

# PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL DE LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

(Document pour adoption en conseil communautaire du 8 novembre 2022)

## RAPPORT ENVIRONNEMENTAL





# Table des matières

1. Cadre réglementaire de l'évaluation environnementale -----	1
1. Cadre juridique et réglementaire.....	1
2. Pourquoi une évaluation du PCAET de Leff Amor Communauté .....	1
2. Contenu du rapport d'évaluation environnementale et approche méthodologique-----	2
1. Contenu de l'évaluation environnementale .....	2
2. Approche méthodologique générale.....	3
3. Profil environnemental du territoire et perspectives d'Évolution 4	
1. Rappel des constats et enjeux de l'EIE.....	5
2. Établissement d'un scénario « au fil de l'eau » et anticipation des incidences.....	36
4. Analyse des incidences (positives ou négatives) du PCAET et présentation des mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs -----	42
1. Analyse des incidences de la stratégie PCAET .....	42
2. Analyse des incidences du programme d'actions .....	49
5. Note d'incidences NATURA 2000 -----	108
1. Analyse des incidences directes du programme d'actions 108	
2. Évaluation des impacts indirects .....	113
6. Historique des réflexions et mesures ERC -----	115

1. Articulation du PCAET avec les documents cadre-----	123
1. Compatibilité du PCAET avec le SRADDET .....	124
2. Compatibilité du PCAET avec le SCoT approuvé du Pays de Guingamp .....	132
1. Le suivi du PCAET de Leff Armor -----	136
1. Rappel réglementaire .....	136
2. Les indicateurs et l'outil de suivi.....	136
7. Résumé non technique -----	154
1. Cadre juridique et réglementaire .....	154
2. Pourquoi une évaluation du PCAET de Leff Amor Communauté.....	154
3. Contenu de l'évaluation environnementale .....	155
4. Approche méthodologique générale.....	155
5. Profil environnemental du territoire et perspectives d'Évolution 156	
3. Analyse des incidences de la stratégie PCAET .....	190
4. Analyse des incidences du programme d'actions .....	191
5. Analyse des incidences du PCAET sur le réseau NATURA 2000	197
8. Historique des réflexions et séquence ERC -----	199
6. Articulation du PCAET avec les documents cadre.....	207
7. Le suivi du PCAET de leff armor.....	208
8. Conclusion générale.....	211



# 1. CADRE REGLEMENTAIRE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

## 1. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil opérationnel de préservation de la qualité de l'air et de coordination de la transition énergétique dans les territoires.

Il doit, en cohérence avec les engagements internationaux de la France et les enjeux du territoire, traiter de :

- L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation au changement climatique ;
- La qualité de l'air ;
- La réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables

Les collectivités concernées par les PCAET obligatoires sont les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, dont fait partie Leff Armor Communauté (31 259 habitants en 2017).

Le PCAET doit être compatible avec :

- **la stratégie nationale bas carbone (SNBC)**, en particulier si le schéma régional n'en tient pas compte.
- les objectifs du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)**.

Le PCAET doit également prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et les orientations générales concernant les réseaux d'énergies arrêtés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Le SCoT du Pays de Guingamp et le PLUiH de Leff Armor Communauté ont été respectivement en Juillet et Juin 2021.

**Une partie du présent rapport est dédiée à l'analyse de la compatibilité du futur PCAET avec les documents de portée supérieure.**

## 2. POURQUOI UNE EVALUATION DU PCAET DE LEFF AMOR COMMUNAUTE

Le PCAET est mis en place pour une durée minimale de 6 ans et doit faire l'objet d'un bilan à 3 ans. **Il est soumis à évaluation environnementale en application de l'article R 122-17 du code de l'environnement.** Le projet de plan, accompagné de son évaluation environnementale, fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale compétente. Il est soumis à l'avis du préfet de région et du président du conseil régional après consultation du public.

## 2. CONTENU DU RAPPORT D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

### 1. CONTENU DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le contenu du rapport sur les incidences environnementales (ou rapport environnemental) est défini à l'article R.122-20 du code de l'environnement. Pour répondre à cet article, le présent rapport se décline, dans l'ordre :

- Une description de la manière dont l'évaluation a été conduite (approche méthodologique générale)
- Une analyse de « l'État Initial de l'Environnement ». Il s'agira plus spécifiquement :
  - D'une synthèse de l'EIE issue du travail d'appropriation réalisé par le bureau d'études en charge de l'évaluation (l'EIE ayant été réalisé en interne par la collectivité dans le cadre de la démarche PLUIh)
  - D'une mise en perspective dans le cadre d'une poursuite des tendances à l'œuvre (implications d'un scénario « au fil de l'eau » pour l'environnement)

- Une analyse de la stratégie et du programme d'actions mettant en avant :
  - Les effets notables probables de la mise en œuvre du plan ou document sur l'environnement et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages. Un regard spécifique sera porté sur le réseau Natura 2000
  - La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement
  - Des éléments de justification quant aux choix opérés
- Une description de « l'articulation du PCAET avec d'autres plans et documents visés à l'art. R.122-17 et les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ». Cette partie sera aussi l'occasion d'argumenter la prise en compte des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau national ou communautaire
- Les indicateurs qui devront être élaborés pour l'analyse « des résultats de l'application du plan, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de son approbation »
- Un « résumé non technique »

## 2. APPROCHE METHODOLOGIQUE GENERALE

Le groupement de bureaux d'études sollicité pour le travail d'évaluation environnementale du PCAET est intervenu en fin de démarche (décembre 2019), alors que la stratégie et le programme d'actions étaient bien avancés.

Cette intervention tardive complexifie la mise en œuvre d'une démarche qui se veut itérative et continue. Pour autant, le travail des prestataires ne s'est pas cantonné à une « analyse externalisée » d'un document finalisé. Ce travail a notamment permis :

- De bien appréhender le contexte de l'élaboration du PCAET par des échanges en amont
- D'accompagner la collectivité pour arrêter les objectifs chiffrés de la stratégie territoriale, par une déclinaison locale des objectifs du SRADDET
- D'échanger sur les indicateurs de suivi des résultats (et leur conversion en CO2) et des impacts

Par ailleurs, le territoire s'est également fait accompagner après l'arrêt du PCAET, pour prendre en compte les remarques faites par les personnes publiques associées. Il en résulte une version de PCAET largement amendée entre l'arrêt et l'enquête publique.

Afin de préciser l'approche méthodologique suivie pour accompagner la collectivité dans l'élaboration de son PCAET et réaliser l'évaluation environnementale, un préambule est rédigé en début de chaque partie pour présenter le déroulement et le contenu de chacune d'entre elles.

### 3. PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

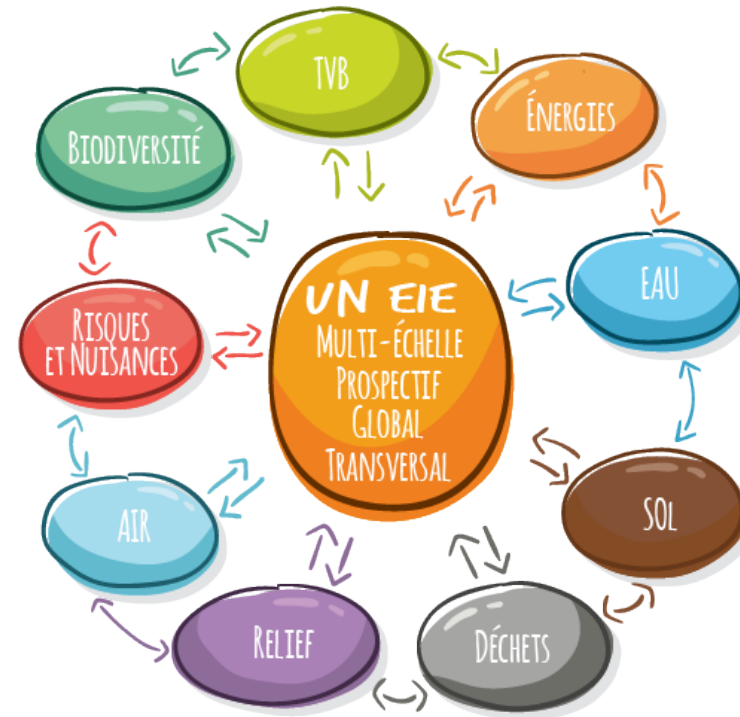
L'État Initial de l'Environnement a pour but d'établir un état « 0 » servant de point de comparaison ou de référentiel pour appréhender les incidences positives ou négatives d'un projet de territoire sur l'environnement, tel qu'il peut être caractérisé à un moment précis.

Sont donc rappelés pages suivantes, par thème, les principaux constats et enjeux issus de l'appropriation du diagnostic PCAET, et des États Initiaux de l'Environnement (PLUiH, SCoT) par le bureau d'études en charge de l'évaluation environnementale.

Les thèmes étudiés sont les suivants (non hiérarchisés) :

- Climat – air- énergie
- Mobilité – transport- déplacements
- Biodiversité – milieux naturels – Trame Verte et Bleue
- Gestion de la ressource en eau
- Risques – nuisances –santé
- Paysages et patrimoine

Notons que le diagnostic du PCAET a été entièrement repris et actualisé entre l'arrêt et le lancement de l'enquête publique, permettant d'intégrer des données nouvellement disponibles (notamment pour l'élaboration du profil climat du territoire).



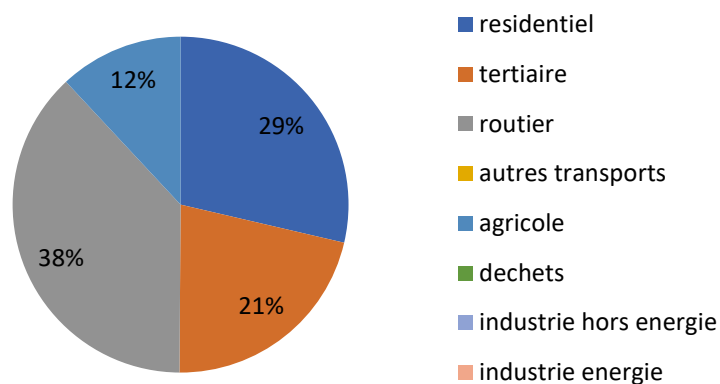


## 1. RAPPEL DES CONSTATS ET ENJEUX DE L'EIE

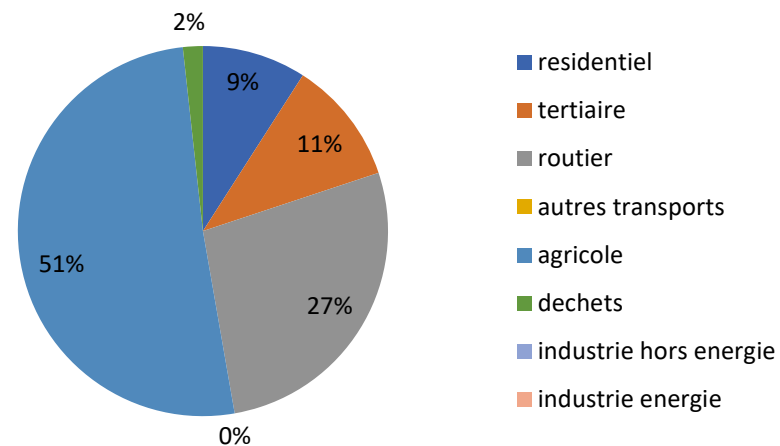
### *Climat / Air / Énergie (principaux constats)*

- Des objectifs élevés fixés par le SRADET Breton en matière de maîtrise énergétique, de limitation des GES, de production d'énergie renouvelable (cf. partie relative à la stratégie du PCAET)
- Une transition énergétique encore mesurée
- Sur la dernière décennie, un développement consommateur en foncier et générateur de déplacements motorisés, avec un impact notable en matière de dégagement de gaz à effet de serre (cf. scénario « au fil de l'eau »)
- Une consommation d'énergie, majoritairement fossile, avec en 2018 :
  - Une consommation d'énergie essentiellement liée aux transports routiers (35%), au secteur résidentiel (26%), et au secteur tertiaire (20%). Elle est liée dans une moindre mesure au secteur agricole (11%) et à l'industrie (8%).
  - Les sources d'énergie sont principalement les produits pétroliers (48%, liés notamment aux transports et à l'utilisation du fioul pour le chauffage de 22 % des foyers en 2017), le gaz naturel (22%) et l'électricité (21%)
  - Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont majoritairement liées à l'agriculture (46% du fait d'une place importante de l'élevage), aux transports routiers (25%) et au secteur tertiaire (10%)
- Un potentiel important de maîtrise des dépenses énergétiques sur le logement :  
À l'échelle de Leff Armor Communauté (source : PLUi-H LAC) :
  - Un fort taux de logements individuels en 2015 (72 %), moins compacts
  - 70% des logements ont plus de 30 ans et sont potentiellement énergivores (données INSEE 2013)
  - Seulement 3% du parc de logements a été construit après 2011 (données INSEE 2013)
  - En 2010, 66 % des logements sont classés en D, E, F ou G
- Des actions déjà engagées pour le logement à l'échelle du territoire, notamment au travers du PIG et du PLUi-H

### Répartition des consommations finales par secteur en 2018

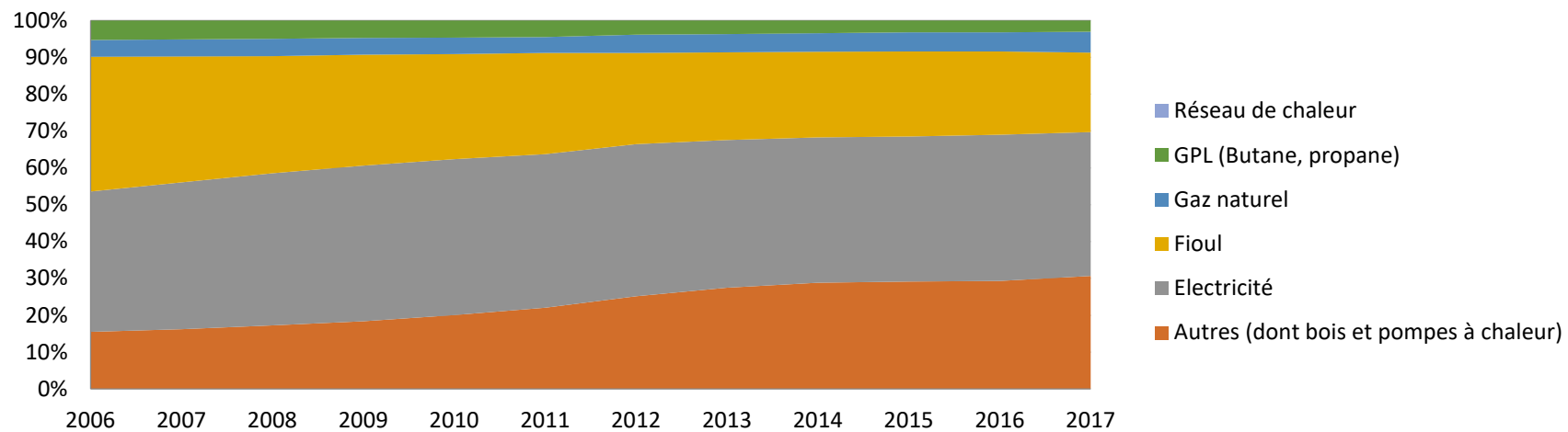


### Inventaire des émissions de GES territoriales 2018

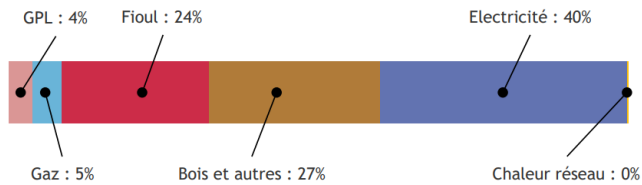


Source : OEB – inventaire spatialisé des émissions atmosphériques v4, Air Breizh

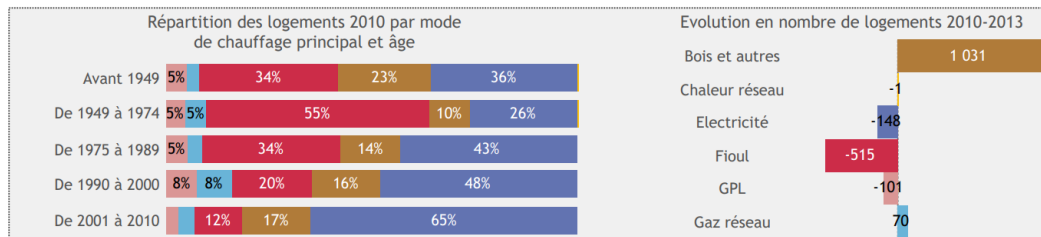
### Évolution de la répartition du parc de résidences principales par énergie de chauffage



### Répartition en nombre de logements des modes de chauffage principal en 2013



Pour aller plus loin :



30 150  
habitants  
en 2010



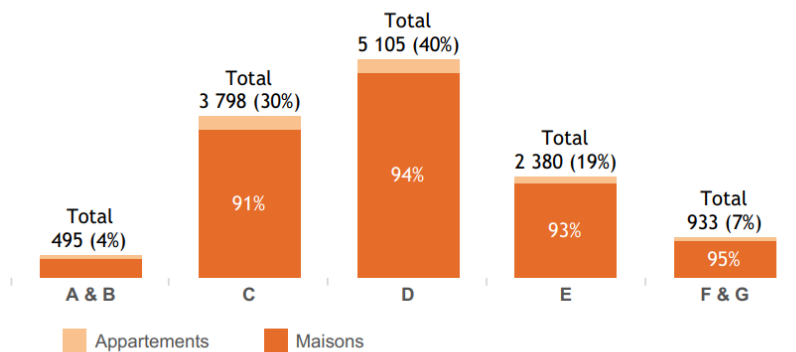
12 710 logements  
soit 1 339 milliers  
m<sup>2</sup>

soit 2,4  
hab. / foyer

Tranche d'âge	Nombre de logements
Avant 1949	4 563 logements
De 1949 à 1974	1 961 logements
De 1975 à 1981	1 529 logements
De 1982 à 1989	1 136 logements
De 1990 à 2000	1 358 logements
De 2001 à 2010	2 164 logements

Tranche d'âge	Surface moyenne (m <sup>2</sup> )
Avant 1949	102 m <sup>2</sup>
De 1949 à 1974	97 m <sup>2</sup>
De 1975 à 1981	111 m <sup>2</sup>
De 1982 à 1989	111 m <sup>2</sup>
De 1990 à 2000	108 m <sup>2</sup>
De 2001 à 2010	114 m <sup>2</sup>

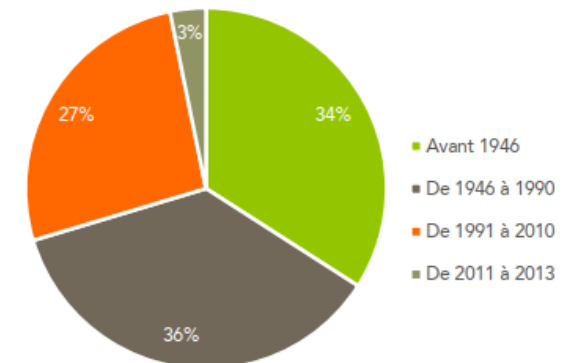
### Nombre de logements par classe DPE et type de logement en 2010



Source : GIP Bretagne environnement (Ener'GES Territoires Bretagne)

26% des logements  
soit 3 313 logements  
en étiquette E, F ou G  
(estimation)

### Âge du parc



Source : PLUIH Leff Armor Communauté

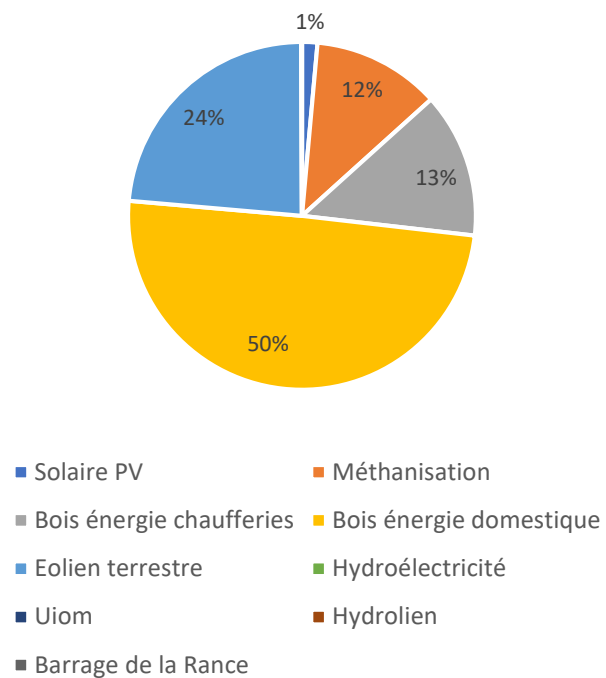
### *Climat / Air / Énergie (principaux constats)*

- Une faible prise en compte du contexte bioclimatique en secteur pavillonnaire (pas ou peu de prise en compte des apports solaires passifs)
- Un potentiel intéressant pour le développement des énergies renouvelables (solaire, biomasse, éolien...) avec par exemple :
  - Un important linéaire bocager valorisable dans le cadre de la mise en place d'une filière bois-bocage (une production de seulement 260 tonnes humides de plaquettes sur la campagne 2020-2021 avec un potentiel bien supérieur selon la SCIC Bocagènese de Plouaret)
  - Plusieurs parcs éoliens existants et en projets
  - Une activité d'élevage recouvrant un potentiel en méthanisation (5 unités actuellement sur le territoire => valorisation de plus de 50 000 tonnes de substrat, pour la production de près 3,8 m3 de biogaz, avec des productions électriques et thermiques respectives de 1 105 kwe et 1 303 kwth)
  - Un potentiel intéressant de toitures pour l'exploitation du solaire (246 364 m2 de toitures « disponibles » recouvrant un potentiel, en prenant en compte uniquement les bâtiments d'une superficie supérieure à 1 000 m2, selon une étude DDTM 22 menée en 2018)
- Une production d'énergie renouvelable recouvrant 9,5% de la consommation finale d'énergie sur le territoire
- Une production d'énergie renouvelable majoritairement thermique (68 % de chaleur et 32% d'électricité) avec :
  - Une production thermique représentée à 82% par le bois énergie et 18% par la méthanisation
  - Une production électrique représentée à 75% par l'éolien terrestre et 16% par le solaire photovoltaïque
- Un potentiel déjà pour partie exploité avec :
  - 251 installations de panneaux photovoltaïques en 2020 pour une production annuelle de 1 582 MWh
  - En 2017, 4 094 logements chauffés principalement au bois soit 30,6% des logements
  - 10 chaufferies bois en 2015
- Quelques freins avec lesquels composer ou à dépasser pour favoriser la production d'énergies renouvelables locales :
  - L'acceptabilité sociale de certains projets (unités de méthanisation, parcs éoliens...)
  - La rentabilité économique du bois bocage, des panneaux solaires... (à relativiser dans un contexte d'augmentation du coût des énergies)

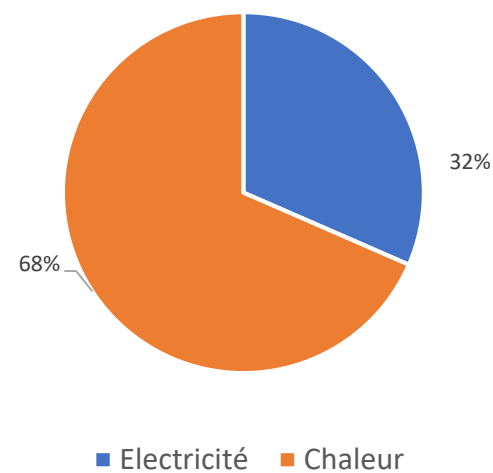
Indicateur	Électricité	Chaleur	Carburant	Total
Consommation finale	196988	400755	319766	917509
Production finale	25903	61610	0	87513
Taux de couverture	13.1%	15.4%	0.0%	9.5%

Source : OEB - 2018

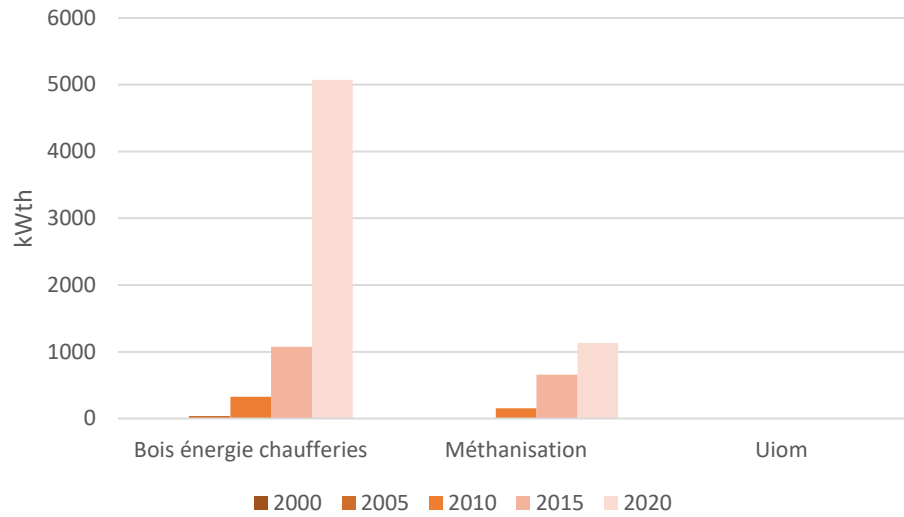
Production annuelle renouvelable et de récupération en 2020



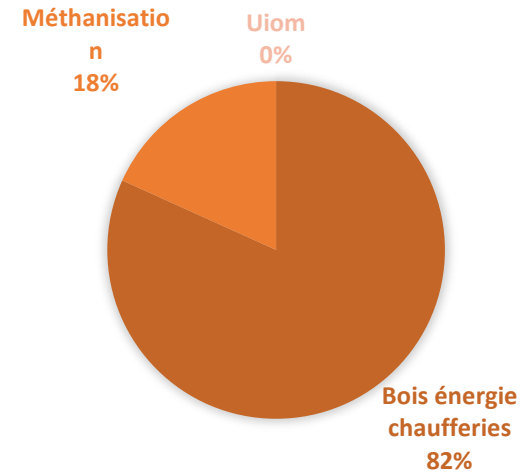
Part de la production électrique et thermique en 2020



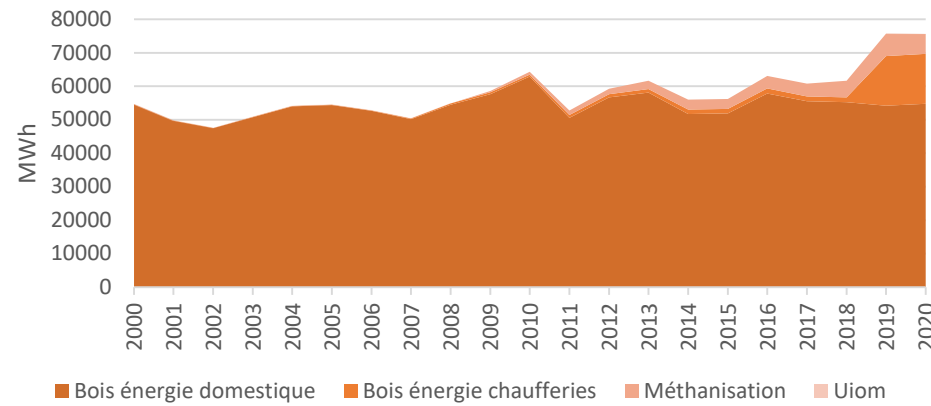
## Évolution du parc de production thermique



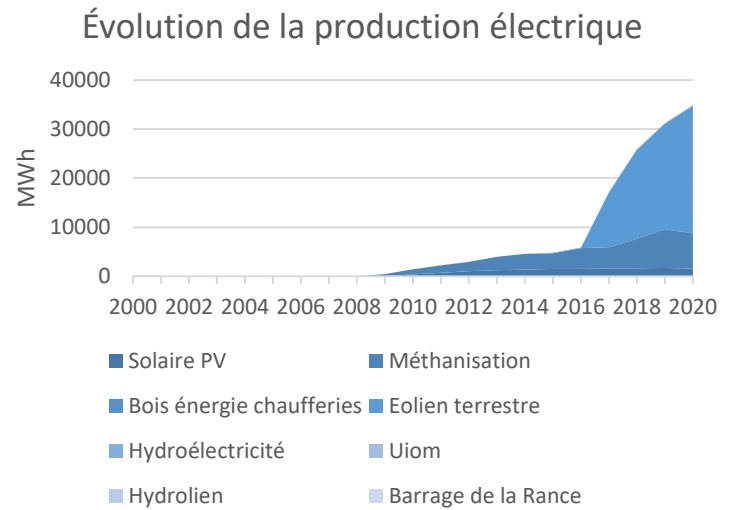
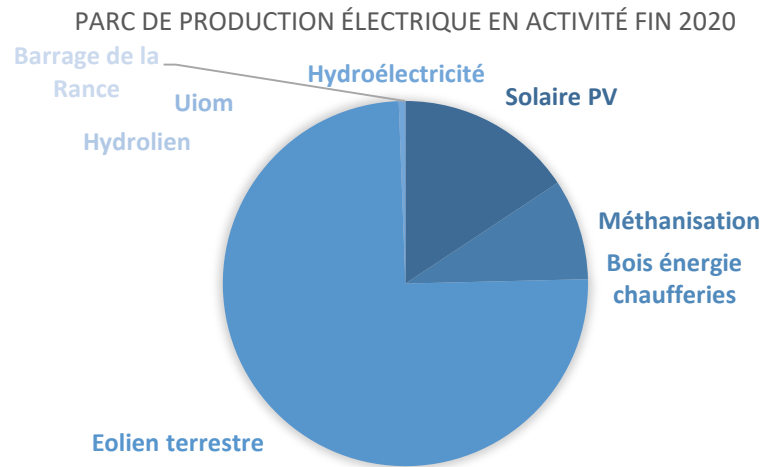
## PARC DE PRODUCTION THERMIQUE EN ACTIVITÉ FIN 2020



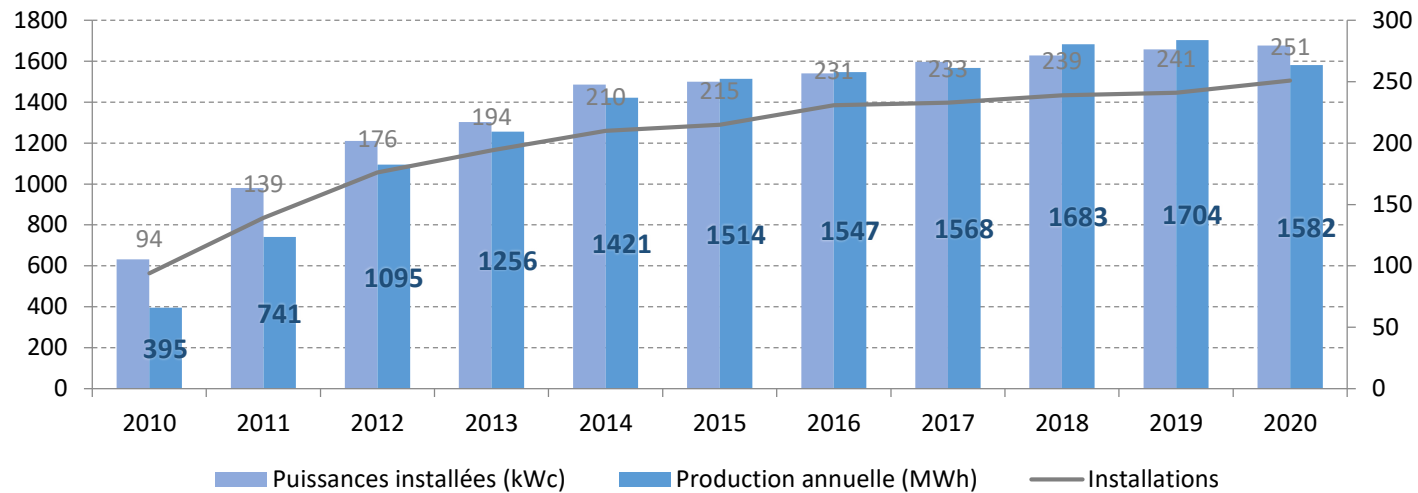
## Évolution de la production thermique



Source : OEB



### Indicateurs principaux solaire PV



Source : OEB

*Estimatif des surfaces de toitures utiles pour l'équipement de panneaux solaires des bâtiments supérieurs à 1000 m<sup>2</sup> à l'échelle de Leff Armor*

Bâtiments	Type de toiture	Total bâti > 1000 m <sup>2</sup>		Enjeux majeurs et Monuments historiques		Bâti hors enjeux majeurs et orientation > 45 pour Toitures inclinées		Bâtiments et surfaces disponibles après application des coefficients sur toiture et Serres > 10 000 m <sup>2</sup>	
		Nombre	Surface (m <sup>2</sup> )	Nombre	Surface (m <sup>2</sup> )	Nombre	Surface (m <sup>2</sup> )	Nombre	Surface (m <sup>2</sup> )
Administratif ou Transport	Inclinée	1	1 728			1	1 728	1	518
	Terrasse								
Commercial	Inclinée	4	7 199			3	3 996	3	1 798
	Terrasse	6	17 100			6	17 100	6	12 825
Enseignement	Inclinée	6	8 503			3	4 567	3	1 370
	Terrasse	3	5 420			3	5 420	3	4 065
Industriel	Inclinée	46	119 184			18	53 530	18	24 089
	Terrasse	17	48 402	1	2 945	16	45 457	16	34 093
Militaire, Pompiers	Inclinée								
	Terrasse								
Mixte (Habitat, activité)	Inclinée								
	Terrasse	1	2 311			1	2 311	1	1 733
Santé	Inclinée	3	5 551	1	1 014	1	1 773	1	798
	Terrasse	2	3 637			2	3 637	2	2 728
Sportif ou Culturel	Inclinée	6	9 096	1	1 173	3	4 301	3	1 935
	Terrasse	2	2 264			2	2 264	2	1 698
Agricole	Inclinée	365	542 821	1	1 191	181	273 677	181	147 786
Eglises	Inclinée	2	2 725			2	2 725	2	818
Serres	Film	23	91 302						
	Verre	5	54 445			5	54 445	1	10 110
<b>Total</b>		<b>492</b>	<b>921 688</b>	<b>4</b>	<b>6 323</b>	<b>247</b>	<b>476 931</b>	<b>243</b>	<b>246 364</b>

Source : Étude DDTM 2018 sur « l'identification du potentiel d'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture des bâtiments supérieurs à 1000 m<sup>2</sup> dans les Côtes-d'Armor »



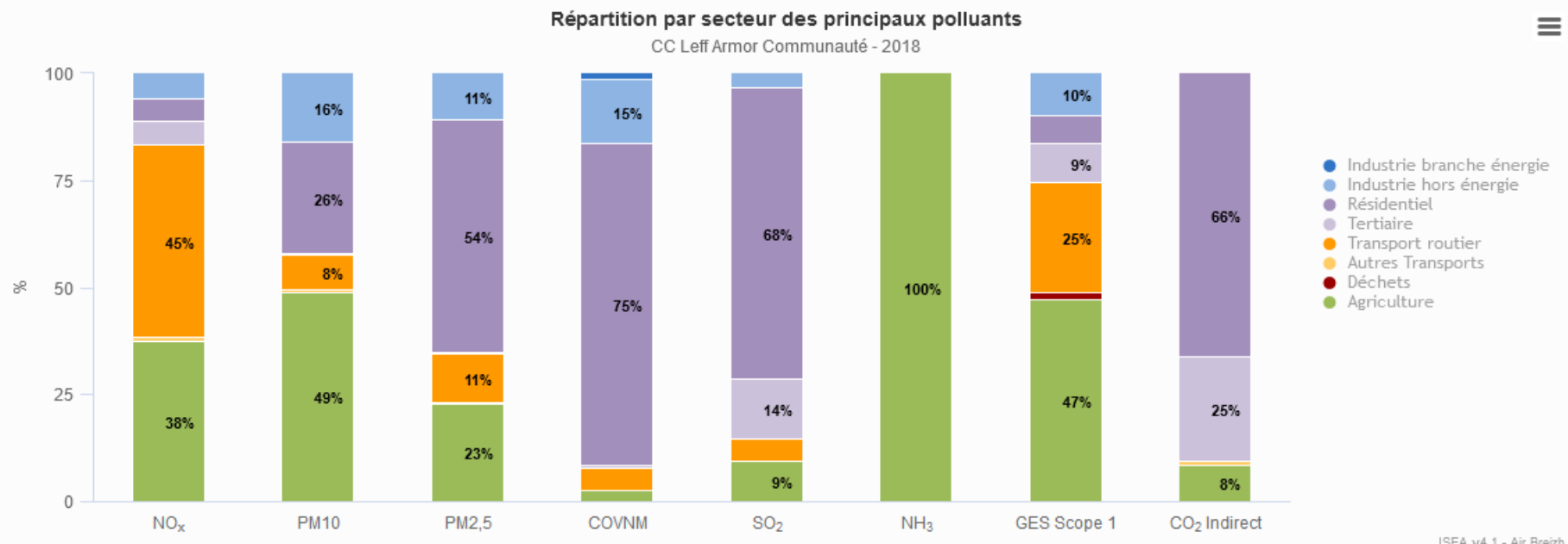
## Climat / Air / Énergie (principaux constats)

L'association régionale Air Breizh réalise un inventaire des émissions de polluants et gaz à effet de l'échelle régionale à l'échelle des collectivités. Pour la 4<sup>ème</sup> version de son inventaire, Air Breizh a réalisé ces calculs à l'échelle communale avec comme dernière année disponible l'année 2018.

À l'échelle de Leff Armor Communauté, on note :

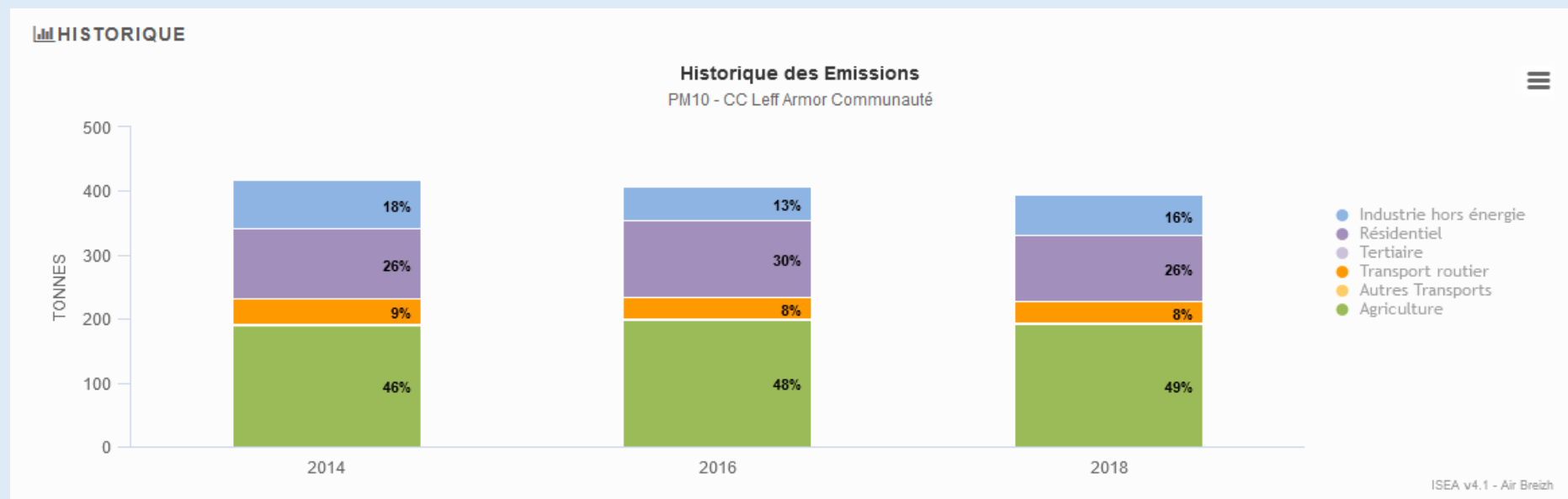
- Un rôle notable de l'agriculture et du résidentiel dans l'émission de particules fines (PM10 : 49% secteur agricole et 26% secteur résidentiel, PM 2,5 : 54% secteur résidentiel et 23% secteur agricole)
- Les transports (45 %) et l'agriculture (38 %) comme principaux responsables des émissions d'oxydes d'azote (NOx)
- L'ammoniac (NH3) provient en totalité du secteur agricole
- Des sources de pollutions globalement comparables à l'échelle régionale, sauf pour l'ammoniac du fait d'une activité d'élevage très présente sur le territoire

### COMPARAISONS POLLUANTS



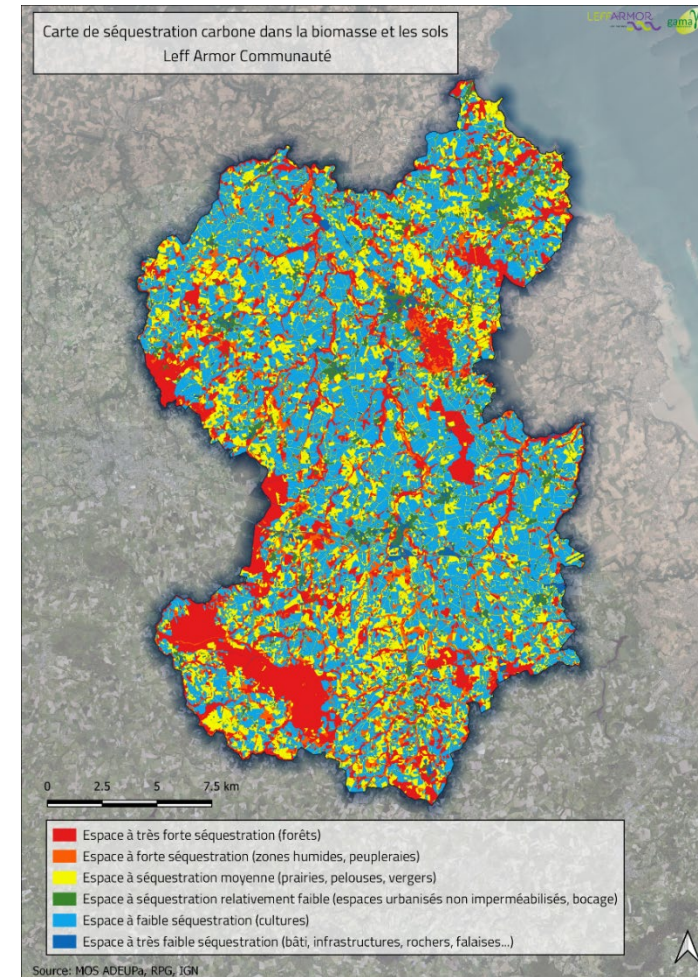
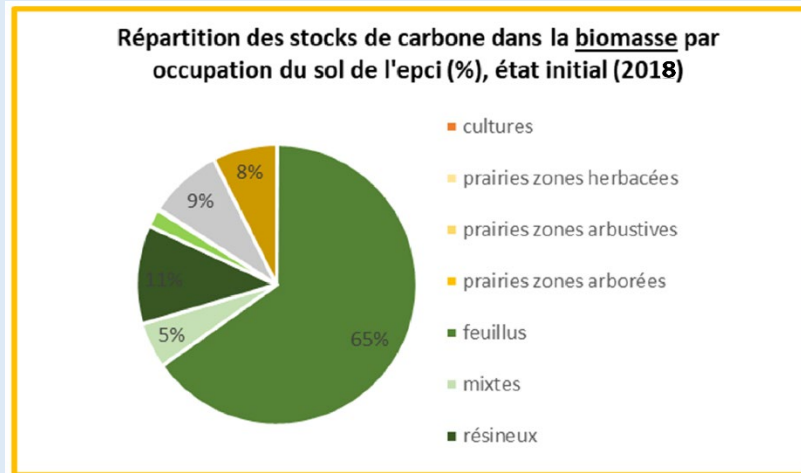
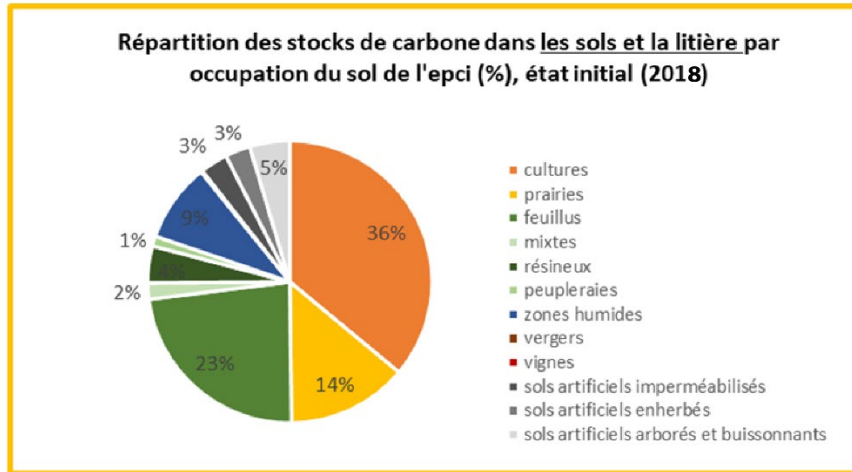
L'historique des sources d'émissions des polluants (entre 2014 et 2018) ne montre que peu de fluctuations. Quelques évolutions sont identifiées avec :

- Une augmentation de 3% des émissions issues des industries hors énergie entre 2016 et 2018
- Une diminution de 4% des émissions issues du secteur résidentiel entre 2016 et 2018 et une stagnation sur un pas de temps plus long (26%)
- Une augmentation des émissions issues du secteur agricole entre 2014 et 2018, passant de 46% à 49%



Concernant l'indice global de qualité de l'air, le territoire de Leff Armor n'est couvert par aucune station de mesure. La station de mesure la plus proche est celle de Saint-Brieuc, située à 8 km. Il s'agit d'une station « urbaine de fond », représentative de l'air respiré par la majorité des habitants de l'agglomération. Pour l'année 2016, l'Indice de la qualité de l'air à Saint-Brieuc est bon à 88% des jours de l'année, moyen à médiocre à 12% et mauvais à très mauvais à 1%. Enfin, la qualité de l'air intérieur est un point de vigilance avec le risque « radon » présent sur presque toutes les communes de Bretagne.

Une occupation du sol qui permet la séquestration d'un important stock de carbone dans les sols et la biomasse. Ce stock a été estimé (avec l'outil Aldo alimenté par des données d'occupation du sol précises) à **3 777 199 tonnes**.



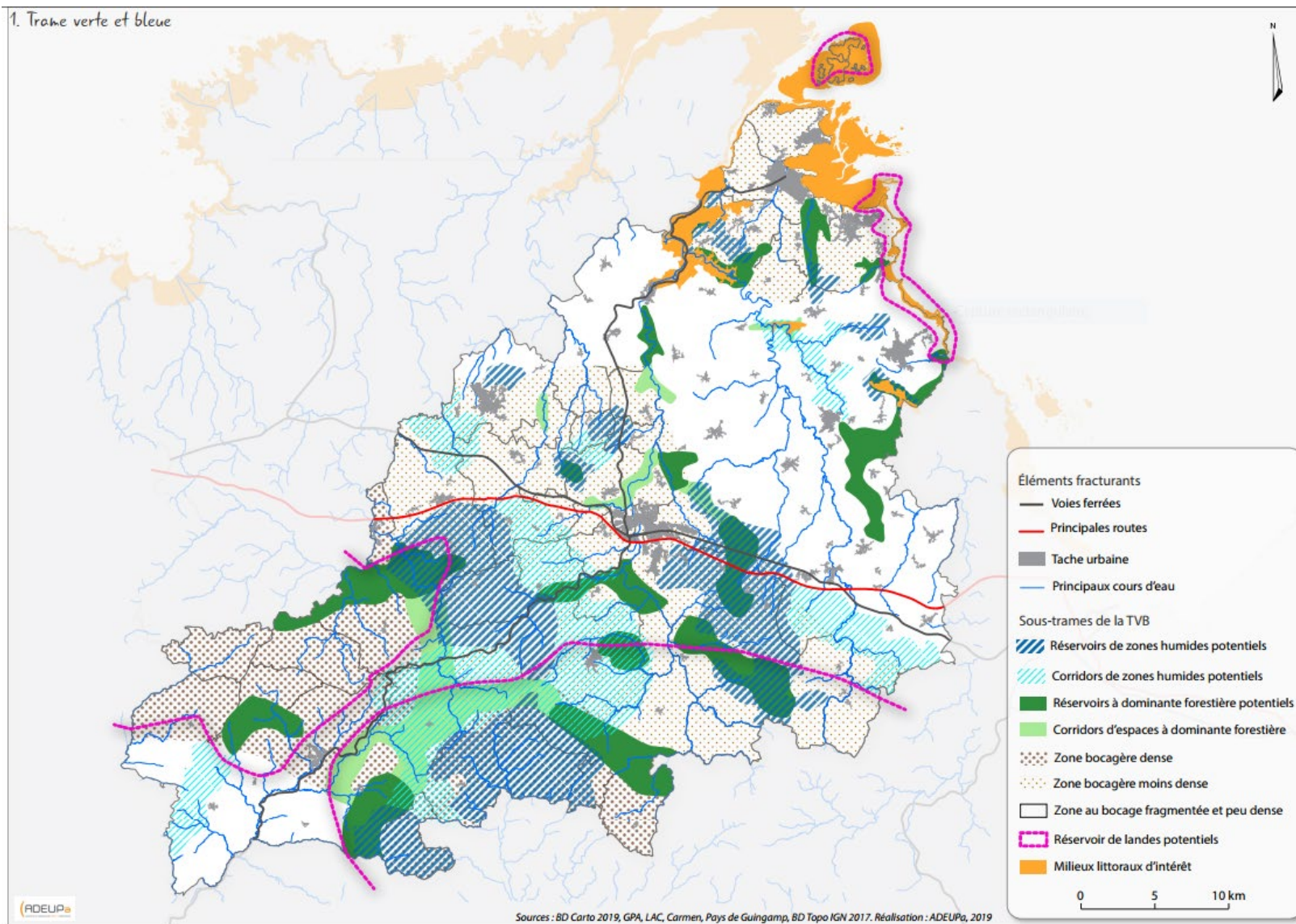
## Climat / Air / Énergie (principaux enjeux)

Accélérer la transition énergétique et s'inscrire dans les objectifs ambitieux du SRADDET :

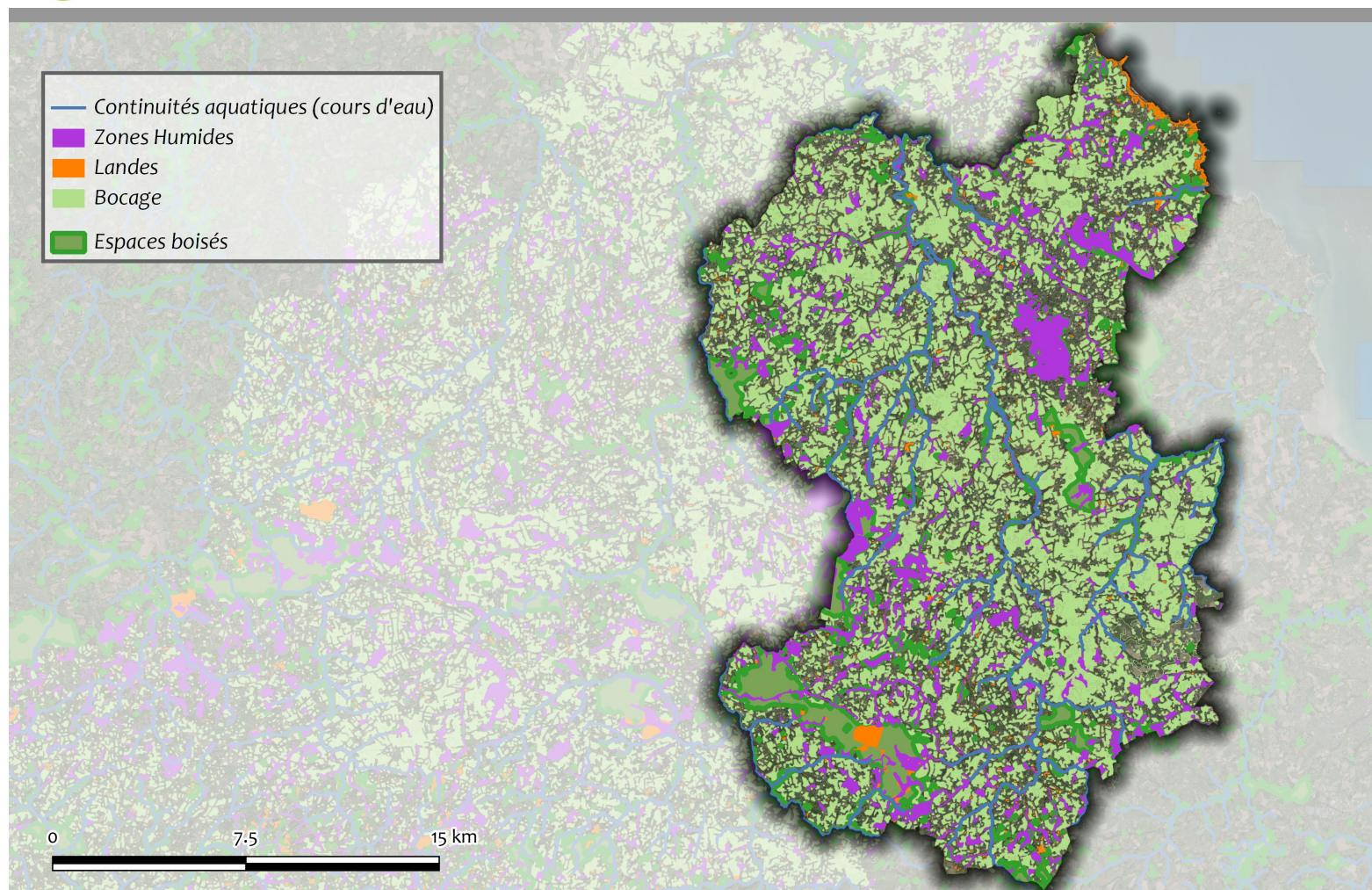
- Actionner en priorité les principaux leviers d'économie (consommations énergétiques et émissions de GES) :
  - Agir sur le patrimoine bâti existant (**logements et tertiaire**), en incitant à la réhabilitation des logements énergivores
  - Accompagner l'agriculture dans sa mutation vers un modèle plus durable
  - **Réduire la dépendance des habitants à la voiture.**
- Promouvoir un nouveau modèle de développement et d'aménagement du territoire, économe en foncier, en déplacements et en énergie (enjeu intégré notamment **dans le SCoT du Pays de Guingamp et le PLUiH de LAC**)
- Soutenir le développement des énergies renouvelables, en accord avec les sensibilités paysagères, environnementales et sociales du territoire :
  - Préservation des fonctionnalités écologiques du bocage
  - Limitation des impacts des projets éoliens sur le paysage, l'avifaune, les chiroptères...
  - Prise en compte des nuisances induites (subies ou perçues) par le développement de la méthanisation et accompagner les projets
  - ...
- Encourager ou impulser l'émergence de projets d'aménagement exemplaires sur le plan de la maîtrise énergétique (densité, bioclimatisme, réseaux de chaleur, performances énergétiques...) et permettant le développement des énergies renouvelables locales.
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux économies d'énergies en prônant à la fois l'efficacité, mais aussi la sobriété énergétique, dans une logique d'adaptation qui pousse à anticiper la future du cout des énergies
- **Mieux appréhender les potentiels en récupération de chaleur (secteur industriel) et en développement de réseaux de chaleur, en collaboration avec les acteurs concernés.**

### *Biodiversité - TVB (principaux constats)*

- Un territoire à la richesse écologique reconnue par différents périmètres de protection ou d'inventaire :
  - 1 site Natura 2000 : le site Natura 2000 « Trégor – Goëlo », à la fois en Zone de Protection Spéciale (directive « oiseaux ») et en Zone Spéciale de Conservation (directive « habitat »).
  - 3 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II
  - 4 Espaces Naturels Sensibles
- Un SRCE (intégré au SRADDET) qui fixe les principaux éléments de connaissance du fonctionnement de la TVB sur le territoire :
  - Grands ensembles de perméabilité (massif bocager du Quintin au Sud) :
    - Le Trégor-Goëlo littoral, de Trélévern à Plouah
    - Le Trégor-Goëlo inférieur, qui forme une forte connexion entre Le Trégor-Goëlo littoral et le massif de Quintin
  - Éléments fragmentants : RN 12, RD 786, 6, 9, voie ferrée, zones urbaines...
- Une déclinaison locale et partagée de la TVB, pour créer un outil de connaissance précis et évolutif, au service de bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire : L'ADEUPa, à l'aide d'un logiciel nommé « Chloé », développé par l'INRA, et alimenté par des données d'occupation du sol (IGN, MOS de l'ADEUPa...) a réalisé une carte précise (quasi parcellaire) de la Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle du Pays de Guingamp. Cette carte décline la TVB locale par sous-trame (cf. cartes suivantes) : bois et forêts, bocage, landes et tourbières, zones humides, cours d'eau, milieux littoraux marins...
- Une Trame Verte et Bleue multifonctionnelle, au service du territoire (qualité des paysages, cadre de vie, gestion de la ressource en eau et des risques associés, séquestration du carbone...)



Carte TVB intégrée au DOO du SCoT (échelle 1 / 60 000)



Carte TVB issue du diagnostic SCoT, remise aux limites du territoire de Leff Armor (échelle quasi parcellaire)

### *Biodiversité - TVB (principaux constats)*

- Une richesse environnementale fragile, car soumise à des pressions multiples avec principalement :
  - Une consommation d'espace importante et diffuse (au détriment des espaces agro-naturels) qui tend à accentuer la fragmentation du territoire et à réduire la trame noire (sur le littoral, le long des axes de communication...) ; cf. scénario « au fil de l'eau »
  - Une pression sur l'eau importante localement qui peut conduire à une dégradation de la ressource et des milieux associés
  - Une dégradation du bocage du fait d'un manque d'entretien (même si actions de restauration / plantation sont en cours)
  - Ponctuellement : le développement d'espèces invasives en bordure des cours d'eau ; des projets éoliens qui peuvent impacter certaines espèces (oiseaux et chiroptères principalement)

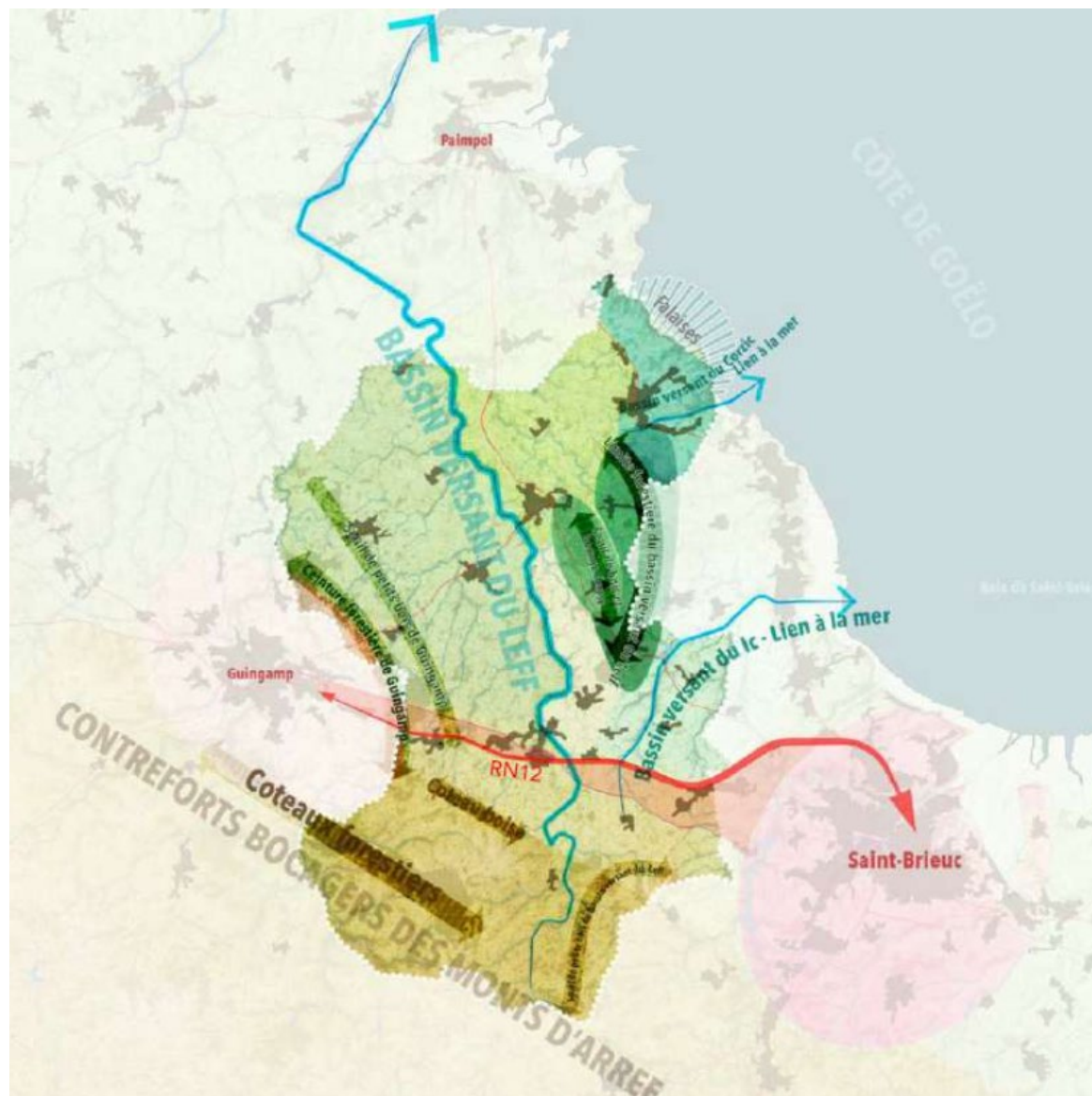
### *Biodiversité - TVB (principaux enjeux)*

- Protéger et mettre en valeur prioritairement les espaces naturels reconnus, recouvrant une richesse et/ou une fonctionnalité particulière
- Valoriser la Trame Verte et Bleue pour les nombreux « services rendus » (zones humides, bocage...)
- Valoriser durablement les boisements et le bocage pour allier entretien et préservation / restauration de leurs fonctionnalités écologiques
- Coupler les enjeux d'économie d'énergie avec une réflexion sur la trame noire (éclairage public)
- Favoriser des pratiques de mobilité qui n'accroissent pas le pouvoir fragmentant des principaux axes de circulation
- Limiter les pressions sur les milieux naturels et les ressources (sols et eau notamment)



### *Paysage et patrimoine (principaux constats)*

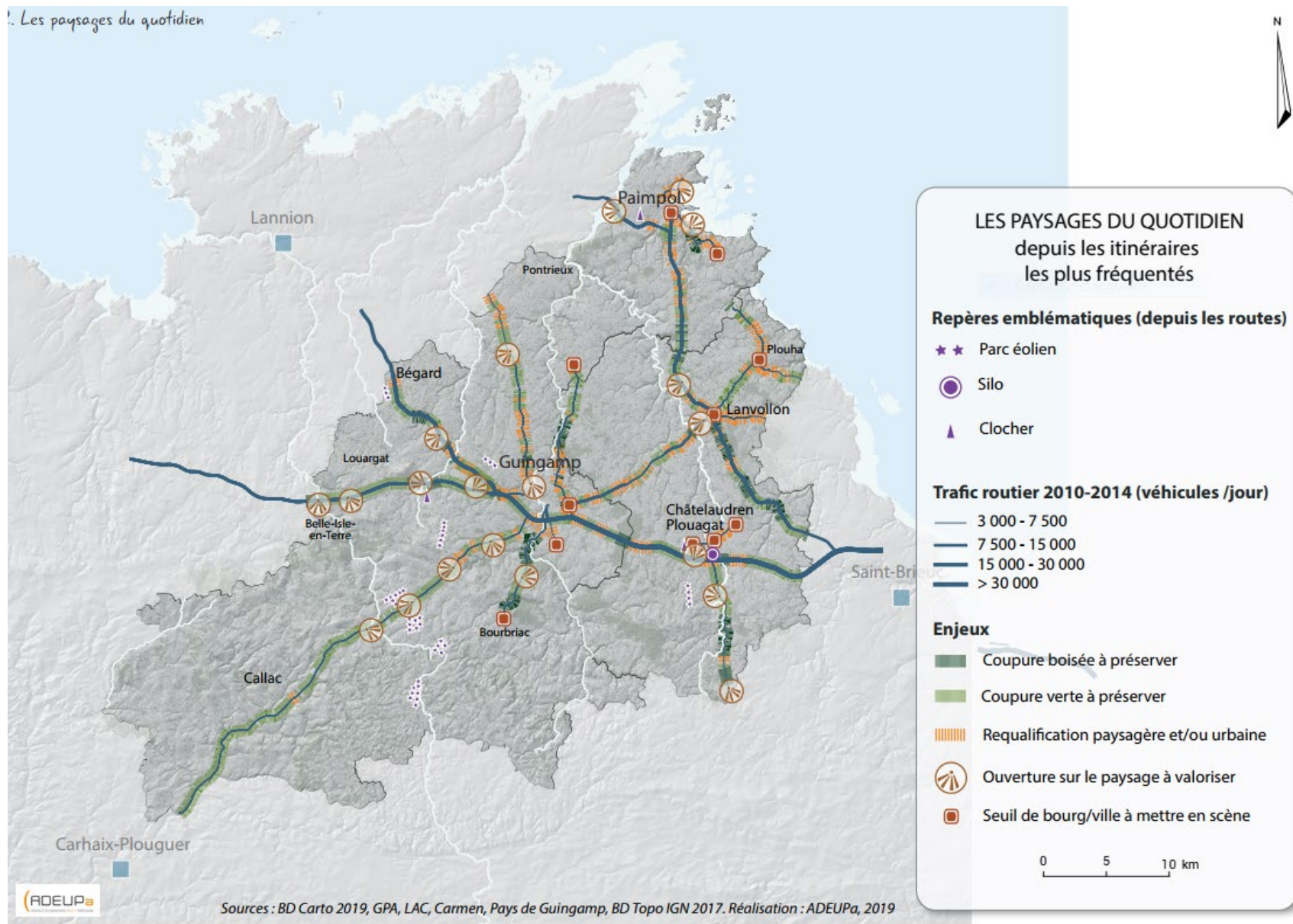
- Une grande diversité paysagère avec des entités clairement identifiables (cf. carte des structures paysagères page suivante) : frange littorale (falaise de Plouha), arrière-pays bocager, vallée du Leff...
- Une richesse paysagère, gage de l'attractivité du territoire (résidentielle, touristique...), et qui participe à la qualité du cadre de vie
- Une topographie locale qui induit des vues réciproques, plus ou moins ouvertes, lointaines... depuis et vers les points hauts du territoire, depuis et vers la mer. La topographie sous-tend également des sensibilités paysagères en cas d'aménagement non réfléchi en amont
- Des cônes de vue qui mettent en scène le patrimoine du territoire
- Un patrimoine reconnu : Châtelaudren labellisé « petite cité de caractère »
- Du patrimoine identitaire :
  - Lié à l'eau (ponts, écluses, moulins et lavoirs)
  - Bâti dans les terres (chapelles, châteaux...)
- Les bourgs ruraux comme éléments identitaires grâce à leurs traits communs tant au niveau des formes urbaines, de l'architecture, des matériaux employés, du traitement qualitatif des espaces publics...
- Des points de repère marquant dans le grand paysage (parcs éoliens, châteaux d'eau, bâtiments industriels, silos et grands bâtiments industriels depuis la RN 12...)
- Une trame verte bleue qui structure et agrément le paysage (boisements, bocage, cours d'eau...), avec ponctuellement des fonctions d'accompagnement ou de masque facilitant l'intégration de bâtiments



Carte des unités paysagères issue de l'EIE du PLUi-H

### *Paysage et patrimoine (principaux constats)*

- Un territoire parcouru par des routes et des chemins qui donnent à voir le territoire, la qualité et la diversité des paysages : GR 34, boucles de randonnées, de promenades, et autres chemins creux bordés de talus plantés, à valoriser. Le SCoT identifie le long des principaux axes les coupures vertes et boisées à préserver, les points de vue et les requalifications urbaines à prévoir (cf. carte page suivante)
- Globalement, une qualité des espaces publics et une présence du végétal en ville qui participent de la qualité paysagère des espaces bâtis
- Un développement qui impacte à des degrés divers la qualité des paysages et du patrimoine :
  - Un manque d'intégration et une tendance à la banalisation du paysage le long de la RN 12, dont l'effet vitrine peut impacter l'image du territoire
  - Globalement, un développement linéaire de l'urbanisation (habitat, économie...) qui impacte la qualité de certaines entrées de bourgs ou de villes (lisibilité, image...)
  - Une consommation foncière essentiellement en extension, sans intégration paysagère systématique avec des impacts à différentes échelles (vues proches et plus lointaines)
  - Un « essaimage » des zones d'activités et une difficile revalorisation des friches agricoles qui impactent le paysage en des lieux variés
  - Une vacance qui ne concourt pas à la valorisation du bâti existant (en centre bourg)
  - Un aménagement des abords de certains sites ou monuments qui dessert leurs mises en valeur (place importante de la voiture à proximité par exemple)
  - **Un atlas départemental des paysages, récent, qui traite de l'impact paysager des installations de production d'énergie renouvelable avec le constat d'un développement de plus en plus visible du solaire et de la biomasse.**



### *Paysage et patrimoine (principaux enjeux)*

- Limiter l'étalement urbain sur l'ensemble du territoire, avec une attention renforcée sur certains espaces stratégiques (axes de communications, entrées de bourg...)
- Valoriser le patrimoine bâti existant (habitat, économie...), en lien avec les enjeux d'efficacité énergétique
- **Veiller à une intégration optimale des installations ou dispositifs visant à augmenter la production locale d'énergie (méthaniseurs, parcs éoliens, panneaux photovoltaïques...) en fonction de la qualité / sensibilité des lieux**
- Initier ou poursuivre la réflexion sur la qualité paysagère des nouvelles opérations dans une logique de projet (intégration, couture avec l'existant, lutte contre la banalisation des paysages par des modes constructifs standardisés...)
- Concilier la nécessité d'accompagnement d'un monde agricole en mutation avec le maintien des richesses paysagères et naturelles (diversification, valorisation de nouvelles ressources comme le bois de haies, circuits courts...)
- En zone rurale, œuvrer au maintien d'un tissu économique (agricole notamment) et social indispensable à la vitalité des bourgs et à leurs valorisations
- Chercher à structurer l'offre touristique à l'échelle du Pays pour que l'arrière-pays puisse profiter de l'attractivité du littoral
- Mieux connaître et mettre en valeur le grand et le petit patrimoine rural via le bâti, le mobilier, l'urbain ou le végétal (murs, alignements d'arbres...), identitaire du territoire

### *Risques / nuisances (principaux constats)*

- Une exposition limitée aux risques naturels :
  - Des risques naturels principalement liés aux inondations par débordement de cours d'eau (Leff). Il concerne 15 communes sur 28 (avant la fusion de Châtelaudren avec Plouagat), mais demeure principalement limité aux espaces de fonds de vallées qui sont peu urbanisés
  - Certaines zones situées à proximité des falaises de Plouha sont soumises au risque d'érosion du trait de côte
  - Un risque de submersion marine très localisé (plage du Palus)
- Des risques industriels / technologiques en lien avec :
  - Le transport de matières dangereuses (au vu du nombre d'axes routiers importants sur le territoire)
  - La présence d'installations classées pour la protection de l'environnement
    - 181 établissements soumis à autorisation au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
    - Un établissement classé SEVESO en seuil bas

De manière plus localisée, on note :

- Le risque de rupture de barrage au niveau de Châtelaudren
- Le risque minier lié à l'ancienne mine de Trémuson, pouvant concerner les communes de Plélo, Plouagat et Plouvara
- Une exposition aux nuisances principalement liée :
  - Au trafic routier aux abords des routes les plus fréquentées (RN 12, RD 6, RD 7, RD 9, RD 786)
  - Ponctuellement, à l'activité d'extraction (plusieurs carrières en activités sur Leff Armor : communes de Plouha, Tréméven et Tressignaux)
  - Au développement urbain sur des secteurs traditionnellement valorisés par l'agriculture (conflits d'usage)
- Sites pollués : 160 anciens sites industriels et d'activités de service potentiellement pollués selon la base de données BASIAS

### *Risques / nuisances (principaux constats)*

- **Un risque évolutif, qui tend à s'aggraver dans un contexte de changement climatique (risque de submersion en lien avec la montée des eaux, risque d'inondation dû à une modification du régime pluviométrique et à la survenue d'évènements météorologiques extrêmes...)**
- Une prise de conscience de la collectivité avec des actions déjà engagées. Dans le cadre de la compétence obligatoire GEMAPI, la collectivité a lancé en septembre 2018 une étude sur les ouvrages de protection du territoire (fin d'étude prévue pour décembre 2020) qui permettra :
  - De faire un état des lieux des ouvrages existants (littoraux et continentaux) et de déterminer leurs niveaux de protection,
  - De proposer des scénarios d'organisation,
  - De réaliser les demandes d'autorisation des systèmes d'endiguement

### *Risques / nuisances (principaux constats)*

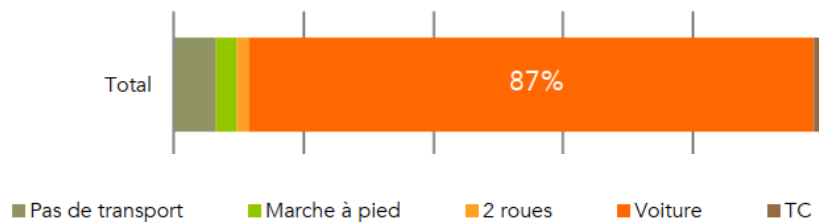
- **Anticiper l'aggravation des risques naturels dans une logique d'adaptation au changement climatique (résilience)**
- Prendre en compte les risques sur le territoire et définir des politiques d'aménagement cohérentes avec les contraintes présentes sur le territoire pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur le long terme
- Sensibiliser les élus et le grand public à la culture du risque afin de réduire la vulnérabilité des populations
- Limiter les conflits d'usage entre agriculteurs et tiers habitants en secteur « rural » :
  - Contraintes supplémentaires au maintien ou au développement de l'activité agricole ressenties ou subies par les exploitants
  - Pollutions et nuisances liées à l'activité agricole ressenties ou subies par les tiers
- Anticiper les risques/nuisances subies/ressenties, en lien avec le développement d'activités nouvelles répondant aux enjeux du changement climatique (unités de méthanisation par exemple). Un travail de sensibilisation est à prévoir pour favoriser l'acceptabilité sociale de certains projets

## Mobilités et déplacements (principaux constats)

- **Une position géographique centrale dans le département, entre deux pôles urbains majeurs à l'échelle Costarmoricaine (territoire de transit)**
- Une desserte routière efficace à différentes échelles avec :
  - La RN 12 (entre Rennes et Brest) comme colonne vertébrale est – ouest
  - La RD 6 qui traverse le territoire du Nord au Sud et plusieurs RD (7, 9 et 32) rayonnantes depuis Lanvollon et maillant bien le territoire
  - Un réseau routier secondaire dense, en lien avec la relative dispersion du bâti
- Les principaux corollaires sont :
  - Un entretien du réseau routier qui pèse sur les finances publiques
  - Un terrain favorable à l'utilisation de la voiture
- Une desserte ferroviaire locale avec :
  - La ligne de chemin de fer Paris-Brest qui traverse le territoire de Leff Armor Communauté d'est en ouest au niveau de Châtelaudren
  - La gare SNCF de Châtelaudren-Plouagat (15 A/R par jour en semaine) et la halte de Plouvara-Pleurneuf (2 A/R par jour en semaine) permettent l'accès à Guingamp et à Saint-Brieuc par les TER de la Région Bretagne. Les horaires sont compatibles avec les déplacements pendulaires des actifs travaillant dans ces deux villes. Ainsi, le train peut être une alternative crédible et concurrentielle à la voiture pour certains déplacements sur le critère « temps de transport »
  - À proximité : Guingamp et Saint-Brieuc sont desservies par le TGV permettant de relier ces deux villes à la gare « grandes lignes » de Paris Montparnasse.
- **Des déplacements d'abord automobiles : À l'échelle du territoire en 2014, 87% des actifs utilisent la voiture pour leurs déplacements domicile-travail**
- **Une dispersion du bâti liée aux caractéristiques rurales du territoire qui contraint la mise en place d'alternatives à la voiture (transports en commun notamment)**
- **Une dépendance à la voiture avec des impacts multiples (nuisances, accidentologie, pollution, fragilité des ménages face à l'augmentation du coût des carburants, charge importante des collectivités pour l'entretien du réseau routier, des espaces de stationnement...)**
- **Une utilisation encore marginale des transports en commun (malgré une augmentation sensible de la fréquentation des gares)**



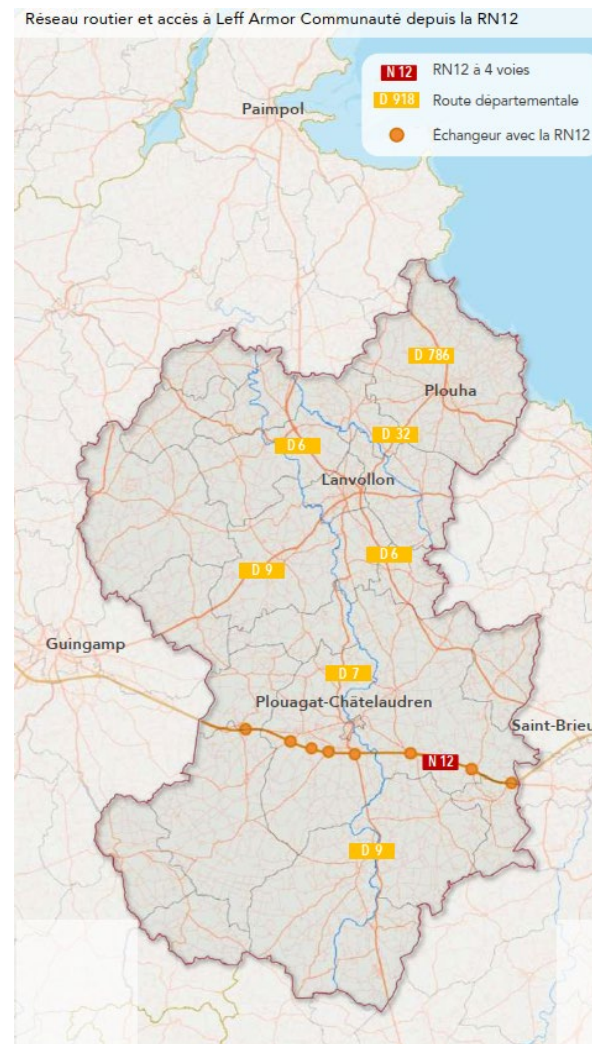
### Part modale des déplacements domicile-travail en 2014



Fréquentation des gares du territoire entre 2014 et 2016

Gare	2014	2015	2016
Plouvara-Pleurneuf	1 100	1 170	923
Châtelaudren-Plouagat	8 039	8 669	10 247

Sources : IGN BDTopo @, SNCF Data, Géoportail ; atopia



Sources : IGN BDTopo @, Géoportail, DDT 22, CD22 ; atopia -

Source : diagnostic du PLUi-H

### *Mobilités et déplacements (principaux constats)*

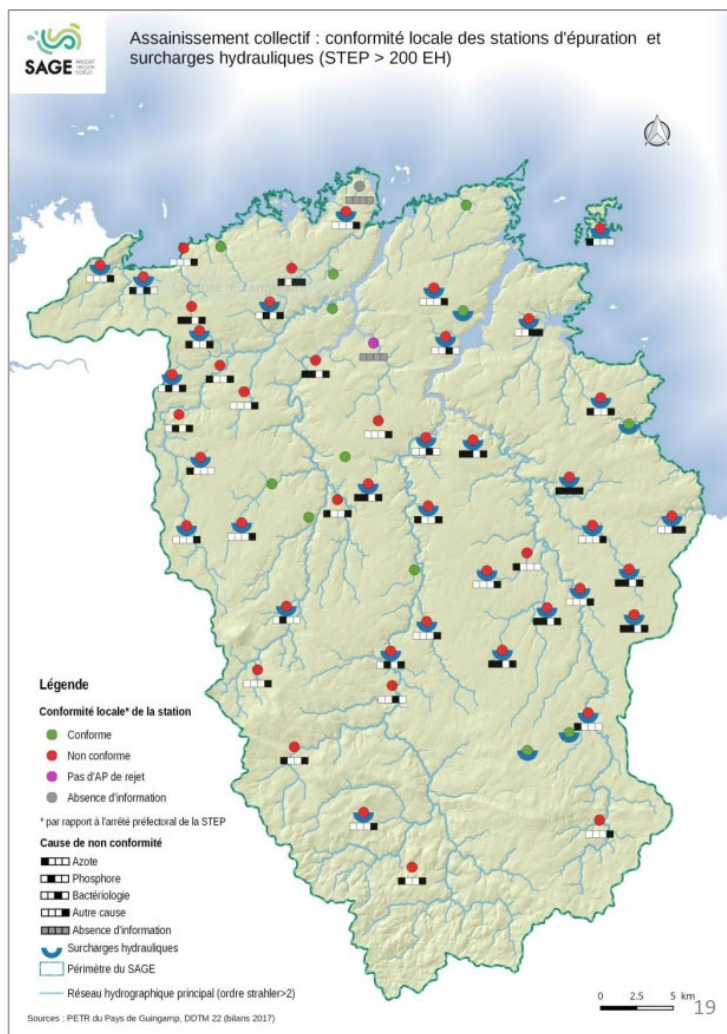
- **Peu d'équipements en faveur du vélo (stationnement, voies cyclables...)**
- **Une prise de conscience des politiques publiques et une volonté de développer les transports alternatifs à la voiture en rendant ces derniers plus agréables et moins occasionnels :**
  - Plusieurs aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire (8 le long de la RN 12) et un réseau de covoiturage organisé
  - Des offres alternatives aux transports en commun classiques et sur lesquelles le territoire communique (transport à la demande par exemple)
  - Mise à disposition de vélo à assistance électrique pour le personnel de Leff Armor
  - De nombreux circuits de randonnée équestre et pédestre de qualité avec plusieurs dizaines de kilomètres de linéaires balisés, ce à quoi il faut ajouter un potentiel intéressant au niveau des chemins ruraux et autres petites routes peu fréquentés
- **Une volonté politique qui s'exprime au travers des différents projets de planification territoriale (SCoT, PLUi-H). Par exemple, le PADD du PLUi prévoit :**
  - Le renforcement de l'accessibilité à la gare de Châtelaudren par l'aménagement d'un espace urbain attractif (itinéraires piétons)
  - L'élargissement de l'offre de mobilité à l'appui des deux gares du territoire (Châtelaudren et Plouvara-Pleurneuf) : transport à la demande, covoiturage, électro-mobilité, autopartage, mobilités douces, parcs à vélos sécurisés, etc

## Mobilités et déplacements (principaux enjeux)

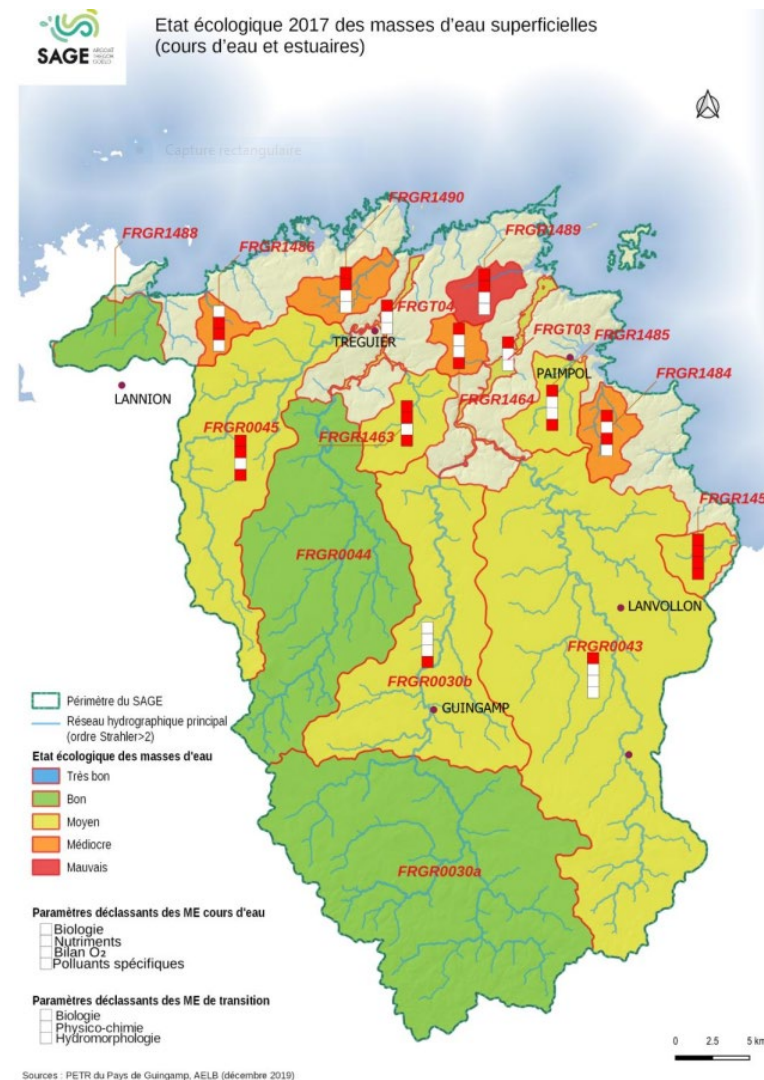
- **Œuvrer pour une réduction de la dépendance à la voiture (source de vulnérabilité énergétique des ménages) par :**
  - Une armature territoriale (imposée par le SCoT et traduite dans le PLUi-H) :
    - Favorable au « rapprochement des lieux »
    - Qui permet d'anticiper les flux
    - Qui conforte l'offre de transport actuelle et qui permet de justifier la mise en place de nouvelles lignes de bus
  - Une urbanisation plus rationnelle qui vise à maîtriser les déplacements « à la source » (intensification des centralités)
  - Des aménagements favorables à l'utilisation des modes doux pour rejoindre les lieux de travail, de loisir... depuis son logement. Cela passe par le maintien ou la création d'itinéraires piétons et cyclables (en site propre ou sur des portions partagées selon les conditions de sécurité)
  - Une recherche d'alternatives à la voiture adaptées aux secteurs ruraux (éloignés des zones équipées) : transport à la demande, Rezo Pouce...
- Affirmer la gare de Châtelaudren comme un pôle multimodal générateur de flux à partir duquel peut s'organiser l'offre de transports (modes doux, transports en commun...). Favorisant ainsi les conditions d'un rabattement vers la gare SNCF de Châtelaudren-Plouagat et la halte de Plouvara-Pleurneuf, tout en maîtrisant l'impact paysager d'éventuels aménagements aux abords (pour du stationnement par exemple)
- **Conforter et développer les itinéraires doux du quotidien (entre les nouvelles opérations et les centres-bourgs...)**
- Conforter les itinéraires doux de promenade et de découverte ou les développer (au besoin) par la recherche de connexions/de continuités qui valorisent le patrimoine de chemins existants
- **Accompagner l'ensemble des actions d'une sensibilisation ; nécessaire aux changements des pratiques**

### *Gestion de la ressource en eau (sensibilité des milieux humides, protection de la ressource, assainissement, AEP...) : principaux constats*

- Un territoire couvert par 2 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, tous deux approuvés :
  - SAGE Argoat Trégor Goëlo
  - SAGE de la Baie de Saint-Brieuc
- Un réseau hydrographique dense et une omniprésence de l'eau en surface qui fragilise la ressource face aux risques de pollutions diffuses
- Une ressource limitée, en lien avec la faiblesse des réserves souterraines d'une part et d'autre part par des prélèvements importants pour l'AEP (pompage dans les nappes). À l'échelle du SAGE Argoat Trégor Goëlo, le rapport est de 60 % dans les nappes pour 40 % au niveau des rivières
- Une inadéquation entre ressource et besoins qui peut être accentuée dans l'espace et dans le temps par :
  - Une demande concentrée dans le temps et sur des périodes moins pluvieuses (saison touristique)
  - Une économie assise notamment sur l'industrie agroalimentaire, très consommatrice en eau
- À terme, un niveau de ressource potentiellement inférieur avec :
  - Le changement climatique et une possible évolution du régime des pluies (allongement des périodes sèches, problème de recharge des nappes...)
  - Une possible dégradation de la ressource (pollutions)
- Des EPCI nouvellement compétents en matière d'assainissement et héritant d'un parc de STEP aux capacités « entamées », avec :
  - 7 des 23 STEP dont la capacité utilisée correspond en moyenne à plus de 90 % de la capacité nominale
  - Des problèmes de charge hydraulique (perméabilité des conduites, mauvais branchements...) et des débordements qui peuvent impacter le milieu récepteur
  - Une mauvaise qualité des rejets dont l'incidence peut être maximisée par la sensibilité du milieu (notion d'acceptabilité du milieu récepteur)
  - Un taux d'installations ANC non conformes qui reste notable
- Une prise de conscience avec des travaux prévus sur plusieurs équipements et à programmer sur d'autres (nouvelle STEP sur la commune de Faouët, augmentation de la capacité épuratoire de la STEP de Pléguen, interventions en amont des systèmes de Plouha, Lanvollon, Châtelaudren pour réduire la charge hydraulique...)



Carte extraite du tableau de bord 2018 du SAGE Argoat Trégor Goëlo (3/4 des stations jugées non conforme à l'échelle du SAGE)



Extraits du tableau de bord du SAGE Argoat Trégor Goëlo 2020 relatif à la qualité des masses d'eau superficielles (BV du Leff en état moyen sur la partie Est de la carte)

### *Gestion de la ressource en eau (sensibilité des milieux humides, protection de la ressource, assainissement, AEP...) : principaux constats*

- Une qualité « globalement stable » des masses d'eau superficielles mais avec un état écologique des masses d'eau superficielles encore « moyen » sur l'ensemble du bassin versant du Leff (état bon pour l'lc)
- Une qualité de la ressource dont dépendent :
  - Les milieux aquatiques et espèces associées. Il faut ajouter à cela que la diversité biologique au sein des milieux aquatiques est aussi dépendante des logiques quantitatives (maintien des débits d'étiage)
  - Les activités économiques situées à l'extrême aval (ostréiculture, pêche, tourisme...)
- Une Trame Verte et Bleue (zones humides, bocage...) qui remplit des fonctions primordiales pour la protection de la ressource (régulation, filtration...)
- Un travail de fond mené depuis de nombreuses années pour alerter sur la fragilité de la ressource avec une prise de conscience progressive des différents acteurs (à des degrés divers), mais relativement tardive. Une étude prospective HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) à l'échelle du SAGE Argoat Trégor Goëlo avec pour objectif de mieux définir les usages de l'eau (répartition) sur la base d'une disponibilité de la ressource. Cette étude est en cours de lancement (mi-2022) et ses résultats ne pourront venir éclairer la présente analyse.

### *Gestion de la ressource en eau (sensibilité des milieux humides, protection de la ressource, assainissement, AEP...) : principaux enjeux*

- Préserver la ressource en eau, support de multiples activités actuelles et gage de la qualité des milieux aquatiques :
  - **Améliorer la performance (épuration, énergétique...) des STEP du territoire et la performance des installations pour l'alimentation en eau potable (limitation des fuites)**
  - S'assurer de la capacité d'accueil du territoire au regard du développement projeté et des infrastructures en place pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable (localisation du développement sur les secteurs desservis, mise à niveau progressive des équipements, accompagnement des habitants vers des pratiques plus économes et respectueuses de la ressource...)
  - Protéger les éléments de nature intervenant dans le cycle de l'eau et jouant un rôle actif dans la protection de la ressource (zones humides, haies...)
- Favoriser une gestion à l'amont des eaux pluviales en secteur bâti pour limiter les risques et nuisances induits en aval (surcharges, inondations, atteintes ponctuelles au milieu récepteur...). Il convient d'intégrer l'étude préalable à l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales
- Valoriser l'eau comme patrimoine participant à construire le paysage, l'ambiance des lieux, le cadre de vie...
- **Réaliser et mettre à profit l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) pour une gestion intégrée et partagée de la ressource. Cette étude est adaptée aux caractéristiques du territoire et permet d'anticiper l'évolution des besoins, des pressions...**

## 2. ÉTABLISSEMENT D'UN SCENARIO « AU FIL DE L'EAU » ET ANTICIPATION DES INCIDENCES

L'évaluation environnementale ne peut se cantonner à l'analyse des incidences par rapport à une « photo » du territoire prise au moment de l'élaboration du PCAET.

Le PCAET (cf. stratégie) fixe des objectifs sur 10 à 20 ans voire au-delà. Dans cette logique prospective, il est donc intéressant de montrer en quoi le PCAET permet de mieux répondre aux enjeux climatiques, comparativement à une politique du « laisser-faire » qui reviendrait à une poursuite des dynamiques en cours.

Pour se faire, il est prévu ici de décliner un scénario « au fil de l'eau ». L'objectif est de pouvoir comparer ce scénario tendanciel avec un scénario PCAET « proactif » où la collectivité intervient pour fixer une trajectoire en matière de réduction des consommations d'énergie, des émissions de GES, des productions d'énergies renouvelables locales....

L'exercice reste relativement théorique puisqu'il consiste à comparer deux scénarios construits de manière différente et contenant chacun une part d'incertitude quant à leurs réalisations à terme :

- Un scénario « au fil de l'eau » qui projette les tendances actuelles en partant du postulat que l'évolution du contexte global et local n'infléchit pas les dynamiques en cours, ce qui n'est pas forcément le cas
- Un scénario « projet », bâti et souhaité par la collectivité, appuyé sur des hypothèses ambitieuses (SRADDET) qu'il faut pouvoir mettre en œuvre localement

Pour définir le scénario « au fil de l'eau », nous nous appuyerons sur les analyses chiffrées et qualitatives faites lors du diagnostic, plus particulièrement sur les questions de développement résidentiel, économique....

Cette approche globale et spatialisée doit ensuite nous permettre de définir, par un prolongement des dynamiques, les incidences directes et indirectes potentielles, particulièrement au regard des enjeux climatiques.

Les incidences induites par le scénario « au fil de l'eau » ne pourront pas toutes être quantifiées. L'évaluation environnementale s'est néanmoins essayée à un prolongement des tendances en matière de consommation d'énergie et d'émission de Gaz à Effet de Serre sur des postes où des données prospectives étaient disponibles, notamment sur le résidentiel (démographie, production de logements, consommation de foncier...). L'exercice vise simplement à disposer d'un point de comparaison même si la marge d'erreur reste significative.

En revanche, il n'est pas prévu dans cette partie l'analyse d'un scénario économique prospectif, jugé trop incertain, car soumis à des logiques globales difficiles à maîtriser localement (croissance), ou à des opportunités difficiles à anticiper à ce stade (implantation d'une grande entreprise par exemple).



## 2.1. Quelles tendances ?

Sont donc rappelés ci-dessous quelques constats et projections faits dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux : le SCoT et le PLUiH, approuvés en 2021.

### *Une croissance démographique notable qui s'appuie sur le solde migratoire*

Leff Armor enregistre un gain de population de près de 5 500 habitants entre 1999 (25 801 habitants) et 2017 (31 259 habitants).

Ce constat s'explique notamment par l'attractivité principalement résidentielle d'un territoire « carrefour » dans l'espace breton, soumis aux influences des pôles de Saint-Brieuc et Guingamp.

Cette croissance, associée au phénomène de desserrement des ménages, conduisent à...

### *Une production de logements importante, en décalage avec les besoins futurs*

Sur la période 2008-2017, le territoire de Leff Armor enregistre la construction de 125 logements par an.

À l'échelle du Pays de Guingamp, on compte :

- Une majorité de grands logements (74 % de 4 pièces et plus)
- Une majorité de petits ménages (72 % de ménages composés de 2 personnes ou moins). Une tendance qui devrait se renforcer en lien avec le vieillissement structurel de la population

Le nombre important de constructions de grands logements entraîne...

### *Une consommation d'espace liée à l'habitat, principalement en extension au détriment des espaces agro-naturels*

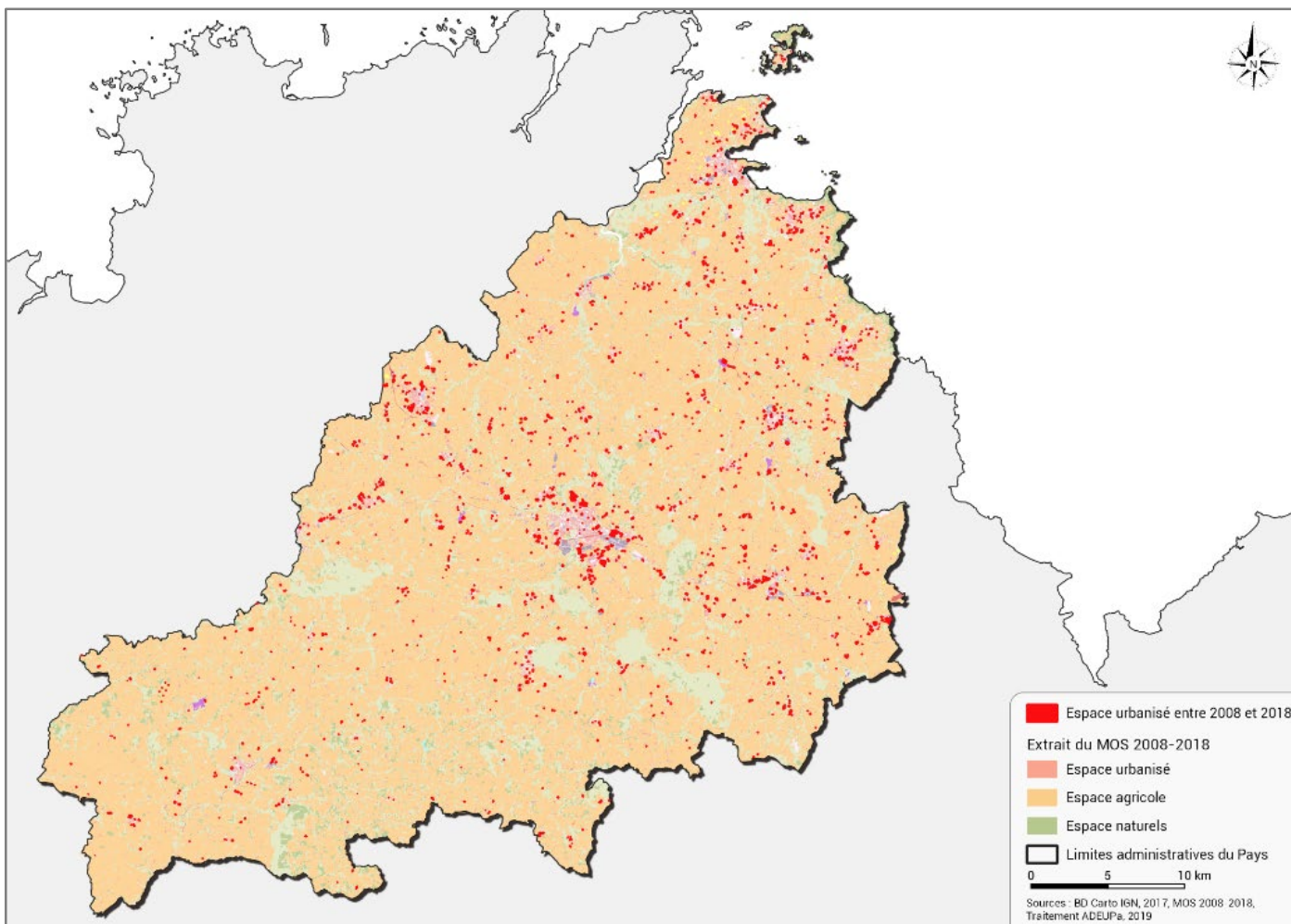
Entre 2008 et 2018, 199 ha ont été consommés sur le territoire de Leff Armor, soit près de 20 ha par an. L'habitat représente 62 % de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

### *Un poids notable de l'économie dans le bilan de consommation d'espace, et une réserve foncière à fructifier*

38 ha ont été consommés sur LAC pour l'économie entre 2008 et 2018. Cette superficie comprend notamment des terrains vacants ou en chantier, à valoriser.

### *Un développement diffus, qui allonge les distances et augmente la dépendance à la voiture*

À l'échelle du Pays de Guingamp (tendance à modérée à l'échelle de Leff Armor), 91 % du gain de population s'est opéré sur des communes non-pôles du SCoT (cf. carte de la consommation foncière page suivante).



*Évolution de l'urbanisation entre 2008 et 2018, à l'échelle du Pays de Guingamp (source : MOS, ADEUPa 2008-2018)*

### *Un territoire agricole qui suit la tendance française*

- Une perte du nombre d'exploitations agricoles, passant de 787 en 2000 à 603 en 2010 (soit une perte de 23 %)
- Une surface agricole qui subit une légère baisse, de l'ordre de 1 537 ha (soit 5,9%)
- Une taille moyenne des exploitations qui augmente, passant de 34,9 ha en 2000 à 43 ha en 2010
- Une dynamique de retournement de prairies observée avec une disparition d'environ 151 ha de prairie entre 2015 et 2017

## **2.2. Quelles incidences sur le climat et l'environnement ?**

Les incidences négatives potentielles (difficilement quantifiables) des tendances présentées ci-avant peuvent être synthétisées ainsi :

- Besoins énergétiques accrus en lien avec la croissance démographique
- Dégagements de GES liés aux transports du fait d'un mode d'aménagement qui accroît les distances à parcourir (développement diffus, étalement urbain, concentration des exploitations agricoles...)
- Impact « climat » élevé des opérations en extension (décaissement du carbone contenu dans le sol, besoins énergétiques élevés en phase d'aménagement...)
- Dégradation du patrimoine bâti existant, déjà énergivore
- Accentuation de la vulnérabilité des ménages face à l'augmentation de la facture énergétique (transport, chauffage...)
- Destruction des milieux naturels (richesse, diversité, fonctionnalité...) ; fragmentation du territoire et dégradation d'une Trame Verte et Bleue multifonctionnelle (puits carbone)
- Impacts paysagers des opérations en extension à différentes échelles (grands paysages, entrées de bourg...)
- Perte de productivité agricole par prélèvement d'espaces à forte valeur ajoutée (impacts sur les exploitations concernées)
- Dégagement de GES en lien avec le phénomène de retournement de prairie

L'ampleur des impacts potentiels listés ci-dessus doit néanmoins être relativisée pour 3 raisons :

- **1- Une croissance démographique qui s'essouffle avec un solde naturel qui devrait se dégrader encore (vieillesse de la population).** À titre d'illustration, 61 log / an ont été construits sur le territoire de Leff Armor Communauté entre 2015 et 2017, contre 125 log. /an entre 2008 et 2017.
- **2- Des politiques locales qui viennent cadrer et corriger les logiques d'aménagement passées (SCoT et PLUi)**

*Ce que prévoit le SCoT à l'échelle de Leff Armor :*

- + 0,60 %/an d'habitants en moyenne jusqu'en 2040 pour Leff Armor (soit + 5 230 habitants à l'horizon 2040)
- Un « compte foncier » de 115 ha tout confondu entre 2021 et 2031 et de 177 ha tout confondu entre 2021 et 2041

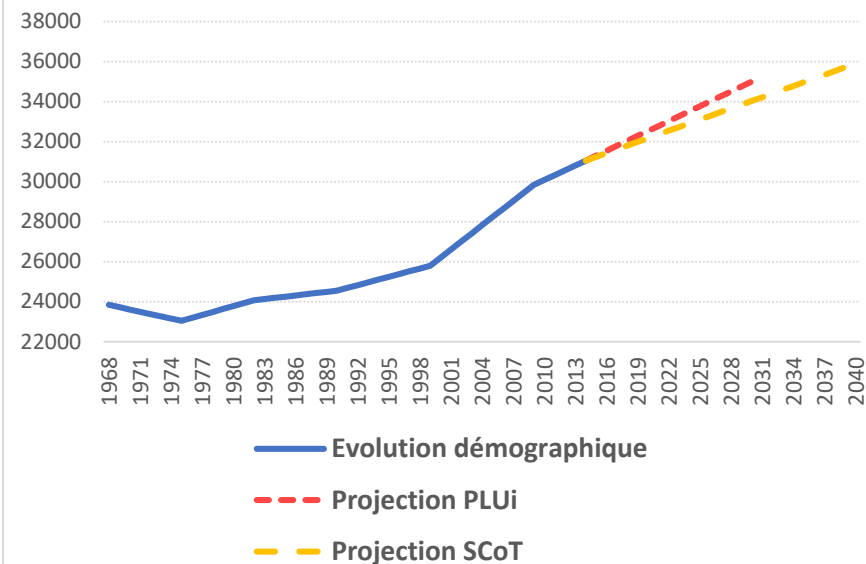
*Ce que prévoit le PLUiH de Leff Armor :*

- 35 000 habitants à l'horizon 2030 pour lesquels les besoins résidentiels sont évalués à environ 200 logements par an, dont 35 % à réaliser au sein des enveloppes urbaines existantes
- 80 ha mobilisables en extension des enveloppes urbaines existantes à l'horizon 2030 dont 76 % dans les pôles et les bourgs (54 ha)
- 50 ha mobilisables en extension pour l'économie

**Au total, le SCoT et le PLUi prévoient respectivement 115 ha (tout confondu) et 130 ha (en extension) d'ici à 2030, contre une consommation passée de 200 ha (tout confondu), entre 2008 et 2018.**

**Notons que la révision du PLUiH, en cours, vise principalement à une mise en compatibilité avec le SCoT sur le volet « consommation foncière ».**

## Evolution démographique - Leff Armor Communauté



**En complément, notons que :**

- **Le SCoT conditionne la réalisation de projets d'aménagement à la disponibilité de la ressource en eau et à l'acceptabilité du milieu récepteur**
- **Les documents de planification souhaitent protéger et valoriser la TVB (et ses fonctions), aider à un changement des pratiques de mobilité par un « rapprochement des lieux »**
- **Le SRADDET fixe des objectifs élevés, notamment en matière d'énergie, de limitation des GES, de changement des pratiques de mobilité, de réduction des intrants agricoles...**

- **3- Une prise de conscience progressive des difficultés et des enjeux liés à la ressource en eau**
  - Une compétence récente de Leff Armor sur l'assainissement avec des travaux déjà prévus sur certains systèmes d'assainissement
  - Une étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) devrait être lancée à l'échelle du SAGE Argoat Trégor Goëlo en 2022

### 2.3. Quelles tendances en chiffres ?

Dans le cadre de cette évaluation environnementale, le groupement de bureaux d'études s'est essayé à l'élaboration d'un scénario tendanciel chiffré sur les émissions de carbone.

À ce stade, il convient d'informer le lecteur sur la nécessité d'interpréter les résultats avec le recul nécessaire. En effet, plusieurs contraintes statistiques et méthodologiques induisent une marge d'erreur importante :

- Peu de recul sur les quantités de CO2 émises par le passé
- Un scénario réaliste, appuyé sur les projections des documents de planification, mais qui reste « fictif »

L'idée est ici simplement de donner un ordre de grandeur comme point de comparaison aux objectifs définis dans la stratégie.

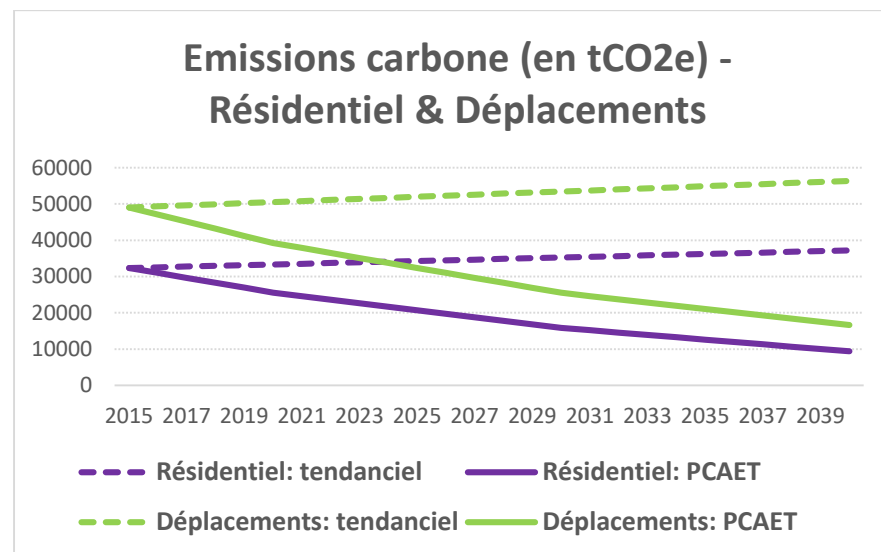
La quantification des émissions de CO2 s'est opérée sur 2 principaux secteurs (le résidentiel et les déplacements), pour les raisons suivantes :

- Les calculs sont pondérés par les projections démographiques (cf. chiffres et graphique page précédente)
- Les dynamiques économiques sont plus aléatoires

Ainsi, le prolongement des tendances a simplement été calculé par multiplication du nombre d'habitants projeté par un ratio « CO2 par habitant » :

- 1,04 tCO2 par habitant par an pour le résidentiel
- 1,57 tCO2 par habitant par an pour les déplacements

Il en résulte les courbes en pointillés dans le graphique ci-contre, comparées aux trajectoires PCAET (en traits pleins).



**Le scénario tendanciel anticipe une quantité d'émissions de CO2 en hausse mesurée alors que le scénario PCAET s'inscrit dans une baisse significative (cf. analyse de la stratégie dans la partie suivante).**

## 4. ANALYSE DES INCIDENCES (POSITIVES OU NEGATIVES) DU PCAET ET PRESENTATION DES MESURES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES IMPACTS NEGATIFS

### 1. ANALYSE DES INCIDENCES DE LA STRATEGIE PCAET

Dans cette partie, l'évaluation se concentrera sur les objectifs chiffrés de la stratégie PCAET. Cette dernière s'est définie en 2 temps :

- Une déclinaison des objectifs chiffrés du SRADDET
- Si besoin, une adaptation des objectifs au contexte local (contraintes, compétences...). Des allers – retours entre le bureau d'études et la collectivité ont été nécessaires pour décliner au plus juste les objectifs du SRADDET au regard des potentialités locales. Les justifications relatives aux corrections apportées pour adapter les objectifs du SRADDET au territoire sont présentées dans la stratégie territoriale.

Au-delà de l'approche chiffrée, la stratégie du PCAET s'articule autour de 6 axes, définis à partir des enjeux du diagnostic :

- 1 - Préserver les ressources et développer les puits carbone,
- 2 - Diminuer les consommations d'énergie,
- 3 - Diminuer les émissions de GES en adaptant les mobilités,
- 4 - Diminuer les émissions de GES, préserver l'activité agricole et la biomasse en adaptant les pratiques,
- 5 - Développer la production d'énergies renouvelables,
- 6 - Sensibiliser, former, montrer l'exemple.

C'est autour de ces axes que se décline également le plan d'actions (évalué plus loin dans le document).

En préambule à l'analyse chiffrée ci-dessous, rappelons 2 points importants :

- La stratégie a été définie sous la 1<sup>ère</sup> SNBC qui visait le facteur 4, sur laquelle s'est appuyé le SRADDET. En effet, les réflexions PCAET étaient déjà avancées avant la révision de 2019 de la SNBC pour viser la neutralité carbone en 2050,
- La stratégie chiffrée du PCAET s'appuie sur des données de 2015, à partir desquelles ont été déclinés / adaptés les objectifs du SRADDET (facteur 4). Or, les dernières données de 2018 relatives à la consommation d'énergie, aux productions d'ENR, aux émissions de GES et de polluants atmosphériques, ont été générées via une nouvelle méthode de collecte et de traitement. Il en ressort un décalage notable qui invite à analyser la stratégie chiffrée avec le recul nécessaire.

Une analyse comparative entre la stratégie chiffrée du PCAET arrêté et une stratégie mise à jour sur la base des dernières données est disponible en annexe de la stratégie. Cette annexe doit permettre de :

- Relativiser et mettre en perspective des objectifs (en valeur absolue) de la stratégie
- Préparer le travail de suivi et de bilan du PCAET sur la base de données « nouvelle génération » qui devraient être comparables aux futurs jeux de données.

**Notons que dans le présent rapport, est évaluée la stratégie « officielle » du PCAET.**

Les objectifs chiffrés sont fixés dans 4 domaines :

- Les consommations énergétiques / vecteur (électricité, gaz, bois...)
- Les consommations énergétiques / secteur (résidentiel, tertiaire, déplacements, agriculture...)
- Les émissions de carbone / secteur
- La production d'énergie locale (bois, biogaz...)
- La qualité de l'air

Pour chaque domaine, sont présentés / commentés les objectifs du SRADDET et leur déclinaison locale.

## 1.1. Les consommations énergétiques par secteur (résidentiel, déplacements, agriculture...)

Pour les consommations d'énergie par vecteur, Leff Armor Communauté s'aligne avec les objectifs du SRADDET, scénario « Transition Facteur 4 », soit, par rapport à 2015 :

	Objectif 2020	Objectif 2030	Objectif 2040	Objectif 2050
Résidentiel	-14%	-23%	-30%	-35%
Tertiaire	-13%	-34%	-40%	-44%
Déplacements	-18%	-35%	-42%	-47%
Agriculture	-3%	-11%	-18%	-25%
Industrie	-9%	-27%	-36%	-46%
<b>TOTAL</b>	<b>-13%</b>	<b>-28%</b>	<b>-35%</b>	<b>-41%</b>

*Objectif du SRADDET de réduction des consommations énergétiques par secteur (comparaison avec 2015)*

En application des objectifs précédents aux valeurs de LAC, les objectifs de réduction des consommations par vecteur retenus pour le territoire par rapport à 2015 sont les suivants :

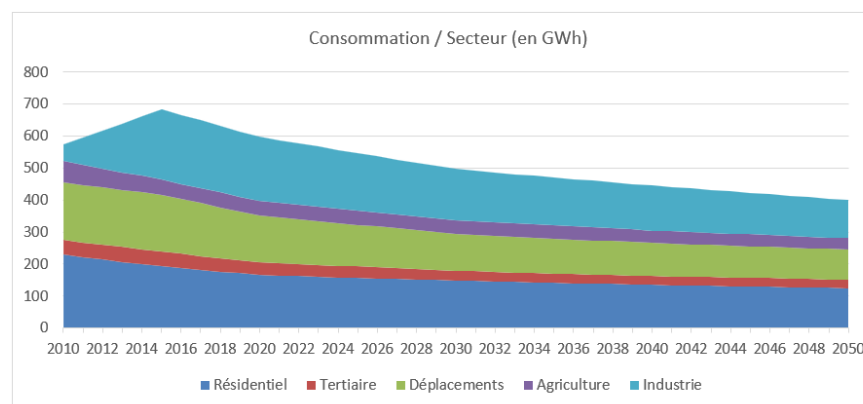
Année	2010	2015	2020	2026	2030	2040	2050	Part 2015	Part 2050
Résidentiel	229	192	165	155	148	135	125	28%	31%
Tertiaire	45	46	40	34	31	28	26	7%	6%
Déplacements	181	178	146	128	115	103	94	26%	23%
Agriculture	66	48	46	44	42	39	36	7%	9%
Industrie	51	219	200	176	160	140	118	33%	31%
<b>Total</b>	<b>573</b>	<b>683</b>	<b>597</b>	<b>537</b>	<b>497</b>	<b>445</b>	<b>399</b>		
Comparaison avec 2015			-13%	-21%	-27%	-35%	-42%		

*Tableau des objectifs à atteindre par échéance et par secteur (en GWh)*

Le PCAET fixe un objectif élevé de baisse de la consommation énergétique. L'ensemble des secteurs sont concernés. Au total, la consommation énergétique projetée baisserait de 42 % entre 2015 et 2050, passant de 683 GWh à 399 GWh.

Un effort notable est réalisé sur les secteurs « résidentiel » et « déplacements », malgré des projections démographiques à la hausse. Ceci s'explique du fait que la collectivité dispose de compétences et de leviers lui permettant d'agir directement sur ces postes.

L'industrie est également mise à contribution avec une incertitude plus grande, dépendante du contexte économique.



*Représentation graphique de la trajectoire à suivre en termes de réduction des consommations énergétiques par Secteur*



## 1.2. Les Objectifs sectoriels de réduction des émissions de GES

En termes d'émissions de GES, LAC s'aligne avec les objectifs du SRADDET, scénario « Transition Facteur 4 », soit par rapport à 2015 :

	Objectif 2020	Objectif 2030	Objectif 2040	Objectif 2050
Résidentiel	-21%	-51%	-71%	-81%
Tertiaire	-24%	-56%	-72%	-80%
Déplacements	-20%	-48%	-66%	-83%
Agriculture	-6%	-20%	-34%	-49%
Déchets				
Industrie	-14%	-39%	-52%	-62%
<b>TOTAL</b>	<b>-13%</b>	<b>-34%</b>	<b>-50%</b>	<b>-65%</b>

*Objectifs sectoriels du SRADDET de réduction des émissions de GES (comparaison avec 2015)*

En application des objectifs précédents aux valeurs de LAC, les objectifs de réduction sectoriels des émissions de GES retenus pour le territoire de Leff Armor Communauté par rapport à 2015 sont les suivants :

Année	2015	2020	2026	2030	2040	2050	Part 2015	Part 2050
Résidentiel	32 369	25 572	19 745	15 861	9 387	6 150	12%	5%
Tertiaire	7 398	5 622	4 202	3 255	2 071	1 480	3%	1%
Déplacements	49 062	39 250	31 007	25 512	16 681	8 341	17%	7%
Agriculture	180 048	169 245	154 121	144 038	118 832	91 824	64%	81%
Déchets	1 879	1 879	1 879	1 879	1 879	1 879	1%	2%
Industrie	10 603	9 119	7 528	6 468	5 089	4 029	4%	4%
<b>Total Emissions (Teg CO2)</b>	<b>281 359</b>	<b>250 686</b>	<b>218 483</b>	<b>197 013</b>	<b>153 940</b>	<b>113 703</b>		
<b>Comparaison avec 2015</b>		<b>-11%</b>	<b>-22%</b>	<b>-30%</b>	<b>-45%</b>	<b>-60%</b>		

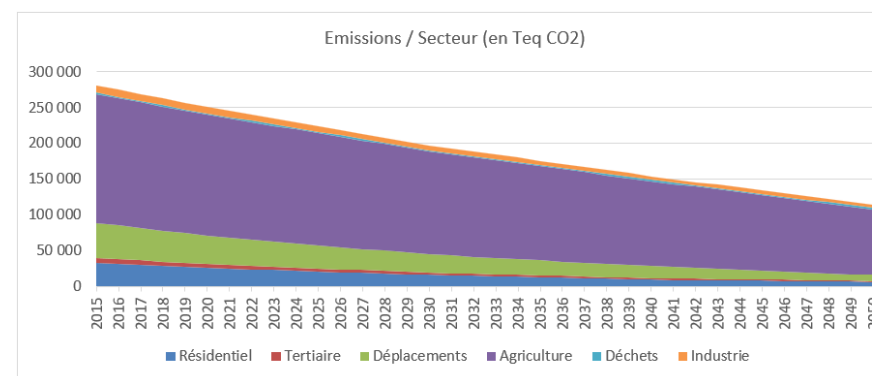
*Tableau des objectifs à atteindre par échéance et par secteur (en teg co2)*

En lien avec les consommations d'énergie, les objectifs de réduction des émissions de GES sont également élevés, particulièrement dans le résidentiel et pour les déplacements où les marges sont conséquentes et les leviers d'actions nombreux.

L'objectif global est de réduire de 60 % les émissions de CO2 d'ici à 2050 (par rapport à 2015).

Comme présenté dans la stratégie, les objectifs assignés à l'agriculture sont en décalage avec le SRADDET pour prendre en compte un contexte local spécifique. Les ambitions locales restent néanmoins élevées, nécessitant une réelle transition du modèle agricole actuel.

En complément, rappelons que la réalisation de ces objectifs permettrait une « économie de CO2 » notable comparativement à un scénario « au fil de l'eau » (cf. graphique présenté ci-avant).



*Représentation graphique de la trajectoire à suivre en termes de réduction des émissions de GES*

### 1.3. La production d'énergie locale (bois, biogaz...)

En termes de production d'énergies renouvelables, Leff Armor Communauté s'est appuyé sur les objectifs du SRADDET, scénario « Transition Facteur 4 », ainsi que sur le pacte Biogazier.

Des corrections ont ensuite été apportées afin que les objectifs finaux reflètent la réalité du terrain et la capacité réelle de production du territoire de Leff Armor (cf. stratégie).

Année	2015	2016	2020	2026	2030	2040	2050	Part 2016	Part 2050
Bois bûche et granulé	43	52	53	54	55	57	59	64%	27%
Bois déchiqueté	2								
Biogaz Elec	5	5	12	22	29	29	29	6%	13%
Biogaz Chauffage		2	6	11	15	15	15	3%	7%
PV	2	2	6	12	16	27	38	2%	17%
Hydroélectrique	0	0	0	0	0	0	0	0,22%	0,08%
Solaire thermique	0	0	0	0	0	0	0	0,12%	0,05%
Eolien terrestre	0	20	27	37	43	60	77	25%	35%
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>81</b>	<b>103</b>	<b>136</b>	<b>158</b>	<b>188</b>	<b>217</b>		
Comparaison avec 2015			x2	x2,6	x3	x3,5	x4		
Consommation énergétique par secteur	683	-	597	537	497	445	399		
Part ENR / consommation			17%	25%	32%	42%	54%		

Tableau de synthèse des objectifs à atteindre par échéance et par mode de production (en GWh)

Les objectifs de production locale d'énergie sont là encore élevés, en lien avec ce que prévoit le SRADDET, mais à priori compatibles avec les potentialités locales.

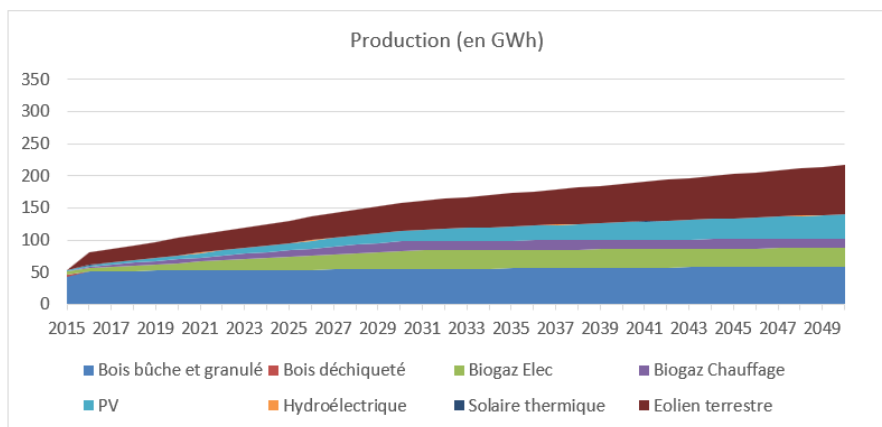
Le scénario prévoit un développement rapide du biogaz avec l'activité d'élevage très importante sur le territoire. Ce planning interroge toutefois au regard des freins inhérents à ce type de projet (acceptabilité sociale par exemple).

L'objectif de développement du « bois-énergie » reste modéré, passant de 52 GWh en 2016 à 59 GWh en 2050. Ceci se justifie notamment par la nécessité de gérer durablement la ressource en conciliant les enjeux écologiques et paysagers liés à la trame arborée. Au-delà des chiffres, plusieurs enjeux peuvent être soulevés :

- Le développement du bois énergie devra se faire par la valorisation d'une ressource disponible localement et non par des importations. À ce titre, le cahier des charges d'approvisionnement des futures chaufferies collectives pourra inclure un pourcentage minimal de bois bocager. Le territoire est déjà organisé pour avec la SCIC Bocagènese de Plouaret

La production d'énergie « bois » pourra être augmentée sans impacter la ressource. L'idée sera d'inciter les utilisateurs à l'installation de systèmes plus efficaces (poêles en remplacement des cheminées à foyer ouvert par exemple). L'efficacité des systèmes de chauffage au bois conditionne aussi la limitation des émissions de particules fines.

Même s'ils sont en deçà des objectifs du SRADDET, les objectifs de production du PCAET permettent de multiplier par 3,4 % la production énergétique du territoire par rapport à 2015. En parallèle, si le territoire atteint les objectifs fixés précédemment en termes de réduction des consommations énergétiques par secteur, la production EnR locale couvrirait alors 32 % des besoins en énergie du territoire en 2030, et 54 % en 2050.



Représentation graphique de la trajectoire à suivre en termes de production d'énergies renouvelables

## 1.4. La qualité de l'air

En termes de polluants atmosphériques, Leff Armor communauté s'aligne avec les objectifs du SRADDET, soit à 2040 :

- Pour particules fines (PM2,5 et PM10) : -36%. Cette baisse sera portée par une diminution de la dépendance aux produits pétroliers en particulier dans le secteur des transports routiers.
- Pour les oxydes d'azotes (NOx) : -71%. Cette baisse sera portée par le secteur des transports (via la réduction des déplacements motorisés et la recrudescence des véhicules à motorisation alternative) et du bâtiment (via la réduction des consommations de fioul pour le chauffage).

Année	Obj 2040 % 2015	2015	2020	2026	2030	2040	2050
PM10	-36%	299	277	252	234	191	148
PM2.5	-36%	138	128	116	108	88	69
NOx	-71%	727	623	500	417	211	4
SO2		69	69	69	69	69	69
COV		310	310	310	310	310	310
NH3		1 661	1 661	1 661	1 661	1 661	1 661

Tableau de synthèse des objectifs à atteindre par échéance et par polluant atmosphérique (en t)

En complément, le plan d'actions propose plusieurs dispositions pour réduire les polluants et améliorer la qualité de l'air (sur la limitation des intrants agricoles notamment).

## 1.5. Synthèse

La déclinaison locale du SRADDET se traduit par une stratégie ambitieuse du PCAET de Leff Armor. Cette dernière s'appuie sur 2 piliers :

- Une réduction notable des consommations d'énergies dans différents secteurs (prioritairement le résidentiel et les déplacements). Cette politique de sobriété et d'efficacité énergétique doit en parallèle se traduire par une réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques.
- Une augmentation notable de la production d'énergie locale renouvelable.

Le croisement des 2 doit augmenter l'autonomie énergétique du territoire (augmentation de la part d'énergie locale « propre » dans le total consommé).

Ainsi, la satisfaction des objectifs affichés se traduira par des impacts positifs multiples et d'ampleur notable sur la qualité de l'air (santé), la précarité énergétique des ménages...

Deux remarques sont néanmoins formulées ici :

- Le parti pris méthodologique visant à traduire le SRADDET à l'échelle de Leff Armor ne fait pas ressortir l'articulation entre les enjeux du territoire (issus du diagnostic) et les axes stratégiques. L'adaptation du PCAET aux caractéristiques du territoire n'est prise en compte qu'à posteriori, par un ajustement des objectifs du SRADDET (partagé avec les acteurs locaux)
- Les chiffres affichés sont ambitieux, en cohérence avec les enjeux globaux liés au changement climatique et, dans la mesure du possible, compatibles avec les politiques « cadres ». Pour autant, le réalisme des ambitions devra pouvoir être argumenté par une traduction concrète dans le plan d'actions. À ce titre, le suivi du PCAET apparaît stratégique.

## 2. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROGRAMME D' ACTIONS

Les objectifs de cette partie seront :

- D'évaluer en quoi et à quel niveau les actions permettent de répondre aux objectifs (qualitatifs et quantitatifs) fixés dans la stratégie territoriale, sachant que l'impact de toutes les actions ne pourra être quantifié précisément.
- Analyser et si possible caractériser, les incidences (positives ou négatives, directes ou indirectes) des actions prévues sur l'environnement au sens large (biodiversité, paysages, ressource en eau...). Ainsi, le plan d'actions ne sera pas uniquement jugé sur son niveau de performance « climat-air-énergie », mais intégrera bien les impacts indirects sur les autres composantes de l'environnement et sur la santé. S'il y a impact négatif, l'évaluation s'attachera aussi à présenter les actions prévues pour y répondre suivant la doctrine « éviter-réduire-compenser ».
- Croiser les actions dans une lecture transversale pour juger de la cohérence des actions entres-elles ou des éventuelles contradictions qui apparaissent. Il s'agira de mettre en exergue :
  - Les synergies positives (conjugaison d'actions maximisant l'effet positif attendu)
  - Les effets cumulés négatifs (conjugaison d'actions maximisant

## 2.1. Analyse des fiches actions du PCAET Leff Armor « Préserver les ressources et développer les puits carbone (Eau, biodiversité, biomasse) »

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>1. Préserver la ressource en eau</b>				
1.1	Gestion quantitative de la ressource en eau : faire une étude sur les besoins et l'état de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance sur les prélèvements en eau souterraine</li> <li>- Estimer le potentiel de la ressource</li> <li>- Anticiper en assurant un partage de la ressource entre les activités en tenant compte des besoins des milieux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une étude HMUC à l'échelle du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo : inventaire des ressources superficielles et souterraines, connaissance des régimes hydrologiques et fragilité des territoires vis-à-vis de la ressource,</li> <li>- Candidater à un plan territorial de gestion de l'eau commun aux 5 SAGEs nord-costarmoricaïns pour la période 2021-2024 : inventaire des besoins de l'ensemble des acteurs.</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la connaissance sur la ressource disponible et les usages (dans une logique prospective intégrant les besoins futurs et les effets du changement climatique)</li> </ul> <p>À terme, le diagnostic doit permettre de réelles prises de position sur un partage durable de la ressource pour répondre aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'alimentation en eau potable des foyers (en intégrant un développement résidentiel)</li> <li>• Permettre le maintien d'activités traditionnelles ancrées sur le territoire (agriculture, industrie agroalimentaire)</li> <li>• Limiter la pression sur les milieux aquatiques (débit d'étiage, concentration en polluants...)</li> </ul> <p>L'objectif général poursuivi dans le cadre du PCAET est celui d'une adaptation au changement climatique.</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>L'étude HMUC serait à priori lancée à l'échelle du bassin versant couvert par la SAGE Argoat-Trégor-Goëlo. Or, le territoire est aussi couvert en partie par le SAGE de la Baie de Saint-Brieuc. À ce titre, l'idée de candidater à un plan territorial de gestion de l'eau commun aux 5 SAGEs nord-costarmoricaïns est intéressante (vision élargie des besoins et de la ressource dans une éventualité d'interconnexion par exemple).</p> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>En attendant une amélioration des connaissances quant à la ressource en eau disponible et aux besoins (actuels et futurs) des différents acteurs, le SCoT met en place des « garde-fous » via l'objectif 1.2.1 du DOO qui prévoit notamment que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Les documents locaux d'urbanisme garantissent l'adéquation entre le développement de l'urbanisation et les ressources en eau disponibles, dans le respect d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de qualité définis par les SAGE »</li> <li>• « Les documents locaux d'urbanisme s'assurent que le développement prévu de l'urbanisation soit en adéquation avec la capacité des réseaux et des stations d'épuration à accepter ces nouveaux volumes et charges de pollution »</li> </ul>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
1.2	Optimiser et sécuriser la gestion des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupérer les eaux pluviales tout en assurant une recharge des nappes,</li> <li>- Gérer le ruissellement en milieu naturel et urbain,</li> <li>- Permettre une meilleure infiltration des eaux de pluie,</li> <li>- Limiter les risques d'inondation</li> <li>- Limiter les risques de pollution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eaux pluviales urbaines : faire l'état des lieux des zones dégradées à réhabiliter, privilégier l'infiltration et les aménagements alternatifs (ciel ouvert, ...) = schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle communale. Réaliser une enquête auprès des communes</li> <li>- Études de contrôle des branchements eaux usées pour limiter les infiltrations parasites dans le système d'assainissement</li> <li>- Eaux de ruissellement : maintenir, préserver et développer les éléments du paysage permettant une meilleure infiltration des eaux de pluie à la parcelle : contrat territorial de bassin versant, programme Breizh Bocage (bocage, zones humides...)</li> <li>- Réaliser une étude dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur la prévention des inondations : recensement et caractérisation des ouvrages de prévention présents sur le territoire, identification des risques, définition d'un plan de gestion et d'entretien de ces ouvrages, organisation de la compétence.</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <p>L'effet attendu localement est une limitation du ruissellement et des risques associés avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réduction du volume à prendre en charge par la collectivité</li> <li>• Une limitation de la charge hydraulique en entrée de STEP (en cas de réseaux unitaires ou de mauvais branchements)</li> <li>• Une maîtrise du risque d'inondation</li> <li>• Une lutte contre les transferts de polluants (pollutions diffuses)</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>Là encore, une attention devra être portée afin que le PCAET ne préconise pas une étude « en plus ». Nombre de structures travaillent déjà sur cette question. L'idée sera dans un premier temps de lister les manques pour apporter une réponse adaptée, à la bonne échelle, et avec les acteurs compétents (dans le cadre de la compétence GEMAPI et/ou suite à une prise de compétence communautaire sur la gestion des eaux pluviales urbaines).</p> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>Le SCoT prévoit différents leviers pour améliorer la gestion des eaux pluviales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réutilisation des eaux pluviales</li> <li>• Limitation de l'imperméabilisation des sols</li> <li>• Gestion paysagère et intégrée des eaux pluviales au plus près du point de chute</li> </ul>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
1.3	<i>Diminuer les risques de fuite sur le réseau de distribution en eau potable</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Économiser l'eau</li> <li>- Optimiser l'efficacité énergétique des installations d'eau potable</li> <li>- Augmenter le rendement du réseau d'eau potable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un diagnostic des consommations et des conduites d'eau AEP pour identifier les problèmes de pertes sur le réseau.</li> <li>- Prioriser les travaux sur les réseaux les plus fuyants.</li> </ul>	<p><b>Incidence positive :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une économie d'eau qui donne une marge de manœuvre, à prélèvement identique, pour faire face au développement (démographique notamment) du territoire</li> <li>• Une optimisation du service AEP qui doit permettre de maîtriser le prix de l'eau « au robinet »</li> </ul> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>Les logiques de polarisation ou de limitation des phénomènes d'étalement urbain, ou d'habitat diffus, dans le PLUiH visent aussi à freiner l'allongement des réseaux et à faciliter leur entretien sur le long terme.</p>
1.4	<i>Préserver la qualité de l'eau des forages : problème de la salinité</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affiner la connaissance des prélèvements sur le secteur littoral</li> <li>- Informer et former sur le biseau salé</li> <li>- Contribuer à l'amélioration globale des pratiques</li> <li>- <b>Nourrir l'étude Ressource Besoins (HMUC)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire des forages</li> <li>- Mettre en œuvre des diagnostics « forages » avec les exploitants pour améliorer la connaissance sur les prélèvements et favoriser les « bonnes pratiques » pour assurer une utilisation durable des forages et une exploitation raisonnée des ressources</li> </ul>	<p><b>Incidence positive :</b></p> <p>À l'échelle de Leff Armor, qui compte une unique commune littorale (Plouha), l'enjeu n'est pas aussi prégnant que sur d'autres territoires. Néanmoins, l'objectif est de participer à l'échelle des unités hydrographiques concernées à prévenir la perte quasi irréversible d'une ressource soumise à de fortes pressions sur les espaces littoraux (tourisme, maraîchage intensif...). L'idée est à la fois de mieux suivre les prélèvements et leur impact sur le niveau des nappes côtières.</p> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>En attendant une amélioration des connaissances quant à la ressource en eau disponible et aux besoins (actuels et futurs) des différents acteurs, le SCoT met en place des « garde-fous » via l'objectif 1.2.1 du DOO qui prévoit notamment que « les documents locaux d'urbanisme garantissent l'adéquation entre le développement de l'urbanisation et les ressources en eau disponibles, dans le respect d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de qualité définis par les SAGE ».</p>



N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>2. Stocker le carbone</b>				
2.1	<i>Préservation et restauration de la trame verte et bleue</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la consommation du foncier au détriment des espaces naturels et agricoles.</li> <li>• Préserver les continuités et les milieux</li> <li>• Préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte dans les documents d'urbanisme et de planification des éléments constitutifs de la trame verte et bleue : cartographie, qualification, règlement d'urbanisme permettant non seulement une protection, mais une restauration d'une trame de qualité sur le territoire.</li> <li>- S'assurer de la participation régulière de l'ensemble des partenaires aux groupes de travail des schémas et plans locaux pour assurer la cohérence des objectifs et recommandations</li> </ul>	<p>Ce travail s'est opéré dans le cadre des démarches SCoT et PLUiH, (récentes et menées en parallèle). Le SCoT prévoit nombre de dispositions pour préserver / valoriser la trame verte et bleue locale, sur la base d'un diagnostic précis et de dispositions partagées avec l'ensemble des acteurs.</p> <p>Les impacts positifs attendus sont liés à la valorisation des fonctions multiples de la TVB pour le paysage, le climat, la biodiversité, la ressource en eau...</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>Les documents d'urbanisme agissent principalement pour limiter l'impact du développement urbain et protéger certains éléments de paysage constitutifs de la TVB (haies, boisements...). En revanche, ils ne peuvent cadrer les pratiques agricoles dont les impacts (positifs ou négatifs) sont importants sur la TVB en secteur rural. À ce titre, l'ensemble des actions du PCAET relatives à la préservation des herbages et la limitation des intrants se veulent complémentaires aux documents d'urbanisme pour protéger la TVB.</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
2.2	Développer et entretenir le bocage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du maillage bocager sur le territoire</li> <li>• Gestion durable du bocage</li> <li>• Adaptation du monde agricole aux conséquences du changement climatique</li> </ul>	<p>Poursuivre le programme bocager dans le cadre des actions des bassins versants du Grand Trieux et de l'lc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation</li> <li>• Plans de gestion du bocage</li> <li>• Travaux de réalisation de talus / billons et de plantation</li> <li>• Entretien des haies</li> </ul> <p>Lien avec les demandes gérées par le service Droit des Sols de Leff Armor Communauté.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler sur la rémunération des services environnementaux rendus par le bocage (marché local du carbone, lien avec production bois-énergie, PSE...).</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <p>L'idée générale est de renforcer les fonctions positives et déjà existantes du réseau bocager :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des eaux de ruissellement (régulation, filtration...) et limitation des pollutions diffuses</li> <li>- Préservation d'une trame dense, favorable à l'épanouissement d'une biodiversité associée (en lien avec les prairies et autres boisements)</li> <li>- Valorisation énergétique en complémentarité avec l'action 17.1</li> <li>- Préservation de paysages typiques du territoire, supports d'activités « nature », vecteurs d'attractivité résidentielle et touristique</li> <li>- ...</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>Dans le cadre de cette action, un soin devra être porté à ce que les actions de restauration du bocage soient le plus efficaces possible (localisation, essences, modes de plantation et d'entretien...).</p> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>L'action s'inscrit en complémentarité avec d'autres actions déjà engagées localement (au niveau des bassins versants notamment).</p> <p>L'objectif 1.1.3. du DOO du SCoT donne des orientations spécifiques quant au traitement de la question bocagère dans les PLUi.</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
2.3	Végétalisation des espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la simplification et la gestion différenciée des espaces verts pour faciliter leur développement, notamment dans les nouveaux projets d'aménagement</li> <li>Diminuer la consommation d'eau des collectivités</li> <li>Favoriser l'infiltration des eaux pluviales en milieu urbain par la mise en place de systèmes végétalisés</li> <li>Diminuer le recours aux engrais chimiques et accompagner le zéro phyto</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner techniquement les communes (agents et élus) à travers la démarche d'Embellissement portée par le Département (critères environnementaux renforcés : économies d'eau, objectifs zéro phyto, végétalisation pérenne, biodiversité, sensibilisation des habitants, etc), et la charte communale pour une gestion durable de l'eau du contrat territorial de bassin versant.</li> <li>Apporter des conseils personnalisés, proposer des formations et organiser des rencontres techniques.</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliore le cadre de vie des habitants</li> <li>Favorise les supports pédagogiques autour de la biodiversité</li> <li>Favorise l'interaction sociale, la pratique du sport (selon les usages)</li> <li>Laisse une place à la biodiversité (ordinaire) en secteurs bâtis</li> <li>Limite les surfaces imperméabilisées (meilleure gestion des eaux pluviales)</li> <li>Limite la formation de petits îlots de chaleur (microclimat)</li> <li>Améliore l'image des villes et joue sur leurs attractivités</li> </ul> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>Le PLUI-H de Leffe Armor Communauté protège au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme les espaces verts (15 ha sur l'ensemble du territoire).</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
2.4	Augmenter la qualité du peuplement forestier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter la séquestration du CO2 avec l'augmentation des surfaces.</li> <li>Dynamiser les peuplements forestiers pour une meilleure valorisation du bois (bois d'œuvre, bois industrie, bois énergie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renouvellement des peuplements (surtout dans les forêts privées).</li> <li>Recensement des propriétés des collectivités / voir les possibilités d'extension de la surface forestière sur le territoire, recensement des friches.</li> <li>Mise en place d'une sylviculture dans le cadre de plans de gestion durable : peuplement plus dynamique / équilibre cout-action (séquestration carbone, cout des machines et impact sur le tassement du sol, préservation des microhabitats et non-exploitation du menu-bois pour préserver la qualité du sol et la biodiversité des massifs forestiers...).</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation et optimisation des boisements en tant que ressource d'énergie locale et puits de carbone</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>La gestion des espaces boisés ne peut être appréhendée uniquement sous l'angle « climat ». Les boisements et forêts remplissent des fonctions multiples qu'il faut pouvoir concilier.</p> <p>Ainsi, la gestion des espaces boisés devra aussi permettre l'épanouissement d'une biodiversité associée. En parallèle, l'abandon de certains terrains agricoles jugés non rentables à ce jour ne doit pas être vu comme une opportunité d'étendre les boisements sur des milieux particuliers et rares (fonds de vallée, landes...).</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
2.5	Adapter les peuplements forestiers et forêts linéaires au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérenniser les peuplements forestiers dans un contexte climatique en évolution.</li> <li>• Préservation de la biomasse forestière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche de la meilleure adéquation essence forestière / station (sol, climat).</li> <li>• Plantation de plants produits dans les pépinières locales (plants élevés dans les pépinières locales, mais réfléchir à l'origine des graines : peut-être issues de plants mères de régions situées plus au sud pour favoriser leur adaptation au changement climatique ?).</li> <li>• Augmentation de la diversité génétique locale pour une meilleure adaptation aux changements climatiques.</li> <li>- Plan de gestion durable des massifs (lien également avec le PLUI, et notamment la trame verte).</li> </ul>	<p>Le changement climatique bouscule les conditions de vie des arbres : les périodes de végétation s'allongent, les arbres sont confrontés à des attaques parasitaires, à des risques d'incendies ou de tempêtes. Les agents de l'Office national des forêts (ONF) travaillent à adapter les forêts publiques françaises au changement climatique. La gestion forestière s'est rapprochée de la recherche pour réfléchir à l'adaptation du peuplement en place et à l'installation d'une forêt plus résiliente pour demain. La présente action s'intègre dans ce contexte.</p> <p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir des espaces boisés plus résilients face aux différentes pressions subies (sécheresses récurrentes, attaques parasitaires ...)</li> <li>• Préserver les espaces boisés qui pour certains sont voués à disparaître avec le changement climatique. La préservation de ces espaces agit de manière positive : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sur la qualité de la ressource en eau</li> <li>○ Sur le stockage de carbone et par voie de conséquence sur la régulation du climat</li> <li>○ Sur la préservation des continuités écologiques</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>La gestion durable des espaces boisés devra être conciliée avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'usage des lieux (loisir, production...)</li> <li>• Les autres actions du PCAET (valorisation énergétique de la ressource « bois »)</li> </ul> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>Le SCoT prévoit la préservation et les conditions d'une restauration de la trame boisée. Plusieurs espaces boisés sont également protégés au PLUiH.</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>3. Connaître la biodiversité du territoire et suivre son évolution</b>				
3.1	Suivre l'évolution des populations de ravageurs et d'espèces exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître l'évolution de la présence d'espèces faunistiques et floristiques ayant un impact négatif sur la santé, la biodiversité, les activités économiques</li> <li>- Analyser ces données pour trouver le lien éventuel avec les effets du changement climatique sur la biodiversité</li> <li>• Informer et sensibiliser la population et les acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un réseau d'observateurs de terrain : sollicitation des agents des collectivités, associations, professionnels et habitants souhaitant s'investir dans cette veille de terrain.</li> <li>- Formation à la reconnaissance des espèces, à la trace de leur présence, à leurs conséquences (ex : Balsamine de l'Himalaya, Ambrosie, Frelon asiatique, Pyrale du buis...).</li> <li>- Mise en place d'une base de données communautaire sur SIG.</li> <li>- Conseils, formations, retour d'expériences de chantiers de gestion avec intervenants locaux et régionaux.</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <p>Là encore, il s'agit d'un outil d'amélioration continue de la connaissance pour être en mesure d'apporter des réponses adaptées (en matière de sensibilisation, mais pas uniquement).</p> <p>L'objectif à terme est de freiner le développement d'espèces invasives qui concurrencent les espèces locales et impactent la biodiversité.</p> <p>Les données SIG produites pourront être croisées avec celles de la TVB SCoT.</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>Pourrait être porté un regard complémentaire sur les espèces allergènes qui ont un impact sanitaire non négligeable.</p> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>Le SCoT recommande de sensibiliser les particuliers au choix des végétaux, et notamment sur les espèces invasives perturbant les écosystèmes naturels.</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
3.2	Développer les atlas de Biodiversité Communale (ABC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux connaître la biodiversité du territoire pour mieux la prendre en compte dans les projets et les actions</li> <li>• Avoir des indicateurs pour mieux évaluer les effets du changement climatique sur les milieux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des élus communaux à l'intérêt de réaliser des atlas</li> <li>- Développement des atlas dans les communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaires naturalistes, bibliographie (en interne, avec des bénévoles naturalistes, avec des associations naturalistes)</li> <li>• Cartographie des espèces / milieux (si possible avec un outil cartographique commun à toutes les communes pour faciliter les échanges)</li> <li>• Communication / sensibilisation (exposition, animations, plaquette d'information, articles...)</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <p>Il s'agit là aussi d'un outil d'amélioration continue de la connaissance à l'échelle locale, permettant de mieux connaître les enjeux de biodiversité et les intégrer dans des politiques de gestion et d'aménagement.</p> <p>Il permet également de sensibiliser et mobiliser les élus et citoyens sur ces enjeux de biodiversité.</p> <p>Le développement des ABC agit de manière positive avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'amélioration du cadre de vie des habitants</li> <li>• Le développement de supports pédagogiques autour de la biodiversité</li> <li>• Une place plus importante donnée à la biodiversité (ordinaire) en secteurs bâtis</li> <li>• Une amélioration de l'image des villes jouant sur leurs attractivités</li> </ul>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>4. Valoriser et recycler</b>				
4.1	Favoriser le développement de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer le volume des déchets produits sur le territoire</li> <li>• Sensibiliser les publics à l'économie circulaire</li> <li>• Sensibiliser à l'économie et la préservation des ressources en général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire l'état des lieux des déchets produits sur le territoire (type, volume ...)</li> <li>• Fixer des priorités d'actions en fonction de cet état des lieux</li> <li>• Structurer / développer les filières de réemploi</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des GES par la diminution de déchets à produire, traiter et transporter</li> <li>- Diminution des consommations d'énergie par le réemploi,</li> <li>- Développement d'une stratégie de réduction de quantité de déchets (pédagogie et sensibilisation)</li> </ul>

### Synthèse intermédiaire « Préserver les ressources et développer les puits carbone (eau, biodiversité, biomasse) »

Globalement, on note une cohérence d'ensemble avec des actions non contradictoires, voire complémentaires, produisant des synergies positives sur les quatre thématiques traitées.

Les actions promues par le PCAET répondent ainsi à nombre d'enjeux environnementaux spécifiques au territoire, que ce soit en termes de :

- Gestion et préservation de la ressource en eau : gestion quantitative et qualitative de la ressource pour préserver des eaux souterraines et superficielles de bonne qualité
- Séquestration carbone : l'entretien du bocage et des espaces boisés pour valoriser les « 3S » :
  - Séquestration du carbone par croissance des plantes)
  - Stockage du carbone dans les produits issus de la forêt (bois d'œuvre, meubles...)
  - Substitution par utilisation du bois comme source d'énergie en remplacement des énergies fossiles
- Biodiversité : le maintien des surfaces forestières et du bocage favorise la fonctionnalité de la trame verte et bleue locale, le maintien et le développement de la végétalisation des espaces publics, la sensibilisation à la biodiversité locale via les ABC...
- Le développement de l'économie circulaire et une sensibilisation à la réduction des déchets, dans un enjeu de sobriété



## 2.2. Analyse des fiches actions du PCAET Leff Armor « Diminuer les consommations d'énergie »

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>5. Optimiser l'éclairage public</b>				
5.1	Diminuer l'éclairage nocturne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les communes de manière globale sur le changement climatique et la préservation de la biodiversité.</li> <li>- Sensibiliser et informer les habitants</li> </ul>	<p><b>Poste de Conseiller en Énergie Partagée (ingénieur conseil pour les communes) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des communes aux impacts de l'éclairage nocturne sur la facture énergétique et la biodiversité</li> <li>- Analyse des consommations électriques avec les services communaux</li> </ul> <p><b>Communes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une diminution des plages d'éclairage nocturne et d'une variation saisonnière de l'éclairage (par exemple arrêt de l'éclairage à partir de 22 h)</li> <li>- Réduction des puissances installées pour l'éclairage communal</li> <li>- Communication auprès des habitants</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction de la consommation électrique des communes et par voie de conséquence leurs factures énergétiques</li> <li>- Favorise la trame noire sur le territoire (et limite les impacts de l'éclairage nocturne sur la biodiversité)</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b> Nécessite un travail de pédagogie auprès des acteurs concernés (habitants, entrepreneurs sur les zones d'activités...).</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>6. Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs consommations</b>				
6.1	<p style="text-align: center;"><i>Accompagner les collectivités dans la diminution de leurs consommations d'énergie</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Prendre en compte les économies d'énergie dans la rénovation énergétique des bâtiments publics et les nouveaux projets</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider les collectivités à optimiser leur consommation énergétique (suivre et analyser les consommations pour chaque bâtiment concerné)</li> <li>- Élaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation</li> <li>- Être exemplaire sur les bâtiments publics neufs ou rénovés</li> <li>- Améliorer le patrimoine bâti des collectivités</li> <li>- Sensibiliser aux enjeux du changement climatique</li> </ul>	<p><u>Réduction des consommations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser le suivi des consommations énergétiques</li> <li>- Avoir des données comparatives pour aider les collectivités dans leur réflexion de consommation</li> </ul> <p><u>Rénovation énergétique et nouveaux projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acter la mise en place d'une politique volontariste en termes de rénovation énergétique des bâtiments communaux et communautaires</li> <li>- Réaliser un diagnostic du patrimoine bâti de plus de 10 ans.</li> <li>- Élaborer une stratégie patrimoniale dans une démarche transversale climat-air-énergie.</li> <li>- Prioriser les interventions sur les bâtiments publics, Plan Pluriannuel d'Investissement.</li> <li>- Inscrire les niveaux de performance souhaités dans un document-cadre comme le PLUI. Disposer d'un outil de suivi et d'évaluation de la cible HQE « gestion de l'énergie » tout au long des opérations</li> <li>- Fournisseurs d'énergie : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enedis : Accéder et exploiter les données de consommation énergétique</li> <li>▪ GRDF : identifier le parc de bâtiments, notamment fioul/propane, pouvant se convertir au gaz vert sur les communes Gaz de Leff Armor (chiffrer les extensions et les investissements pour la conversion).</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'exemplarité de la collectivité dans la rénovation / construction de ses bâtiments</li> <li>• La réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics de la collectivité et des futurs projets sur le territoire</li> <li>• Le développement des énergies renouvelables sur le territoire</li> <li>• Avoir une réelle stratégie patrimoniale de rénovation / construction plutôt que d'avoir une stratégie au cas par cas (avec des objectifs, un suivi...)</li> <li>• La communication avec les fournisseurs d'énergie du territoire sur les attentes de la collectivité et donc sur les efforts à produire</li> </ul> <p>Sur ces sujets techniques demandant une ingénierie le partenariat prévu avec l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc est intéressant.</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>Rester vigilant sur la présence d'espèces protégées dans les bâtiments (ex Chiroptères) avant rénovation : réalisation de diagnostics avant tout projet pour identifier les mesures à prendre et les solutions techniques</p> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>En lien avec le PLUiH, notamment sur les niveaux de performance souhaités.</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
6.2	Accompagner les entreprises pour réduire leurs consommations d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la facture énergétique</li> <li>- Connaitre les besoins des entreprises en matière de gestion de l'énergie</li> </ul>	<p>Définir les besoins des entreprises en matière de gestion de l'énergie et les axes prioritaires à traiter (faire appel à un spécialiste pour étudier ces questions - soit en interne soit en externe).</p> <p><b>État des lieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des pré- diagnostics Energie individuels: état des lieux des pratiques, analyse des factures, analyse de la consommation des process, pistes d'actions</li> <li>- Réaliser des diagnostics thermiques à infrarouge</li> </ul> <p><b>Animation de territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation d'ateliers collectifs sur l'écologie industrielle territoriale (EIT) – économie circulaire sur un périmètre regroupant 30 à 40 entreprises (axe RN 12 entre Plélo et Plouagat)</li> <li>- Petits déjeuners d'entreprises avec demi-journée d'information sur une thématique ciblée</li> <li>- Outil ACTIF développé par la CCI d'Occitanie : recensement des flux et des ressources sur une base cartographiée pour créer des synergies inter-entreprises</li> </ul> <p><b>Fournisseurs d'énergie :</b> informer sur les compteurs communicants, les contrats de fournitures, les énergies vertes.</p> <p><b>Lien avec fiches Transports et mobilité :</b> sensibiliser aux économies de transport (équipements véhicules – GNV, électrique), faire un diagnostic des modes de déplacements et des mobilités au sein de l'entreprise.</p>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une connaissance fine des entreprises du territoire, notamment de leur process et de leurs attentes</li> <li>• Une sensibilisation d'acteurs importants du territoire</li> <li>• Une mise en réseau des entreprises du territoire avec pour objectif de développer une économie circulaire</li> <li>• La réduction des consommations énergétiques des entreprises du territoire et donc du territoire</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté possible quant à la sensibilisation et à la mobilisation des entreprises du territoire.</li> </ul> <p>Les modalités et le temps à y consacrer sont à mieux définir avec les partenaires (CCI, CMA, clubs d'entrepreneurs...)</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
6.3	Accompagner les commerces pour réduire leurs consommations d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux isoler les bâtiments commerciaux</li> <li>- Adapter les modes de chauffage à l'activité</li> <li>- Réfléchir à l'éclairage des vitrines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des Pass' commerces aux entreprises pouvant bénéficier d'aides pour les travaux de rénovation énergétique (vitrine /isolation).</li> <li>- Signaler les locations énergivores.</li> <li>- Encourager à la diminution des plages d'éclairage nocturne des vitrines.</li> <li>- Se baser sur les retours d'expériences des commerces vertueux participant aux Ecodéfis avec la CMA</li> <li>- Mise en place par la région du SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique).</li> <li>- Fournisseurs d'énergie : Informer les commerces raccordés au réseau gaz sur les garanties d'origine gaz vert et local.</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une connaissance fine des commerces du territoire, notamment de leurs attentes</li> <li>• Une sensibilisation d'acteurs importants du territoire</li> <li>• La réduction des consommations énergétiques des commerces du territoire et donc du territoire</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>Difficulté possible quant à la sensibilisation et à la mobilisation des commerces du territoire (ne pas sous-estimer le temps d'animation de ce type d'action).</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>7. Accompagner les particuliers dans la réduction de leurs consommations</b>				
7.1	<p style="text-align: center;"><i>Informier et conseiller les ménages sur la rénovation énergétique et les économies d'énergie dans l'habitat</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les ménages en informant sur les différentes solutions techniques possibles en rénovation et en neuf</li> <li>- Sensibiliser aux économies d'énergie</li> <li>- Répondre aux demandes d'informations et de conseils formulées par les habitants du territoire</li> <li>- Accompagner les ménages précaires et non précaires tout au long de leur projet de rénovation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un poste de conseiller FAIRE (« Faciliter, Accompagner, Informer pour la Rénovation Énergétique » : déploiement de ce dispositif au niveau national) : conseil et accompagnement des particuliers, veille réglementaire, lien avec les partenaires et professionnels du bâtiment, des réseaux de chaleur, des fournisseurs d'énergie, organisation d'actions de sensibilisation auprès du grand public (rencontres habitants/professionnels, Semaine du Développement Durable avec le Forum citoyen et les associations, travail auprès des écoles, bibliothèques, mairies, cafés-débats...)</li> <li>• Permanences sur les deux sites communautaires de Lanvollon et Châtelaudren (voir possibilité de partenariat avec des permanences organisées par les partenaires sur les sites de la communauté de communes)</li> <li>• Informer les ménages dès le dépôt de permis de construire (en projet de construction ou de rénovation), et les inciter fortement à consulter le conseiller énergie pour éviter les erreurs d'équipement et d'isolation</li> <li>- Utiliser la page internet de Leff Armor Communauté dédiée aux liens vers les partenaires et les sites d'information (voir aussi pour l'annuaire des entreprises RGE). Création de plaquettes d'information à déposer dans les mairies et chez les partenaires</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un lieu et une personne référencée (guichet unique) pour donner les conseils liés à la rénovation énergétique des ménages <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien avec les partenaires et les professionnels du bâtiment</li> <li>• Lien avec les fournisseurs d'énergie</li> </ul> </li> <li>• La communication / sensibilisation à destination de tous ménages du territoire</li> <li>• La réduction des consommations énergétiques des ménages (<b>enjeu fort de lutte contre la précarité énergétique</b>)</li> <li>• Le développement des énergies renouvelables sur le territoire</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>Difficulté pour les ménages non motorisés de se déplacer pour rencontrer le conseiller FAIRE et profiter des conseils distribués (lien avec les actions « mobilité »).</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
7.2	<p>Mise en œuvre du volet Habitat du PLUiH : « organiser la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer des logements indignes et énergivores sur le territoire</li> <li>- Identifier les actions à mettre en place pour l'habitat précaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic de terrain (fait en interne par Leff Armor Communauté)</li> <li>- Repérage des logements indignes et vacants sur le territoire. Étudier l'intérêt de mettre en place un SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie)</li> <li>- Information des élus et sensibilisation à ce qu'est l'habitat indigne et quelles sont les différentes interventions et procédures possibles à mettre en place</li> </ul> <p>Fournisseurs d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité d'élaborer une convention « PRECARITER » avec Enedis, un outil cartographique développé afin de détecter les zones en Précarité Énergétique et permettre une aide au service des politiques publiques (dans la limite des données accessibles)</li> <li>- Localisation des réseaux de chaleur et potentialités d'extension (avec pour le gaz : conditions de raccordement des consommateurs sur ces extensions en fonction du régime de concession publique déléguée par les communes)</li> <li>- Dans le cadre de la convention avec GRDF, mise à disposition de la couche Réseau gaz dans le SIG communautaire, promotion des outils de visualisation des réseaux (application smartphone, site internet)</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'amélioration du confort des logements</li> <li>• La remise sur le marché de logements définis comme indignes ou énergivores</li> <li>• La réduction des consommations énergétiques des ménages et donc des émissions de GES (<b>enjeu fort de lutte contre la précarité énergétique</b>)</li> <li>• Le développement des énergies renouvelables sur le territoire</li> <li>• La sensibilisation des élus à cette question de précarité énergétique et d'insalubrité des logements</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>En lien avec le PLUiH de la collectivité et particulièrement son POA avec la fiche action, « Organiser la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique »</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
7.3	Poursuivre le PIG Précarité énergétique et adaptation 2018-2020 + actions du POA 2021-2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les ENR</li> <li>- Informer les propriétaires occupants/bailleurs</li> <li>- Permettre l'amélioration thermique des logements</li> <li>- Permettre la remise sur le marché des logements vacants (location)</li> <li>- Signaler les logements insalubres et énergivores</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permanences assurées pour les ménages par l'ADIL et le CAUE au sein des locaux de Leff Armor</li> <li>- Accompagnement des ménages par SOLIHA tout le long de leur projet de rénovation thermique</li> <li>- Connaissance par les organismes conseils des différentes infrastructures publiques d'énergie, de la localisation des réseaux de chaleur et des différentes alternatives existantes en énergie renouvelable : mise en lien avec le poste EIE / PLRH (voir fiche « Informer et conseiller les ménages »)</li> <li>- Propositions de réhabilitation de logements sociaux, uniquement dans les bourgs équipés de services</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'amélioration du confort des logements</li> <li>• La remise sur le marché de logements</li> <li>• La réduction des consommations énergétiques des ménages et donc des émissions de GES</li> <li>• Le développement des énergies renouvelables sur le territoire</li> <li>• Les conseils divulgués par des partenaires extérieurs pour les projets de rénovation thermique des ménages</li> <li>• L'accent mis également sur les logements sociaux et pas uniquement sur le parc privé</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté pour les ménages non motorisés de se déplacer dans les locaux de Leff Armor Communauté pour rencontrer le CAUE ou l'ADIL</li> </ul> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En lien avec le PLUiH de la collectivité et particulièrement son POA avec la fiche action « Organiser la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique »</li> </ul>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>8. Adapter les process et matériels</b>				
8.1	<i>Optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'assainissement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser le fonctionnement des stations pour limiter la consommation énergétique (intégré dans les nouvelles stations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État des lieux de l'efficacité des systèmes d'assainissement en cours sur les 5 stations de boues activées : 2020-2021</li> <li>- Réaliser les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique au fur et à mesure de la modernisation des équipements</li> </ul>	<p><b>Incidence positive :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure efficacité énergétique par la baisse de la consommation énergétique des systèmes d'assainissement (déjà pris en compte dans la programmation de travaux)</li> </ul>
8.2	<i>Adapter le parc de matériel agricole</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Économiser l'énergie des exploitations agricoles,</li> <li>- Optimiser les postes d'activité de l'exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les agriculteurs à l'écoconduite des tracteurs.</li> <li>- Travailler sur l'adéquation entre matériel et besoins réels de l'exploitation</li> <li>- Réaliser des bancs d'essai moteur pour connaître le régime moteur optimal de son tracteur</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser la rentabilité des exploitations et limiter leurs vulnérabilités face à une augmentation programmée du coût des énergies</li> <li>- Réduire l'impact « climat » de l'agriculture</li> <li>- Participer au maintien d'une activité qui reste fondamentale pour l'occupation et l'entretien des espaces ruraux du territoire</li> </ul>
8.3	<i>Installer du matériel économe en énergie dans les bâtiments agricoles d'élevage</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Économiser l'énergie des exploitations agricoles</li> <li>- Adapter l'activité dans un contexte de gestion globale de l'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître les dispositifs existants en sensibilisant fortement les agriculteurs,</li> <li>- Accompagner les exploitants dans le cadre des conseils d'experts proposés par la Chambre d'Agriculture</li> </ul>	<p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins : -</b></p>



## Synthèse intermédiaire « Diminuer les consommations d'énergie »

L'axe « Diminuer les consommations d'énergie » actionne les 2 leviers que sont :

- **La sobriété énergétique** par l'accompagnement des acteurs vers des pratiques moins consommatrices,
- **L'efficacité énergétique** par une réflexion sur la performance des bâtiments et équipements utilisés.

L'ensemble des acteurs du territoire sont visés :

- Les ménages / habitants,
- Les entreprises,
- Les commerces,
- Les agriculteurs,
- La collectivité.

Le diagnostic met en évidence un important gisement d'économie d'énergie (notamment sur les bâtiments, mais pas que), qui justifie totalement les actions promues. Pour maximiser les résultats, l'évaluation environnementale pointe le double enjeu :

- D'affiner la connaissance sur les potentiels d'économie d'énergie (connaissance du patrimoine de la collectivité, des logements, des usages...) et les acteurs plus facilement mobilisables
- De prioriser les actions et les efforts en fonction

### 2.3. Analyse des fiches actions du PCAET Leff Armor « Diminuer les émissions de GES en adaptant les mobilités »

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>9. Limiter les déplacements</b>				
9.1	Favoriser les groupements parcellaires pour diminuer les émissions de GES et les consommations d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer la consommation de fioul en rapprochant les parcelles de l'exploitation,</li> <li>- Faciliter l'accès aux prairies et augmenter la durée du pâturage et la surface pâturée en élevage laitier,</li> <li>- Optimiser les épandages et augmenter la durée de rotation des cultures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer l'échelle pertinente de l'action (communale, intercommunale, départementale), notamment pour tenir compte de la répartition des parcelles qui peuvent être sur plusieurs secteurs pour une même exploitation.</li> <li>- Animation territoriale : mettre en place une démarche collective pour faciliter les échanges.</li> <li>- Réflexion autour de la création d'une cellule foncière au sein de Leff Armor Communauté.</li> <li>- Toujours intégrer dans les réflexions la nécessité de la préservation du bocage (lien avec le fiche-action n°37), l'autonomie fourragère (lien avec les fiches-actions n°34 et 35), le stockage du carbone...</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des émissions de GES par la limitation des déplacements en engins agricoles (les tracteurs consommant 33% de l'énergie directe utilisée par l'agriculture en Bretagne) et des conditions plus favorables au maintien des surfaces en herbe (à relativiser)</li> <li>- Préservation de l'activité agricole et du foncier valorisé par cette activité</li> <li>- Préservation des paysages (et de leurs fonctionnalités) entretenus par l'activité agricole (effet indirect)</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du linéaire bocager (dégradation de la trame bocagère, ruissellements...)</li> <li>- Agrandissement des parcelles incitant à une mise en culture (retournement de prairies) = ruissellements, déstockage de carbone...</li> </ul> <p><b>Il faut rester attentif à ce que cette action n'accompagne pas la dynamique de concentration des exploitations qui conduit à l'éloignement des sièges par rapport aux parcelles exploitées (effet inverse de celui poursuivi ici).</b></p> <p><b>À ce titre, le travail doit porter aussi sur le maintien des exploitations en place et le développement d'une agriculture plus locale.</b></p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
9.2	Développer l'accès au numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les déplacements en véhicules motorisés.</li> <li>- Faciliter l'accès aux services dématérialisés.</li> <li>- Lutter contre la précarité énergétique et l'illectronisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les points existants sur le territoire et les faire connaître.</li> <li>- Repérer /déterminer les personnes ressources pouvant accompagner les personnes en difficulté.</li> <li>- Compléter le maillage du territoire par des acquisitions supplémentaires de bornes numériques.</li> <li>- Organisation d'ateliers, de formations</li> <li>- Organisation de permanences (en mairie) au plus près des habitants pour tenir compte des problèmes de mobilité</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation du besoin de déplacement et de la dépendance à la voiture (notamment pour les secteurs les plus isolés)</li> <li>• Égalité d'accès aux démarches dématérialisées (avec un accompagnant tel que prévu dans l'action)</li> <li>• Favoriser le lien social (virtuel) pour des personnes isolées ou moins mobiles</li> <li>• Adapter les territoires en cas de nouvelle crise sanitaire</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins : -</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Pollution numérique » liée à la consommation d'énergie des serveurs. À ce titre, les séances de formation à l'outil numérique pourraient sensibiliser sur ce point</li> </ul> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme « Bretagne Très Haut Débit » (repris dans le SRADDET)</li> <li>• Objectif 2.5.6 du DOO du SCOT du Pays de Guingamp « Accompagner la numérisation du territoire / soutenir le développement de l'accès au très haut débit »</li> </ul>
9.3	Ouverture et développement d'espaces de coworking	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse des déplacements motorisés.</li> <li>- Créer des conditions de travail favorables aux travailleurs indépendants et télétravailleurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'implantation d'activité de coworking et d'espaces de rencontres sur le territoire en aménageant des sites composés de bureaux individuels, de salles de réunion et d'espaces de restauration à disposition des télétravailleurs ou entrepreneurs</li> <li>- Faire connaître ces espaces et développer leur fréquentation du lieu</li> <li>- Organiser des animations numériques en lien avec le Médiacentre.</li> <li>- Développer l'utilisation des espaces communautaires (espace de visioconférence du Petit Echo de la Mode, site de Coat an Doc'h, longère de Blanchardeau...)</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter les déplacements en proposant des espaces équipés pour le travail à distance</li> <li>• Mutualiser les équipements et limiter ainsi les pollutions en lien avec la consommation d'appareils numériques</li> <li>• Favoriser l'émulation et la mise en réseaux de travailleurs et/ou entrepreneurs</li> <li>• Favoriser le maintien des micro-entreprises locales voire l'implantation de nouvelles</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins : -</b></p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>10. Faciliter le recours aux modes de déplacement doux</b>				
<b>10.1</b>	<i>Inciter à la mise en place de Plans Mobilité Entreprise Volontaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter le covoiturage intra- et inter-entreprises.</li> <li>• Inciter à optimiser les déplacements dans l'activité de l'entreprise</li> <li>• Créer des conditions de travail favorables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des interventions auprès des entreprises par le biais de conférences thématiques sur le thème de la mobilité et sensibiliser à la réalisation d'un plan de mobilité, ou dans le cadre des petits déjeuners d'entreprises.</li> <li>• Inciter les entreprises à proposer / mettre à disposition de leurs salariés des modes de déplacement alternatif (trajets domicile-travail et/ou trajets en lien avec l'activité), par exemple une flotte de vélos électriques, ou voiture électrique ou roulant au gaz naturel, véhicule de transport roulant au GNV...</li> <li>• Faciliter la multimodalité (accès à la gare ferroviaire par exemple).</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Incitation au covoiturage = réduction de l'autosolisme (85 % des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture « sous-occupée »)</li> <li>• Mutualisation des moyens et diminution de la dépendance des ménages à la voiture (lutte contre la précarité énergétique)</li> <li>• Mise en œuvre d'un outil favorable à la solidarité dans l'entreprise</li> <li>• Sensibilisation des travailleurs aux mobilités alternatives, plus propres et potentiellement bonnes pour la santé dans le cas des modes actifs</li> </ul> <p>Répond à l'enjeu global de changement des pratiques en matière de mobilité pour réduire l'utilisation de la voiture et les impacts induits (émissions de GES, pollutions, nuisances, insécurité...)</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>Le développement des Plans Mobilité Entreprise induisent de nombreux impacts positifs. Néanmoins, il est difficile à ce stade d'anticiper en quoi une action de sensibilisation se traduira par la mise en œuvre effective de PME.</p> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>Beaucoup d'orientations et dispositions promues dans les documents de planification locaux (SCoT, PLUiH) accompagnent indirectement les mobilités alternatives, notamment pour les déplacements pendulaires (polarisation, rapprochement des lieux, développement des continuités douces notamment au départ des gares...).</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
10.2	<i>Développer et faciliter le covoiturage</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la mise en relations des employés pour les trajets domicile-travail.</li> <li>- Faciliter l'accès à l'emploi pour les précaires énergétiques : pouvoir se rendre à un entretien ou participer à une formation</li> <li>- Faciliter l'accès aux soins pour les rendez-vous médicaux éloignés</li> <li>- Faciliter l'accès aux commerces, ainsi qu'aux spectacles et aux expos...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer le réseau existant approprié aux trajets quotidiens et/ou courts par adhésion à Ouest Go, présentant l'avantage pour les usagers transportés de ne pas avoir de commission à payer.</li> <li>- Créer une communauté de covoitureurs pour le personnel de la communauté de communes et les salariés des entreprises voisines.</li> <li>- Permettre la création de groupes en cas d'évènementiels (favorisant en outre une communication indirecte sur l'évènement).</li> <li>- Développer la communication de Leff Armor Communauté sur le réseau mis en place → incitation des entreprises du territoire.</li> <li>- Lever les freins psychologiques en s'appuyant sur les services EHOP</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter l'autosolisme (85 % des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture « sous-occupée »)</li> <li>• Mutualiser les moyens et diminuer la dépendance des ménages à la voiture (précarité énergétique)</li> <li>• Générer des synergies positives par la mise en œuvre de démarches complémentaires (avec les Plan Mobilité Entreprise)</li> <li>• Offrir une offre alternative aux TC pour des besoins plus diffus</li> </ul> <p>L'action répond à l'enjeu global de changement des pratiques en matière de mobilité pour réduire l'utilisation de la voiture et les impacts induits (émissions de GES, pollutions, nuisances, insécurité...)</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins : -</b></p> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques ou outils :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs applications déjà en place : <ul style="list-style-type: none"> <li>• OuestGo qui propose à la fois des trajets réguliers, évènementiels et solidaires</li> <li>• Ehop qui propose des trajets quotidiens (domicile-travail)</li> <li>• ComCov qui propose des trajets quotidiens (domicile-travail) afin de désengorger la RN12</li> </ul> </li> <li>• Le SCOT du Pays de Guingamp favorise « le développement d'usages partagés de l'automobile » (objectif 2.4.3 du DOO)</li> <li>• Le PADD du PLUi de Leff Armor Communauté identifie des aires de covoiturage à conforter ou à créer.</li> </ul>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
10.3	Étendre les lignes de bus des agglomérations voisines	- Offrir un service public de transports en commun supplémentaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Extension de lignes de bus de l'agglomération voisine à des communes limitrophes (vers Lanrodec, Le Merzer, Pommerit-le-Vicomte) dans le cadre de l'entente communautaire avec Guingamp-Paimpol Agglomération</li> <li>Extension du marché</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser / mutualiser l'offre de TC à l'échelle du Pays (rentabilité, efficacité...)</li> <li>Adapter l'offre aux besoins (une part significative des flux sortants de Leff Armor est à destination de Guingamp Paimpol Agglomération)</li> <li>Confirmer / renforcer la coopération entre Guingamp Paimpol Agglomération et LAC, dans la continuité du SCoT</li> <li>Valoriser durablement les flux touristiques majeurs (axes Saint-Brieuc – Paimpol et Guingamp –Plouha)</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins : -</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessite en amont une étude des besoins, des flux et des alternatives (train, Tibus, covoiturage) pour une offre adaptée à des besoins qui ne peuvent être satisfaits par ailleurs (doublons)</li> </ul> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>Objectif 2.5.4. du DOO du SCOT du Pays de Guingamp « optimiser l'offre de transports en commun » (entre les différents pôles générateurs de flux à l'échelle du Pays)</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
10.4	Promouvoir et développer le réseau de voies pour les déplacements doux : élaboration d'un schéma des mobilités actives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une offre sécurisée aux déplacements doux</li> <li>• Permettre un meilleur maillage du territoire</li> <li>• Aider à l'appropriation de ce mode de déplacement</li> <li>• Communiquer sur l'existence des voies douces et inciter les habitants à les emprunter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire l'état des lieux et le recensement cartographique des voies douces existantes et potentielles sur le territoire pour les déplacements quotidiens (domicile-travail-école) et occasionnels (population touristique),</li> <li>• Enquêter auprès des communes (élus) et des usagers pour connaître les habitudes de déplacement et identifier les besoins en termes de cheminements doux,</li> <li>• Analyser les données et les intégrer dans le SIG communautaire,</li> <li>• Faire des propositions pour le territoire pour un meilleur maillage, ainsi qu'une signalétique spécifique,</li> <li>• Proposer un plan de communication, prenant notamment en compte la nécessité d'appropriation de ces voies et modes de déplacements</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les modes doux, relativement peu utilisés en local pour les déplacements réguliers</li> <li>• Favoriser une offre complémentaire aux autres actions promues : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur les déplacements « courte distance » (jusqu'à 5 km) pour lesquels le vélo ou la marche à pied sont plus efficaces en « porte-à-porte »</li> <li>• En connexion avec l'offre de TC dans une logique d'intermodalité (rabattement vers les gares par exemple)</li> </ul> </li> <li>• Lutter contre la sédentarité par la promotion de modes dits « actifs », avec des impacts positifs sur la santé (en cas de sécurisation des déplacements)</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins : -</b></p> <p>Le territoire accuse un retard pour la promotion des modes doux au quotidien (vélo notamment). Ceci nécessite donc une phase préalable d'étude avec une certaine inertie pour mesurer les résultats des politiques engagées. À ce titre, la promotion des modes doux doit afficher un niveau de priorité maximal.</p> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Axe 2 du PADD du PLUiH « Le renforcement de l'accessibilité à la gare SNCF de Châtelaudren passe par l'aménagement d'un espace urbain attractif. Les itinéraires piétonniers et doux, les espaces publics depuis le pôle gare SNCF vers le pôle urbain (centre historique, commerçant et touristique de Châtelaudren) sont requalifiés »</li> <li>• Objectifs 2.5.5 du DOO du SCoT « Proposer un aménagement, notamment du stationnement, favorisant les modes actifs » et 2.5.6. « Développer l'offre d'itinéraires pour les modes actifs »</li> </ul> <p>De manière générale, les orientations d'aménagements inscrites au SCoT et au PLUiH visent à une polarisation favorable au « rapprochement des lieux » pour faire des modes doux une alternative crédible.</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
10.5	Création d'une voie verte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une voie verte accessible aux piétons et aux cyclistes sur le tracé de l'ancienne voie ferrée qui traverse les deux territoires sur près de 25 km (entre Plouha et Guingamp)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retrouver le tracé de l'ancienne voie ferrée – recenser les problèmes d'emprise foncière : propriétaires de terrains privés ou publics (envisager un conventionnement pour les autorisations de passages).</li> <li>Étudier les possibilités d'itinéraires de contournement en cas de refus ou d'obstacles.</li> <li>Mettre en œuvre des travaux de débroussaillage et d'aménagements – prévoir du mobilier public.</li> <li>Mettre en œuvre des travaux de balisage et signalétique.</li> <li>Réaliser une cartographie et la communication autour de cette nouvelle voie</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Structurer l'offre « mode doux » à partir d'équipements phares, visibles, incitatifs et assurant la promotion des modes doux à une échelle élargie</li> <li>Répondre par un même équipement à des besoins multiples (trajets du quotidien, « promenade du dimanche », flux touristiques entre le littoral et Guingamp...)</li> <li>Valoriser du foncier « perdu » pour aménager des équipements tout en limitant les impacts environnementaux associés</li> <li>Conforter le cadre de vie qualitatif du territoire et son attractivité</li> </ul> <p>L'ensemble des actions relatives aux modes doux répondent à l'enjeu global de changement des pratiques en matière de mobilités pour réduire l'utilisation de la voiture et les impacts induits (émissions de GES, pollutions, nuisances, insécurité...)</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins : -</b></p> <p>Veiller à la complémentarité de cette action avec l'action visant à « étendre les lignes de bus des agglomérations voisines »</p> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif 2.6.3 du DOO du SCoT « Préserver, mettre en valeur et renforcer l'accessibilité des atouts touristiques du Pays » ; C) « Améliorer l'offre de circuits touristiques et diffuser la fréquentation touristique »</li> <li>Objectif 2.5.6. du DOO du SCoT « Développer l'offre d'itinéraires pour les modes actifs » du DOO du SCoT</li> </ul>



N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>11. Développer et faciliter l'usage du vélo</b>				
11.1	<i>Aider au développement de l'usage du vélo à assistance électrique par la mise en place d'une prime pour les professionnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux entreprises de développer des solutions alternatives pour les déplacements professionnels de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les professionnels de la possibilité d'être aidé financièrement pour l'achat d'un vélo électrique à usage professionnel (aide déconnectée du système mis en place par l'État)</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élargir l'accessibilité à l'achat d'un vélo à assistance électrique</li> <li>• Réduire les inégalités par une offre accessible</li> <li>• Sensibilisation et incitation au changement des pratiques</li> </ul>
11.2	<i>Planter des stations vélos sur le territoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre la précarité énergétique liée aux véhicules motorisés</li> <li>• Répondre à une demande touristique</li> <li>- Développer l'offre multimodale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à un prestataire pour fourniture/ location/ maintenance : à envisager dans le cadre d'une entente communautaire, groupement de commandes sur 1 à 2 points du territoire.</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toucher un public élargi : inciter et « mettre le pied à l'étrier » à des personnes pas ou mal équipées</li> <li>• Réduire les inégalités par une offre accessible</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins : -</b></p> <p>Veiller à mesurer en amont le rapport cout / bénéfice (le nombre de vélos et le budget de fonctionnement ne sont pas estimés). Notons toutefois qu'il s'agit d'une action d'ampleur limitée qui prévoit dans un 1<sup>er</sup> temps 1 à 2 stations sur le territoire.</p> <p>Penser l'intégration des stations avec le double objectif de promouvoir sans impacter le paysage.</p> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques : Idem ci-dessus.</b></p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
11.3	<i>Développer le prêt et la location de vélos</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre la précarité énergétique liée aux véhicules motorisés,</li> <li>• Rompre l'isolement : pouvoir avoir accès à l'emploi, aux commerces et services, aux activités, spectacles, expos...</li> <li>• Développer les services touristiques,</li> <li>• Contribuer à l'effort en faveur de la transition énergétique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de vélos et mise à disposition auprès de commerçants (garagistes) à charge pour ceux-ci de procéder à leur location, d'en percevoir le produit, d'assurer leur maintenance.</li> <li>• Formation des commerçants au démarrage</li> <li>• Définir des tarifs de location identiques pour l'ensemble du territoire</li> </ul> <p><b>Acquisition à déployer sur plusieurs années.</b></p>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accessibilité aux modes doux pour tous (réduction des inégalités)</li> <li>• Le vélo électrique comme alternative pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toucher un public plus large (parfois « rebuté » par l'effort induit par la pratique du vélo classique</li> <li>• S'affranchir plus facilement de la distance et du relief pour la pratique des modes doux (le vélo électrique double la distance potentielle du trajet parcouru)</li> </ul> </li> </ul> <p>L'ensemble des actions relatives aux modes doux répondent à l'enjeu global de changement des pratiques en matière de mobilité pour réduire l'utilisation de la voiture et les impacts induits (émissions de GES, pollutions, nuisances, insécurité...)</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins : -</b></p> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques : -</b></p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
11.4	Mise en place d'un vélibus pour les centres de loisirs communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer le transport en voiture individuelle parentale</li> <li>• Pouvoir avoir accès aux activités et équipements communautaires pour les enfants et les jeunes.</li> </ul>	<p><b>Dans les zones proches des ALSH (&gt;5kms) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupement en différents lieux des enfants ou jeunes inscrits avec leur propre vélo. Ils sont accompagnés de parents bénévoles ou d'animateurs pour se rendre au lieu d'activités,</li> <li>• Équipements de signalement à prévoir – lieux de rassemblement à définir</li> </ul> <p><b>Au préalable :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Période de préparation pédagogique par le service enfance/jeunesse</li> <li>• À mettre en place au fur et à mesure de la sécurisation routière et du développement des liaisons douces</li> <li>• Prévoir un espace de stationnement vélos à proximité du lieu d'activité</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résoudre les problèmes d'encombrements posés par la voiture aux heures de pointe devant les équipements communautaires pour les enfants et les jeunes.</li> <li>• Lutter contre la pollution localisée aux abords des équipements visés</li> <li>• Créer du lien entre les familles utilisatrices (fédérer autour d'un projet)</li> <li>• Réduire par l'entraide le stress des parents</li> <li>• Favoriser l'apprentissage par les enfants des règles de sécurité routière, sensibiliser aux risques, parfaire leur pratique du vélo</li> <li>• Lutter contre la sédentarité et promouvoir l'exercice physique pour ses bienfaits</li> <li>• Offrir une alternative à la marche pour des déplacements « moyennes distances »</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins : -</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessite un temps et un investissement important, en amont et tout au long de la durée de vie du système = doit être promue comme une solution de confort pour les parents</li> </ul> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>L'ensemble des actions et orientations citées précédemment pour sécuriser les modes actifs sont autant de garanties nécessaires au succès du vélibus.</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
11.5	<b>Développer le programme « Savoir rouler à vélo » dans les établissements scolaires du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la mobilité active des écoliers</li> <li>- Diminuer le nombre de déplacements motorisés quotidiens de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation du kit dans les centres de loisirs communautaires (avec les animateurs du service Enfance-Jeunesse</li> <li>- Dans les écoles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Près du kit des écoles</li> <li>• Possibilité de faire appel à un animateur du service Enfance Jeunesse (complément temps plein sur les périodes scolaires hors mercredi)</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'utilisation des modes doux pour les scolaires par une sensibilisation dès le plus jeune âge</li> <li>• Favoriser l'apprentissage par les enfants des règles de sécurité routière, sensibiliser aux risques, parfaire leur pratique du vélo</li> <li>• Lutter contre la sédentarité et promouvoir l'exercice physique pour ses bienfaits</li> </ul> <p>Cette action répond à l'enjeu global de changement des pratiques en matière de mobilité pour réduire l'utilisation de la voiture parents et futur.es conducteurs) et les impacts induits (émissions de GES, pollutions, nuisances, insécurité...)</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>12. Sensibiliser aux modes de déplacements doux lors des évènements festifs</b>				
12.1	<i>Développer les navettes hippomobiles pour l'évènementiel</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer une alternative au transport motorisé pour de l'évènementiel.</li> <li>Diversifier l'offre de transport pour des personnes isolées sans voiture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariat à développer avec les prestataires.</li> <li>Parcours à définir – fréquence de rotation lors des évènements.</li> <li>Négocier les tarifs (pas de trésorerie à gérer pour la communauté de communes ; paiement direct entre le client et le prestataire) tarification unique et accessible pour le public, facturation de la différence recettes / cout total de la prestation</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <p>Il s'agit plus d'un levier de sensibilisation que d'action directe sur le changement climatique.</p> <p>Cette action reste toutefois très intéressante au regard de sa relative facilité de mise en œuvre.</p>

## Synthèse intermédiaire « Diminuer les émissions de GES en adaptant les mobilités »

De manière générale, les actions « mobilité » sont cohérentes entres-elles et complémentaires avec les dispositions prévues par le SCoT et le PLUiH. Les objectifs visés ou impacts attendus sont les suivants :

- Un changement des pratiques autour de la mobilité au profit des modes alternatifs à la voiture, ou en faveur d'une gestion plus économe et partagée de la voiture, avec :
  - Une dépendance moindre des personnes et des entreprises à la voiture, l'idée étant de les rendre moins vulnérables à l'augmentation du cout des énergies
  - Une limitation des impacts multiples, locaux et globaux, induits par l'utilisation quasi systématique de la voiture (pollutions, émission de GES, insécurité routière, nuisances sonores...)

Pour y parvenir, les leviers actionnés le PCAET sont les suivants :

- Des actions adaptées à des publics cibles (entreprises, scolaires...) : PDE, vélibus
- Une communication et un accompagnement des acteurs par des actions exemplaires (mise à disposition de vélos électriques, navettes hippomobiles...)
- Un soutien à la conversion du parc de véhicules vers des énergies plus propres et locales (stations GNV)
- Une limitation à la source du besoin de déplacement (développement du numérique, mise à disposition d'espaces de coworking)
- Une accentuation de l'effort pour une pratique partagée de la voiture (covoiturage)

- Un développement des mobilités douces par différentes actions (aménagement en site propre, sécurisation, communication...), à différentes échelles, en complémentarité avec les autres offres (rabattement vers les TC et la gare notamment)
- Une réflexion sur une échelle plus efficace pour organiser l'offre de transports en commun (lien avec les territoires voisins)
- Une volonté de trouver des réponses à des besoins multiples dans une logique de mutualisation (déplacements pendulaires, flux touristiques...)

Le plan d'actions s'affirme ainsi comme la traduction opérationnelle des politiques de planification urbaine (SCoT notamment) qui ont également été pensées pour favoriser une moindre dépendance à la voiture (polarisation, mixité fonctionnelle...).

## 2.4. Analyse des fiches actions du PCAET Leff Armor « Diminuer les émissions de GES, préserver l'activité agricole et la biomasse en adaptant les pratiques »

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>13. Sensibiliser les agriculteurs</b>				
13.1	Connaitre ses pratiques au sein de l'exploitation agricole pour analyser ses marges de manœuvre vis-à-vis du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les professionnels agricoles de manière globale sur le changement climatique et la préservation des ressources et des milieux.</li> <li>- Les accompagner pour leur permettre de mettre en place des solutions concrètes, adaptées au contexte climatique et à leur exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil éco-responsable</li> <li>- Diagnostic sur la résilience de l'exploitation au changement climatique</li> <li>- Développement de cultures moins gourmandes en eau</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <p>Action complémentaire aux autres actions du domaine agricole et visant à favoriser une amélioration des pratiques.</p> <p>Il s'agit aussi de consolider les liens déjà forts entre la collectivité et les différents acteurs du monde agricole (CRAB, chambre d'agriculture, agriculteurs...).</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>La multiplication des actions de sensibilisation peut avoir comme effet pervers de brouiller le message.</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>14. Adapter les systèmes agricoles</b>				
<b>14.1</b>	<i>Développer l'autonomie alimentaire des exploitations</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer les importations d'aliments du bétail</li> <li>• Augmenter le stockage de carbone dans le sol</li> <li>• Valoriser les cultures protéiques à travers des filières adaptées sur le territoire</li> <li>• Diminuer les charges au niveau du poste alimentation</li> <li>- Diminuer la mécanisation par le développement du pâturage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic sur la quantité et le type d'aliments du bétail importés sur le territoire.</li> <li>• Avoir une réflexion sur les rotations.</li> <li>• Augmenter la part protéique des fourrages produits sur l'exploitation.</li> <li>• Développer les systèmes herbagers (étude technico-économique de faisabilité, choix des espèces implantées et conduite de la prairie).</li> <li>• Augmenter la part de pâturage dans la ration.</li> <li>• Développer des cultures protéiques alternatives à l'import soja (lupin, fèves, pois, luzerne, colza -tourteaux, lin) et contracter avec des transformateurs locaux (déshydratation, tourteaux).</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des émissions de GES par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'utilisation de produits de l'exploitation pour l'alimentation animale</li> <li>- La volonté de maintenir / valoriser les surfaces en herbe (puits de carbone, réduction de la mécanisation, moins d'épandages...)</li> </ul> </li> <li>- Plus d'autonomie par une dépendance moindre aux importations (alimentation, intrants...)</li> </ul> <p>Plus globalement, la volonté de maintenir voire d'augmenter la surface en herbe induit de nombreux impacts positifs sur la biodiversité et la ressource en eau (limitation des besoins en intrants et des pollutions diffuses, préservation de la trame prairiale et de la biodiversité associée, amélioration de la qualité des eaux de surface...).</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>Les impacts positifs ci-dessus sont potentiels et doivent être relativisés au regard du fait que le changement des pratiques agricoles est difficile, souvent dépendant d'un contexte économique « macro » sur lequel le PCAET reste un levier limité. À ce titre, les indicateurs de suivi doivent être un moyen de suivre les évolutions pour s'adapter.</p>



N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
14.2	Accompagner l'adaptation des élevages aux aléas climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les fermes vers un système autonome et robuste,</li> <li>- Rendre les fermes plus résilientes face aux aléas climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une réflexion sur le système fourrager,</li> <li>• Mettre en lien la ressource fourragère sur la ferme et le troupeau présent,</li> <li>• Mettre en place des leviers pour réagir aux aléas climatiques en augmentant la ressource (voie végétale) ou en diminuant les besoins (voie animale)</li> <li>• Réfléchir à sa stratégie pour atteindre l'autonomie et la résistance aux aléas (exemple : diversification de l'assolement)</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <p>Cette action s'insère dans un contexte de changement climatique, et vise à s'adapter à une situation à laquelle le milieu agricole est aujourd'hui déjà confronté et sera amené à l'être encore plus. La question de l'adaptation est donc primordiale. L'atteinte des objectifs de résilience et d'autonomie des fermes (en lien avec le développement du système fourrager et la diminution des besoins) va enclencher des impacts positifs notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des exploitations à faire face aux sécheresses</li> <li>- Autonomisation des fermes et réduction des dépenses liées à l'importation des protéines alimentaires par le biais d'un lien direct.</li> <li>- Une adéquation entre culture du fourrage et besoins des bêtes</li> <li>- Réduction des émissions de GES par un fonctionnement plus local, une limitation des besoins en amont</li> <li>- Limitation des pollutions et pressions sur le milieu par une utilisation moindre d'intrants et la préservation des couverts végétaux aux multiples fonctions (prairies humides par exemple)</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>Là encore, la réalisation des impacts positifs ci-dessus n'est pas automatique. Il s'agit surtout de présenter les objectifs poursuivis ou attendus, difficiles à quantifier à ce stade (changement de pratique). Pour autant, la volonté d'accompagnement n'est pas une garantie de résultats. Le suivi des actions devra permettre d'évaluer leurs impacts réels.</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
14.3	Accompagner les élevages vers l'agriculture biologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer les importations d'aliments,</li> <li>• Augmenter le stock de carbone dans le sol,</li> <li>- Diminuer l'impact de l'élevage sur le climat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une réflexion sur les rotations,</li> <li>• Accompagner l'arrêt des intrants d'origine chimiques,</li> <li>• Accompagner dans le changement de conduite d'élevage (constitution des rations, augmentation du pâturage, conduite sanitaire...)</li> <li>• Augmenter la part protéique des fourrages produits sur l'exploitation,</li> <li>• Développer les systèmes herbagers (choix des espèces implantées et conduite de la prairie)</li> <li>• Assurer une cohérence globale du système pour bâtir un système robuste et autonome (lien entre le potentiel des terres et les animaux)</li> <li>• Voir la faisabilité technique et économique d'une conversion en AB</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des émissions de GES par la diminution des engrais et produits phytosanitaires, dont la synthèse : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Est coûteuse en énergie</li> <li>o Contribue aux émissions de CO2.</li> </ul> </li> <li>- L'augmentation de la part en herbe doit permettre de réduire le bilan GES par leur plus grande capacité à stocker le CO2.</li> <li>- Préservation de la biodiversité et de la ressource en eau par une réduction des intrants et un épandage plus « extensif »</li> <li>- Bien-être animal</li> <li>- Santé humaine (agriculteur et non-agriculteurs) du fait d'une exposition moindre aux intrants chimiques (dans l'air puis dans la nourriture)</li> <li>- Maintien d'exploitations plus adaptées au changement climatique, moins vulnérables aux évolutions du marché avec la possibilité de mettre au jour des débouchés locaux, plus en phase avec une demande grandissante des consommateurs...</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>Idem pages précédentes</p> <p>La recherche de leviers concrets, pour les collectivités, afin d'agir sur les pratiques agricoles nécessitera peut-être la réalisation d'études plus poussées en amont (Projets Alimentaires Territoriaux).</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
14.4	Améliorer l'efficacité des couverts végétaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capturer le carbone dans la biomasse et le sol</li> <li>• Préserver la qualité de la ressource en eau,</li> <li>• Diminuer les apports d'engrais azotés aux cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les exploitants à la diversité des mélanges et aux propriétés des différents couverts possibles en fonction de leurs projets / besoins</li> <li>• Informer sur les formations et accompagnements techniques proposés par les différents organismes agricoles,</li> <li>• Accentuer le suivi de l'implantation de ces couverts et de leur diversité</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <p>Les impacts positifs d'une meilleure gestion / préservation du couvert végétal sont nombreux et précédemment exposés (captation des GES, limitation du ruissellement, fonctionnalité des corridors écologiques...).</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>L'impact du travail de sensibilisation de l'objectif final reste difficile à appréhender même s'il est nécessaire.</p> <p>L'enjeu sera toutefois de bien coordonner l'ensemble des actions de sensibilisation pour être efficace.</p>
14.5	Diminuer le recours aux engrais minéraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser la gestion des déjections animales</li> <li>• Préserver la qualité de l'eau en optimisant la fertilisation organique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les actions déjà mises en place par les agriculteurs, avec accompagnement technique,</li> <li>• Développer l'agriculture biologique (mode de production interdisant l'utilisation d'engrais de synthèse)</li> <li>• Mettre à disposition de la boîte à outils de la CRAB sur le changement climatique,</li> <li>• Accompagner les exploitants à la gestion de l'herbe</li> </ul>	<p>Les engrais minéraux étant émetteurs de protoxyde d'azote et d'ammoniac, énergivores et producteurs de CO2, leurs diminutions sont nécessaires pour la bonne atteinte des objectifs assignés à l'agriculture dans la stratégie PCAET. Les objectifs sont nombreux et déjà exposés précédemment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des émissions de GES</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'air</li> <li>- Enrichissement plus optimal et naturel des sols par une utilisation plus accrue de l'engrais organique, améliorant la capacité des sols à stocker le carbone et à supporter les aléas climatiques importants</li> <li>- Autonomie accrue des exploitants (technique, économique...)</li> </ul> <p>Cette action vient en appui à l'objectif de passage des élevages en agriculture biologique.</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>15. Promouvoir l'alimentation territoriale</b>				
15.1	Développer et promouvoir les filières courtes de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'offre qualitative de proximité</li> <li>• Sensibiliser les consommateurs,</li> <li>• Sensibiliser les communes et former les équipes de restauration scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire le recensement des besoins et des productions pour adapter l'offre des producteurs aux besoins du territoire.</li> <li>• Sensibiliser et former les exploitants agricoles à la vente en circuit court de proximité (plusieurs métiers en un)</li> <li>• Informer sur les outils existants et les méthodes de mise en relation producteur-consommateur</li> </ul> <p style="text-align: center;"><u>Restauration collective :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un diagnostic des consommations dans les restaurants collectifs (écoles, collèges, EHPAD),</li> <li>• Compléter le recensement des exploitations agricoles du territoire travaillant ou souhaitant travailler avec la restauration collective,</li> <li>• Former les personnels des restaurants collectifs à l'achat local et au travail des produits de saison,</li> <li>• Aider / former au développement de la logistique facilitant la fourniture des produits aux restaurants collectifs.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><u>Particuliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les exploitants à la communication vers les habitants et à la mise en valeur de leur production,</li> <li>• Proposer et mettre à jour régulièrement un annuaire des exploitants pratiquant la vente directe et le diffuser largement (OT, mairies, bibliothèques...),</li> <li>• Communiquer sur les sites de vente directe et les points de distribution.</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des produits de consommation importés = limitation du bilan carbone « transport »</li> <li>- Réduction des intermédiaires = moins d'emballages, modèle économique plus favorable aux producteurs...</li> <li>- Renforcement du lien entre agriculteurs et consommateurs (lien social, solidarité)</li> </ul> <p>La réalisation d'un tel objectif nécessiterait une approche globale (Projets Alimentaires Territoriaux ?).</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>16. Adapter les équipements</b>				
16.1	<i>Promouvoir le raclage en V des fosses dans les porcheries</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminuer les émissions de GES et améliorer de la qualité de l'air au niveau des bâtiments d'élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les exploitants dans la mise en œuvre de cahier des charges de compostage</li> <li>Conseiller et accompagner techniquement sur le système de raclage et ses avantages pour l'exploitation</li> <li>Développer la reconversion en élevage sur paille</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b> Il s'agit d'actions techniques avec pour finalité une meilleure gestion des effluents d'élevages afin de valoriser au mieux leurs pouvoirs fertilisants tout en limitant les impacts : émissions gazeuses (ammoniac et de protoxyde d'azote), pollutions diffuses et impacts sur la ressource en eau (nitrates)...</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b> - L'impact du PCAET sur le changement des pratiques reste là encore difficile à appréhender.</p>
16.2	<i>Couvrir les fosses pour limiter les émissions de GES</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter le nombre de couvertures des fosses,</li> <li>Optimiser l'épandage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer l'animation agricole sur le territoire pour faire connaître les avantages et les différentes solutions pour la couverture des fosses,</li> <li>Intégrer la démarche dans une réflexion plus large sur la gestion des déjections sur l'exploitation (lien avec la qualité de l'eau) et des pratiques d'épandage moins émissives</li> <li>Développer les élevages sur paille</li> </ul>	

## **Synthèse intermédiaire transversale « Diminuer les émissions de GES, préserver l'activité agricole et la biomasse en adaptant les pratiques »**

Les actions promues dans le domaine agricole visent prioritairement une adaptation au changement climatique via une transition vers un modèle plus sobre et ancré localement, qui s'appuie sur : les ressources locales, qui réduisent la dépendance technique et économique aux importations et favorisent les circuits courts (limitation des intermédiaires).

L'idée générale est de permettre :

- Des pratiques moins impactantes pour l'environnement (limitation des intrants, de la consommation d'énergie et des émissions de GES, productions d'énergies renouvelables)
- Des pratiques plus sobres et efficaces qui visent à rendre les exploitants moins dépendants aux aléas climatiques et économiques. Cette logique d'adaptation vise parallèlement au maintien d'un tissu économique agricole nécessaire à l'entretien des paysages

Les actions promues par le PCAET répondent ainsi à nombre d'enjeux environnementaux spécifiques au territoire, que ce soit en termes de :

- Biodiversité : le maintien des surfaces en herbe favorise la fonctionnalité de la trame bocagère, le maintien d'espaces recouvrant une certaine diversité végétale, la protection de milieux humides utiles sous de nombreux aspects, la lutte contre le risque d'inondation...
- Gestion de la ressource en eau : la limitation des intrants agricoles ou leur utilisation optimisée visent à limiter les pollutions diffuses, notamment pour conserver des cours d'eau en bon état

L'évaluation environnementale souhaite néanmoins porter un point de vigilance sur ce qui pourrait apparaître comme contradictoire :

La volonté de rapprocher les parcelles des sièges d'exploitations vise des impacts positifs (limitation des déplacements, réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES, confort des agriculteurs...). Pour autant, il ne faudrait pas que la redistribution foncière se fasse en accompagnement du phénomène de concentration d'exploitations agricoles toujours plus grandes et dont le fonctionnement est contraire aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (agrandissement des parcelles et passage en cultures des prairies, réduction du linéaire bocager...).

## 1.1. Analyse des fiches actions du PCAET Leff Armor « Développer la production d'EnR et R »

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>17. Le Bois énergie</b>				
17.1	Le bois énergie issu du bocage et de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'approvisionnement en énergies renouvelables locales,</li> <li>- Gestion et valorisation du bocage,</li> <li>- Valorisation énergétique locale du bois forestier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire l'étude des potentiels de valorisation du bois bocage sur le territoire pour l'énergie, en lien avec la SCIC Bocagénèse</li> <li>- Gestion forestière des Périmètres de Protection de Captage : coupes et ventes de bois forestier aux particuliers (bois bûche, bois sur pied) dans le cadre des plans de gestion avec l'ONF</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des émissions de GES par substitution aux énergies fossiles d'une énergie renouvelable locale</li> <li>- Diversification de l'activité agricole par valorisation du bois de haies (revenus complémentaires pour un maintien de l'activité en place)</li> <li>- Création d'emplois locaux (une chaufferie alimentant 1 000 logements avec 5 000 tonnes de bois permet de créer 4 emplois à temps plein)</li> <li>- Dans le cas d'une gestion durable et raisonnée, un entretien de la trame bocagère et de ses fonctions multiples (paysagères, écologiques, agricoles...)</li> <li>- Optimisation du rôle de puits carbone joué par la trame boisée et bocagère en lien avec la restauration éventuelle ou le renouvellement des linéaires bocagers</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La valorisation du bois comme source d'énergie nécessite de fournir des débouchés en local pour valoriser cette ressource (notamment le bocage). À ce titre, l'action s'intègre dans la stratégie territoriale du PCAET qui vise une production énergétique pour le bois de 59 GWH en 2050 contre 52 GWH aujourd'hui avec deux chaufferies à bois collectives</li> <li>- La rentabilité d'une filière « bois-bocage » est parfois difficile à concilier avec une gestion « écologique » de la haie (diversité des essences, interventions sur des linéaires limités...)</li> <li>- La combustion du bois, en particulier dans le cas d'appareils domestiques, est à l'origine d'émissions de polluants (particules fines notamment). La valorisation du bois devra ainsi s'accompagner de conseil pour réduire l'impact de cette filière sur la qualité de l'air</li> </ul> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>Objectif 1.3.3 du DOO du SCoT « Les documents d'urbanisme locaux favorisent le développement de la filière locale bois bocage dans le cadre de plans de gestion assurant la pérennité de la ressource ».</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>18. Développer le solaire photovoltaïque</b>				
<b>18.1</b>	<i>Le solaire photovoltaïque sur les toitures des bâtiments agricoles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des énergies renouvelables sur le territoire,</li> <li>- Économie d'énergie par de l'autoconsommation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la connaissance en organisant des visites chez des exploitants du territoire possédant des installations (par exemple semaine Inov'Action)</li> <li>- Accompagner les agriculteurs ayant un projet (achat groupé d'installation, études et prestations)</li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des émissions de GES par la production d'énergies renouvelables locales (en lieu et place des énergies fossiles), sans artificialisation des sols (sur toitures, en lien avec le potentiel identifié par la DDTM 22)</li> <li>- Augmentation de l'autonomie énergétique des agriculteurs (par autoconsommation) ou allègement de la facture énergétique (suite à revente et renvoi sur le réseau)</li> <li>- Moyen de (re)valoriser certains bâtiments agricoles abandonnés</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact paysager et/ou patrimonial en fonction de l'exposition du projet aux vues, de l'intérêt architectural du bâtiment visé. À ce titre, les projets photovoltaïques pourront faire l'objet d'un accompagnement pour une meilleure insertion en secteur sensible</li> <li>- Impacts indirects liés à la création de réseaux en cas de constructions isolées, sans possibilité d'utilisation de l'énergie produite en local et sans réseau existant (ou sous-dimensionné)</li> </ul> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>Objectif 1.3.3 du DOO du SCoT : « Les documents locaux d'urbanisme favorisent le développement d'équipements photovoltaïques sur les toits de tous les bâtiments et notamment des bâtiments administratifs, bâtiments d'activités, les commerces et bâtiments de logements collectifs... ainsi que sur les toitures de parkings, dans les secteurs où ceux-ci ne contreviennent pas à la mise en valeur des sites et patrimoines anciens, remarquables ou protégés »</p>



N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>19. Développer les usages du biogaz</b>				
19.1	La cogénération agricole : développement de la méthanisation à la ferme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des énergies renouvelables,</li> <li>- Gestion des effluents agricoles et des déchets verts,</li> <li>- Diversification des revenus agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimer le potentiel de développement de la méthanisation sur le territoire (outil EstiGis développé par l'OEB, enquêtes territoriales de la CRAB, plan biogazier breton).</li> <li>- Développer l'interconnaissance en organisant des visites chez des exploitants du territoire (par exemple semaine Inov'action).</li> <li>- Veille en amont pour accompagner les agriculteurs ayant un projet (boîte à outil de la CRAB, Plan Biogaz animé par AILE).</li> <li>- Réflexion à mener avec l'ensemble des partenaires sur le potentiel d'alimentation du réseau en biogaz (injection directe dans le réseau, transporteur...), en lien notamment avec la mise en place d'une station GNV le long de la RN12 sur le territoire : localisation des nouveaux projets, intérêt du développement d'un transport dédié...</li> <li>- Être vigilant sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les risques potentiels liés à la méthanisation (fuites de méthane, qualité du digestat, caractéristiques des surfaces d'épandage)</li> <li>- les projets en termes de cout pour l'exploitant.</li> <li>- sur l'utilisation des terres : alimentation VS cultures énergétiques</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Incidences positives / objectifs :</b></p> <p>Pour le milieu agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'autonomie énergétique (utilisation du biogaz à la ferme)</li> <li>- Des compléments de revenus pour les éleveurs,</li> <li>- La réutilisation du digestat pour fertiliser les cultures (réduction des engrais industriels)</li> </ul> <p>Pour le climat (GES, ENR...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des GES par le développement d'énergies renouvelables locales (en lieu et place des énergies fossiles)</li> <li>- S'insère dans le réseau de développement du biogaz projeté sur le territoire en complémentarité avec le projet des stations GNV</li> </ul> <p>Pour la biodiversité et la ressource en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation du digestat comme fertilisant, matière plus stable et moins propice aux pollutions diffuses comparativement au lisier ou à certains engrais chimiques</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'acceptabilité sociale reste le principal frein à la mise en œuvre de ce type de projet, en lien avec les nuisances perçues. Le développement de ce type de filière nécessite donc un important travail de sensibilisation en amont. À ce titre, et pour favoriser l'acceptation de ce type de projet, la stratégie territoriale prévoit la mise en place d'unités « moyennes »</li> <li>- Dépendamment de la taille de l'unité, le transport des déchets alimentant le méthaniseur et du biogaz peut entraîner une augmentation du transport et des nuisances associées (bruit, circulation sur des petites routes à entretenir...).</li> <li>- Le suivi de ce type d'installation devra également faire l'objet d'attention pour limiter les risques induits (fuites de gaz)</li> </ul> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>Objectif 1.3.6 du SCoT qui prévoit que « Les documents d'urbanisme locaux peuvent permettre la réalisation d'équipements de production d'énergies renouvelables à partir de la valorisation des déchets »</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
19.2	Le transport au GNV : création d'une station publique d'avitaillement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le recours aux énergies renouvelables.</li> <li>• Diminuer le recours aux énergies fossiles</li> <li>• Alimenter le réseau avec du biogaz produit sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implanter une station GNV le long de la RN12 (secteur Plouagat – Plélo).</li> <li>• Sensibiliser les entreprises.</li> <li>• Équiper 20 véhicules de transport des entreprises du secteur.</li> <li>• Étudier la possibilité d'équiper progressivement les BOM (Benches à Ordures Ménagères).</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversification des sources d'énergie = diminution de la dépendance aux énergies traditionnelles</li> <li>• Indépendance énergétique du territoire dans le cas d'une production locale</li> <li>• Incitation à une conversion progressive d'une partie du parc de véhicules par des actions exemplaires de la collectivité</li> <li>• Réduction de l'empreinte écologique des déplacements (-95% de particules fines et -50% de NOx par rapport au seuil de la norme Euro VI, pour une qualité de l'air améliorée). S'il est d'origine renouvelable, le BioGNV contribue à réduire de 80% les émissions de CO2 par rapport au diesel</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins : -</b></p> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques : -</b></p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>20. L'énergie éolienne</b>				
20.1	Suivre et accompagner les projets éoliens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la part d'énergie renouvelable dans la fourniture d'électricité</li> </ul>	<p>L'objet de la présente action vise à la fois à atteindre les objectifs chiffrés fixés dans la stratégie, et en parallèle à accompagner les projets pour que le développement éolien se fasse de manière apaisé, dans le respect du cadre paysager, environnemental et social du territoire.</p> <p>Un travail collaboratif avec les communes membres est donc à engager sur ces questions pour s'accorder sur des conditions partagées de développement de l'éolien. L'idée est à la fois de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une veille permettant à Leff Armor Communauté d'être intégrée en amont des réflexions sur des projets émergeant</li> <li>• Permettre une meilleure planification, dans le temps et l'espace, et offrir une meilleure visibilité sur les potentiels en la matière</li> <li>• Travailler en amont sur l'appréhension des impacts et la sensibilisation des acteurs se sentant concernés (habitants)</li> </ul> <p>Les démarches globales (en cours ou prévues) telles que l'élaboration du projet de territoire ou la révision du PLUi constitueront un cadre privilégié pour échanger sur ces questions, ceci avec l'ensemble des acteurs impliqués (élus, institutionnels, associations, partenaires techniques...).</p>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversification des sources d'énergie par l'exploitation d'un potentiel local (limitation des émissions de GES, indépendance énergétique à une échelle élargie...)</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins : -</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts paysagers (à mieux cerner en s'appuyant sur le nouvel atlas des paysages du département)</li> <li>• Impacts écologiques à réduire au maximum, notamment sur l'avifaune (migratrice ou non) et les chiroptères</li> </ul> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques : -</b></p> <p>Objectif 1.3.2 du DOO du SCoT qui prévoit que « Les documents d'urbanisme locaux visent à promouvoir la modernisation et la densification des parcs éoliens existants. Les extensions d'urbanisation et les changements de destinations prévus dans les documents locaux d'urbanisme ne doivent pas compromettre le développement des parcs éoliens. La création et l'extension des parcs éoliens devront être accompagnées de mesures garantissant une insertion harmonieuse dans le paysage »</p> <p>Par ailleurs, l'évaluation environnementale du SCoT fait un zoom sur les impacts des différents parcs éoliens en projet sur le territoire.</p>

## **Synthèse intermédiaire transversale « Développer la production d'ENR et de récupération »**

L'objectif de « Développer la production d'EnR et R » du PCAET est traité par la promotion de quatre énergies renouvelables : le bois énergie, le photovoltaïque, le biogaz et l'éolien. Les actions promues visent prioritairement une transition vers un modèle moins dépendant aux énergies fossiles, qui s'appuie sur les ressources locales diverses et le potentiel existant. L'idée générale est de permettre de développer une production d'énergie renouvelable et une autonomie plus importante du territoire. À noter également que des actions permettent de limiter et prendre en compte les impacts négatifs du développement de projets éoliens et la conservation d'un cadre de vie qualitatif par un accompagnement spécifique dédié à l'énergie éolienne.

L'évaluation environnementale souhaite néanmoins porter un point de vigilance sur ce qui pourrait apparaître comme contradictoire : La volonté de valoriser énergétiquement la ressource en bois (logique économique) ne doit pas se faire au détriment des paysages et de la biodiversité. Ainsi, la valorisation du bocage doit pouvoir intégrer les fonctions paysagères et écologiques de ce dernier.

De la même manière, « l'augmentation du peuplement forestier » ne devra pas se faire au détriment de milieux jugés « peu productifs », mais recouvrant pourtant une biodiversité particulière (fonds de vallées humides par exemple).

## 2.5. Analyse des fiches actions du PCAET Leff Armor « Sensibiliser, former, montrer l'exemple »

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>21. Sensibiliser aux questions des impacts du changement climatique sur les milieux et la ressource</b>				
21.1	Sensibiliser, former et informer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des professionnels de manière globale sur le changement climatique et la préservation des ressources et des milieux.</li> <li>- Sensibilisation / information des habitants.</li> <li>- Sensibilisation des scolaires et des jeunes.</li> <li>- Interconnaissance professionnelle – grand public sur les actions mises en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des élus et agents territoriaux : présentation du plan Climat aux responsables des services et aux élus communautaires, création d'un groupe d'agents référents Plan Climat interne, participation à des rencontres thématiques (communes et communauté de communes)</li> <li>- Animations auprès des scolaires et des jeunes : programme d'animations scolaires et sorties sur sites en partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement, programme du centre de loisirs communautaire avec les animateurs du pôle Enfance-Jeunesse.</li> <li>- Animations et sensibilisation du grand public lors de manifestations nationales (Semaine du Développement Durable, Semaine pour les Alternatives aux Pesticides...).</li> <li>- Portes ouvertes des professionnels au grand public (économie d'énergie, production d'énergie renouvelable, réduction des GES, stockage carbone, etc).</li> <li>- Sensibilisation des professionnels du tourisme (voir fiche Tourisme Durable).</li> <li>- Sensibilisation des futurs professionnels agricoles, forestiers et paysagistes : interventions auprès des lycées spécialisés.</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <p>L'action ci-contre permettra à terme d'informer l'ensemble des publics aux effets du changement climatique.</p> <p>L'intérêt de la fiche action est qu'elle identifie des publics cibles sur lesquels une sensibilisation adaptée doit, à priori, produire un effet significatif (scolaires, agriculteurs, professionnels du tourisme...).</p> <p>L'idée est d'abord de permettre une prise de conscience sur des problématiques locales pour inciter à des changements de comportements sur différents points (eau, biodiversité...).</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>Veiller à rendre efficaces les actions de sensibilisation en limitant les doublons et mutualisant les efforts.</p>

N° de la fiche	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
21.2	Sensibiliser aux économies d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des professionnels de manière globale sur le changement climatique et la préservation des ressources.</li> <li>- Sensibilisation / information des habitants.</li> <li>- Sensibilisation des scolaires et des jeunes</li> <li>- Sensibilisation des collectivités (élus et agents)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les utilisateurs des bâtiments publics (lus, agents, habitants, associations)</li> <li>- Faire un diagnostic des consommations dans les exploitations agricoles</li> <li>- Sensibiliser les industriels avec le programme ECOD'O des Cci (piloté par la Cci du Morbihan)</li> <li>- Faire un diagnostic des consommations dans les entreprises</li> <li>- Articles sur les sites et bulletins des collectivités</li> <li>- Animations auprès des scolaires et des jeunes</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b> Changement de comportement de tous les acteurs pour faire des économies et gérer durablement la ressource.</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b> Veiller à rendre efficaces les actions de sensibilisation en limitant les doublons et mutualisant les efforts.</p>
21.3	Mobiliser les acteurs du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner aux hébergeurs les clés pour rendre les séjours responsables</li> <li>- Permettre aux professionnels de répondre aux demandes des touristes en matière d'environnement / développement durable, et d'activités en lien avec la nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des éduc'tours à destination des professionnels de l'hébergement sur les thématiques :</li> <li>- Origine et qualité de l'eau potable sur le territoire,</li> <li>- Tri des déchets, compostage</li> <li>- Jardins au naturel et zéro phyto,</li> <li>- Économies d'eau, énergies renouvelables,</li> <li>- Produits saisonniers de proximité et lien avec l'agriculture locale.</li> <li>- Informer sur les alternatives aux déplacements motorisés sur le territoire à destination du public touristique (transports, locations vélos, pistes cyclables...)</li> <li>- Informer sur la préservation des sites naturels et des paysages</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b> Double sensibilisation, à la fois directe des acteurs du tourisme et indirecte des touristes eux même pour des pratiques plus durables dans leurs gestes du quotidien.</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b> Veiller à rendre efficaces les actions de sensibilisation en limitant les doublons et mutualisant les efforts, plus spécifiquement dédiée aux acteurs du tourisme.</p>

N° de la fiche	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
21.4	Sensibiliser et mobiliser les organisateurs d'évènementiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la durabilité des projets évènementiels,</li> <li>- Limiter l'impact des évènements en termes de déchets, de consommation et de pollution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation/accompagnement des organisateurs de manière globale sur l'environnement et la préservation des ressources.</li> <li>- Mise en réseau des intervenants locaux</li> <li>- Proposition d'une charte de l'évènementiel exprimant des engagements adaptés aux modes de production des différents évènements.</li> </ul> <p>Prise en compte des 3 dimensions du concept de développement durable et solidaire et sur l'ambition des organisateurs de s'engager à définir un programme d'actions qui répond au développement durable et solidaire :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lutte contre le changement climatique</li> <li>2. Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources</li> <li>3. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations</li> <li>4. Épanouissement de tous les êtres humains</li> <li>5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</li> </ol> <p>Limiter les achats de consommables (gobelets NON LOGOTES) par évènement</p>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <p>La mise en place d'une sensibilisation autour de l'évènementiel est intéressante sachant que le territoire reçoit de nombreuses représentations telles que : l'Effet Mode, Dimanche en forêt, Mardis au clair de lune...</p> <p>Les objectifs poursuivis sont donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser le public sur des moments clés</li> <li>- Utiliser les évènements comme « vitrine » du développement durable sur le territoire</li> </ul>

N° de la fiche	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
21.5	Des collèges exemplaires : le challenge CUBE.S	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des jeunes de manière globale sur le changement climatique, les ressources énergétiques et les économies (énergie et eau)</li> <li>- Sensibilisation aux écogestes</li> <li>- Agir sur les usages pour réaliser des économies d'énergies (et d'eau)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse des consommations d'énergie</li> <li>- Baisse des émissions de GES</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b> Format « challenge » ludique et motivant pour les élèves, invitant à réduire de manière importante les consommations d'énergie. Double sensibilisation, à la fois directe des élèves et des encadrants concernés, et indirectes des foyers (par les élèves).</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b> Prêter attention à inscrire cette action dans la durée (au-delà des 5 ans prévus).</p>
<b>22. Mettre en place une gouvernance du plan</b>				
22.1	Coordonner, animer et suivre le plan climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une animation territoriale sur toute la durée du plan climat</li> <li>- Évaluer l'impact des actions mises en place</li> <li>- Compléter et réajuster les objectifs et les actions si besoin</li> <li>- Maintenir la cohérence du plan avec les autres documents de planification et de programmation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les échanges et les rencontres techniques (en interne et en externe) pour maintenir une dynamique et asseoir le démarrage des actions dans le cadre du calendrier de priorisation validé en comité de pilotage.</li> <li>- Mettre en œuvre une méthodologie de suivi et de recueil des indicateurs auprès des différents services, pilotes et partenaires.</li> <li>- Prévoir une évaluation des actions à mi-parcours</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b> Même si elle de portée générale, <b>l'évaluation environnementale considère cette action comme stratégique et prioritaire pour la bonne réalisation du programme</b> dans son ensemble. Les effets attendus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le maintien d'une dynamique nécessaire à la mobilisation des acteurs partenaires ou porteurs des actions</li> <li>• Une évaluation et des échanges réguliers utiles à une adaptation du plan aux réalités de terrain</li> <li>• Un suivi continu qui aide à mesurer les écarts entre objectifs initiaux et résultats</li> </ul> <p>Une identification claire du rôle de chacun afin que les parties prenantes soient à la hauteur des attentes (responsabilisation)</p>



N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
<b>23. Être une collectivité exemplaire</b>				
23.1	Acquérir des vélos de service	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser le vélo pour des déplacements courts</li> <li>• Contribuer à l'effort en faveur de la transition énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constituer un parc de vélos pour le personnel avec l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les services communautaires, équipés pour certains de casiers ou de malles pour le transport de matériel – maintenance par prestataires ou garage communautaire.</li> <li>• Organiser la réservation sur intranet</li> <li>• Réfléchir sur les déplacements des services</li> <li>• Communiquer en interne</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les modes doux, relativement peu utilisés en local pour les déplacements courts du personnel</li> <li>• Lutter contre la sédentarité par la promotion de modes dits « actifs », avec des impacts positifs sur la santé des agents,</li> <li>• Donner l'exemple sur des pratiques de mobilité favorables à l'environnement (limitation des émissions de GES, de polluants atmosphériques...)</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>Sur la base d'une évaluation plus fine des besoins, ne pas écarter la possibilité d'acquérir des vélos classiques (dits « musculaires »), avec des effets sur la santé meilleurs que le vélo électrique.</p> <p>Évaluer en parallèle les autres besoins nécessaires au développement de cette action (stationnements vélos sécurisés en des points clés, douches pour le personnel...).</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
23.2	Faire évoluer la flotte de véhicules vers des motorisations moins consommatrices d'énergies fossiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répondre aux besoins des services tout en diminuant les dépenses en énergies fossiles</li> <li>Participer à la sensibilisation globale sur les énergies et les émissions de GES de la collectivité en familiarisant les agents avec les motorisations alternatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire un bilan des consommations et un état des lieux des véhicules par services communautaires</li> <li>Étudier les besoins de chaque service (renouvellement du parc dédié, véhicules supplémentaires)</li> <li>Faire le lien avec les opportunités et équipements existants ou en projet sur le territoire en termes d'alimentation des véhicules (choix de la meilleure carburant, implantation des stations...)</li> <li>Cas particulier du CIAS en termes de kilométrage et de nombre de tournées auprès des habitants concernés (en parallèle d'une réflexion sur les trajets des tournées pour optimiser le kilométrage)</li> <li>Sensibiliser et familiariser les agents aux alternatives durables en termes de motorisation, d'alimentation carburant, d'éco conduite ...</li> <li>Formation du mécanicien de l'EPCI aux motorisations alternatives</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir des technologies alternatives au moteur thermique (consommateur en énergie fossile et polluant), dans un contexte rural et au regard des missions de la collectivité, qui nécessitent des véhicules motorisés,</li> <li>Accompagner les agents dans un changement de leurs habitudes</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <p>Commencer par initier une réflexion sur la rationalisation des besoins de déplacements pour changer les réflexes.</p> <p>Sensibiliser également les agents aux impacts des véhicules électriques (qui ne sont pas neutres), pour une utilisation raisonnée.</p> <p>Évaluer en amont l'impact comparatif des différentes technologies et la faisabilité de leur utilisation en local (GNV, électrique).</p> <p>Insister sur le remplacement progressif du parc de véhicules et non l'ajout de véhicules alternatifs (sans quoi le gain environnemental est négatif).</p>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Description de l'action	Incidence sur le territoire
23.3	Augmentation de la part d'EnR dans les consommations communautaires (équipements, contrats...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le recours aux énergies renouvelables pour les consommations de la collectivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier le potentiel d'installation de structures d'énergie renouvelable dans le patrimoine communautaire (bâtiments, parkings, zones artisanales...)</li> <li>- Déterminer les énergies les plus adaptées (coûts, structures, espace disponible, intégration, acceptation, production...)</li> <li>- Rechercher les partenaires techniques et financiers</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montrer l'exemple, auprès des communes, des entreprises, des particuliers,</li> <li>• Participer à la réduction de l'impact carbone de la collectivité,</li> <li>• À terme, gagner en indépendance énergétique.</li> </ul> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner la priorité aux ENR valorisant des ressources locales,</li> <li>• Ne pas hésiter à élargir l'action par des actions groupées avec les communes membres = groupements de commandes pour l'achat d'installations ENR ou d'énergie verte par ex</li> </ul>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
23.4	Economies les ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer les consommations de ressources</li> <li>- Sensibiliser les agents aux bons gestes et à la fragilité des ressources</li> </ul>	<p><u>Entretien et amélioration du patrimoine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher la performance énergétique des bâtiments (anciens et nouveaux) et des installations d'eau et d'assainissement</li> <li>- Vérifier le bon état des équipements et l'améliorer (robinetterie, thermostats sur les radiateurs, éclairages directs/indirects, détecteurs de présence...)</li> <li>- Optimiser le type et le fonctionnement du chauffage pour allier confort et utilité réelle en fonction des bâtiments et services concernés (programmation week-ends et jours fériés, fréquence et type d'utilisation...)</li> <li>- Optimiser l'éclairage des zones artisanales</li> </ul> <p><u>Sensibilisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un état des lieux des pratiques par service</li> <li>- Travailler sur une optimisation des ressources en fonction des besoins réels</li> <li>- Sensibiliser les agents à la juste utilisation, aux bons réflexes, à la réutilisation...</li> <li>- Rechercher des fournitures adaptées aux besoins et présentant un cycle de vie le plus vertueux possible (qualité, label, composants, résistance, recyclage...)</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <p>Dépendamment du patrimoine et des usages actuels, cette action recouvre un potentiel d'économie non négligeable au bénéfice de l'environnement</p> <p><b>Incidences négatives / points de vigilance / freins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien suivre les actions pour communiquer en interne et à l'externe sur les résultats obtenus,</li> <li>• Initier des actions sur la forme de « défis » ou de journées dédiées pour motiver les agents.</li> <li>• Là encore, ces actions peuvent trouver écho auprès des agents communaux</li> </ul>

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs	Descriptif de l'action	Incidences sur le territoire
23.5	Développer des actions de formation et de sensibilisation auprès des personnels d'accompagnement de santé et de personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel informé sur les risques et connaissant les comportements de préservation nécessaires pour lui-même et les personnes suivies.</li> <li>- Établissements sensibilisés aux aménagements et travaux possibles pour limiter les effets de chaleur et la dépense énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre du plan de formation de Leff Armor Communauté, prévoir des sessions régulières pour le personnel du SAAD.</li> <li>- Plaquette de sensibilisation à l'attention des nouveaux agents.</li> <li>- Rencontre des EHPAD sur la thématique de l'adaptation au changement climatique, information et conseils sur les travaux et aménagements possibles pour atténuer les effets dans les bâtiments et espaces extérieurs, promotion des énergies renouvelables.</li> <li>- Mettre en place un comité technique de suivi de l'action (interne, EHPAD et partenaires).</li> </ul>	<p><b>Incidences positives :</b></p> <p>Protéger le personnel d'accompagnement de santé et de personnes âgées sur la base d'un double constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un changement climatique qui peut accentuer l'intensité et la fréquence des canicules</li> <li>- Un vieillissement de la population qui maximise l'exposition de personnes vulnérables aux canicules</li> </ul> <p>L'objectif est donc de permettre une prise en compte et une intégration des effets du changement climatique dans les secteurs de la santé et de l'aide à la personne.</p> <p><b>Compatibilité / complémentarité avec d'autres politiques :</b></p> <p>Même si le diagnostic et les remontées de terrain conduisent le territoire à une action ciblée sur le personnel de santé et les personnes âgées, la collectivité pourra également, selon les besoins émergents, penser un plan de formation plus global des agents et des élus sur les questions « climat-air-énergie ».</p>

## Synthèse intermédiaire « sensibilisation »

La sensibilisation est une thématique particulièrement importante dans le plan d'action du PCAET du territoire de Leff Armor Communauté. Elle vise à accompagner les acteurs dans les différentes transitions qui vont s'opérer sur le territoire. La sensibilisation s'inscrit ainsi comme une action transversale et complémentaire aux autres. La force des actions de sensibilisation promues par le PCAET est de :

- Viser un large panel d'acteurs (agriculteur, personnel de santé, scolaire, touristes...), en lien avec les enjeux du territoire
- Mobiliser plusieurs leviers :
  - Amélioration de la connaissance
  - Mesures incitatives
  - Exemplarité des acteurs publics
  - Communication via des formats divers et à des moments clés

Néanmoins, l'évaluation environnementale porte un point de vigilance sur la multiplication des actions de sensibilisation qui doivent trouver une traduction concrète et mutualisée avec l'ensemble des politiques déjà engagées localement. Une priorisation des actions à mener en fonction des acteurs visés et des opportunités de communiquer sera à opérer pour transmettre un message le plus clair possible et qui produise un effet sensible en termes de prise de conscience et de changement des pratiques.

## Synthèse générale

Globalement, le plan d'actions est complet. Il propose un panel d'actions à destination de nombreux acteurs et en corrélation avec les enjeux identifiés dans la 1<sup>ère</sup> partie de ce rapport. Le plan a pris soin de définir des actions complémentaires, sources de synergies positives.

Plusieurs actions visent à actionner les principaux leviers du territoire pour réduire la dépendance énergétique, limiter les dégagements de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique (sensibilisation, actions sur les bâtiments, sur les pratiques agricoles...).

Le programme d'actions dépasse les enjeux « climat-air-énergie » pour répondre de manière concomitante aux enjeux en matière de biodiversité, de préservation de la ressource en eau, de maintien de cadre de vie agréable et attractif... En cela, le programme d'actions s'affirme comme un bon complément opérationnel au SCoT, au PLUiH et au projet de territoire validé en décembre 2021 par les élus du territoire.

Enfin, la priorisation affichée semble allier « réalisme » et nécessité d'aller vite sur les actions stratégiques du plan.

Néanmoins, quelques limites peuvent être mises en évidence suite à la lecture du plan d'actions, principalement :

- La difficulté pour nombre d'actions d'en mesurer les impacts à ce stade et de visualiser en quoi le plan d'actions répond aux objectifs ambitieux de la stratégie
- Des actions « hors compétences » de la collectivité avec des acteurs porteurs pas toujours faciles à mobiliser. La question « agricole » devra faire l'objet d'un travail partenarial continu et ouvert.
- Des actions « de confirmation » de programmes déjà engagés ou prévus (volet H du PLUi ou Programme d'Intérêt Général par ex.)

- Des actions parfois très techniques pouvant être secondaires ou complémentaires à d'autres (action 16.1 « Promouvoir le raclage en V des fosses dans les porcheries » par ex.)

Au regard des limites ci-dessus, l'évaluation environnementale fait 4 recommandations principales :

- **Agir en priorité sur la gouvernance (action 22.1), le pilotage et le portage du PCAET pour bien organiser sa mise en œuvre**
- Profitez de l'outil de suivi pour établir à la fois les résultats des politiques engagées, **mais surtout leur bonne mise en œuvre** ; puis ajuster en fonction le plan d'actions
- Mettre à profit l'amélioration continue des connaissances (étude HMUC par ex.) et le retour d'expérience suite au lancement des 1<sup>ères</sup> actions pour adapter le programme
- S'inscrire en complémentarité avec les autres actions et acteurs pour mutualiser les forces, les moyens... (en matière de sensibilisation / communication notamment pour ne pas « brouiller le message »)

## 5. NOTE D'INCIDENCES NATURA 2000

Le travail d'évaluation environnementale doit inclure un regard spécifique sur l'incidence du projet de SCoT sur le réseau Natura 2000.

L'analyse des incidences du PCAET se déclinera en 2 temps :

- Une évaluation des incidences directes (sur les sites Natura 2000 qui couvrent une partie du territoire) avec :
  - o La présentation du site Natura 2000 (richesses, sensibilités...)
  - o L'analyse proprement dite des incidences du PCAET sur ce site (en croisant ce que prévoit le projet avec la sensibilité du site)
- Un regard général sur les impacts indirects (sites Natura 2000 limitrophes au territoire)

Au contraire des documents d'urbanisme comme le SCoT et a fortiori le PLUi-H, dont le projet se traduit dans l'espace avec la possibilité d'analyser plus précisément l'impact des futurs aménagements par rapport aux sites Natura 2000, le PCAET intègre des orientations et des actions qui ne peuvent être localisées précisément pour une majorité d'entre elles. Il en résulte une analyse moins précise qui mettra en évidence des points de vigilance sur des incidences potentielles ou indirectes. L'évaluation s'attachera néanmoins à essayer d'anticiper les incidences négatives potentielles du PCAET sur le réseau Natura 2000, et à les caractériser (probabilité, ampleur...).

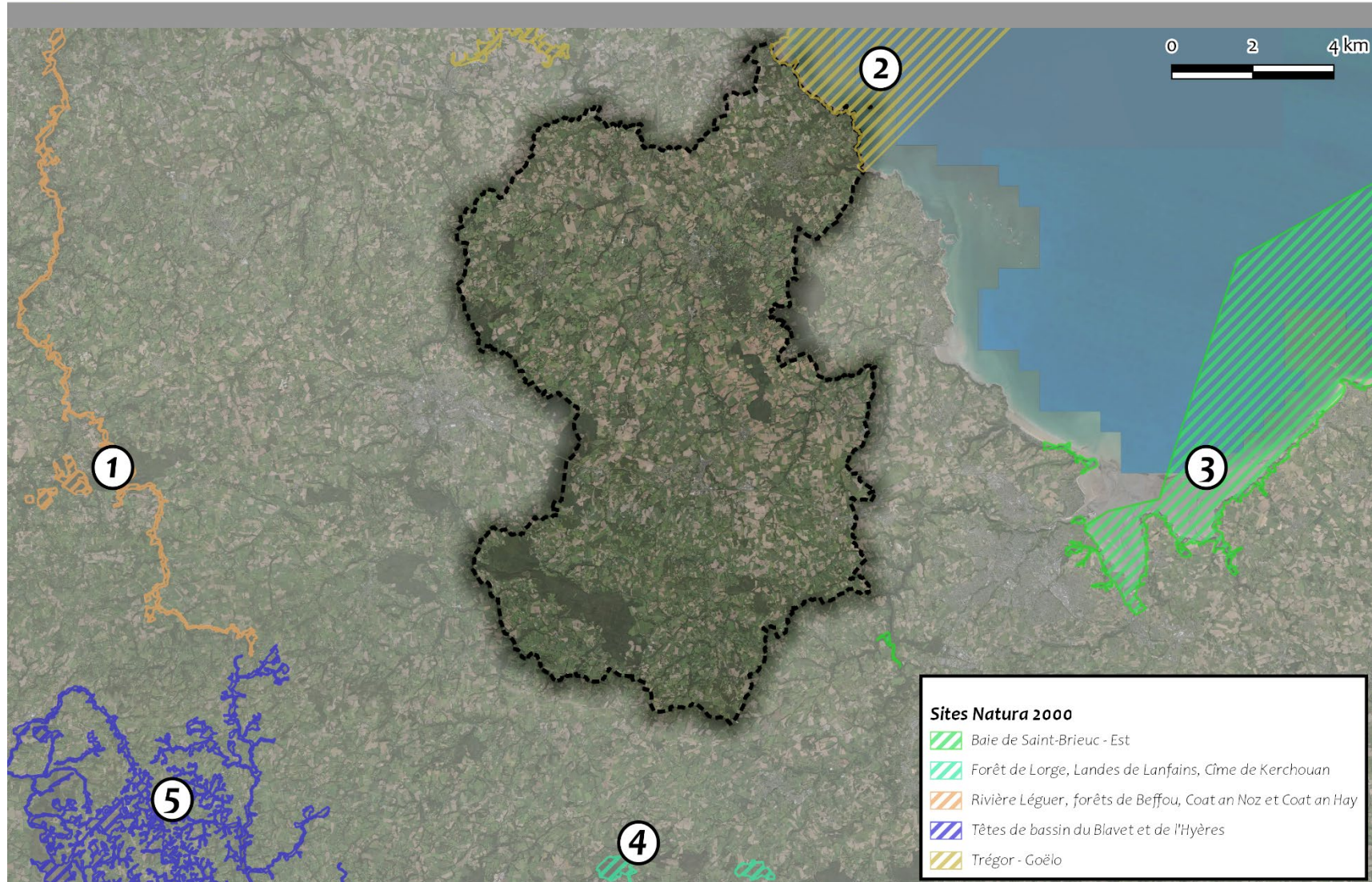
L'objectif final est de conclure à une absence d'impact significatif sur les enjeux Natura 2000.

### 1. ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES DU PROGRAMME D' ACTIONS

Est entendu ici par « impacts directs », les impacts du PCAET sur les sites Natura 2000 du territoire. Ce dernier est concerné directement par un seul site Natura 2000 (cf. carte page suivante) : le site Natura 2000 « Trégor – Goëlo », à la fois en Zone de Protection Spéciale (directive « oiseaux ») et en Zone Spéciale de Conservation (directive « habitat »).

Il s'agit d'un site côtier et marin qui longe la frange littorale au niveau de la commune de Plouha, seule commune littorale du territoire.





### 1.1. Le site Natura 2000 « Trégor – Goëlo »

Le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo s'étend au total sur 91 438 hectares, dont 97 % de surface marine et intertidale. Les habitats terrestres représentent une superficie totale d'environ 2 800 hectares, les habitats intertidaux une superficie d'environ 10 600 hectares. Les habitats marins subtidaux s'étendent sur le reste du site soit une superficie d'environ 78 000 hectares. La bande côtière, même si elle ne représente qu'une faible part du site, est le support de plusieurs habitats d'intérêt communautaire :

- Les lagunes, marais et prés salés atlantiques ;

- Les landes sèches et humides intérieures et les landes littorales ;
- Les falaises à végétation chasmophytique et les pelouses aérohalines ;
- Les végétations annuelles de laisse de mer et vivaces des cordons de galets ;
- Les dunes, peu représentées et menacées.

Plus au large, cette diversité d'habitats est renforcée par la présence d'importants récifs et de champs de blocs, d'herbiers de zostères et de bancs de maërl.

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
Mer, Bras de Mer	64 %
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	15 %
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	1 %
Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
Forêts caducifoliées	10 %
Forêts de résineux	5 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

### Les espèces d'intérêt communautaire

De nombreuses espèces visées par les directives Oiseaux et Habitats, Faune, Flore sont présentes sur les sites Natura 2000 du Trégor-Goëlo. Ces espèces nécessitent une attention particulière, notamment par rapport à la conservation de leurs habitats.

Le site du Trégor-Goëlo est concerné par 20 espèces de l'annexe II, une trentaine d'espèces de l'annexe IV et une quinzaine d'espèces de l'annexe IV.

Parmi ces espèces, on peut citer la Loutre d'Europe, le Phoque gris, le Grand dauphin, le Marsouin commun, la Barbastelle, le Grand et le petit rhinolophe (chauves-souris), le Saumon Atlantique, les Aloses et les Lamproies (poissons migrateurs).

### Les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo constitue un site d'importance pour la reproduction, la migration et l'hivernage de nombreuses espèces :

- Zone de reproduction de 15 espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux dont certaines apparaissent menacées en France (sternes) ou très localisées aux échelons régional et départemental (faucon pèlerin, Gravelot à collier interrompu)
- Zone de reproduction de plusieurs espèces inscrites à la Liste Rouge Nationale et dont les populations locales peuvent être très significatives comme le Grand Gravelot (10 % de la population nicheuse française)
- Zone de migration pour des espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux et à la Liste Rouge Nationale comme le Puffin des Baléares (régulièrement plusieurs dizaines à centaines d'oiseaux en

transit), la Cigogne noire (régulière en effectif dépassant parfois les 10 individus sur les zones humides du secteur)...

- Zone majeure pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau et marins avec plus de 10 000 individus de limicoles et anatidés, des milliers de Laridés, des centaines de grèbes. Mais aussi, plongeurs et alcidés dont certaines espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux (Plongeurs imbrin et arctique, Grèbe esclavon, Barge rousse) ...

### Les activités humaines

Les activités économiques sont diversifiées et en grande partie tournées vers la mer :

- Maraîchage et élevage, conchyliculture, récolte du goémon, algoculture...
- Pêche, extraction de matériaux marins au large.

L'ostréiculture est très présente sur le territoire, la baie de Paimpol constitue le 1er site ostréicole de Bretagne Nord.

La qualité des sites naturels et des paysages est un atout majeur du Trégor-Goëlo, à l'origine de nombreux loisirs, pratiqués de façon individuelle ou collective : pêche plaisance, activités nautiques (voile, kayak...), randonnée et autres sports de nature.

Le site est très fréquenté en période touristique.

Les vulnérabilités du site sont donc étroitement liées aux activités supportées.

### Les enjeux et objectifs du site

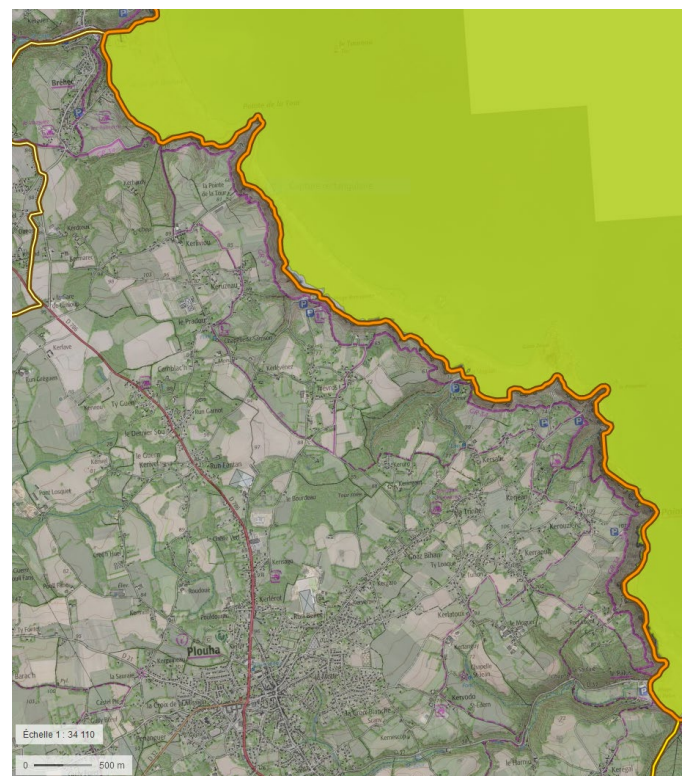
Les objectifs de développement durable répondent aux objectifs généraux des Directives « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux ». Au regard des enjeux de conservation des habitats, espèces d'intérêt communautaire et des enjeux socio-économiques, on peut distinguer 6 objectifs de développement durable pour le site Natura 2000 :

- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels terrestres d'intérêt communautaire
- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels marins d'intérêt communautaire
- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels
- Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels
- Maintenir et favoriser des activités cohérentes avec les enjeux de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Animer, mettre en œuvre et évaluer le Document d'Objectifs

## **1.2. Analyse des incidences directes du PCAET sur le site Natura 2000 « Trégor – Goëlo »**

Les interactions possibles et directes entre le PCAET et les enjeux du site Natura 2000 « Trégor – Goëlo » sont de fait très limitées au regard de la faible couverture terrestre du territoire par le site en question.

Le site Natura 2000 couvre uniquement le pied des falaises de Plouha et l'estran au niveau de la plage du Palus et de l'anse de Bréhec.



*Emprise du site Natura 2000 sur le linéaire côtier de Leff Armor, à Plouha (source : Géoportail)*

Aucune action précédemment citée ne vise directement ces espaces mise à part l'action de sensibilisation à destination des acteurs du tourisme qui pourrait bénéficier à la préservation des espaces remarquables et fréquentés du territoire (GR 34 au niveau des Falaises de Plouha).

**À ce stade, l'étude d'incidence conclut à l'absence d'impact indirect sur le site Natura 2000 « Trégor – Goëlo ».**

Ainsi, l'évaluation se concentrera sur les éventuelles incidences indirectes du PCAET sur le réseau Natura 2000.

## 2. ÉVALUATION DES IMPACTS INDIRECTS

La carte disponible en début de partie présente le territoire dans un contexte élargi, avec les sites Natura 2000 situés à proximité. Ces derniers sont listés dans le tableau ci-dessous, qui précise pour chacun d'entre eux la distance par rapport au territoire.

N° carte	Nom du site NATURA 2000	Distance du territoire
1	Rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noaz et Coat An Hay	11,4 km
2	Trégor – Goëlo	0 km
3	Baie de Saint-Brieuc-Est	2,3 km
4	Forêt de Lorge, Landes de Lanfains, Cîme de Kerchouan	6,1 km
5	Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères	10,3 km

Ces 5 sites peuvent être répartis en 2 grandes « catégories » d'enjeux :

- 1- Les sites littoraux et marins « Trégor – Goëlo » et « Baie de Saint-Brieuc-Est » avec des enjeux :
  - De protection de la qualité et de la spécificité de ces milieux, supports de nombreuses activités (pêche, ostréiculture...)
  - Ornithologiques (site d'hivernage et escale migratoire pour beaucoup d'oiseaux)
- 2- Les sites continentaux représentatifs des mosaïques de milieux que l'on rencontre dans l'arrière-pays breton (landes, forêts, milieux humides et aquatiques de tête de bassin pour le Léguer et le Blavet)

**Dans le 1<sup>er</sup> cas, l'évaluation environnementale porte un unique point de vigilance sur la nécessité d'éviter tout impact des futurs parcs éoliens sur la migration des oiseaux qui transitent par la baie de Saint-Brieuc. Les études d'impacts inhérentes à ce type de projet devront intégrer cette problématique.**

En revanche, l'ensemble des actions qui visent à améliorer la gestion de la ressource en eau et à limiter les pollutions diffuses agricoles sont autant de garanties pour améliorer la qualité des eaux superficielles et limiter la dégradation des eaux littorales en aval.

En complément, les actions « mobilité » prévoient notamment de canaliser les flux touristiques du littoral et d'en rediriger une partie vers Guingamp par exemple, limitant ainsi la pression sur les milieux littoraux.

En ce qui concerne les sites de l'arrière-pays, plusieurs actions sont là aussi favorables à leur préservation :

- Les actions relatives au maintien des espaces herbagés et à la limitation des intrants sont cohérentes avec les enjeux de protection des têtes de bassin (petits affluents du Léguer et du Blavet)
- La valorisation du bocage et l'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique sont des moyens de préserver la trame boisée en lien avec les forêts de Lorge ou de Beffou
- La volonté de maintenir une agriculture locale et des bêtes dans les parcelles doit permettre l'entretien d'espaces à forte valeur ajoutée (prairies humides de bord de cours d'eau, landes...)
- Plus globalement, l'action 47 du PCAET réaffirme la volonté locale de « Préserver et restaurer la trame verte et bleue », en complémentarité des documents de planification qui prévoient plusieurs dispositions en la matière.

**Une simple vigilance sera portée à ce que la valorisation économique nécessaire du bocage et des espaces boisés puisse s'opérer en compatibilité avec les enjeux écologiques associés.**

**Ainsi, la présente analyse conclut à l'absence d'impact direct ou indirect du PCAET sur le réseau Natura 2000.**

**Le PCAET apporte des réponses adaptées aux enjeux Natura 2000, en complémentarité avec les autres politiques engagées par le territoire (en matière d'aménagement notamment).**

**Au cas par cas, les projets d'ampleur comme les parcs éoliens ou la mise en place de plans de valorisation du bocage devront intégrer une analyse plus précise des impacts indirects sur les sites Natura 2000 et l'environnement en général.**

## 6. HISTORIQUE DES REFLEXIONS ET MESURES ERC

Il s'agit pour le territoire d'un premier Plan Climat Air Energie Territorial.

Cette élaboration s'est faite de manière collective avec l'ensemble des acteurs mentionnés en tant que porteurs ou partenaires dans les fiches action du PCAET.

S'agissant d'une première pour le territoire, la phase d'arrêt de projet a été l'occasion de confronter le PCAET dans sa version arrêtée, aux attentes des partenaires institutionnels (services de l'état, région...).

Les avis rendus par les personnes publiques associées (PPA) ont été l'occasion de cibler des manques (de fond et de forme) devant être pris en compte pour amender le document en vue de son approbation.

Notons également que le travail d'évaluation environnementale (même tardif) avait déjà permis de cibler des points de vigilance et de proposer des amendements pour la mise en œuvre des actions.

Le présent paragraphe a donc pour objet de présenter succinctement les principales évolutions apportées au document depuis l'arrêt de projet.

Sont donc présentés dans le tableau synthétique pages suivantes :

- Colonne 1 : les principales remarques et demandes de compléments faites par les personnes publiques associées
- Colonne 2 : Les réponses apportées par le territoire dans la reprise du document arrêté.

<b>Principales remarques demandes des PPA en phase d'arrêt de projet</b>	<b>Les amendements / réponses apportés par LAC aux documents constitutifs du PCAET</b>
<i>Les retours de la préfecture de Région</i>	
<p><i>Sur le diagnostic :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentiel de développement de la séquestration de carbone ;</li> <li>- Potentiel de réduction des consommations d'énergie ;</li> <li>- Potentiel développement EnR et énergies de récupération.</li> </ul>	<p><b>Le diagnostic a été repris dans son intégralité.</b></p> <p>Le profil « climat-air-énergie » a été mis à jour avec, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise à jour de l'analyse sur la consommation d'énergie, les émissions de Gaz à Effet de Serre, la production d'ENR sur la base des dernières données (2018) fournies par l'OEB,</li> <li>- La mise à jour de l'État Initial sur la qualité de l'air sur la base des dernières données (2018) fournies par Air Breizh,</li> <li>- L'intégration d'une analyse sur la séquestration carbone du territoire en utilisant des données fines d'occupation du sol (cf. diagnostic) sur le logiciel Aldo de l'ADEME,</li> <li>- L'intégration d'une lecture prospective sur les potentiels du territoire en matière de développement des énergies renouvelables</li> </ul> <p><b>La mise à jour du « profil climat » a donc permis de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Redéfinir les secteurs recouvrant un potentiel important d'économie d'énergie et d'émission de GES (bâtiment, agriculture, transports)</b></li> <li>- <b>Identifier les potentiels de développement d'ENR et de captation carbone</b></li> </ul> <p><b>Des chiffres clés sont donnés pour mieux appréhender les potentiels, mais sans que ces potentiels puissent être chiffrés précisément.</b></p> <p><b>Des investigations complémentaires ont aussi été menées sans pouvoir en ressortir des éléments de potentiel (sur les réseaux de chaleur et les énergies de récupération par ex.).</b></p> <p><b>Dans sa seconde partie, l'analyse a également été reprise pour mieux faire ressortir les dynamiques locales et les vulnérabilités induites dans un contexte de changement climatique.</b></p>



<b>Principales remarques demandes des PPA en phase d'arrêt de projet</b>	<b>Les amendements / réponses apportés par LAC aux documents constitutifs du PCAET</b>
<i>Les retours de la préfecture de Région</i>	
<p><i>Sur la stratégie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en conformité sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La production matériaux biosourcés ;</li> <li>- Le renforcement stockage carbone ;</li> <li>- Le développement énergies de récupération et réseaux de chaleur et de froid ;</li> <li>- Le développement des énergies renouvelables.</li> </ul> </li> </ul>	<p>3 principales évolutions ont été apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Une restructuration de la stratégie (sur la forme) sur la base des enjeux actualisés et en cohérence avec la réorganisation du plan d'actions en parallèle</b>, ceci autour de 6 leviers d'actions (dont 1 spécifique aux ENR)</li> <li>- <b>L'ajout d'un explicatif et d'une annexe pour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relativiser / expliquer les objectifs chiffrés par rapport aux nouvelles données,</li> <li>- Préparer le bilan du PCAET.</li> </ul> </li> <li>- L'ajout d'orientations qualitatives en réponse au cadre réglementaire, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un accent mis sur le stockage du carbone, via l'utilisation de matériaux biosourcés</li> <li>- La volonté affichée d'une évaluation des potentiels en matière de récupération d'énergie et de développement des réseaux de chaleur</li> <li>- Un travail à prévoir avec le SDE 22 sur l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques</li> </ul> </li> </ul> <p>Là encore, les leviers d'actions sont clairement identifiés sans que ne soient chiffrés pour chacun d'entre eux les gains attendus pour répondre aux objectifs généraux du SRADDET.</p> <p>L'évaluation des gains est ici jugée précoce. L'enjeu pour le territoire est d'entamer rapidement une phase opérationnelle pour que le bilan à mi-parcours donne des informations plus précises sur la production des différentes actions et la faisabilité des objectifs chiffrés.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un engagement du territoire à réévaluer les objectifs stratégiques du PCAET dans le cadre du bilan à mi-parcours (au bout de 3 ans) et dans le cadre de la révision du PCAET (au bout de 6 ans).</li> </ul>	<p>Le territoire s'engage à réévaluer les objectifs stratégiques du PCAET dans le cadre du bilan à mi-parcours (au bout de 3 ans) et dans le cadre de la révision du PCAET (au bout de 6 ans). Ces étapes seront aussi l'occasion d'évaluer la possibilité pour le territoire de se conformer à la SNBC 2 (neutralité carbone à 2050).</p>

<b>Principales remarques demandes des PPA en phase d'arrêt de projet</b>	<b>Les amendements / réponses apportées par LAC aux documents constitutifs du PCAET</b>
<i>Les retours de la préfecture de Région</i>	
<p><i>Sur le plan d'action :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détailler le dispositif de suivi et d'évaluation pour chaque action</li> </ul>	<p>Les indicateurs de suivi ont pour parti été repris.</p> <p>Au sein de chaque fiche action, ont également été ajoutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La source des données pour le renseignement des indicateurs,</li> <li>- L'état 0 (si disponible), comme point de référence pour les bilans à venir</li> </ul> <p>Un outil dynamique (tableur Excel) a également été remis à la collectivité pour commencer à organiser le suivi. Cet intègre à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un suivi de la réalisation et de l'avancement des actions programmées,</li> <li>- Un suivi des résultats (impacts positifs et négatifs).</li> </ul> <p>Reste au territoire un travail d'appropriation, d'adaptation et de partage de l'outil de suivi pour le rendre vivant et efficace. Ce travail devra se faire avec les partenaires concernés (détenteurs de la donnée).</p>

Principales remarques demandes des PPA en phase d'arrêt de projet	Les amendements / réponses apportés par LAC aux documents constitutifs du PCAET
<i>Les retours de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale</i>	
<p><i>Sur le diagnostic :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentiel de développement de la séquestration de carbone,</li> <li>- Potentiel de réduction des consommations d'énergie,</li> <li>- Potentiel développement EnR et énergies de récupération,</li> </ul>	<p>Idem ci-dessus sur les remarques de la préfecture.</p>
<p><i>Sur la stratégie :</i></p> <p>Développer les leviers d'actions à mobiliser dans le cadre de la stratégie et définir des objectifs chiffrés associés.</p>	<p>La stratégie a été restructurée pour s'articuler autour des 6 axes ou leviers d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1- Préserver les ressources et développer les puits carbone</li> <li>- 2- Diminuer les consommations d'énergie</li> <li>- 3- Diminuer les émissions de GES et de polluants atmosphériques en adaptant les mobilités</li> <li>- 4- Diminuer les émissions de GES, préserver l'activité agricole et la biomasse en adaptant les pratiques</li> <li>- 5- Développer la production d'énergies renouvelables</li> <li>- 6- Sensibiliser, former, montrer l'exemple</li> </ul> <p>Le gain poursuivi est une plus grande cohérence d'ensemble et une meilleure lisibilité entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enjeux du diagnostic,</li> <li>- Les objectifs de la stratégie,</li> <li>- Les actions du plan d'actions.</li> </ul> <p>Comme précisé ci-dessus, les leviers d'actions sont clairement identifiés sans que ne soient chiffrés pour chacun d'entre eux les gains attendus pour répondre aux objectifs généraux de la stratégie. L'enjeu pour le territoire est d'entamer rapidement une phase opérationnelle pour que le bilan à mi-parcours donne des informations plus précises sur les résultats des différentes actions et la faisabilité des objectifs chiffrés.</p>

<b>Principales remarques demandes des PPA en phase d'arrêt de projet</b>	<b>Les amendements / réponses apportés par LAC aux documents constitutifs du PCAET</b>
<i>Les retours de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale</i>	
<p><i>Sur le plan d'action :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rajouter et/ou compléter une partie des fiches-actions (moyens humains mobilisables, financements possibles, partenaires...) et préciser la description des effets attendus,</li> </ul>	<p>Tous ces compléments ont été apportés dans chacune des fiches action.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider le dispositif de suivi (état zéro, objectifs chiffrés, responsables de la production de la donnée, fréquence de l'actualisation de la donnée)</li> </ul>	<p>Les indicateurs de suivi ont pour parti été repris.</p> <p>Au sein de chaque fiche action, ont également été ajoutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La source des données pour le renseignement des indicateurs,</li> <li>- L'état 0 (si disponible), comme point de référence pour les bilans à venir</li> </ul> <p>Un outil dynamique (tableur Excel) a également été remis à la collectivité pour commencer à organiser le suivi. Cet intègre à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un suivi de la réalisation et de l'avancement des actions programmées,</li> <li>- Un suivi des résultats (impacts positifs et négatifs).</li> </ul> <p>Reste au territoire un travail d'appropriation, d'adaptation et de partage de l'outil de suivi pour le rendre vivant et efficace. Ce travail devra se faire avec les partenaires concernés (détenteurs de la donnée).</p>

En conclusion, le territoire a souhaité répondre aux différentes demandes formulées par les partenaires institutionnels. L'enjeu est maintenant de pouvoir entamer la phase opérationnelle du PCAET. À ce titre, notons que le territoire n'attend pas l'approbation du PCAET pour initier ou poursuivre des actions présentées dans le plan d'actions.

<b>Rappel des actions en cours avant 2020 ou engagées en 2020-2021</b>		
<i>Action</i>	<i>Porteur</i>	<i>Avancement</i>
PIG	LAC	2020-2022 (en cours)
Informier et accompagner les ménages sur la rénovation énergétique et les économies d'énergie dans l'habitat		Echanges autour des partenariats possibles durant l'année 2021 (ALEC du Pays de Saint-Brieuc)
Accompagner les collectivités pour réduire leurs consommations d'énergie (CEP)		
Économiser les ressources : audits énergétiques des bâtiments communautaires	LAC	Programmés en 2021 pour une réalisation en 2022
Faire évoluer la flotte de véhicules communautaire	LAC	Bornes de recharge électriques installées à Châtelaudren et commande de 5 véhicules électriques pour le CIAS fin 2021
Mise en place d'un vélobus pour les centres de loisirs communautaires	LAC	1 <sup>ère</sup> réalisation en avril 2021
Promouvoir et développer le réseau de voies pour les déplacements doux	LAC	Préfiguration d'un schéma vélo (stage de 6 mois à Leff Armor en 2020)
Favoriser les regroupements parcellaires pour diminuer les émissions de GES et les consommations d'énergie	CRA Bretagne	Groupes de travail et 1 <sup>ères</sup> propositions d'échanges sur 48 ha en 2021 (secteur de Plouvara, Plélo et Plerneuf)
Développer les usages du biogaz	SDE 22, GPA, LAC, LTC	Lancement d'une expérimentation sur le transport de biogaz liquéfié en décembre 2021
Développer les Atlas de la Biodiversité Communale	Communes	1 atlas réalisé en 2021
Favoriser le développement de l'économie circulaire	LAC	Lancement du PLPDMA 2022-2027 en décembre 2021
Coordonner, animer et suivre le plan Climat	LAC	Présentation au nouveau bureau communautaire ; Implication de l'ensemble des services dans la démarche : interventions en réunions de services et de responsables, constitution d'un groupe projet, travail sur la communication

Les différents axes de la stratégie, et les actions, ne chiffrant pas de valeur cible à atteindre. À ce titre, le bilan à mi-parcours sera important pour mesurer le chemin parcouru et restant à parcourir. L'objectif est aussi d'offrir une marge de manœuvre dans la mise en œuvre des actions pour être le plus pragmatique et efficace possible.

L'Évaluation Environnementale n'identifie pas d'impact négatif direct du plan d'actions. Certaines actions soulèvent des points de vigilance quant à leur mise en œuvre, mais avec des impacts potentiels très incertains et diffus ne permettant pas une caractérisation. L'enjeu sera donc de rester vigilant dans la mise en œuvre des actions. Ainsi, la fiche action sur le développement de l'éolien a été reformulée pour intégrer cet enjeu de suivi-évaluation en continu.

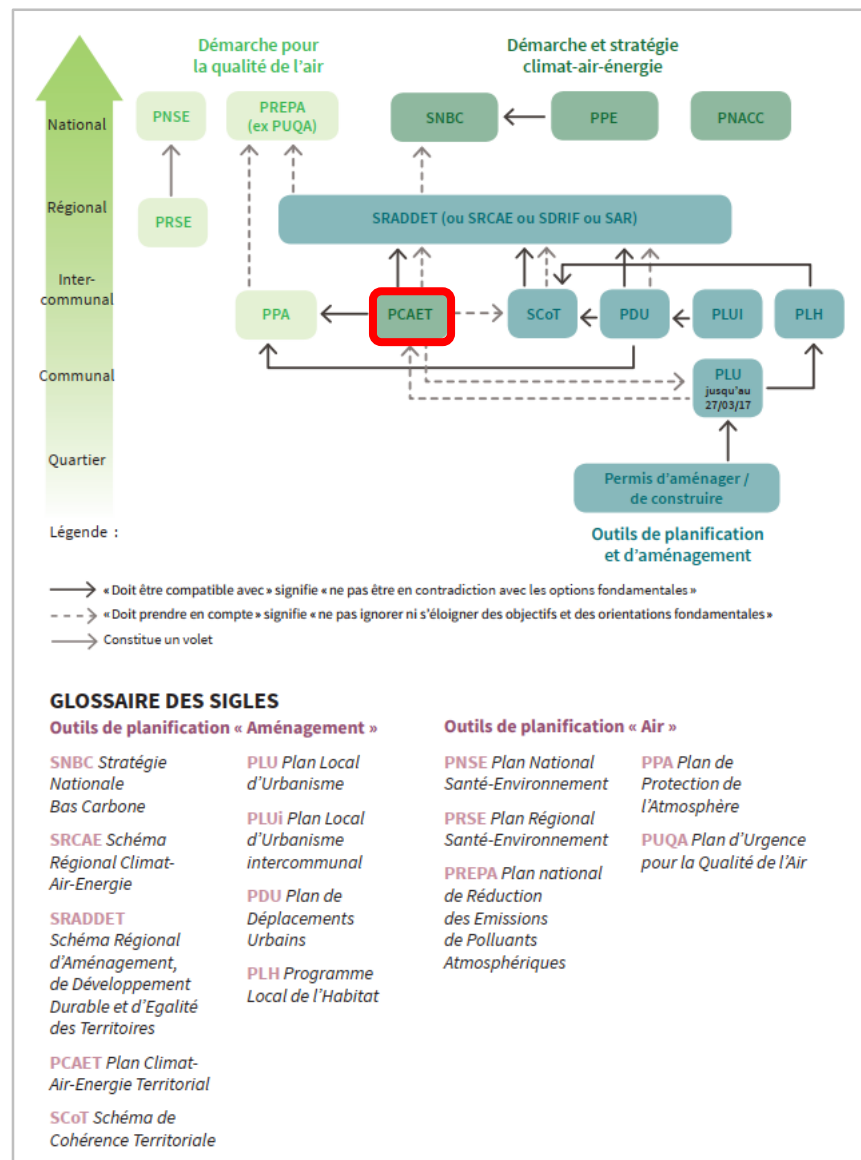
# 1. ARTICULATION DU PCAET AVEC LES DOCUMENTS CADRE

Le schéma ci-contre permet de visualiser les différentes stratégies et documents-cadres qui interagissent avec le PCAET. Si l'on regarde les liens directs, il en ressort que :

- Le PCAET doit être compatible avec le SRADDET Breton (lui-même intégrateur du SRCAE et déclinant à l'échelle régionale la SNBC).
- Le PCAET doit prendre en compte le SCoT du Pays de Guingamp
- Le PCAET doit être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Notons que :

- le territoire ne dispose pas de PPA.
- L'analyse du plan d'actions pose déjà un regard au cas par cas sur la compatibilité et la complémentarité des actions avec le SCoT



Source : ADEME 2016 PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre

## 1. COMPATIBILITE DU PCAET AVEC LE SRADDET

Rappelons dans un 1<sup>er</sup> temps que la stratégie du PCAET s'appuie sur une déclinaison locale des objectifs du SRADDET. Ainsi, le PCAET prévoit dans sa construction même d'être « compatible » avec le SRADDET. Les principes de déclinaison du SRADDET dans le PCAET et les éventuels décalages sont présentés et justifiés dans la stratégie à laquelle peut se rapporter le lecteur.

Sera donc analysée via le tableau ci-dessous la compatibilité du PCAET avec les objectifs « qualitatifs » du SRADDET. Le regard portera sur les objectifs du SRADDET pour lesquels le PCAET dispose de leviers pour y répondre. Autrement dit, ne sont pas mentionnés dans la colonne de gauche :

- Les objectifs du SRADDET sans lien (ou très indirects) avec la vocation d'un PCAET
- Les objectifs dont la traduction s'opère prioritairement dans des documents autres que les PCAET (SCoT, PLUi...)

Dans la colonne de droite, sont présentés sans les développer les éléments de stratégie et/ou les actions qui répondent aux objectifs du SRADDET.

<b>Objectifs du SRADDET</b>	<b>Réponses du PCAET / justifications</b>
<p>Objectif 5. Accélérer la transition numérique de toute la Bretagne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Bretagne Très Haut Débit »</li> <li>○ Numérique responsable</li> <li>○ Services publics numériques de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action n°9.2 : <b>Développer l'accès au numérique</b></li> <li>○ Action n°9.3 : <b>Ouverture et développement de l'espace de coworking</b></li> </ul>
<p>Objectif 9. Prioriser le développement des secteurs économiques liés aux transitions pour se positionner en leader sur ces domaines</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accélérer l'effort breton pour la filière de rénovation énergétiquement performante des bâtiments.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action n° 7.1 : <b>Informar les ménages sur la rénovation énergétique et les économies d'énergie dans l'habitat</b></li> <li>○ Action n°7.3 : <b>Poursuivre le PIG Précarité énergétique et adaptation 2018-2020</b></li> <li>○ Action n° 7.2 : <b>Mise en œuvre du volet habitat du PLUih : « organiser la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique »</b></li> <li>○ Action n° 6.1 : <b>Prendre en compte les économies d'énergie dans la rénovation énergétique des bâtiments publics et les nouveaux projets</b></li> </ul>



<b>Objectifs du SRADET</b>	<b>Réponses du PCAET / justifications</b>
<p>Objectif 11. Faire de la Bretagne la Région par excellence de l'agro-écologie et du « bien manger »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Généraliser les pratiques de l'agro-écologie dans toutes les exploitations en faveur de la préservation de l'eau, de la biodiversité et des sols</li> <li>○ Accélérer les mutations du secteur agroalimentaire vers plus de valeur ajoutée, de haute qualité, de sécurité alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action n°14.3 : <b>Accompagner les élevages vers l'agriculture biologique</b></li> <li>○ Action n°14.5: <b>Diminuer le recours aux engrais minéraux</b></li> <li>○ Action n° 14.1 : <b>Développer l'autonomie alimentaire des exploitations</b></li> <li>○ Action n° 15.1 : <b>Développer et promouvoir les filières courtes de proximité</b></li> </ul>
<p>Objectif 12. Gagner en performance économique par la performance sociale et environnementale des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accélérer le déploiement du télétravail.</li> <li>○ Accélérer l'intégration des enjeux du développement durable dans les entreprises</li> <li>○ Accroître la qualité de vie au travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action n°6.2 : <b>Accompagner les entreprises pour réduire les consommations d'énergie</b></li> <li>○ Action n° 10.1 : <b>Inciter la mise en place de Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) volontaire</b></li> <li>○ Action n°9.3 : <b>Ouverture et développement de l'espace de coworking</b></li> <li>○ Action n°9.2: <b>Développer l'accès au numérique</b></li> <li>○ Action n°23.1 : <b>Acquisition de vélos de services</b></li> </ul>

<b>Objectifs du SRADET</b>	<b>Réponses du PCAET / justifications</b>
<p>Objectif 16. Améliorer collectivement l'offre de transports publics</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rendre les transports publics plus performants</li> <li>○ Assurer la bonne lisibilité des offres de mobilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action n°10.3 : <b>Étendre les lignes de bus des agglomérations voisines</b></li> <li>○ Action n°11.2 : <b>Implanter des stations vélos sur le territoire</b></li> <li>○ Action n°10.2 : <b>Développer et faciliter le covoiturage</b></li> </ul>
<p>Objectif 17. Inventer et conforter les mobilités alternatives à la voiture solo et répondre aux besoins de toutes les typologies de territoires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Atteindre un taux de remplissage moyen de 1,5 personne par véhicule à l'horizon 2040</li> <li>○ Atteindre une part des modes actifs (vélo, marche) de 15% à l'échelle régionale pour les déplacements domicile-travail</li> <li>○ Développer des solutions de mobilité innovantes et sur mesure (territoires, publics...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action n°10.2 : <b>Développer et faciliter le covoiturage</b></li> <li>○ Action n° 10.4 : <b>Promouvoir et développer le réseau de voies pour les déplacements doux</b></li> <li>○ Action n°19.2 : <b>Création d'une station GNV pour les transporteurs</b></li> <li>○ Action n°11.1 : <b>Aider au développement de l'usage du vélo à assistance électrique par la mise en place d'une prime vélo</b></li> <li>○ Action n°11.3 : <b>Développer le prêt et la location de vélos</b></li> <li>○ Action n°23.1 : <b>Acquisition de vélos de service</b></li> <li>○ Action n°10.5 : <b>Création d'une voie verte</b></li> <li>○ Action n°11.2 : <b>Implanter des stations vélos sur le territoire</b></li> </ul>
<p>Objectif 20. Transformer / revisiter le développement des mobilités au regard des enjeux climatiques et de la qualité de l'air</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action n°11.4 : <b>Mise en place d'un vélobus pour les centres de loisirs communautaires</b></li> <li>○ Action n°12.1 : <b>Développer le transport équestre pour l'évènementiel</b></li> </ul>

Objectifs du SRADET	Réponses du PCAET / justifications																																																	
<p>Objectif 21. Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur</p>	<p>La stratégie du PCAET prévoit les évolutions suivantes (cf. stratégie) :</p> <table border="1" data-bbox="1070 308 1955 614"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Obj 2040 % 2015</th> <th>2015</th> <th>2020</th> <th>2030</th> <th>2040</th> <th>2050</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PM10</td> <td>-36%</td> <td>299</td> <td>277</td> <td>234</td> <td>191</td> <td>148</td> </tr> <tr> <td>PM2.5</td> <td>-36%</td> <td>138</td> <td>128</td> <td>108</td> <td>88</td> <td>69</td> </tr> <tr> <td>NOx</td> <td>-71%</td> <td>727</td> <td>623</td> <td>417</td> <td>211</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>S02</td> <td></td> <td>69</td> <td>69</td> <td>69</td> <td>69</td> <td>69</td> </tr> <tr> <td>COV</td> <td></td> <td>310</td> <td>310</td> <td>310</td> <td>310</td> <td>310</td> </tr> <tr> <td>NH3</td> <td></td> <td>1 661</td> <td>1 661</td> <td>1 661</td> <td>1 661</td> <td>1 661</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Obj 2040 % 2015	2015	2020	2030	2040	2050	PM10	-36%	299	277	234	191	148	PM2.5	-36%	138	128	108	88	69	NOx	-71%	727	623	417	211	4	S02		69	69	69	69	69	COV		310	310	310	310	310	NH3		1 661	1 661	1 661	1 661	1 661
Année	Obj 2040 % 2015	2015	2020	2030	2040	2050																																												
PM10	-36%	299	277	234	191	148																																												
PM2.5	-36%	138	128	108	88	69																																												
NOx	-71%	727	623	417	211	4																																												
S02		69	69	69	69	69																																												
COV		310	310	310	310	310																																												
NH3		1 661	1 661	1 661	1 661	1 661																																												
<p>Objectif 22. Déployer en Bretagne une réelle stratégie d'adaptation au changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adapter l'aménagement du territoire et la gestion des risques</li> <li>○ Adapter la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité</li> <li>○ Adapter les différents secteurs économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action n°14.2 : <b>Accompagner l'adaptation des élevages aux aléas climatiques</b></li> <li>○ Action n°21: <b>Sensibiliser aux questions des impacts du changement climatique sur les milieux et la ressource</b></li> <li>○ Action n° 2.5 : <b>Adapter les peuplements forestiers au changement climatique</b></li> <li>○ Action n°21.2 : <b>Sensibilisation aux économies d'eau</b></li> <li>○ Action n°23.5 : <b>Développer des actions de formation et de sensibilisation auprès des personnels d'accompagnement de santé et des personnes âgées</b></li> <li>○ Action n°1.1 : <b>Étudier les besoins et l'état de la ressource en eau</b></li> <li>○ Action n°1.2: <b>Optimiser la gestion des eaux pluviales</b></li> </ul>																																																	

<b>Objectifs du SRADET</b>	<b>Réponses du PCAET / justifications</b>
<p>Objectif 23. Accélérer l'effort breton pour l'atténuation du changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre en Bretagne à horizon 2040</li> <li>○ Augmenter la capacité de stockage de carbone</li> </ul>	<p>L'ensemble des actions des axes 2, 3, 4 et 5 ont vocation à réduire les émissions de GES par une plus grande sobriété efficace :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Axe 2 - Diminuer les consommations d'énergie,</li> <li>- Axe 3 - Diminuer les émissions de GES en adaptant les mobilités,</li> <li>- Axe 4 - Diminuer les émissions de GES, préserver l'activité agricole et la biomasse en adaptant les pratiques,</li> <li>- Axe 5 - Développer la production d'énergies renouvelables,</li> </ul> <p>L'axe 1 « préserver les ressources et développer les puits carbone » s'inscrit en complémentarité pour maximiser la capacité du territoire à séquestrer du carbone dans les sols et la biomasse.</p>
<p>Objectif 24. Atteindre le « 0 enfouissement » puis viser le « 0 déchet » à l'horizon 2040</p>	<p>Action n°4.1 : <b>Favoriser le développement de l'économie circulaire</b></p>

<b>Objectifs du SRADET</b>	<b>Réponses du PCAET / justifications</b>
<p>Objectif 25. Tendre vers le « zéro phyto » à horizon 2040</p>	<p>Les actions ci-dessous permettent indirectement une réduction de l'utilisation et de la dépendance aux intrants chimiques, sans viser spécifiquement un arrêt d'ici à 2040 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action n°14.3 : <b>Accompagner les élevages vers l'agriculture biologique</b></li> <li>○ Action n°14.5 : <b>Diminuer le recours aux engrais minéraux</b></li> </ul>
<p>Objectif 26. Intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets de développement et d'aménagement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Assurer une réelle solidarité entre territoires dans la gestion de l'eau</li> <li>○ Améliorer la perméabilité des sols en zone urbaine</li> <li>○ Maintenir des réseaux d'eau performants en Bretagne (viser un taux de fuites maximal de 15%)</li> <li>○ Déterminer les capacités de développement de l'urbanisation et des activités économiques en fonction de la ressource disponible actuelle et à venir ainsi qu'en fonction de la capacité du milieu à recevoir des rejets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action n°1.1 : <b>Étudier le besoin de la ressource en eau</b></li> <li>○ Action n°1.2 : <b>Optimiser la gestion des eaux pluviales</b></li> <li>○ Action n°1.3 : <b>Diminuer les risques de fuite sur le réseau de distribution de l'AEP</b></li> <li>○ Action n°1.4 : <b>Préserver la qualité de l'eau des forages par rapport au problème de la salinité</b></li> </ul>

Objectifs du SRADET	Réponses du PCAET / justifications
<p>Objectif 27. Accélérer la transition énergétique en Bretagne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Multiplier par 7 la production d'énergie renouvelable en Bretagne à horizon 2040</li> <li>○ Réduire de 39% les consommations d'énergie bretonne à l'horizon 2040</li> </ul>	<p>L'axe 5 « développer la production d'énergies renouvelables » est spécifiquement dédié au développement des énergies renouvelables. Les objectifs chiffrés de croissance des ENR sont présentés dans la stratégie, en déclinaison de ce que prévoit le SRADET.</p> <p>Les axes 2, 3 et 4 ci-dessous actionnent les principaux leviers à disposition pour réduire les consommations énergétiques du territoire (cf. diagnostic) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Axe 2 - Diminuer les consommations d'énergie,</li> <li>- Axe 3 - Diminuer les émissions de GES en adaptant les mobilités,</li> <li>- Axe 4 - Diminuer les émissions de GES, préserver l'activité agricole et la biomasse en adaptant les pratiques.</li> </ul>
<p>Objectif 28. Stopper la banalisation des paysages et de l'urbanisme en Bretagne</p>	<p>L'intégration des dispositifs de production d'énergie renouvelable devra prendre en compte les impacts associés sur le paysage et l'artificialisation des espaces, comme le prévoit le SCoT.</p>
<p>Objectif 31. Mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels</p>	
<p>Objectif 34. Lutter contre la précarité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Augmenter significativement le rythme de rénovation des logements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action n° 7.1 : <b><i>Informier les ménages sur la rénovation énergétique et les économies d'énergie dans l'habitat</i></b></li> <li>○ Action n°7.3 : <b><i>Poursuivre le PIG Précarité énergétique et adaptation 2018-2020</i></b></li> <li>○ Action n° 7.2 : <b><i>Mise en œuvre du volet habitat du PLUIh : « organiser la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique »</i></b></li> </ul>

**En conclusion, il ressort que :**

- **Le parti pris méthodologique de s'appuyer sur les objectifs du SRADDET pour traduire et adapter la stratégie chiffrée du PCAET permet, de fait, une compatibilité du PCAET avec les grands objectifs SRADDET**
- **Les objectifs « qualitatifs » du SRADDET trouvent toujours plusieurs actions spécifiques en réponse**

**Le PCAET de Leff Armor communauté peut donc être jugé compatible avec le SRADDET.**

## 2. COMPATIBILITE DU PCAET AVEC LE SCOT APPROUVE DU PAYS DE GUINGAMP

Au préalable, notons que le plan d'actions pose déjà un regard au cas par cas sur la complémentarité des actions du PCAET avec le SCoT.

De la même manière que précédemment, sont mises « face à face » dans le tableau ci-dessous :

- Colonne de gauche : les principales orientations du SCoT, issues du PADD
- Colonne de droite : les actions du PCAET répondant aux orientations du SCoT

L'idée est de bien faire ressortir le rapport de « prise en compte » que doit entretenir le PCAET vis-à-vis du SCoT.

Là encore, ne sont reprises que les orientations du SCoT pouvant trouver une traduction relativement directe dans le PCAET.

<i>Objectifs du SCoT</i>	<i>Réponses du PCAET / justifications</i>
<b><i>Promouvoir l'excellence environnementale pour mieux préparer l'avenir</i></b>	
<p><i>1.1 Préserver les ressources naturelles, supports d'un développement sur le long terme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action n°3.1 : <b><i>Suivi des populations de ravageurs et d'espèces invasives</i></b></li> <li>○ Action n°2.1 : <b><i>Préserver et restaurer la Trame Verte et Bleue</i></b></li> <li>○ Action n°2.2 : <b><i>Développer et entretenir le bocage</i></b></li> <li>○ Action n°2.4 : <b><i>Augmenter la qualité du peuplement forestier</i></b></li> <li>○ Action n°2.5 : <b><i>Adapter les peuplements forestiers au changement climatique</i></b></li> <li>○ Action n°2.3 : <b><i>Développer la végétalisation des espaces publics</i></b></li> <li>○ Action n°1.4 : <b><i>Préserver la qualité de l'eau des forages par rapport au problème de la salinité</i></b></li> </ul>



<i>Objectifs du SCoT</i>	<i>Réponses du PCAET / justifications</i>
<p><i>1.2 Accélérer la transition énergétique</i></p>	<p>L'ensemble des actions des axes 2, 3, 4 et 5 ont vocation à donner un coup d'accélérateur à la transition énergétique sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Axe 2 - Diminuer les consommations d'énergie,</li> <li>- Axe 3 - Diminuer les émissions de GES en adaptant les mobilités,</li> <li>- Axe 4 - Diminuer les émissions de GES, préserver l'activité agricole et la biomasse en adaptant les pratiques,</li> <li>- Axe 5 - Développer la production d'énergies renouvelables,</li> </ul>
<i>Objectifs du SCoT</i>	<i>Réponses du PCAET / justifications</i>
<p><i>1.3 Réduire la vulnérabilité du territoire face aux nuisances et aux risques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action n°21 : <b>Sensibiliser aux questions des impacts du changement climatique sur les milieux et la ressource</b></li> <li>• Action n°35 : <b>Accompagner l'adaptation des élevages aux aléas climatiques</b></li> <li>• Action n°2.2 : <b>Développer et entretenir le bocage</b></li> <li>• Action n°2.1 : <b>Préserver et restaurer la Trame Verte et Bleue</b></li> <li>• Action n°1.2 : <b>Optimiser la gestion des eaux pluviales</b></li> <li>• Action n°2.3 : <b>Développer la végétalisation des espaces publics</b></li> <li>• Action n°23.5 : <b>Développer des actions de formation et de sensibilisation auprès des personnels d'accompagnement de santé et de personnes âgées</b></li> </ul>

<b>Conforter le fonctionnement du territoire par le renforcement des centralités</b>	
<p><b>2.1 Favoriser les déplacements doux et planifier l'offre de transports en commun</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action n°19.2 : <b>Création d'une station GNV pour les transporteurs</b></li> <li>• Action n°10.2 : <b>Développer et faciliter le covoiturage</b></li> <li>• Action n° 10.4 : <b>Promouvoir et développer le réseau de voies pour les déplacements doux</b></li> <li>• Action n°11.1 : <b>Aider au développement de l'usage du vélo à assistance électrique par la mise en place d'une prime vélo</b></li> <li>• Action n°11.3 : <b>Développer le prêt et la location de vélos</b></li> <li>• Action n°23.1 : <b>Acquisition de vélos de service</b></li> <li>• Action n°10.5 : <b>Création d'une voie verte</b></li> <li>• Action n°11.2 : <b>Implanter des stations vélos sur le territoire</b></li> <li>• Action n°11.4 : <b>Mise en place d'un vélobus pour les centres de loisirs communautaires</b></li> <li>• Action n°12.1 : <b>Développer le transport équestre pour l'évènementiel</b></li> </ul>
Objectifs du SCoT	
Réponses du PCAET / justifications	
<b>Entre ruralité et maritimité, miser sur nos facteurs clés de développement économique et d'attractivité</b>	
<p><b>3.1 Mettre en valeur les paysages et le patrimoine (naturel, culturel et bâti) emblématiques, marqueurs de l'identité du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action n°21.3 : <b>Mobiliser les acteurs du tourisme</b></li> <li>• Action n°21.4 : <b>Sensibiliser et mobiliser les organisateurs d'évènementiel</b></li> <li>• Action n°10.4 : <b>Promouvoir et développer le réseau de voies pour le déplacement doux</b></li> <li>• Action n°10.5 : <b>Création d'une voie verte</b></li> <li>• Action n°15.1 : <b>Développer et promouvoir les filières courtes à proximité</b></li> </ul>

**Il ressort de la lecture du tableau ci-dessus que le PCAET prévoit nombre d'actions concrètes en réponse aux orientations du projet de SCoT. Par ailleurs, l'analyse de chaque action du futur PCAET, réalisée précédemment, ne fait pas ressortir de contradiction ou de frein à la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Le PCAET s'affirme comme un bon complément opérationnel aux orientations du SCoT.**

# 1. LE SUIVI DU PCAET DE LEFF ARMOR

## 1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

Chaque plan climat-air-énergie territorial (PCAET) doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans. Ce bilan est le résultat d'un travail de suivi du PCAET, consistant à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs au fil du temps, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs.

### ***Ce que dit la réglementation :***

*Article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales : « Les EPCI (...), lorsqu'ils ont adopté le PCAET, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET et avec le SRCAE, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. »*

*Article R.229-51 du code de l'environnement : « IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »*

L'objectif de cette partie est de présenter à la fois, les indicateurs de suivi, ainsi que les outils et modalités de suivi de ces indicateurs.

## 2. LES INDICATEURS ET L'OUTIL DE SUIVI

Sont listés dans le tableau ci-dessous, par action, les indicateurs de suivi choisis par la collectivité.

Comme évoqué précédemment, les amendements apportés au projet de PCAET pour prendre en compte les remarques formulées par les partenaires institutionnels (suite à l'arrêt de projet), ont aussi conduit à préciser l'outil de suivi.

Ainsi, les indicateurs de suivi ont été redéfinis pour chaque action. Plusieurs questions ont guidé le choix de ces indicateurs :

- L'indicateur est-il adapté aux finalités de l'action ? Est-il parlant au regard des objectifs fixés dans la stratégie ?
- La donnée pour renseigner l'indicateur est-elle disponible, facile d'accès, d'utilisation, d'interprétation... ?
- Les indicateurs sont-ils complémentaires entre eux, avec la possibilité d'une analyse croisée ?

Deux principaux types d'indicateurs sont utilisés :

- **Des indicateurs de réalisation**, permettant d'appréhender le niveau d'avancement d'une action, et par extension du PCAET. L'idée est ici de suivre l'opérationnalité du dispositif et sa mise en œuvre sur une durée relativement courte (3 puis 6 ans),

- **Des indicateurs de résultat**, au regard des objectifs du PCAET, mais aussi en fonction des impacts potentiels.

Pour chacun des indicateurs, sont précisés dans les fiches actions :

- La source des données pour le renseignement des indicateurs (détenteur de la donnée),
- L'état « 0 » (si disponible), comme point de référence pour les bilans à venir.

**Sont présentés pages suivantes, par action, les 197 indicateurs retenus.**

## PRESERVER LES RESSOURCES ET DEVELOPPER LES Puits DE CARBONE (EAU, BIODIVERSITE, BIOMASSE)

Numéro de fiche	Thématique principale	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi de la fiche action
1.1	Préserver la ressource en eau	Étudier les besoins et l'état de la ressource en eau	Volumes des prélèvements effectués
			Débits biologiques des cours d'eau
1.2		Optimiser la gestion des eaux pluviales	Linéaire de talus et haies reconstitué
			Nombre de branchements réhabilités (séparation des réseaux)
			Aménagements alternatifs en milieu urbain réalisés
			Surfaces de zones imperméabilisées/an
1.3		Diminuer les risques de fuite sur le réseau de distribution AEP	Linéaire de réseau réhabilité
			Rendement du réseau en % (volume vendu / volume mis en distribution)
			Indice linéaire de perte (ramené au linéaire de réseau)
1.4		Préserver la qualité de l'eau des forages : problème de la salinité	Relevés piézométriques
	Volume d'eau prélevé		
	Nombre de diagnostics « forage » réalisés		
2.1	Préserver et restaurer la trame verte et bleue	Nombre d'hectares artificialisés / consommation d'espace agricole	
		Nombre d'accompagnements réalisés de porteurs de projets (continuité écologique, végétalisation en milieu urbain, nouvelles plantations forestières...)	
		Atteinte ou maintien du bon état des eaux et des milieux aquatiques	

Numéro de fiche	Thématique principale	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi de la fiche action
2.2	Préserver la ressource en eau	Développer et entretenir le bocage	Nombre de linéaire bocager créé
			Nombre de linéaire bocager détruit
			Nombre d'agriculteurs concernés
2.3		Développer la végétalisation des espaces publics	Surface végétalisée et pourcentage de végétalisation pérenne
			Eau consommée pour les espaces verts
			Systèmes alternatifs de récupération des eaux pluviales installés
			Nombre de communes en zéro phyto
2.4		Augmenter la qualité du peuplement forestier	Surfaces concernées par les nouvelles plantations / essences utilisées
2.5			
3.1		Connaitre la biodiversité du territoire et suivre son évolution	Suivre l'évolution des populations de ravageurs et d'espèces exotiques envahissantes
	Évolution du nombre de sites envahis/atteints et de leur densité		
	Évolution du nombre d'espèces (animales et végétales) à mettre en parallèle avec les indicateurs climatiques		
	Évolution des concentrations de pollen pour les espèces allergisantes (ambrosie)		
	Nombre de nids détruits (frelon asiatique, chenille processionnaire...)		
	Nombre de sites de plantes invasives gérés / nettoyés		
	Nombre de personnes formées (réseau de veilleurs de terrain)		
3.2	Développer la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale	Nombre d'ABC réalisés	

Numéro de fiche	Thématique principale	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi de la fiche action
4,1	Favoriser le développement de l'économie circulaire	Valoriser et recycler	Volume de DMA produits
			Volume de déchets verts produits
			Volume de bio-déchets dans les OMR
			Nombre d'actions de sensibilisation
			Nombre de structures de réemploi sur le territoire



## DIMINUER LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

Numéro de fiche	Thématique principale	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi de la fiche action
5.1	Optimiser l'éclairage public	Diminuer l'éclairage nocturne	Nombre de communes ayant mis en place des horaires adaptés
			Évolution de la consommation électrique sur la facture énergétique de l'éclairage
6.1	Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs consommations	Accompagner les collectivités pour réduire leurs consommations d'énergie Prendre en compte les économies d'énergie dans la rénovation énergétique des bâtiments publics et les nouveaux projets	Facture énergétique des collectivités (évolution et suivi des consommations énergétiques sur chaque bâtiment rénové ou nouvellement construit)
			Nombre de collectivités ayant engagé une démarche de réduction de leur consommation
			Travaux de rénovation/isolation entrepris (nombre et nature)
6.2		Accompagner les entreprises pour réduire leurs consommations d'énergie	Nombre de pré-diagnostic individuels réalisés.
			Gain sur facture énergétique des entreprises ayant fait un pré-diagnostic.
6.3		Accompagner les commerces pour réduire leurs consommations d'énergie	Nombre de commerces accompagnés
			Diminution de la facture énergétique des commerces accompagnés (chauffage, électricité)
			Nombre de commerces ayant réalisé des travaux d'isolation
7.1	Accompagner les particuliers dans la réduction de leurs consommations	Informer les ménages sur la rénovation énergétique et les économies d'énergie dans l'habitat Déployer le SPPEH (Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat) sur le territoire	Nombre de particuliers conseillés / demandes déposées
			Nombre d'actions de sensibilisation
			Nombre de logements améliorés (hors PIG) / évolution du classement énergétique
			Type de travaux réalisés

Numéro de fiche	Thématique principale	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi de la fiche action	
7.2	Accompagner les particuliers dans la réduction de leurs consommations	Mise en œuvre du volet Habitat du PLUIh : « organiser la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique »	Nombre de logements indignes et vacants identifiés	
			Nombre d'interventions mises en place	
			Cartographie PRECARITER	
7.3		Poursuivre le PIG Précarité énergétique et adaptation 2018-2020 et organiser la suite		Nombre de ménages accompagnés
				Nombre de ménages demandeurs et bénéficiaires du FSL pour l'aide au paiement des factures d'énergie
				% de ménages en situation de précarité énergétique sur le territoire
				Nombre de dossiers « Habiter mieux » déposés à l'ANAH
kWh cumac économisés via les CEE « précarité énergétique » (récupéré par l'ANAH dans le cadre du PIG, sinon par les ménages directement)				
Montant des aides financières à l'énergie des CCAS				
8.1	Adapter les process et matériels	Optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'assainissement	Travaux réalisés	
8.2		Adapter son parc de matériel agricole		Évolution de la consommation énergétique des stations, analyse du ratio kWh/m3
				Nombre de formations proposées et d'agriculteurs participants
				Nombre d'agriculteurs accompagnés pour le choix du matériel
8.3	Installer du matériel économe en énergie dans les bâtiments d'élevage		Nombre de bancs d'essai moteur réalisés	
			Nombre d'équipements installés / type	
			Nombre d'agriculteurs accompagnés	

## DIMINUER LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE EN ADAPTANT LES MOBILITES

Numéro de fiche	Thématique principale	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi de la fiche action
9.1	Limiter les déplacements	Favoriser les regroupements parcellaires agricoles pour diminuer les émissions de GES et les consommations d'énergie	Nombre d'échanges parcellaires réalisés
			Surface concernée
			Nombre d'exploitations concernées
			Nombre de kilomètres motorisés économisés
9.2		Développer l'accès au numérique	Nombre de personnes accueillies dans les différentes structures partenaires
9.3		Ouverture et développement d'espaces de coworking	Nombre de coworkers et télétravailleurs par site, fréquence d'utilisation
			Nombre de kilomètres motorisés économisés
10.1		Inciter à la mise en place de Plan Mobilité Entreprise volontaire	Nombre de plans de mobilité réalisés.
			Nombre de salariés covoiturant pour les trajets domicile-travail.
			Nombre de trajets / kilométrage motorisés évités dans le cadre de l'activité de l'entreprise
			Nombre de véhicules équipés pour l'usage de carburants alternatifs
10.2		Développer et faciliter le covoiturage	Analyse des statistiques proposées par la plate-forme OuestGo pour Leff Armor communauté
10.3	Faciliter le recours aux modes de déplacements doux	Étendre les lignes de bus des agglomérations voisines	Nombre d'heures
			Nombre de personnes transportées
			Nombre de kms effectués
10.4		Promouvoir et développer le réseau de voies pour les déplacements doux : élaboration d'un schéma des mobilités actives	Nombre de km de voies douces existantes et nouvellement identifiées
			Fréquentation (campagnes de comptage)
10.5		Création d'une voie verte	Fréquentation de la voie (Nombre de personnes / mode de transport : à pied, vélo, trottinette etc...)

Numéro de fiche	Thématique principale	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi de la fiche action
11.1	Développer et faciliter l'usage du vélo	Aider au développement de l'usage du vélo à assistance électrique par la mise en place d'une prime pour les professionnels	Nombre de demandes
			Nombre de prime attribuées
			Kilomètres économisés (basé sur estimation faite par les demandeurs lors du dépôt de leur dossier auprès de l'EPCI)
11.2		Implanter des stations vélos sur le territoire	Nombre de stations implantées
			Nombre de vélos acquis
			Nombre d'emprunts effectués
11.3		Développer le prêt et la location de vélos	Nombre de locations par durée, par commune
			Nombre de bénéficiaires
			Nombre de commerces engagés
11.4		Mise en place d'un vélibus pour les centres de loisirs communautaires	Nombre d'enfants ou jeunes inscrits pour les vélibus
	Nombre de trajets effectués / nombre de jours de centre de loisirs ou d'activités		
12.1	Sensibiliser aux modes de déplacements doux lors des évènements festifs	Développer les navettes hippomobiles pour l'évènementiel	Nombre de personnes transportées
			Statistiques / tranche d'âge

## DIMINUER LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE, PRESERVER L'ACTIVITE AGRICOLE ET LA BIOMASSE EN ADAPTANT LES PRATIQUES

Numéro de fiche	Thématique principale	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi de la fiche action	
13.1	Sensibiliser les agriculteurs	Connaitre ses pratiques au sein de l'exploitation agricole et ses marges de manœuvre / changement climatique	Nombre d'exploitants sensibilisés	
			Nombre d'exploitants accompagnés	
			Nombre et type d'actions réalisées	
			Suivi du cheptel : nombre de bovins, d'ovins, de porcins, etc.	
			Suivi des ha de culture par type de culture	
14.1	Adapter les systèmes agricoles	Développer l'autonomie alimentaire des exploitations	Calcul du taux d'importation en équivalent surface (et évolution) sur le territoire ou par exploitation	
			Nombre d'exploitations concernées par un accompagnement sur l'autonomie alimentaire	
			Surface de prairies (dont prairies permanentes)	
			Durée moyenne des rotations constatée	
			Surface et composition des mélanges fourragers cultivés	
14.2	Adapter les systèmes agricoles	Accompagner l'adaptation des élevages aux aléas climatiques	Nombre d'exploitations accompagnées	
14.3			Accompagner les élevages vers l'agriculture biologique	Évolution de l'assolement
				Évolution des cheptels
14.4	Adapter les systèmes agricoles	Améliorer l'efficacité des couverts végétaux	Nombre de nouvelles labellisations / installations en agriculture biologique	
			Évolution assolement	
			Types de couverts implantés	
			Surface en CIVE	
			Évolution de la teneur en matière organique des sols	

Numéro de fiche	Thématique principale	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi de la fiche action
14.5	Adapter les systèmes agricoles	Diminuer le recours aux engrais minéraux	Nombre de plans de fumure réalisés
			Nombre de conversions à l'agriculture biologique
			Consommation d'engrais minéraux azotés sur l'exploitation
15.1	Promouvoir l'alimentation territoriale	Développer et promouvoir les filières courtes de proximité	Nombre de communes sensibilisées
			Nombre de formations réalisées
			Nombre d'agriculteurs vendant en circuit court de proximité
			Nombre de restaurants collectifs travaillant en direct avec des producteurs locaux
			Nombre d'utilisateurs d'Agrilocal sur le territoire
			Montant des achats de proximité par les communes
			Nombre de particuliers fréquentant les sites de vente directe
			Nombre de points de vente collectifs et de magasins de producteurs
16.1	Adapter les équipements	Promouvoir le raclage en V des fosses dans les porcheries	Nombre de systèmes installés
16.2		Couvrir les fosses pour limiter les émissions de GES	Tonnes d'émissions de NH3 et de N2O
			Nombre de fosses couvertes.
			Nombre / type de couverture utilisée.
			Tonnes de GES (NH3 et CH4) dans l'atmosphère.
			Volume de biogaz récupéré.

## DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENR

Numéro de fiche	Thématique principale	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi de la fiche action
17.1	Le bois énergie	Le bois énergie issu du bocage et de la forêt	Nombre de PGDH réalisés
			Nombre de chaufferies bois créées
			Volume de bois utilisé pour les chaufferies (bois bocage)
			Volume de plaquettes produit sur le territoire
			Volume de bois bûche / bois sur pied vendu aux particuliers
			Production thermique finale chaufferies / domestique
18.1	Développer le solaire photovoltaïque	Le solaire photovoltaïque	Nombre d'installations créées (sur toitures, en ombrière, trackers)
			Puissance installée
			Production annuelle estimée
			Part de l'électricité photovoltaïque dans les énergies renouvelables
19.1	Développer les usages du biogaz	La cogénération agricole: développement de la méthanisation à la ferme	Nombre d'installations créées
			Type (cogénération, injection dans le réseau) / volume injecté dans le réseau
19.2		Le transport au GNV : création d'une station publique d'avitaillement	Production énergétique totale
			Nombre d'utilisateurs de la station (transporteurs)
20.1	L'énergie éolienne	Suivre et accompagner les projet éoliens	Diminution des GES
			Nombre d'exploitants méthaniseurs concernés.
			Puissance installée
			Production annuelle estimée
			Part de l'électricité éolienne dans les énergies renouvelables

**SENSIBILISER, FORMER, MONTRER L'EXEMPLE**

Numéro de fiche	Thématique principale	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi de la fiche action	
21.1	Sensibiliser aux questions des impacts du changement climatique sur les milieux et sur la ressource	Sensibiliser, former, informer	Nombre d'élèves et de jeunes sensibilisés	
			Nombre d'animations réalisées	
			Nombre de professionnels sensibilisés	
			Nombre d'agents sensibilisés	
21.2		Sensibiliser aux économies d'eau		Nombre d'élèves sensibilisés
				Nombre d'animations réalisées
				Nombre de diagnostics agricoles réalisés
				Nombre d'entreprises sensibilisées
				Nombre d'articles parus
21.3		Mobiliser les acteurs du tourisme		Nombre d'hébergeurs sensibilisés
				Économies d'eau réalisées
				Économies d'énergie réalisées
	Nb de travaux d'amélioration de l'hébergement réalisés (isolation, énergie renouvelable, récupération d'eau etc)			



Numéro de fiche	Thématique principale	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi de la fiche action
21.4	Sensibiliser aux questions des impacts du changement climatique sur les milieux et sur la ressource	Sensibiliser et mobiliser les organisateurs d'évènementiel	Évaluation des actions à l'issue de l'évènement par les organisateurs signataires
			Points d'amélioration dans la mise en œuvre du programme d'actions
21.5	Des collègues exemplaires : le challenge CUBE.S		Nombre de collègues engagés
			Nombre de classes sensibilisées
			Nombre et qualité d'actions réalisées
			Économies réalisées
22.1	Mettre en place une gouvernance du plan	Coordonner, animer et suivre le plan climat	Nombre de comités de pilotage / comité de suivi
			Nombre de réunions de groupes de travail externes
			Nombre et types de rencontres
			Nombre de réunions internes (CoDir, réunions de services, groupes de travail spécifiques, groupe Projet, groupe Référents...)
23.1	Être une collectivité exemplaire	Acquérir des vélos de service	Nombre d'utilisation / mois / semaine/ jour / service
			Nombre d'agents utilisant le service

Numéro de fiche	Thématique principale	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi de la fiche action
23.2	Être une collectivité exemplaire	Faire évoluer la flotte de véhicules vers des motorisations moins consommatrices d'énergies fossiles	Nombre de véhicules électriques dans la flotte de la collectivité
			Nombre de véhicules par type de motorisation alternative
			Économies réalisées en volume de carburants fossiles
			Économies budgétaires réalisées sur les dépenses de carburant / année de référence
23.3		Augmentation de la part d'EnR dans les consommations communautaires	Nombre d'équipement en EnR / type
			Part de l'énergie verte dans les contrats de fourniture
23.4		Économiser les ressources	Volume d'eau consommée / service
			Quantité achat papier / type
			Consommation électrique (autre que STEP)
			Consommation gaz des bâtiments
	Consommation bois chauffage des bâtiments		
	Consommation électrique des STEP		
	Consommation d'eau des STEP		
23.5	Développer des actions de formation et de sensibilisation auprès des personnels d'accompagnement de santé et de personnes âgées	Nombre d'agents formés	
		Nombre de réunions du comité technique / an	
		Nombre et type d'aménagements réalisés dans les EHPAD	

**Ainsi, chaque action dispose d'un ou plusieurs indicateurs adaptés, validés par la collectivité. Au total, l'outil de suivi comprend 197 indicateurs.**

Pour maximiser l'opérationnalité du dispositif, ont été conçus et remis à la collectivité 2 outils dynamiques (tableurs Excel).

- 1 - Un tableur reprenant la structure du plan d'actions et déclinant pour chacune d'entre elles : l'axe de la stratégie ; le numéro d'action, son intitulé ; le cout prévisionnel (budget) ; le(s) porteur(s) ; le(s) partenaire(s), le niveau de priorité ; l'état d'avancement (non commencée, en cours, réalisée) ; le ou les indicateurs ; la source (où se le procurer ?) ; la périodicité (fréquence de remplissage) ; l'unité de mesure.  
Sont ensuite prévues des cellules à remplir pour renseigner facilement l'évolution de chaque indicateur. Des graphiques associés pourront être prévus pour visualiser en direct les variations et résultats cumulés de certains indicateurs
- 2 – Un tableau de bord dynamique permettant de traduire certains indicateurs de résultat en impact CO2 (cf. extrait page suivante).

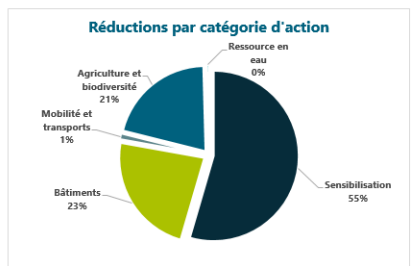
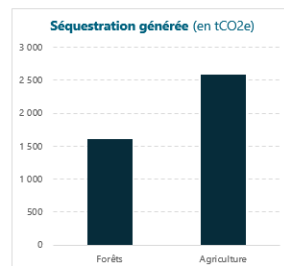
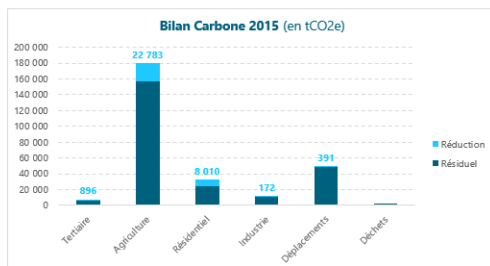
## Fiches actions du PCAET de Leff Armor Communauté



Numéro de fiche	Thématique principale	Sous-thématique	Catégorie	Données 2015	Données 2016	Unité	Economie Carbone
10	Bâtiments résidentiels	Précarité énergétique	Consommation d'électricité	150 000 000	12 000 000	kWh	7879800 kgCO2e
			Consommation de gaz	5 000 000	5 100 000	kWh PCS (factures)	-20500 kgCO2e
11	Bâtiments résidentiels	Planification	Consommation d'électricité	15 000 000	12 000 000	kWh	171300 kgCO2e
			Consommation de gaz	5 000 000	5 100 000	kWh PCS (factures)	-20500 kgCO2e
12	Bâtiments publics	Economies d'énergie	Consommation d'électricité	15 000 000	12 000 000	kWh	171300 kgCO2e
			Consommation de gaz	5 000 000	5 100 000	kWh PCS (factures)	-20500 kgCO2e



### PCAET - Programme d'actions 2016



**32 251**  
tCO2e évitées

**4 183**  
tCO2e séquestrées

**163 695**  
MWh non-consommés

**15 600**  
MWh d'EnR produits

**410 000**  
km en voiture évités

**En conclusion, l’outil de suivi est adapté au plan d’actions du PCAET de Leff Armor Communauté en proposant des indicateurs évaluant la mise en œuvre et les résultats de chaque action.**

**La possibilité de traduire des indicateurs en CO2 permet une approche cumulée et comparative intéressante pour interpréter les résultats, visualiser les marges de progression et évaluer la satisfaction des objectifs de la stratégie.**

**Rappelons toutefois qu’il s’agit d’un 1<sup>er</sup> PCAET pour Leff Armor Communauté. À ce titre, la collectivité ne dispose pas d’un retour d’expérience suffisant pour anticiper toutes les questions qui se poseront lors de l’établissement du bilan intermédiaire.**

**L’enjeu sera donc de se confronter le plus tôt possible à l’exercice de suivi des actions. Ceci nécessitera probablement un temps d’appropriation / adaptation de l’outil de suivi.**

Les axes d’amélioration soulevés dans la présente évaluation sont les suivants :

- Une probable sélection d’indicateurs parmi ceux proposés pour optimiser le suivi (en fonction de la plus ou moins grande disponibilité des données par ex.),
- Une mobilisation des partenaires détenteurs de la donnée pour mieux appréhender leur implication dans le suivi,
- Un travail collaboratif avec les autres acteurs disposant un tableau de bord de suivi (SAGE(s), le Pays en charge du suivi du SCoT...),
- L’identification claire de la personne en charge du suivi du PCAET en interne.

**Enfin, notons que la mission Transition Écologique a produit un guide « Le bilan à mi-parcours des PCAET » qui s’adresse aux collectivités locales, et qui pourra constituer un support intéressant pour le bilan du PCAET.**

## 7. RESUME NON TECHNIQUE

### 1. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil opérationnel de préservation de la qualité de l'air et de coordination de la transition énergétique dans les territoires.

Il doit, en cohérence avec les engagements internationaux de la France et les enjeux du territoire, traiter de :

- L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation au changement climatique ;
- La qualité de l'air ;
- La réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables

Les collectivités concernées par les PCAET obligatoires sont les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, dont fait partie Leff Armor Communauté (31 259 habitants en 2017).

Le PCAET doit être compatible avec :

- **la stratégie nationale bas carbone (SNBC)**, en particulier si le schéma régional n'en tient pas compte.
- les objectifs du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)**.

Le PCAET doit également prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et les orientations générales concernant les réseaux d'énergies arrêtés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Le SCoT du Pays de Guingamp et le PLUiH de Leff Armor Communauté ont été respectivement en Juillet et Juin 2021.

### 2. POURQUOI UNE EVALUATION DU PCAET DE LEFF AMOR COMMUNAUTE

Le PCAET est mis en place pour une durée minimale de 6 ans et doit faire l'objet d'un bilan à 3 ans. **Il est soumis à évaluation environnementale en application de l'article R 122-17 du code de l'environnement.**

Le projet de plan, accompagné de son évaluation environnementale, fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale compétente. Il est soumis à l'avis du préfet de région et du président du conseil régional après consultation du public.

### 3. CONTENU DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le contenu du rapport sur les incidences environnementales (ou rapport environnemental) est défini à l'article R.122-20 du code de l'environnement. Le rapport doit comprendre :

- Une description de la manière dont l'évaluation a été conduite (approche méthodologique générale)
- Une analyse de « l'État Initial de l'Environnement »
- Une analyse de la stratégie et du programme d'actions mettant en avant :
  - Les effets notables probables de la mise en œuvre du plan ou document sur l'environnement et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages. Un regard spécifique sera porté sur le réseau Natura 2000
  - La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement
  - Des éléments de justification quant aux choix opérés
- Une description de « l'articulation du PCAET avec d'autres plans et documents visés à l'art. R.122-17 et les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ».
- Les indicateurs qui doivent être définis pour l'analyse « des résultats de l'application du plan, notamment en ce qui concerne

l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de son approbation »

- Un « résumé non technique »

### 4. APPROCHE METHODOLOGIQUE GENERALE

**Le groupement de bureaux d'études sollicité pour le travail d'évaluation environnementale du PCAET est intervenu en fin de démarche (décembre 2019), alors que la stratégie et le programme d'actions étaient avancés.**

Cette intervention tardive complexifie la mise en œuvre d'une démarche qui se veut itérative et continue. Pour autant, le travail des prestataires ne s'est pas cantonné à une « analyse externalisée » d'un document finalisé. Ce travail a notamment permis :

- De bien appréhender le contexte de l'élaboration du PCAET par des échanges en amont
- D'accompagner la collectivité pour arrêter les objectifs chiffrés de la stratégie territoriale
- D'échanger sur les indicateurs de suivi des résultats

Par ailleurs, le territoire s'est également fait accompagner après l'arrêt du PCAET, pour prendre en compte les remarques faites par les personnes publiques associées. Il en résulte une version de PCAET largement amendée entre l'arrêt et l'enquête publique.

## 5. PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

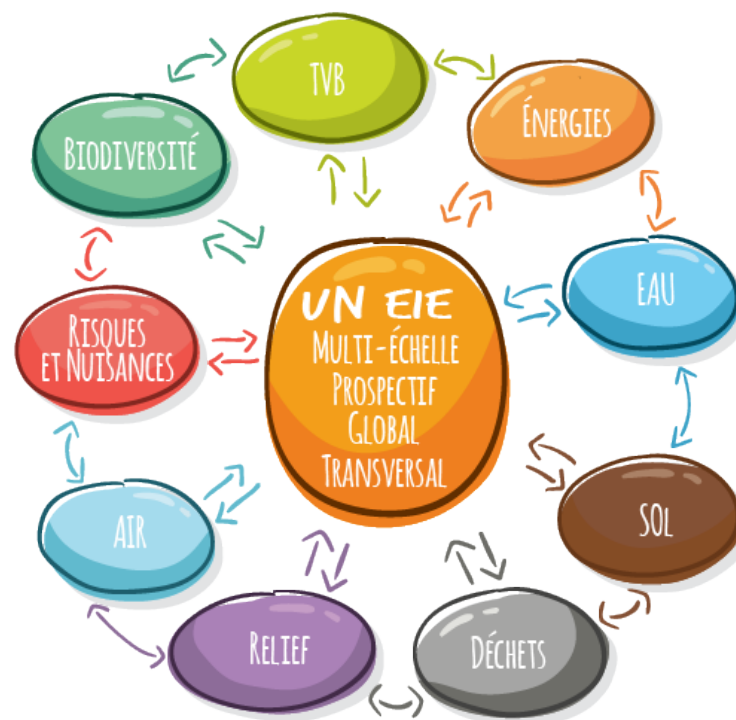
L'État Initial de l'Environnement a pour but d'établir un état « 0 » servant de point de comparaison ou de référentiel pour appréhender les incidences positives ou négatives d'un projet de territoire sur l'environnement, tel qu'il peut être caractérisé à un moment précis.

Sont donc rappelés pages suivantes, par thème, les principaux constats et enjeux issus de l'appropriation du diagnostic PCAET, et des États Initiaux de l'Environnement (PLUiH, SCoT) par le bureau d'études en charge de l'évaluation environnementale.

Les thèmes étudiés sont les suivants (non hiérarchisés) :

- Climat – air- énergie
- Mobilité – transport- déplacements
- Biodiversité – milieux naturels – Trame verte et Bleue
- Gestion de la ressource en eau
- Risques – nuisances –santé
- Paysages et patrimoine

Notons que le diagnostic du PCAET a été entièrement repris et actualisé entre l'arrêt et le lancement de l'enquête publique, permettant d'intégrer des données nouvellement disponibles (notamment pour l'élaboration du profil climat du territoire).



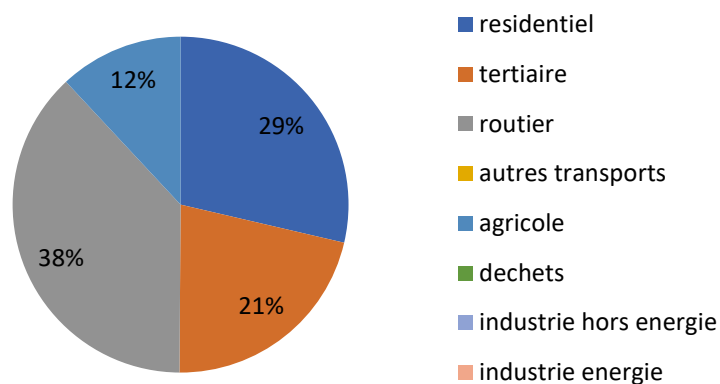


## 5.1. Rappel des constats et enjeux de l'État Initial de l'Environnement

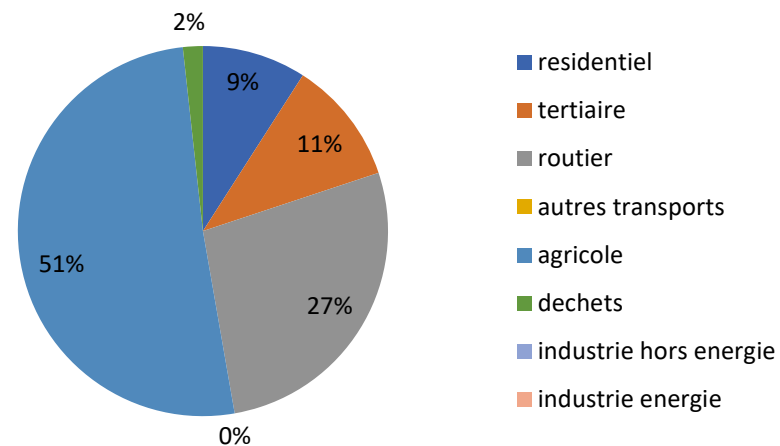
### *Climat / Air / Énergie (principaux constats)*

- Des objectifs élevés fixés par le SRADET Breton en matière de maîtrise énergétique, de limitation des GES, de production d'énergie renouvelable (cf. partie relative à la stratégie du PCAET)
- Une transition énergétique encore mesurée
- Sur la dernière décennie, un développement consommateur en foncier et générateur de déplacements motorisés, avec un impact notable en matière de dégagement de gaz à effet de serre (cf. scénario « au fil de l'eau »)
- Une consommation d'énergie, majoritairement fossile, avec en 2018 :
  - Une consommation d'énergie essentiellement liée aux transports routiers (35%), au secteur résidentiel (26%), et au secteur tertiaire (20%). Elle est liée dans une moindre mesure au secteur agricole (11%) et à l'industrie (8%).
  - Les sources d'énergie sont principalement les produits pétroliers (48%, liés notamment aux transports et à l'utilisation du fioul pour le chauffage de 22 % des foyers en 2017), le gaz naturel (22%) et l'électricité (21%)
  - Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont majoritairement liées à l'agriculture (46% du fait d'une place importante de l'élevage), aux transports routiers (25%) et au secteur tertiaire (10%)
- Un potentiel important de maîtrise des dépenses énergétiques sur le logement :  
À l'échelle de Leff Armor Communauté (source : PLUi-H LAC) :
  - Un fort taux de logements individuels en 2015 (72 %), moins compacts
  - 70% des logements ont plus de 30 ans et sont potentiellement énergivores (données INSEE 2013)
  - Seulement 3% du parc de logements a été construit après 2011 (données INSEE 2013)
  - En 2010, 66 % des logements sont classés en D, E, F ou G
- Des actions déjà engagées pour le logement à l'échelle du territoire, notamment au travers du PIG et du PLUI-H

### Répartition des consommations finales par secteur en 2018

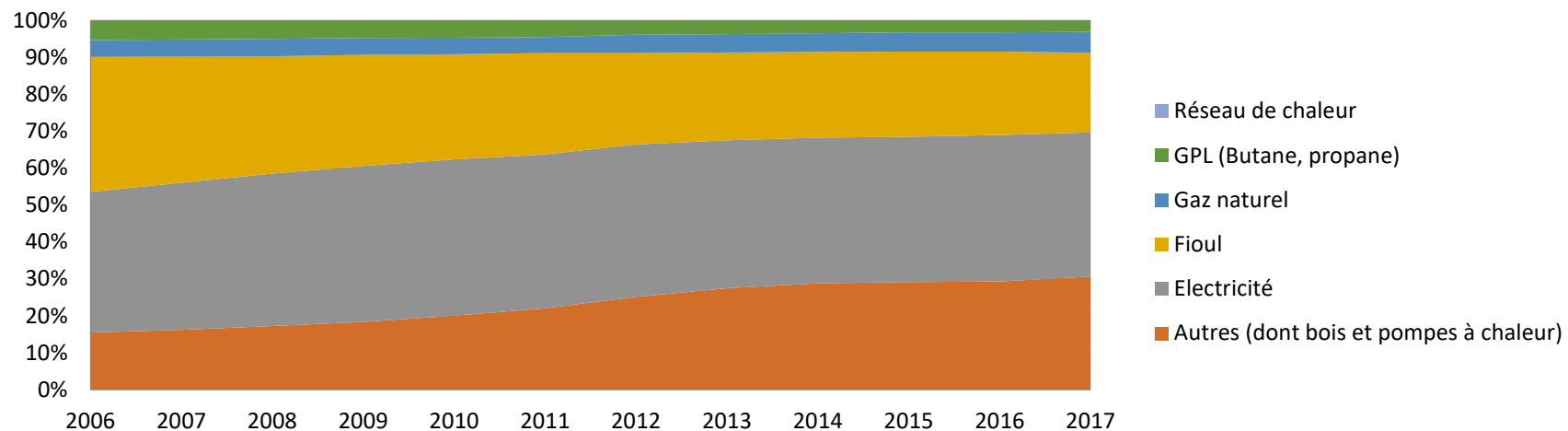


### Inventaire des émissions de GES territoriales 2018

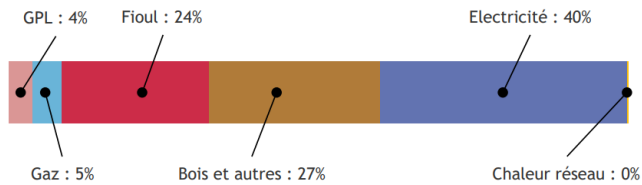


Source : OEB – inventaire spatialisé des émissions atmosphériques v4, Air Breizh

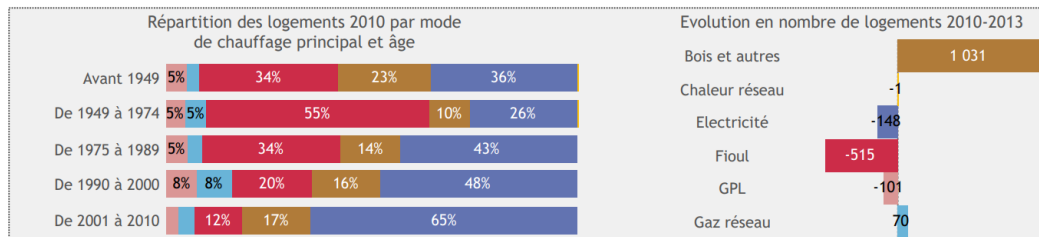
### Évolution de la répartition du parc de résidences principales par énergie de chauffage



### Répartition en nombre de logements des modes de chauffage principal en 2013



Pour aller plus loin :



30 150  
habitants  
en 2010



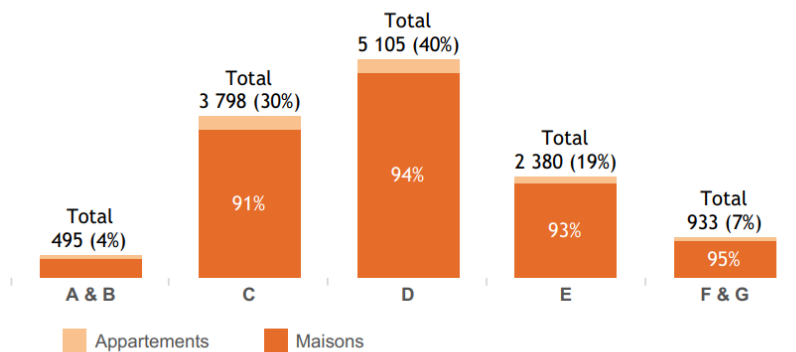
12 710 logements  
soit 1 339 milliers  
m<sup>2</sup>

soit 2,4  
hab. / foyer

Tranche d'âge	Nombre de logements
Avant 1949	4 563 logements
De 1949 à 1974	1 961 logements
De 1975 à 1981	1 529 logements
De 1982 à 1989	1 136 logements
De 1990 à 2000	1 358 logements
De 2001 à 2010	2 164 logements

Tranche d'âge	Surface moyenne (m <sup>2</sup> )
Avant 1949	102 m <sup>2</sup>
De 1949 à 1974	97 m <sup>2</sup>
De 1975 à 1981	111 m <sup>2</sup>
De 1982 à 1989	111 m <sup>2</sup>
De 1990 à 2000	108 m <sup>2</sup>
De 2001 à 2010	114 m <sup>2</sup>

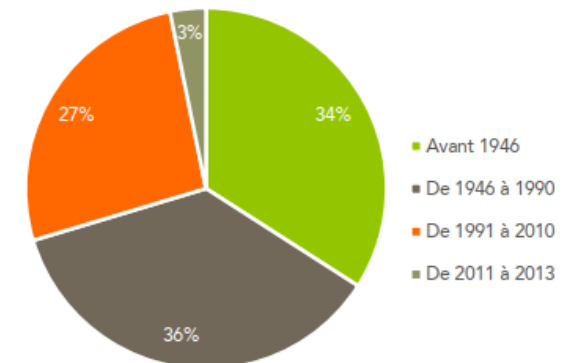
### Nombre de logements par classe DPE et type de logement en 2010



Source : GIP Bretagne environnement (Ener'GES Territoires Bretagne)

26% des logements  
soit 3 313 logements  
en étiquette E, F ou G  
(estimation)

### Âge du parc



Source : PLUIH Leff Armor Communauté

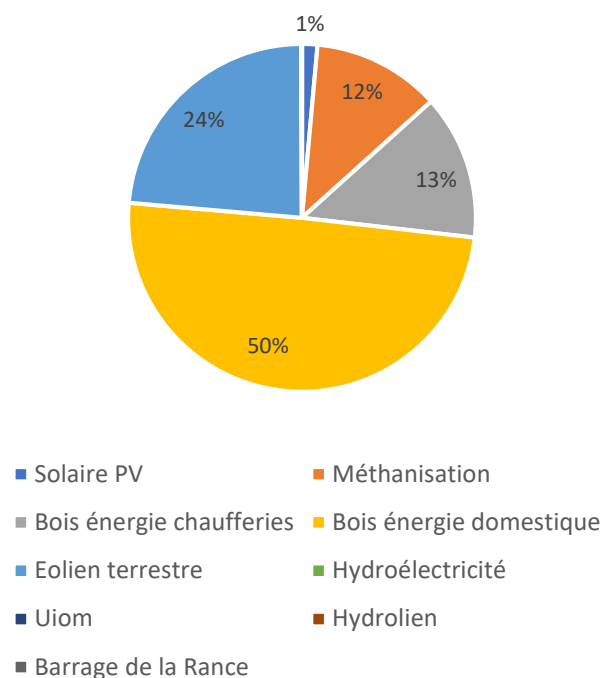
### *Climat / Air / Énergie (principaux constats)*

- Une faible prise en compte du contexte bioclimatique en secteur pavillonnaire (pas ou peu de prise en compte des apports solaires passifs)
- Un potentiel intéressant pour le développement des énergies renouvelables (solaire, biomasse, éolien...) avec par exemple :
  - Un important linéaire bocager valorisable dans le cadre de la mise en place d'une filière bois-bocage (une production de seulement 260 tonnes humides de plaquettes sur la campagne 2020-2021 avec un potentiel bien supérieur selon la SCIC Bocagènese de Plouaret)
  - Plusieurs parcs éoliens existants et en projet
  - Une activité d'élevage recouvrant un potentiel en méthanisation (5 unités actuellement sur le territoire => valorisation de plus de 50 000 tonnes de substrat, pour la production de près 3,8 m3 de biogaz, avec des productions électriques et thermiques respectives de 1 105 kwe et 1 303 kwth)
  - Un potentiel intéressant de toitures pour l'exploitation du solaire (246 364 m2 de toitures « disponibles » recouvrant un potentiel, en prenant en compte uniquement les bâtiments d'une superficie supérieure à 1 000 m2, selon une étude de la DDTM 22 menée en 2018)
- Une production d'énergie renouvelable recouvrant 9,5% de la consommation finale d'énergie sur le territoire
- Une production d'énergie renouvelable majoritairement thermique (68 % de chaleur et 32% d'électricité) avec :
  - Une production thermique représentée à 82% par le bois énergie et 18% par la méthanisation
  - Une production électrique représentée à 75% par l'éolien terrestre et 16% par le solaire photovoltaïque
- Un potentiel déjà pour partie exploité avec :
  - 251 installations de panneaux photovoltaïques en 2020 pour une production annuelle de 1 582 MWh
  - En 2017, 4 094 logements chauffés principalement au bois soit 30,6% des logements
  - 10 chaufferies bois en 2015
- Quelques freins avec lesquels composer ou à dépasser pour favoriser la production d'énergies renouvelables locales :
  - L'acceptabilité sociale de certains projets (unités de méthanisation, parcs éoliens...)
  - La rentabilité économique du bois bocage, des panneaux solaires... (à relativiser dans un contexte d'augmentation du cout des énergies)

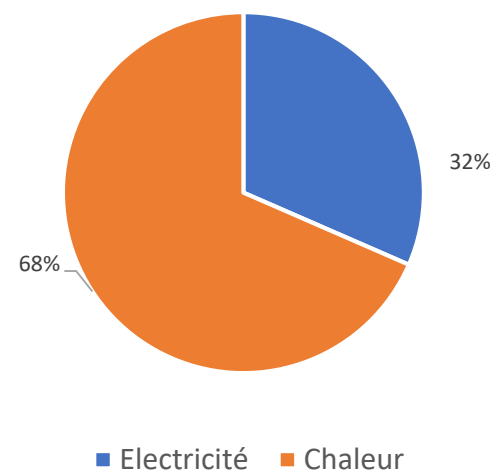
Indicateur	Électricité	Chaleur	Carburant	Total
Consommation finale	196988	400755	319766	917509
Production finale	25903	61610	0	87513
Taux de couverture	13.1%	15.4%	0.0%	9.5%

Source : OEB - 2018

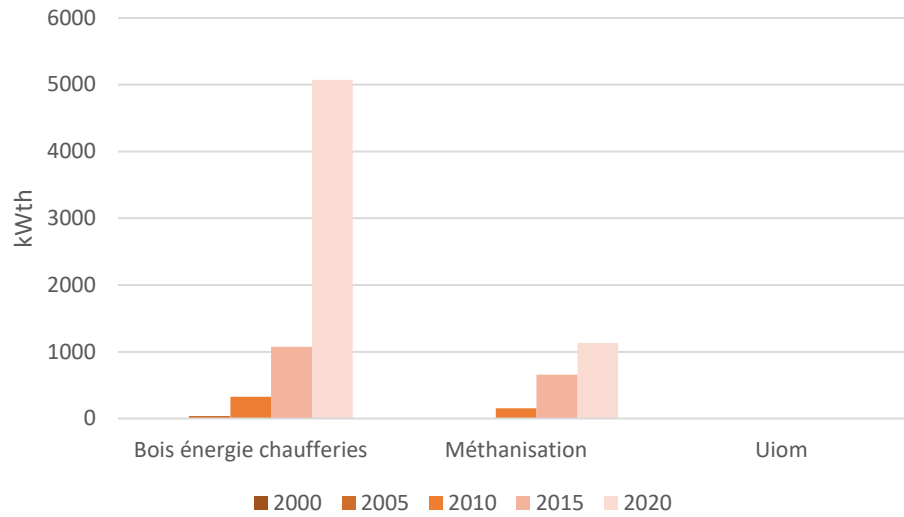
Production annuelle renouvelable et de récupération en 2020



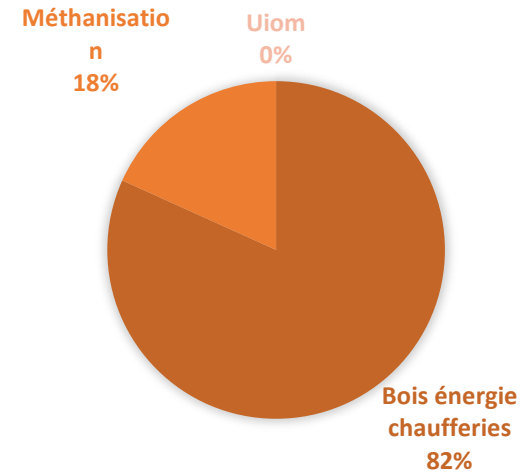
Part de la production électrique et thermique en 2020



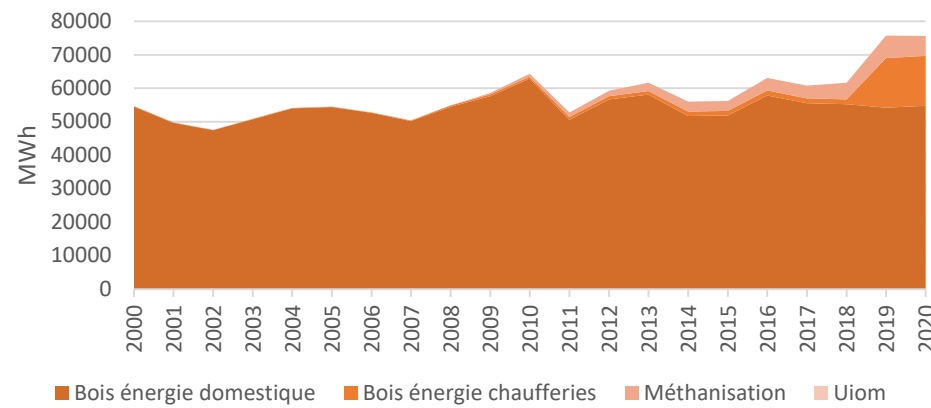
## Évolution du parc de production thermique



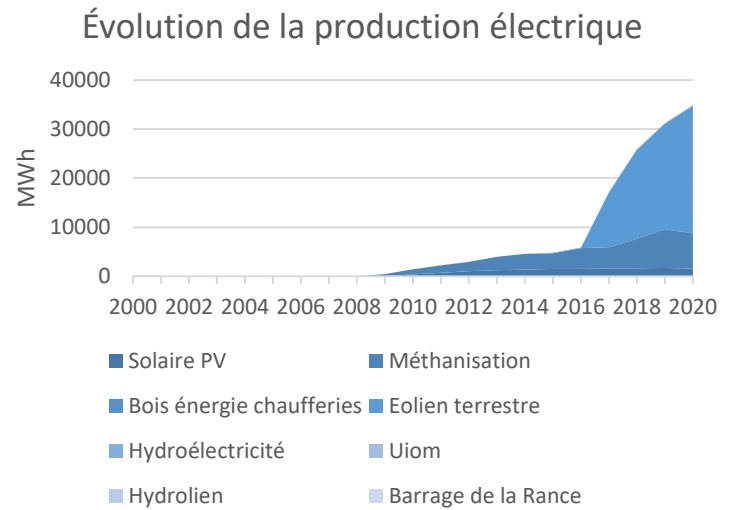
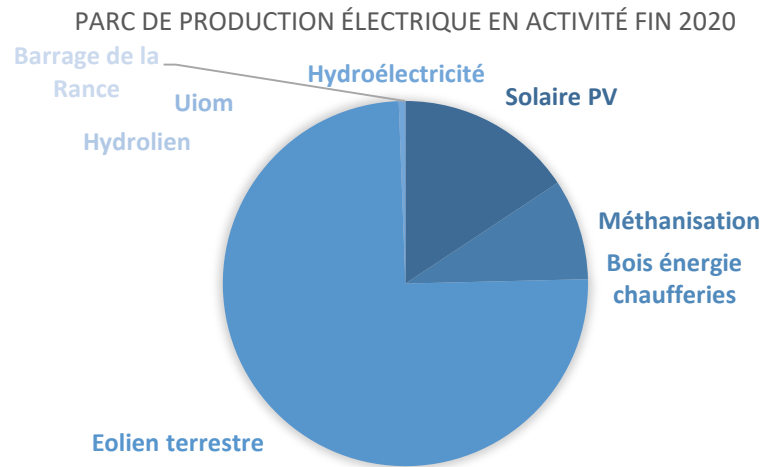
## PARC DE PRODUCTION THERMIQUE EN ACTIVITÉ FIN 2020



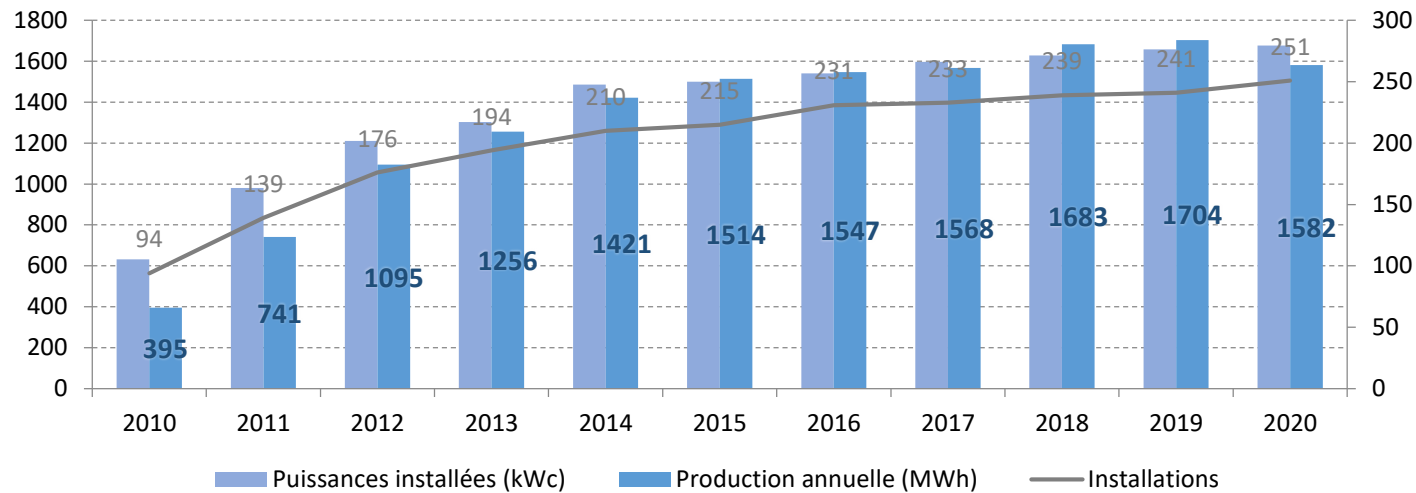
## Évolution de la production thermique



Source : OEB



### Indicateurs principaux solaire PV



Source : OEB

*Estimatif des surfaces de toitures utiles pour l'équipement de panneaux solaires des bâtiments supérieurs à 1000 m<sup>2</sup> à l'échelle de Leff Armor*

Bâtiments	Type de toiture	Total bâti > 1000 m <sup>2</sup>		Enjeux majeurs et Monuments historiques		Bâti hors enjeux majeurs et orientation > 45 pour Toitures inclinées		Bâtiments et surfaces disponibles après application des coefficients sur toiture et Serres > 10 000 m <sup>2</sup>	
		Nombre	Surface (m <sup>2</sup> )	Nombre	Surface (m <sup>2</sup> )	Nombre	Surface (m <sup>2</sup> )	Nombre	Surface (m <sup>2</sup> )
Administratif ou Transport	Inclinée	1	1 728			1	1 728	1	518
	Terrasse								
Commercial	Inclinée	4	7 199			3	3 996	3	1 798
	Terrasse	6	17 100			6	17 100	6	12 825
Enseignement	Inclinée	6	8 503			3	4 567	3	1 370
	Terrasse	3	5 420			3	5 420	3	4 065
Industriel	Inclinée	46	119 184			18	53 530	18	24 089
	Terrasse	17	48 402	1	2 945	16	45 457	16	34 093
Militaire, Pompiers	Inclinée								
	Terrasse								
Mixte (Habitat, activité)	Inclinée								
	Terrasse	1	2 311			1	2 311	1	1 733
Santé	Inclinée	3	5 551	1	1 014	1	1 773	1	798
	Terrasse	2	3 637			2	3 637	2	2 728
Sportif ou Culturel	Inclinée	6	9 096	1	1 173	3	4 301	3	1 935
	Terrasse	2	2 264			2	2 264	2	1 698
Agricole	Inclinée	365	542 821	1	1 191	181	273 677	181	147 786
Eglises	Inclinée	2	2 725			2	2 725	2	818
Serres	Film	23	91 302						
	Verre	5	54 445			5	54 445	1	10 110
<b>Total</b>		<b>492</b>	<b>921 688</b>	<b>4</b>	<b>6 323</b>	<b>247</b>	<b>476 931</b>	<b>243</b>	<b>246 364</b>

Source : Étude DDTM 2018 sur « l'identification du potentiel d'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture des bâtiments supérieurs à 1000 m<sup>2</sup> dans les Côtes-d'Armor »



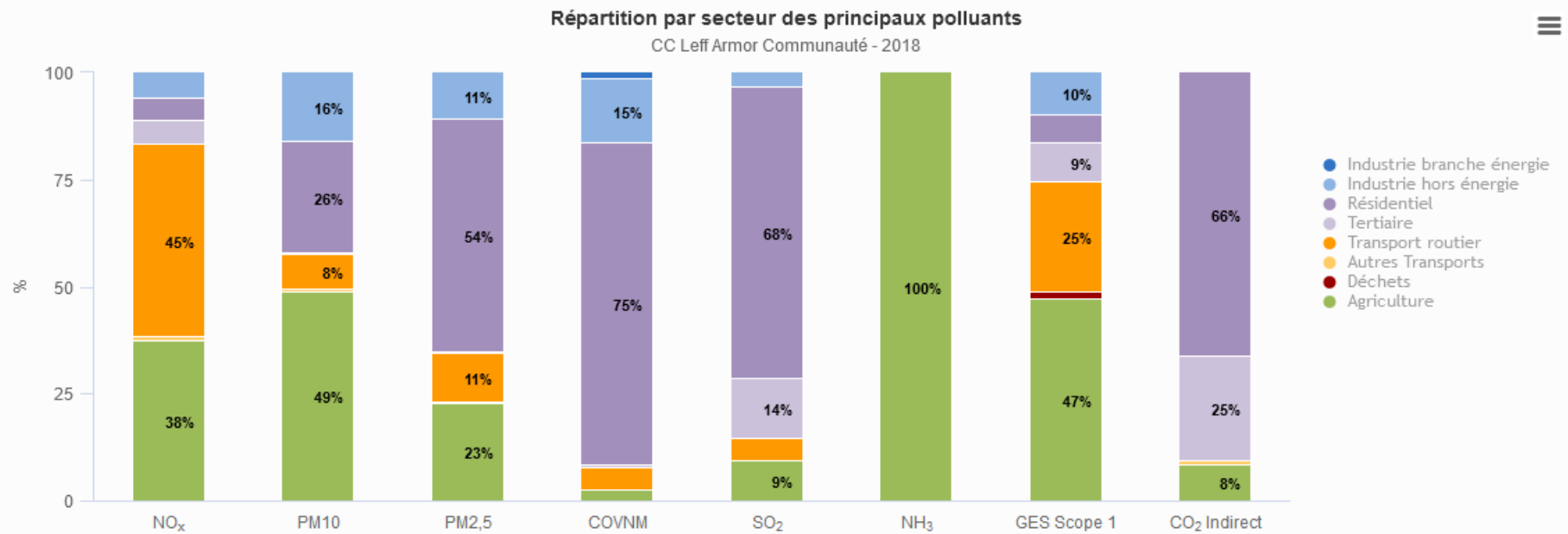
## Climat / Air / Énergie (principaux constats)

L'association régionale Air Breizh réalise un inventaire des émissions de polluants et gaz à effet de l'échelle régionale à l'échelle des collectivités. Pour la 4<sup>ème</sup> version de son inventaire, Air Breizh a réalisé ces calculs à l'échelle communale avec comme dernière année disponible l'année 2018.

À l'échelle de Leff Armor Communauté, on note :

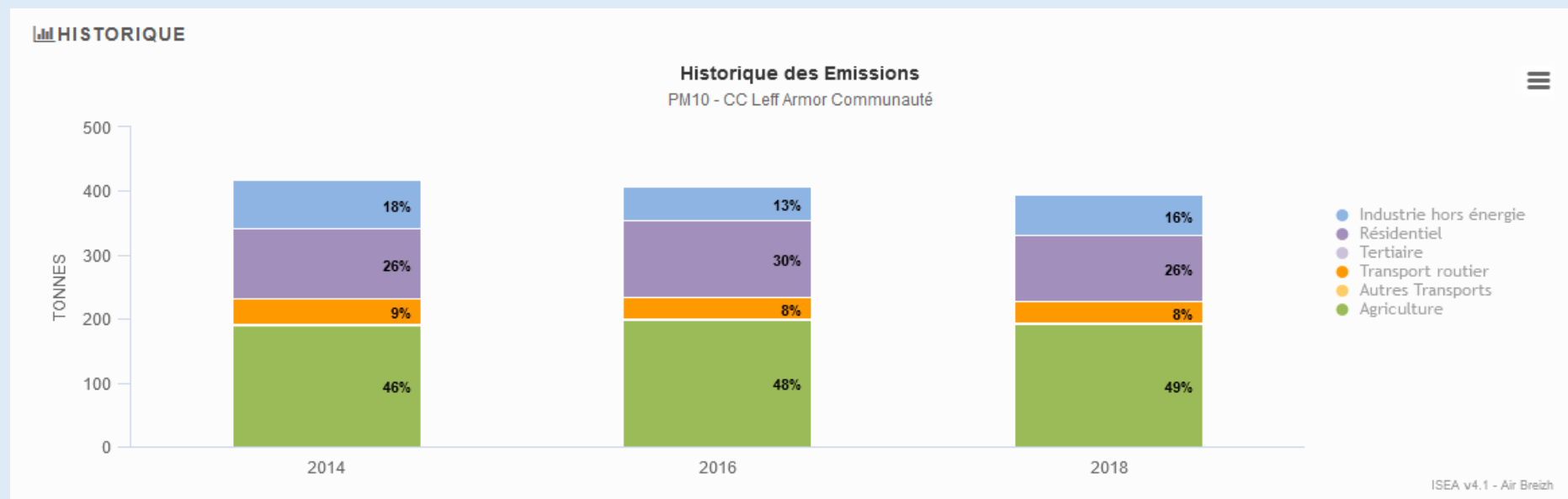
- Un rôle notable de l'agriculture et du résidentiel dans l'émission de particules fines (PM10 : 49% secteur agricole et 26% secteur résidentiel, PM 2,5 : 54% secteur résidentiel et 23% secteur agricole)
- Les transports (45 %) et l'agriculture (38 %) comme principaux responsables des émissions d'oxydes d'azote (NOx)
- L'ammoniac (NH3) provient en totalité du secteur agricole
- Des sources de pollutions globalement comparables à l'échelle régionale, sauf pour l'ammoniac du fait d'une activité d'élevage très présente sur le territoire

### COMPARAISONS POLLUANTS



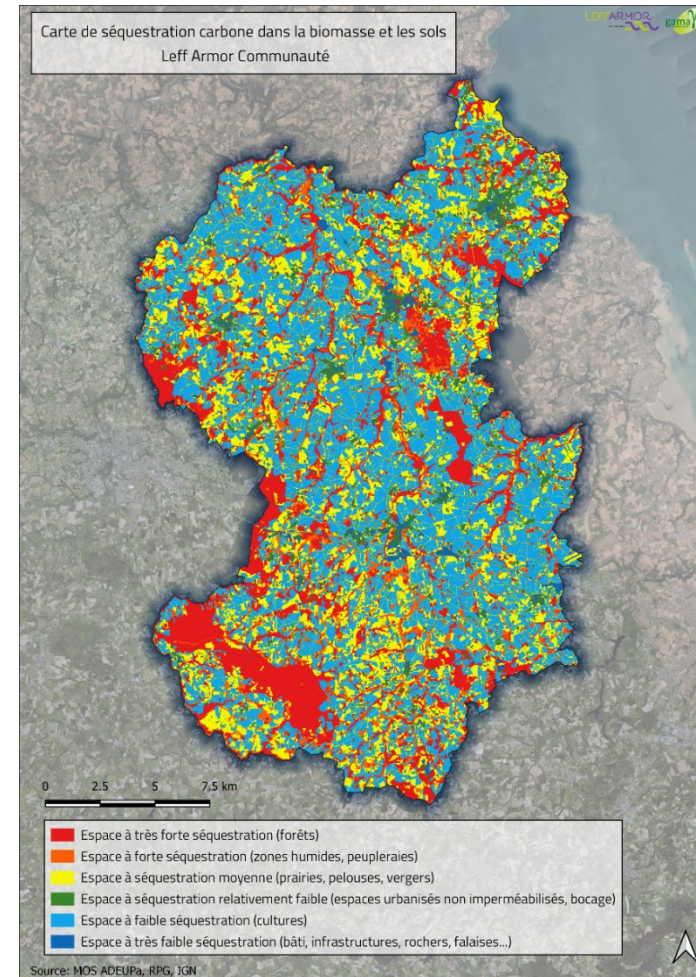
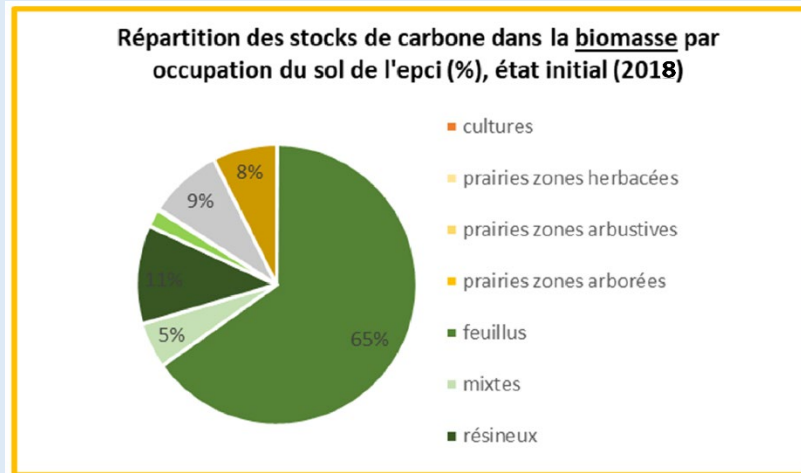
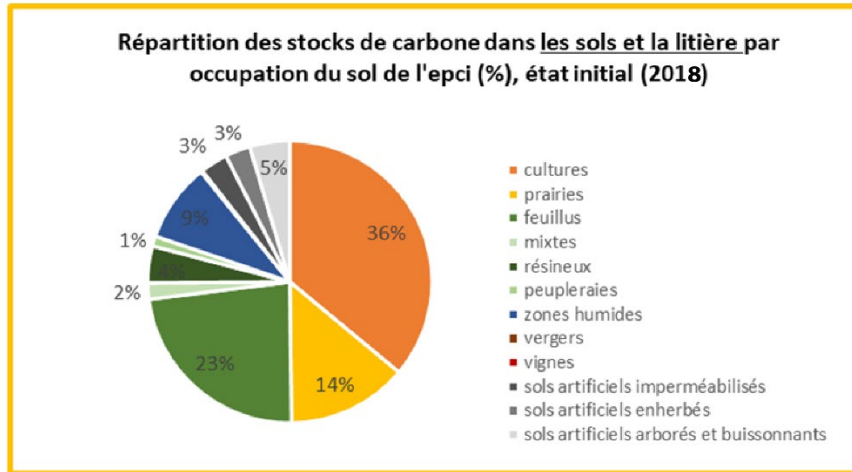
L'historique des sources d'émissions des polluants (entre 2014 et 2018) ne montre que peu de fluctuations. Quelques évolutions sont identifiées avec :

- Une augmentation de 3% des émissions issues des industries hors énergie entre 2016 et 2018
- Une diminution de 4% des émissions issues du secteur résidentiel entre 2016 et 2018 et une stagnation sur un pas de temps plus long (26%)
- Une augmentation des émissions issues du secteur agricole entre 2014 et 2018, passant de 46% à 49%



Concernant l'indice global de qualité de l'air, le territoire de Leff Armor n'est couvert par aucune station de mesure. La station de mesure la plus proche est celle de Saint-Brieuc, située à 8 km. Il s'agit d'une station « urbaine de fond », représentative de l'air respiré par la majorité des habitants de l'agglomération. Pour l'année 2016, l'Indice de la qualité de l'air à Saint-Brieuc est bon à 88% des jours de l'année, moyen à médiocre à 12% et mauvais à très mauvais à 1%.

Une occupation du sol qui permet la séquestration d'un important stock de carbone dans les sols et la biomasse. Ce stock a été estimé (avec l'outil Aldo alimenté par des données d'occupation du sol précises) à **3 777 199 tonnes**.



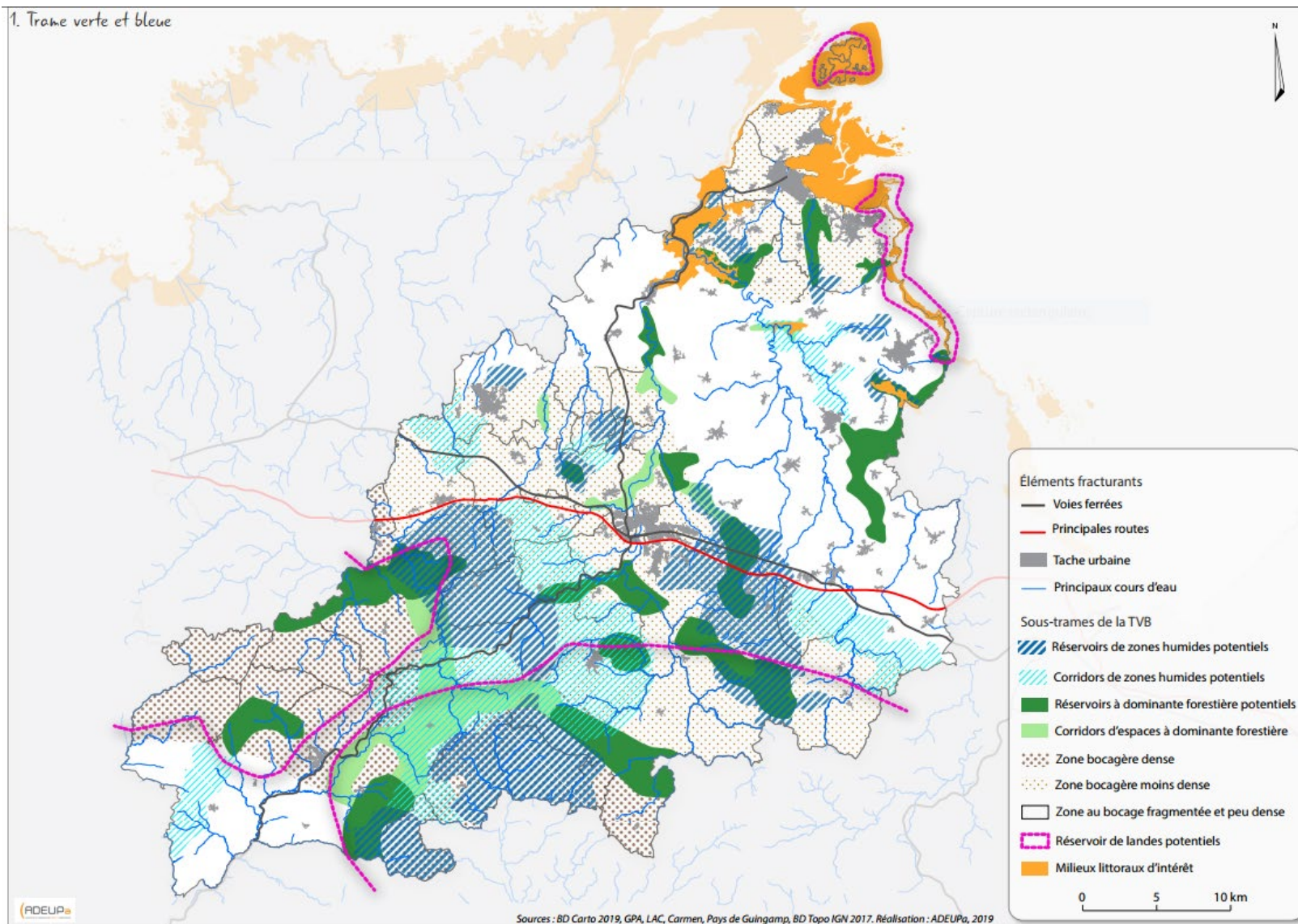
## *Climat / Air / Énergie (principaux enjeux)*

Accélérer la transition énergétique et s'inscrire dans les objectifs ambitieux du SRADDET :

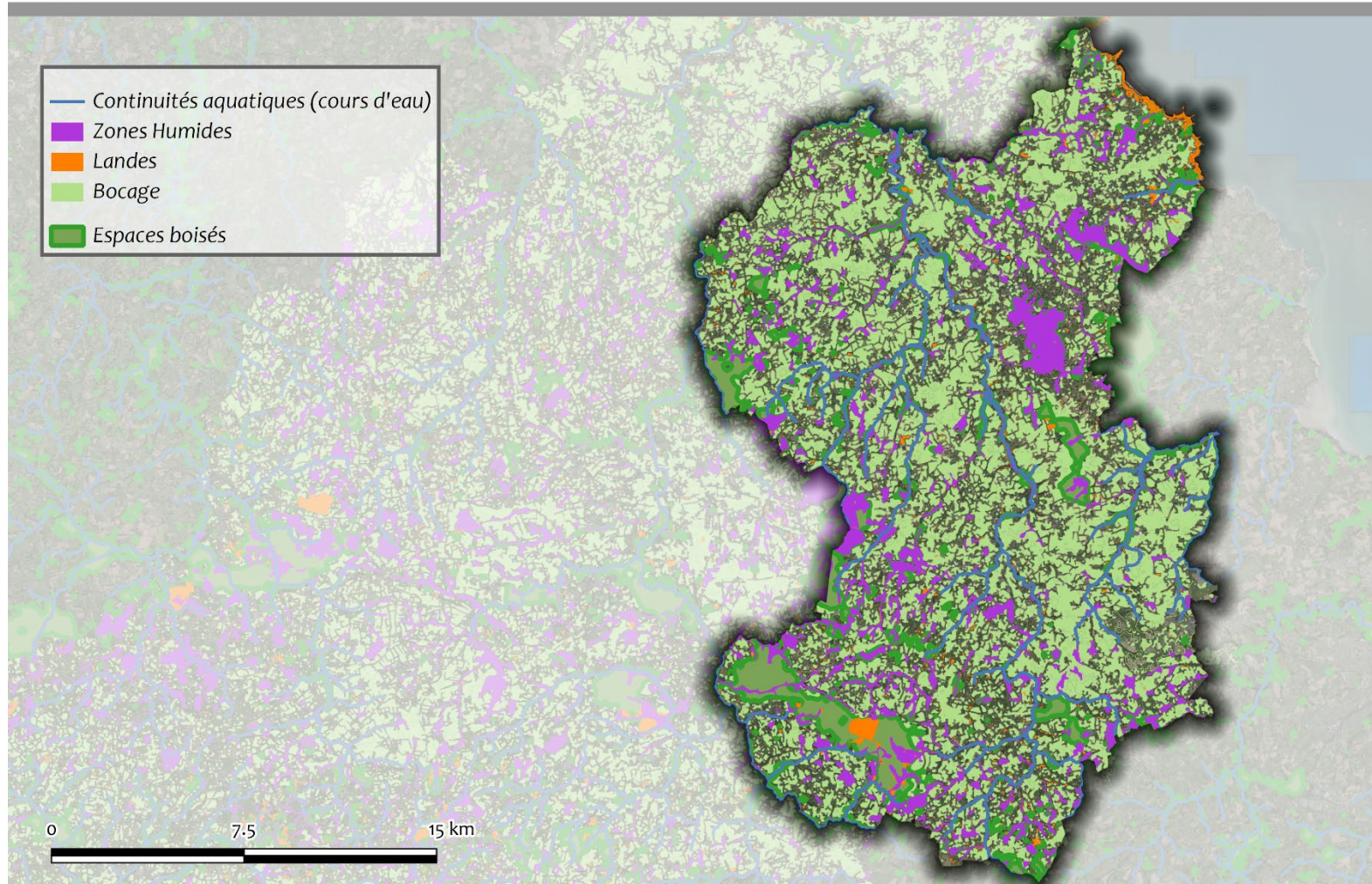
- Actionner en priorité les principaux leviers d'économie (consommations énergétiques et émissions de GES) :
  - Agir sur le patrimoine bâti existant (logements et tertiaire), en incitant à la réhabilitation des logements énergivores
  - Accompagner l'agriculture dans sa mutation vers un modèle plus durable
  - Réduire la dépendance des habitants à la voiture.
- Promouvoir un nouveau modèle de développement et d'aménagement du territoire, économe en foncier, en déplacements et en énergie (enjeu intégré notamment dans le SCoT du Pays de Guingamp et le PLUiH de LAC)
- Soutenir le développement des énergies renouvelables, en accord avec les sensibilités paysagères, environnementales et sociales du territoire :
  - Préservation des fonctionnalités écologiques du bocage
  - Limitation des impacts des projets éoliens sur le paysage, l'avifaune, les chiroptères...
  - Prise en compte des nuisances induites (subies ou perçues) par le développement de la méthanisation et accompagner les projets
  - ...
- Encourager ou impulser l'émergence de projets d'aménagement exemplaires sur le plan de la maîtrise énergétique (densité, bioclimatisme, réseaux de chaleur, performances énergétiques...) et permettant le développement des énergies renouvelables locales.
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux économies d'énergies en prônant à la fois l'efficacité, mais aussi la sobriété énergétique, dans une logique d'adaptation qui pousse à anticiper le futur du coût des énergies
- Mieux appréhender les potentiels en récupération de chaleur (secteur industriel) et en développement de réseaux de chaleur, en collaboration avec les acteurs concernés.

### *Biodiversité - TVB (principaux constats)*

- Un territoire à la richesse écologique reconnue par différents périmètres de protection ou d'inventaire :
  - 1 site Natura 2000 : le site Natura 2000 « Trégor – Goëlo », à la fois en Zone de Protection Spéciale (directive « oiseaux ») et en Zone Spéciale de Conservation (directive « habitat »).
  - 3 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II
  - 4 Espaces Naturels Sensibles
- Un SRCE (intégré au SRADDET) qui fixe les principaux éléments de connaissance du fonctionnement de la TVB sur le territoire :
  - Grands ensembles de perméabilité (massif bocager du Quintin au Sud) :
    - Le Trégor-Goëlo littoral, de Trélévern à Plouah
    - Le Trégor-Goëlo inférieur, qui forme une forte connexion entre Le Trégor-Goëlo littoral et le massif de Quintin
  - Éléments fragmentants : RN 12, RD 786, 6, 9, voie ferrée, zones urbaines...
- Une déclinaison locale et partagée de la TVB, pour créer un outil de connaissance précis et évolutif, au service de bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire : L'ADEUPa, à l'aide d'un logiciel nommé « Chloé », développé par l'INRA, et alimenté par des données d'occupation du sol (IGN, MOS de l'ADEUPa...) a réalisé une carte précise (quasi parcellaire) de la Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle du Pays de Guingamp. Cette carte décline la TVB locale par sous-trame (cf. cartes suivantes) : bois et forêts, bocage, landes et tourbières, zones humides, cours d'eau, milieux littoraux marins...
- Une Trame Verte et Bleue multifonctionnelle, au service du territoire (qualité des paysages, cadre de vie, gestion de la ressource en eau et des risques associés, séquestration du carbone...)



Carte TVB intégrée au DOO du SCoT (échelle 1 / 60 000)



Carte TVB issue du diagnostic SCoT, remise aux limites du territoire de Leff Armor (échelle quasi parcellaire)

### *Biodiversité - TVB (principaux constats)*

- Une richesse environnementale fragile, car soumise à des pressions multiples avec principalement :
  - Une consommation d'espace importante et diffuse (au détriment des espaces agro-naturels) qui tend à accentuer la fragmentation du territoire et à réduire la trame noire (sur le littoral, le long des axes de communication...) ; cf. scénario « au fil de l'eau »
  - Une pression sur l'eau importante localement qui peut conduire à une dégradation de la ressource et des milieux associés
  - Une dégradation du bocage du fait d'un manque d'entretien (même si actions de restauration / plantation sont en cours)
  - Ponctuellement : le développement d'espèces invasives en bordure des cours d'eau ; des projets éoliens qui peuvent impacter certaines espèces (oiseaux et chiroptères principalement)

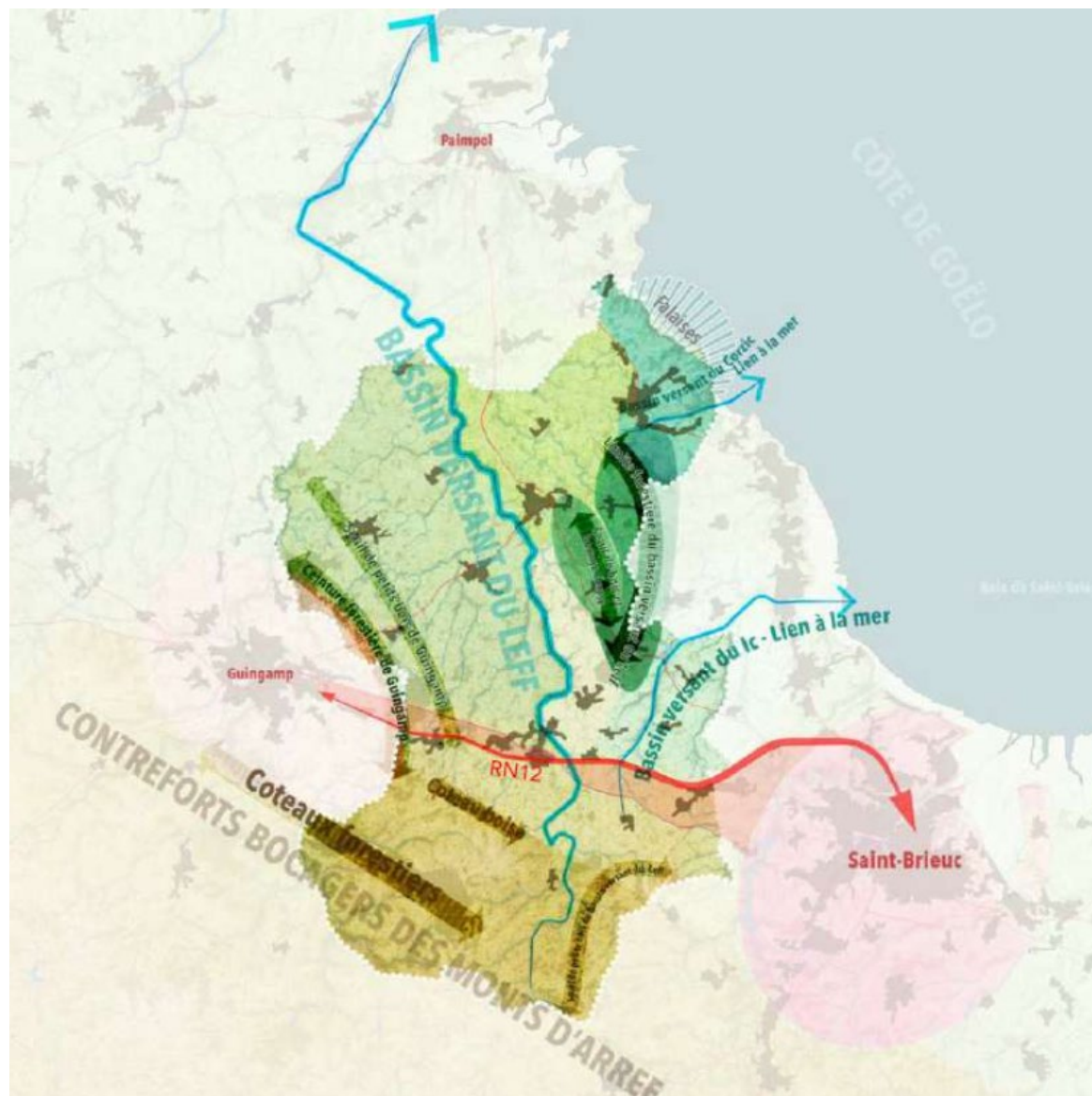
### *Biodiversité - TVB (principaux enjeux)*

- Protéger et mettre en valeur prioritairement les espaces naturels reconnus, recouvrant une richesse et/ou une fonctionnalité particulière
- Valoriser la Trame Verte et Bleue pour les nombreux « services rendus » (zones humides, bocage...)
- Valoriser durablement les boisements et le bocage pour allier entretien et préservation / restauration de leurs fonctionnalités écologiques
- Coupler les enjeux d'économie d'énergie avec une réflexion sur la trame noire (éclairage public)
- Favoriser des pratiques de mobilité qui n'accroissent pas le pouvoir fragmentant des principaux axes de circulation
- Limiter les pressions sur les milieux naturels et les ressources (sols et eau notamment)



### *Paysage et patrimoine (principaux constats)*

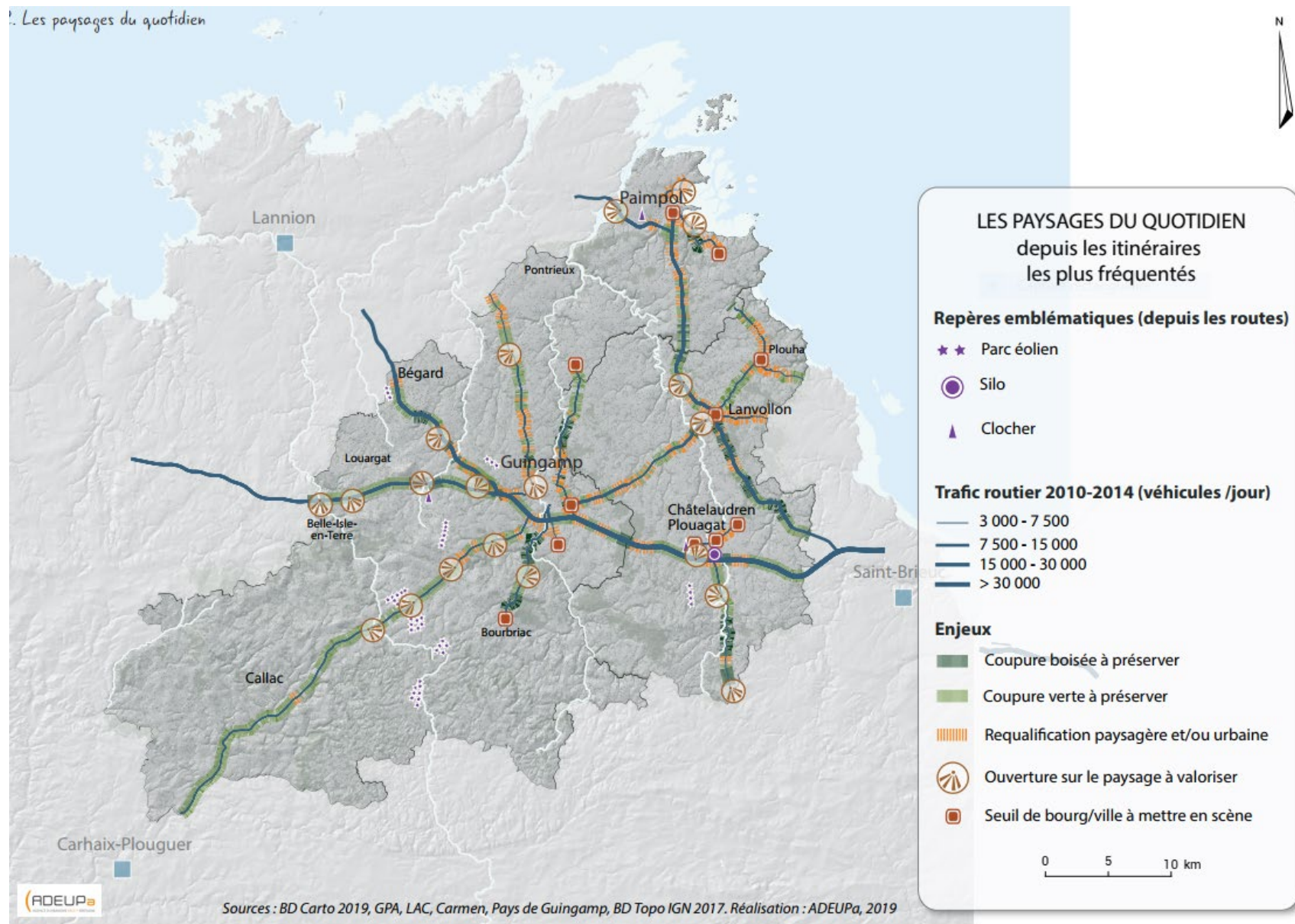
- Une grande diversité paysagère avec des entités clairement identifiables (cf. carte des structures paysagères page suivante) : frange littorale (falaise de Plouha), arrière-pays bocager, vallée du Leff...
- Une richesse paysagère, gage de l'attractivité du territoire (résidentielle, touristique...), et qui participe à la qualité du cadre de vie
- Une topographie locale qui induit des vues réciproques, plus ou moins ouvertes, lointaines... depuis et vers les points hauts du territoire, depuis et vers la mer. La topographie sous-tend également des sensibilités paysagères en cas d'aménagement non réfléchi en amont
- Des cônes de vue qui mettent en scène le patrimoine du territoire
- Un patrimoine reconnu : Châtelaudren labellisé petite cité de caractère
- Du patrimoine identitaire :
  - Lié à l'eau (ponts, écluses, moulins et lavoirs)
  - Bâti dans les terres (chapelles, châteaux...)
- Les bourgs ruraux comme éléments identitaires grâce à leurs traits communs tant au niveau des formes urbaines, de l'architecture, des matériaux employés, du traitement qualitatif des espaces publics...
- Des points de repère marquants dans le grand paysage (parcs éoliens, châteaux d'eau, bâtiments industriels, silos et grands bâtiments industriels depuis la RN 12...)
- Une trame verte bleue qui structure et agrément le paysage (boisements, bocage, cours d'eau...), avec ponctuellement des fonctions d'accompagnement ou de masque facilitant l'intégration de bâtiments



Carte des unités paysagères issue de l'EIE du PLUi-H

### *Paysage et patrimoine (principaux constats)*

- Un territoire parcouru par des routes et des chemins qui donnent à voir le territoire, la qualité et la diversité des paysages : GR 34, boucles de randonnées, de promenades, et autres chemins creux bordés de talus plantés, à valoriser. Le SCoT identifie le long des principaux axes les coupures vertes et boisées à préserver, les points de vue et les requalifications urbaines à prévoir (cf. carte page suivante)
- Globalement, une qualité des espaces publics et une présence du végétal en ville qui participent de la qualité paysagère des espaces bâtis
- Un développement qui impacte à des degrés divers la qualité des paysages et du patrimoine :
  - Un manque d'intégration et une tendance à la banalisation du paysage le long de la RN 12, dont l'effet vitrine peut impacter l'image du territoire
  - Globalement, un développement linéaire de l'urbanisation (habitat, économie...) qui impacte la qualité de certaines entrées de bourgs ou de villes (lisibilité, image...)
  - Une consommation foncière essentiellement en extension, sans intégration paysagère systématique avec des impacts à différentes échelles (vues proches et plus lointaines)
  - Un « essaimage » des zones d'activités et une difficile revalorisation des friches agricoles qui impactent le paysage en des lieux variés
  - Une vacance qui ne concourt pas à la valorisation du bâti existant (en centre bourg)
  - Un aménagement des abords de certains sites ou monuments qui dessert leurs mises en valeur (place importante de la voiture à proximité par exemple)
  - **Un atlas départemental des paysages, récent, qui traite de l'impact paysager des installations de production d'énergie renouvelable avec le constat d'un développement de plus en plus visible du solaire et de la biomasse.**



### *Paysage et patrimoine (principaux enjeux)*

- Limiter l'étalement urbain sur l'ensemble du territoire, avec une attention renforcée sur certains espaces stratégiques (axes de communications, entrées de bourg...)
- Valoriser le patrimoine bâti existant (habitat, économie...), en lien avec les enjeux d'efficacité énergétique
- **Veiller à une intégration optimale des installations ou dispositifs visant à augmenter la production locale d'énergie (méthaniseurs, parcs éoliens, panneaux photovoltaïques...) en fonction de la qualité / sensibilité des lieux**
- Initier ou poursuivre la réflexion sur la qualité paysagère des nouvelles opérations dans une logique de projet (intégration, couture avec l'existant, lutte contre la banalisation des paysages par des modes constructifs standardisés...)
- Concilier la nécessité d'accompagnement d'un monde agricole en mutation avec le maintien des richesses paysagères et naturelles (diversification, valorisation de nouvelles ressources comme le bois de haies, circuits courts...)
- En zone rurale, œuvrer au maintien d'un tissu économique (agricole notamment) et social indispensable à la vitalité des bourgs et à leurs valorisations
- Chercher à structurer l'offre touristique à l'échelle du Pays pour que l'arrière-pays puisse profiter de l'attractivité du littoral
- Mieux connaître et mettre en valeur le grand et le petit patrimoine rural via le bâti, le mobilier, l'urbain ou le végétal (murs, alignements d'arbres...), identitaire du territoire

### *Risques / nuisances (principaux constats)*

- Une exposition limitée aux risques naturels :
  - Des risques naturels principalement liés aux inondations par débordement de cours d'eau (Leff). Il concerne 15 communes sur 28 (avant la fusion de Châtaudren avec Plouagat), mais demeure principalement limité aux espaces de fonds de vallées qui sont peu urbanisés
  - Certaines zones situées à proximité des falaises de Plouha sont soumises au risque d'érosion du trait de côte
  - Un risque de submersion marine très localisé (plage du Palus)
- Des risques industriels / technologiques en lien avec :
  - Le transport de matières dangereuses (au vu du nombre d'axes routiers importants sur le territoire)
  - La présence d'installations classées pour la protection de l'environnement
    - 181 établissements soumis à autorisation au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
    - Un établissement classé SEVESO en seuil bas

De manière plus localisée, on note :

- Le risque de rupture de barrage au niveau de Châtaudren
- Le risque minier lié à l'ancienne mine de Trémuson, pouvant concerner les communes de Plélo, Plouagat et Plouvara
- Une exposition aux nuisances principalement liée :
  - Au trafic routier aux abords des routes les plus fréquentées (RN 12, RD 6, RD 7, RD 9, RD 786)
  - Ponctuellement, à l'activité d'extraction (plusieurs carrières en activité sur Leff Armor : communes de Plouha, Tréméven et Tressignaux)
  - Au développement urbain sur des secteurs traditionnellement valorisés par l'agriculture (conflits d'usage)
- Sites pollués : 160 anciens sites industriels et d'activités de service potentiellement pollués selon la base de données BASIAS

### *Risques / nuisances (principaux constats)*

- **Un risque évolutif, qui tend à s'aggraver dans un contexte de changement climatique (risque de submersion en lien avec la montée des eaux, risque d'inondation dû à une modification du régime pluviométrique et à la survenue d'évènements météorologiques extrêmes...)**
- Une prise de conscience de la collectivité avec des actions déjà engagées. Dans le cadre de la compétence obligatoire GEMAPI, la collectivité a lancé en septembre 2018 une étude sur les ouvrages de protection du territoire (fin d'étude prévue pour décembre 2020) qui permettra :
  - De faire un état des lieux des ouvrages existants (littoraux et continentaux) et de déterminer leurs niveaux de protection,
  - De proposer des scénarios d'organisation,
  - De réaliser les demandes d'autorisation des systèmes d'endiguement

### *Risques / nuisances (principaux constats)*

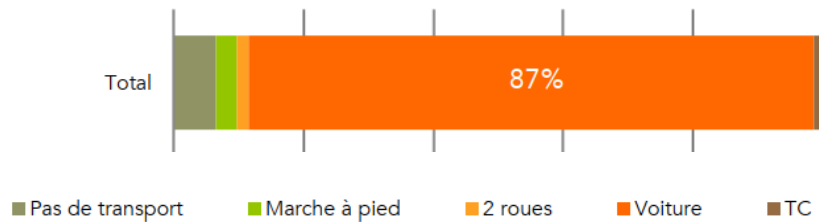
- **Anticiper l'aggravation des risques naturels dans une logique d'adaptation au changement climatique (résilience)**
- Prendre en compte les risques sur le territoire et définir des politiques d'aménagement cohérentes avec les contraintes présentes sur le territoire pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur le long terme
- Sensibiliser les élus et le grand public à la culture du risque afin de réduire la vulnérabilité des populations
- Limiter les conflits d'usage entre agriculteurs et tiers habitant en secteur « rural » :
  - Contraintes supplémentaires au maintien ou au développement de l'activité agricole ressenties ou subies par les exploitants
  - Pollutions et nuisances liées à l'activité agricole ressenties ou subies par les tiers
- Anticiper les risques/nuisances subies/ressenties, en lien avec le développement d'activités nouvelles répondant aux enjeux du changement climatique (unités de méthanisation par exemple). Un travail de sensibilisation est à prévoir pour favoriser l'acceptabilité sociale de certains projets

## Mobilités et déplacements (principaux constats)

- **Une position géographique centrale dans le département, entre deux pôles urbains majeurs à l'échelle Costarmoricaine (territoire de transit)**
- Une desserte routière efficace à différentes échelles avec :
  - La RN 12 (entre Rennes et Brest) comme colonne vertébrale est – ouest
  - La RD 6 qui traverse le territoire du Nord au Sud et plusieurs RD (7, 9 et 32) rayonnantes depuis Lanvollon et maillant bien le territoire
  - Un réseau routier secondaire dense, en lien avec la relative dispersion du bâti
- Les principaux corollaires sont :
  - Un entretien du réseau routier qui pèse sur les finances publiques
  - Un terrain favorable à l'utilisation de la voiture
- Une desserte ferroviaire locale avec :
  - La ligne de chemin de fer Paris-Brest qui traverse le territoire de Leff Armor Communauté d'est en ouest au niveau de Châtelaudren
  - La gare SNCF de Châtelaudren-Plouagat (15 A/R par jour en semaine) et la halte de Plouvara-Pleurneuf (2 A/R par jour en semaine) permettent l'accès à Guingamp et à Saint-Brieuc par les TER de la Région Bretagne. Les horaires sont compatibles avec les déplacements pendulaires des actifs travaillant dans ces deux villes. Ainsi, le train peut être une alternative crédible et concurrentielle à la voiture pour certains déplacements sur le critère « temps de transport »
  - À proximité : Guingamp et Saint-Brieuc sont desservies par le TGV permettant de relier ces deux villes à la gare « grandes lignes » de Paris Montparnasse.
- **Des déplacements d'abord automobiles : À l'échelle du territoire en 2014, 87% des actifs utilisent la voiture pour leurs déplacements domicile-travail**
- **Une dispersion du bâti liée aux caractéristiques rurales du territoire qui contraint la mise en place d'alternatives à la voiture (transports en commun notamment)**
- **Une dépendance à la voiture avec des impacts multiples (nuisances, accidentologie, pollution, fragilité des ménages face à l'augmentation du coût des carburants, charge importante des collectivités pour l'entretien du réseau routier, des espaces de stationnement...)**
- **Une utilisation encore marginale des transports en commun (malgré une augmentation sensible de la fréquentation des gares)**



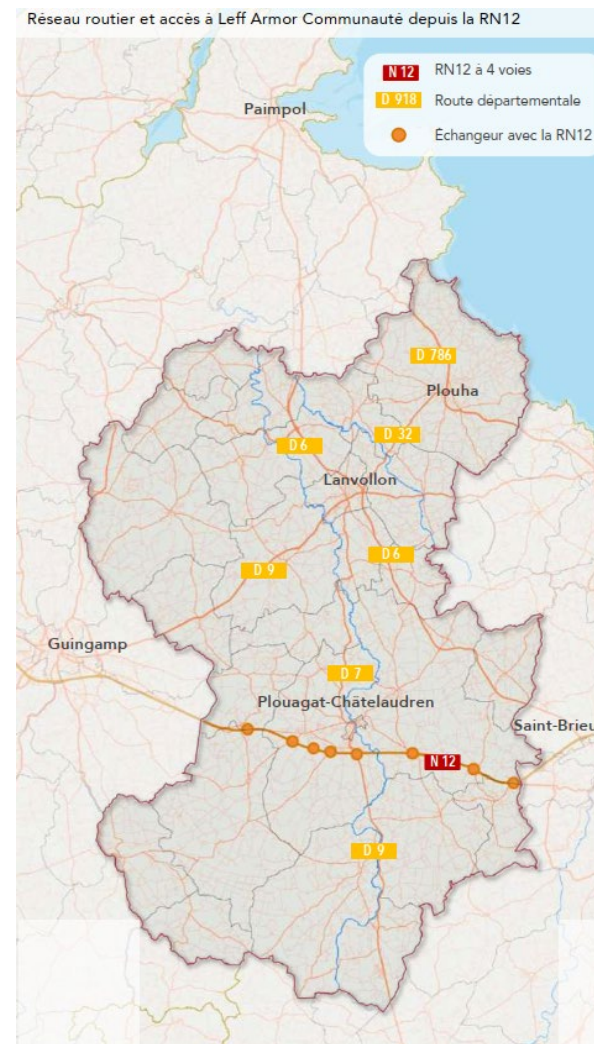
### Part modale des déplacements domicile-travail en 2014



Fréquentation des gares du territoire entre 2014 et 2016

Gare	2014	2015	2016
Plouvara-Pleurneuf	1 100	1 170	923
Châtaudren-Plouagat	8 039	8 669	10 247

Sources : IGN BDTopo @, SNCF Data, Géoportail ; atopia



Sources : IGN BDTopo @, Géoportail, DDT 22, CD22 ; atopia -

Source : diagnostic du PLUi-H

### *Mobilités et déplacements (principaux constats)*

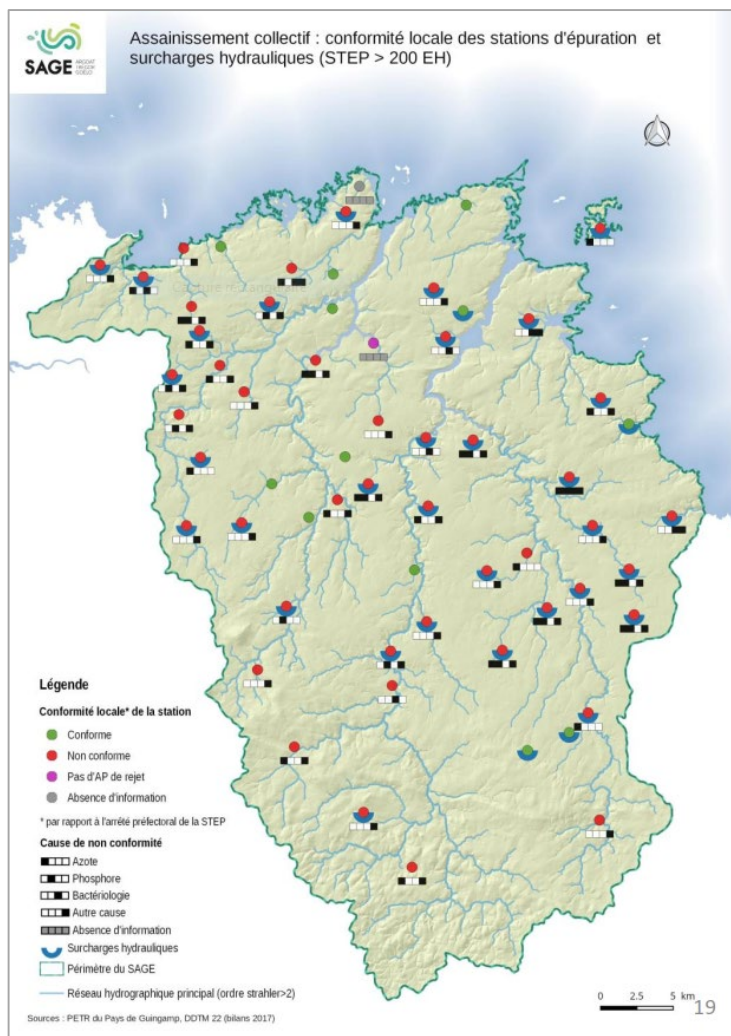
- **Peu d'équipements en faveur du vélo (stationnement, voies cyclables...)**
- **Une prise de conscience des politiques publiques et une volonté de développer les transports alternatifs à la voiture en rendant ces derniers plus agréables et moins occasionnels :**
  - Plusieurs aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire (8 le long de la RN 12) et un réseau de covoiturage organisé
  - Des offres alternatives aux transports en commun classiques et sur lesquelles le territoire communique (transport à la demande par exemple)
  - Mise à disposition de vélo à assistance électrique pour le personnel de Leff Armor
  - De nombreux circuits de randonnée équestre et pédestre de qualité avec plusieurs dizaines de Km de linéaires balisés, ce à quoi il faut ajouter un potentiel intéressant au niveau des chemins ruraux et autres petites routes peu fréquentées
- **Une volonté politique qui s'exprime au travers des différents projets de planification territoriale (SCoT, PLUi-H). Par exemple, le PADD du PLUi prévoit :**
  - Le renforcement de l'accessibilité à la gare de Châtelaudren par l'aménagement d'un espace urbain attractif (itinéraires piétons)
  - L'élargissement de l'offre de mobilité à l'appui des deux gares du territoire (Châtelaudren et Plouvara-Pleurneuf) : transport à la demande, covoiturage, électro-mobilité, autopartage, mobilités douces, parcs à vélos sécurisés, etc

## Mobilités et déplacements (principaux enjeux)

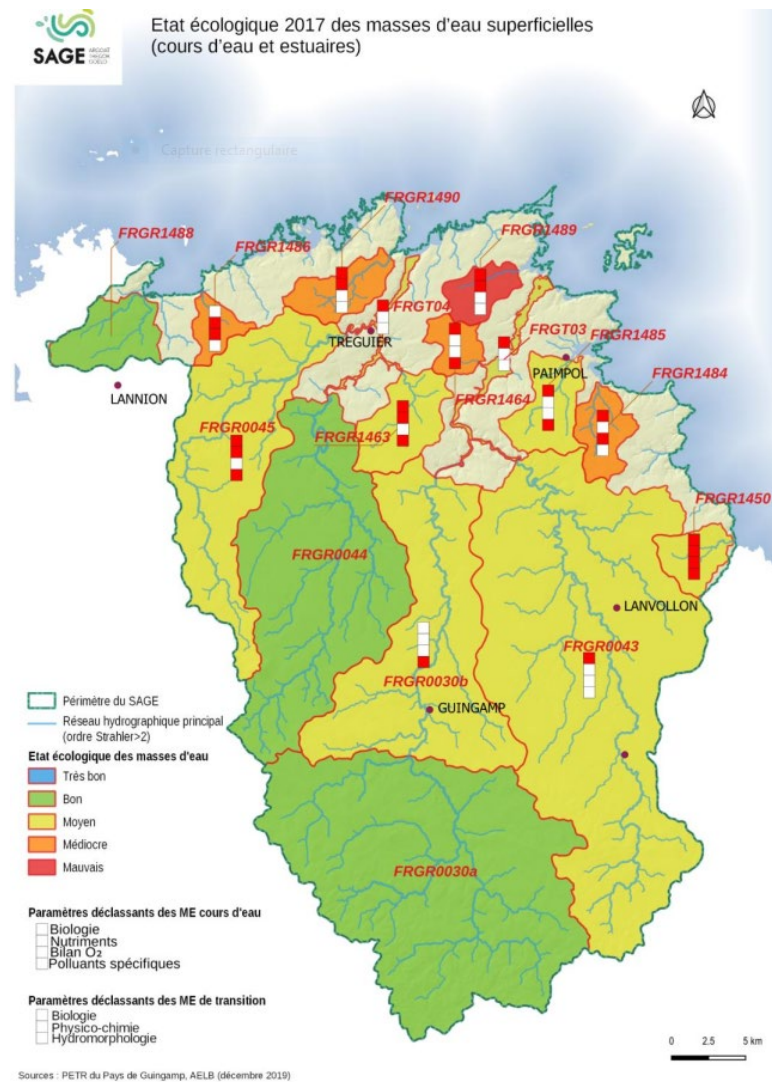
- **Œuvrer pour une réduction de la dépendance à la voiture (source de vulnérabilité énergétique des ménages) par :**
  - Une armature territoriale (imposée par le SCoT et traduite dans le PLUi-H) :
    - Favorable au « rapprochement des lieux »
    - Qui permet d'anticiper les flux
    - Qui conforte l'offre de transport actuelle et qui permet de justifier la mise en place de nouvelles lignes de bus
  - Une urbanisation plus rationnelle qui vise à maîtriser les déplacements « à la source » (intensification des centralités)
  - Des aménagements favorables à l'utilisation des modes doux pour rejoindre les lieux de travail, de loisir... depuis son logement. Cela passe par le maintien ou la création d'itinéraires piétons et cyclables (en site propre ou sur des portions partagées selon les conditions de sécurité)
  - Une recherche d'alternatives à la voiture adaptées aux secteurs ruraux (éloignés des zones équipées) : transport à la demande, Rezo Pouce...
- Affirmer la gare de Châtelaudren comme un pôle multimodal générateur de flux à partir duquel peut s'organiser l'offre de transports (modes doux, transports en commun...). Favorisant ainsi les conditions d'un rabattement vers la gare SNCF de Châtelaudren-Plouagat et la halte de Plouvara-Pleurneuf, tout en maîtrisant l'impact paysager d'éventuels aménagements aux abords (pour du stationnement par exemple)
- **Conforter et développer les itinéraires doux du quotidien (entre les nouvelles opérations et les centres-bourgs...)**
- Conforter les itinéraires doux de promenade et de découverte ou les développer (au besoin) par la recherche de connexions/de continuités qui valorisent le patrimoine de chemins existants
- **Accompagner l'ensemble des actions d'une sensibilisation ; nécessaire aux changements des pratiques**

### *Gestion de la ressource en eau (sensibilité des milieux humides, protection de la ressource, assainissement, AEP...) : principaux constats*

- Un territoire couvert par 2 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, tous deux approuvés :
  - SAGE Argoat Trégor Goëlo
  - SAGE de la Baie de Saint-Brieuc
- Un réseau hydrographique dense et une omniprésence de l'eau en surface qui fragilise la ressource face aux risques de pollutions diffuses
- Une ressource limitée, en lien avec la faiblesse des réserves souterraines d'une part et d'autre part par des prélèvements importants pour l'AEP (pompage dans les nappes). À l'échelle du SAGE Argoat Trégor Goëlo, le rapport est de 60 % dans les nappes pour 40 % au niveau des rivières
- Une inadéquation entre ressources et besoins qui peut être accentuée dans l'espace et dans le temps par :
  - Une demande concentrée dans le temps et sur des périodes moins pluvieuses (saison touristique)
  - Une économie assise notamment sur l'industrie agroalimentaire, très consommatrice en eau
- À terme, un niveau de ressource potentiellement inférieur avec :
  - Le changement climatique et une possible évolution du régime des pluies (allongement des périodes sèches, problème de recharge des nappes...)
  - Une possible dégradation de la ressource (pollutions)
- Des EPCI nouvellement compétents en matière d'assainissement et héritant d'un parc de STEP aux capacités « entamées », avec :
  - 7 des 23 STEP dont la capacité utilisée correspond en moyenne à plus de 90 % de la capacité nominale
  - Des problèmes de charge hydraulique (perméabilité des conduites, mauvais branchements...) et des débordements qui peuvent impacter le milieu récepteur
  - Une mauvaise qualité des rejets dont l'incidence peut être maximisée par la sensibilité du milieu (notion d'acceptabilité du milieu récepteur)
  - Un taux d'installations ANC non conformes qui reste notable
- Une prise de conscience avec des travaux prévus sur plusieurs équipements et à programmer sur d'autres (nouvelle STEP sur la commune de Faouët, augmentation de la capacité épuratoire de la STEP de Pléguen, interventions en amont des systèmes de Plouha, Lanvollon, Châtelaudren pour réduire la charge hydraulique...)



Carte extraite du tableau de bord 2018 du SAGE Argcoat Trégor Goëlo (3/4 des stations jugées non conforme à l'échelle du SAGE)



Extraits du tableau de bord du SAGE Argcoat Trégor Goëlo 2020 relatif à la qualité des masses d'eau superficielles (BV du Leff en état moyen sur la partie Est de la carte)

### *Gestion de la ressource en eau (sensibilité des milieux humides, protection de la ressource, assainissement, AEP...) : principaux constats*

- Une qualité « globalement stable » des masses d'eau superficielles mais avec un état écologique des masses d'eau superficielles encore « moyen » sur l'ensemble du bassin versant du Leff (état bon pour l'lc)
- Une qualité de la ressource dont dépendent :
  - Les milieux aquatiques et espèces associées. Il faut ajouter à cela que la diversité biologique au sein des milieux aquatiques est aussi dépendante des logiques quantitatives (maintien des débits d'étiage)
  - Les activités économiques situées à l'extrême aval (ostréiculture, pêche, tourisme...)
- Une Trame Verte et Bleue (zones humides, bocage...) qui remplit des fonctions primordiales pour la protection de la ressource (régulation, filtration...)
- Un travail de fond mené depuis de nombreuses années pour alerter sur la fragilité de la ressource avec une prise de conscience progressive des différents acteurs (à des degrés divers), mais relativement tardive. Une étude prospective HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) à l'échelle du SAGE Argoat Trégor Goëlo avec pour objectif de mieux définir les usages de l'eau (répartition) sur la base d'une disponibilité de la ressource. Cette étude est en cours de lancement (mi-2022) et ses résultats ne pourront venir éclairer la présente analyse.

### *Gestion de la ressource en eau (sensibilité des milieux humides, protection de la ressource, assainissement, AEP...) : principaux enjeux*

- Préserver la ressource en eau, support de multiples activités actuelles et gage de la qualité des milieux aquatiques :
  - **Améliorer la performance (épuration, énergétique...) des STEP du territoire et la performance des installations pour l'alimentation en eau potable (limitation des fuites)**
  - S'assurer de la capacité d'accueil du territoire au regard du développement projeté et des infrastructures en place pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable (localisation du développement sur les secteurs desservis, mise à niveau progressive des équipements, accompagnement des habitants vers des pratiques plus économes et respectueuses de la ressource...)
  - Protéger les éléments de nature intervenant dans le cycle de l'eau et jouant un rôle actif dans la protection de la ressource (zones humides, haies...)
- Favoriser une gestion à l'amont des eaux pluviales en secteur bâti pour limiter les risques et nuisances induits en aval (surcharges, inondations, atteintes ponctuelles au milieu récepteur...). Il convient d'intégrer l'étude préalable à l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales
- Valoriser l'eau comme patrimoine participant à construire le paysage, l'ambiance des lieux, le cadre de vie...
- **Réaliser et mettre à profit l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) pour une gestion intégrée et partagée de la ressource. Cette étude est adaptée aux caractéristiques du territoire et permet d'anticiper l'évolution des besoins, des pressions...**

## 5.2. Quelles tendances ?

L'évaluation environnementale ne peut se cantonner à l'analyse des incidences par rapport à une « photo » du territoire prise au moment de l'élaboration du PCAET.

Le PCAET (cf. stratégie) fixe des objectifs sur 10 à 20 ans voire au-delà. Dans cette logique prospective, il est donc intéressant de montrer en quoi le PCAET permet de mieux répondre aux enjeux climatiques, comparativement à une politique du « laisser-faire » qui reviendrait à une poursuite des dynamiques en cours.

Les principales tendances passées sont rappelées ci-dessous :

### *Une croissance démographique notable qui s'appuie sur le solde migratoire*

Leff Armor enregistre un gain de population de près de 5 500 habitants entre 1999 (25 801 habitants) et 2017 (31 259 habitants).

Ce constat s'explique notamment par l'attractivité principalement résidentielle d'un territoire « carrefour » dans l'espace breton, soumis aux influences des pôles de Saint-Brieuc et Guingamp.

Cette croissance, associée au phénomène de desserrement des ménages, conduisent à...

### *Une production de logements importante, en décalage avec les besoins futurs*

Sur la période 2008-2017, le territoire de Leff Armor enregistre la construction de 125 logements par an.

À l'échelle du Pays de Guingamp, on compte :

- Une majorité de grands logements (74 % de 4 pièces et plus)
- Une majorité de petits ménages (72 % de ménages composés de 2 personnes ou moins). Une tendance qui devrait se renforcer en lien avec le vieillissement structurel de la population

Le nombre important de constructions de grands logements entraîne...

### *Une consommation d'espace liée à l'habitat, principalement en extension au détriment des espaces agro-naturels*

Entre 2008 et 2018, 199 ha ont été consommés sur le territoire de Leff Armor, soit près de 20 ha par an. L'habitat représente 62 % de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

### *Un poids notable de l'économie dans le bilan de consommation d'espace, et une réserve foncière à fructifier*

38 ha ont été consommés sur Leff Armor pour l'économie entre 2008 et 2018. Cette superficie comprend notamment des terrains vacants ou en chantier, à valoriser.

### *Un développement diffus, qui allonge les distances et augmente la dépendance à la voiture*

À l'échelle du Pays de Guingamp (tendance à modérer à l'échelle de Leff Armor), 91 % du gain de population s'est opéré sur des communes non-pôles du SCOt (cf. carte de la consommation foncière page suivante).



### *Un « mode d'aménager » consommateur en foncier*

À l'échelle du Pays de Guingamp (tendance à relativiser sur Leff Armor) :

- Une densité moyenne de 6 log. / ha pour les opérations d'aménagement réalisées entre 2008 et 2018
- Environ 10 % des nouvelles zones économiques aménagées en espaces verts

### *Un territoire agricole qui suit la tendance française*

- Une perte du nombre d'exploitations agricoles, passant de 787 en 2000 à 603 en 2010 (soit une perte de 23 %)
- Une surface agricole qui subit une légère baisse, de l'ordre de 1 537 ha (soit 5,9%)
- Une taille moyenne des exploitations qui augmente, passant de 34,9 ha en 2000 à 43 ha en 2010
- Une dynamique de retournement de prairies observée avec une disparition d'environ 151 ha de prairie entre 2015 et 2017

### *Les probables impacts environnementaux d'une poursuite des tendances sont multiples :*

- Besoins énergétiques accrus en lien avec la croissance démographique
- Dégagements de GES liés aux transports du fait d'un mode d'aménagement qui accroît les distances à parcourir (développement diffus, étalement urbain, concentration des exploitations agricoles...)
- Impact « climat » élevé des opérations en extension (décaissement du carbone contenu dans le sol, besoins énergétiques élevés en phase d'aménagement...)
- Dégradation du patrimoine bâti existant, déjà énergivore

- Accentuation de la vulnérabilité des ménages face à l'augmentation de la facture énergétique (transport, chauffage...)
- Destruction des milieux naturels (richesse, diversité, fonctionnalité...) ; fragmentation du territoire et dégradation d'une Trame Verte et Bleue multifonctionnelle (puits carbone)
- Impacts paysagers des opérations en extension à différentes échelles (grands paysages, entrées de bourg...)
- Perte de productivité agricole par prélèvement d'espaces à forte valeur ajoutée (impacts sur les exploitations concernées)
- Dégagement de GES en lien avec le phénomène de retournement de prairie

### *L'ampleur des impacts potentiels listés ci-dessus doit néanmoins être relativisée pour 3 raisons :*

- 1- Une croissance démographique qui s'essouffle avec un solde naturel qui devrait se dégrader encore
- 2- Des politiques locales qui viennent cadrer et corriger les logiques d'aménagement passées (SCoT et PLUi) = limitation de la consommation foncière, rapprochement des lieux...
- 3- Une prise de conscience progressive et de nombreuses actions déjà engagées pour l'environnement par la collectivité

### 3. ANALYSE DES INCIDENCES DE LA STRATEGIE PCAET

La stratégie chiffrée du PCAET s'est appuyée sur la déclinaison locale des objectifs du SRADEET.

Des allers – retours entre le bureau d'études et la collectivité ont été nécessaires pour décliner au plus juste les objectifs du SRADEET au regard des potentialités locales. Les justifications relatives aux corrections apportées pour adapter les objectifs du SRADEET au territoire sont présentées dans la stratégie territoriale.

Les objectifs chiffrés sont fixés dans 4 domaines et présentés dans la stratégie territoriale à laquelle le lecteur peut se référer :

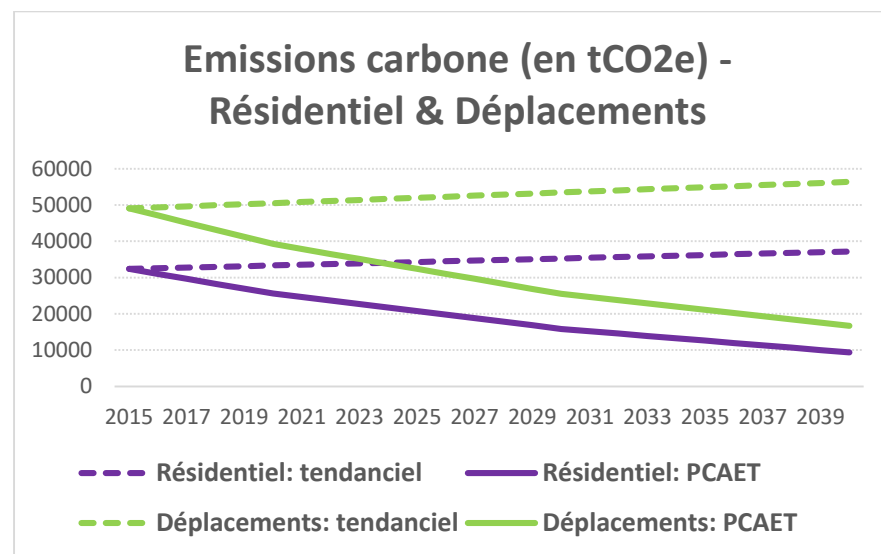
- Les consommations énergétiques / secteur (électricité, gaz, bois...)
- Les consommations énergétiques / secteur (résidentiel, tertiaire, déplacements, agriculture...)
- Les émissions de carbone / secteur
- La production d'énergie locale (bois, biogaz...)
- La qualité de l'air

La déclinaison locale du SRADEET se traduit par une stratégie ambitieuse du PCAET. Cette dernière s'appuie sur 2 piliers :

- Une réduction notable des consommations d'énergies dans différents secteurs (prioritairement le résidentiel et les déplacements). Cette politique de sobriété et d'efficacité énergétique doit en parallèle se traduire par une réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques.
- Une augmentation importante de la production d'énergie locale (renouvelable).

Le croisement des 2 doit augmenter l'autonomie énergétique du territoire (augmentation de la part d'énergie locale « propre » dans le total consommé).

La stratégie, si elle se réalise, constitue un véritable tournant comparativement aux tendances passées. Pour illustration, est présenté ci-dessous un graphique comparant pour les secteurs « résidentiel » et « déplacements », les objectifs du territoire (lignes continues) avec un scénario tendanciel appuyé sur la croissance démographique (lignes en pointillés).



Ainsi, la satisfaction des objectifs affichés se traduirait par des impacts positifs multiples et d'ampleur notable sur la qualité de l'air (santé), la précarité énergétique des ménages...

Deux remarques sont néanmoins formulées ici :

- Le parti pris méthodologique visant à traduire le SRADDET à l'échelle de Leff Armor ne fait pas ressortir l'articulation entre les enjeux du territoire (issus du diagnostic) et les axes stratégiques. L'adaptation du PCAET aux caractéristiques du territoire n'est prise en compte qu'à posteriori, par un ajustement des objectifs du SRADDET (partagé avec les acteurs locaux). Notons toutefois que la restructuration post-arrêt de la stratégie et du plan d'actions autour de 6 axes donne une plus grande cohérence d'ensemble et une meilleure lisibilité
- Les chiffres affichés sont ambitieux, en cohérence avec les enjeux globaux liés au changement climatique et, dans la mesure du possible, compatibles avec les politiques « cadres ». Pour autant, le réalisme des ambitions doit pouvoir être argumenté par une traduction concrète dans le plan d'actions. Rappelons là encore que territoire s'engage à la réalisation d'un bilan à mi-parcours qui pourra réinterroger la stratégie chiffrée et/ou être l'occasion de se conformer à la SNBC 2 (neutralité carbone).

#### **4. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROGRAMME D' ACTIONS**

Les objectifs de cette partie ont été :

- D'évaluer en quoi et à quel niveau les actions permettent de répondre aux objectifs (qualitatifs et quantitatifs) fixés dans la stratégie territoriale, sachant que l'impact de toutes les actions ne peut être quantifié précisément.
- D'analyser et si possible caractériser, les incidences (positives ou négatives, directes ou indirectes) des actions prévues sur l'environnement au sens large (biodiversité, paysages, ressource

en eau...). Ainsi, le plan d'actions n'est pas uniquement jugé sur son niveau de performance « climat-air-énergie », mais intègre bien les impacts indirects sur les autres composantes de l'environnement et sur la santé.

- D'envisager la complémentarité des actions avec des politiques déjà engagées localement (SCoT, PLUiH...)
- De croiser les actions dans une lecture transversale pour juger de la cohérence des actions entres-elles ou des éventuelles contradictions qui apparaissent. Il s'agira de mettre en exergue :
  - Les synergies positives (conjugaison d'actions maximisant l'effet positif attendu)
  - Les effets cumulés négatifs (conjugaison d'actions maximisant l'effet négatif direct ou indirect)

Le plan compte 6 leviers d'actions, déclinés en 23 thèmes et 61 actions. Toutes ne pourront pas être réévaluées dans le présent résumé non technique. Sont simplement reprises pages suivantes les synthèses par axes.

#### 4.1. Synthèse « Préserver les ressources et développer les puits carbone (eau, biodiversité, biomasse) »

Globalement, on note une cohérence d'ensemble avec des actions non contradictoires, voire complémentaires, produisant des synergies positives sur les quatre thématiques traitées.

Les actions promues par le PCAET répondent ainsi à nombre d'enjeux environnementaux spécifiques au territoire, que ce soit en termes de :

- Gestion et préservation de la ressource en eau : gestion quantitative et qualitative de la ressource pour préserver des eaux souterraines et superficielles de bonne qualité
- Séquestration carbone : l'entretien du bocage et des espaces boisés pour valoriser les 3S :
  - Séquestration du carbone par croissance des plantes)
  - Stockage du carbone dans les produits issus de la forêt (bois d'œuvre, meubles...)
  - Substitution par utilisation du bois comme source d'énergie en remplacement des énergies fossiles
- Biodiversité : le maintien des surfaces forestières et du bocage favorise la fonctionnalité de la trame verte et bleue locale, le maintien et le développement de la végétalisation des espaces publics, la sensibilisation à la biodiversité locale via les ABC...
- Le développement de l'économie circulaire et une sensibilisation à la réduction des déchets, dans un enjeu de sobriété

#### 4.2. Synthèse « Diminuer les consommations d'énergie »

L'axe « Diminuer les consommations d'énergie » actionne les 2 leviers que sont :

- **La sobriété énergétique** par l'accompagnement des acteurs vers des pratiques moins consommatrices,
- **L'efficacité énergétique** par une réflexion sur la performance des bâtiments et équipements utilisés.

L'ensemble des acteurs du territoire sont visés :

- Les ménages / habitants,
- Les entreprises,
- Les commerces,
- Les agriculteurs,
- La collectivité.

Le diagnostic met en évidence un important gisement d'économie d'énergie (notamment sur les bâtiments, mais pas que), qui justifie totalement les actions promues. Pour maximiser les résultats, l'évaluation environnementale pointe le double enjeu :

- D'affiner la connaissance sur les potentiels d'économie d'énergie (connaissance du patrimoine de la collectivité, des logements, des usages...) et les acteurs plus facilement mobilisables
- De prioriser les actions et les efforts en fonction

### 4.3. Synthèse « Diminuer les émissions de GES en adaptant les mobilités »

De manière générale, les actions « mobilité » sont cohérentes entres-elles et complémentaires avec les dispositions prévues par le SCoT et le PLUiH. Les objectifs visés ou impacts attendus sont les suivants :

- Un changement des pratiques autour de la mobilité au profit des modes alternatifs à la voiture, ou en faveur d'une gestion plus économe et partagée de la voiture, avec :
  - Une dépendance moindre des personnes et des entreprises à la voiture, l'idée étant de les rendre moins vulnérables à l'augmentation du cout des énergies
  - Une limitation des impacts multiples, locaux et globaux, induits par l'utilisation quasi systématique de la voiture (pollutions, émission de GES, insécurité routière, nuisances sonores...)

Pour y parvenir, les leviers actionnés le PCAET sont les suivants :

- Des actions adaptées à des publics cibles (entreprises, scolaires...) : PDE, vélibus
- Une communication et un accompagnement des acteurs par des actions exemplaires (mise à disposition de vélos électriques, navettes hippomobiles...)
- Un soutien à la conversion du parc de véhicules vers des énergies plus propres et locales (stations GNV)
- Une limitation à la source du besoin de déplacement (développement du numérique, mise à disposition d'espaces de coworking)
- Une accentuation de l'effort pour une pratique partagée de la voiture (covoiturage)

- Un développement des mobilités douces par différentes actions (aménagement en site propre, sécurisation, communication...), à différentes échelles, en complémentarité avec les autres offres (rabattement vers les TC et la gare notamment)
- Une réflexion sur une échelle plus efficace pour organiser l'offre de transports en commun (lien avec les territoires voisins)
- Une volonté de trouver des réponses à des besoins multiples dans une logique de mutualisation (déplacements pendulaires, flux touristiques...)

Le plan d'actions s'affirme ainsi comme la traduction opérationnelle des politiques de planification urbaine (SCoT notamment) qui ont également été pensées pour favoriser une moindre dépendance à la voiture (polarisation, mixité fonctionnelle...).

#### **4.4. Synthèse « Diminuer les émissions de GES, préserver l'activité agricole et la biomasse en adaptant les pratiques »**

Les actions promues dans le domaine agricole visent prioritairement une adaptation au changement climatique via une transition vers un modèle plus sobre et ancré localement, qui s'appuie sur : les ressources locales, qui réduisent la dépendance technique et économique aux importations et favorisent les circuits courts (limitation des intermédiaires).

L'idée générale est de permettre :

- Des pratiques moins impactantes pour l'environnement (limitation des intrants, de la consommation d'énergie et des émissions de GES, productions d'énergies renouvelables)
- Des pratiques plus sobres et efficaces qui visent à rendre les exploitants moins dépendants aux aléas climatiques et économiques. Cette logique d'adaptation vise parallèlement au maintien d'un tissu économique agricole nécessaire à l'entretien des paysages

Les actions promues par le PCAET répondent ainsi à nombre d'enjeux environnementaux spécifiques au territoire, que ce soit en termes de :

- Biodiversité : le maintien des surfaces en herbe favorise la fonctionnalité de la trame bocagère, le maintien d'espaces recouvrant une certaine diversité végétale, la protection de milieux humides utiles sous de nombreux aspects, la lutte contre le risque d'inondation...
- Gestion de la ressource en eau : la limitation des intrants agricoles ou leur utilisation optimisée visent à limiter les pollutions diffuses, notamment pour conserver des cours d'eau en bon état

L'évaluation environnementale souhaite néanmoins porter un point de vigilance sur ce qui pourrait apparaître comme contradictoire :

La volonté de rapprocher les parcelles des sièges d'exploitations vise des impacts positifs (limitation des déplacements, réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES, confort des agriculteurs...). Pour autant, il ne faudrait pas que la redistribution foncière se fasse en accompagnement du phénomène de concentration d'exploitations agricoles toujours plus grandes et dont le fonctionnement est contraire aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (agrandissement des parcelles et passage en cultures des prairies, réduction du linéaire bocager...).

#### 4.5. Synthèse « Développer la production d'ENR et de récupération »

L'objectif de « Développer la production d'EnR et R » du PCAET est traité par la promotion de quatre énergies renouvelables : le bois énergie, le photovoltaïque, le biogaz et l'éolien. Les actions promues visent prioritairement une transition vers un modèle moins dépendant aux énergies fossiles, qui s'appuie sur les ressources locales diverses et le potentiel existant. L'idée générale est de permettre de développer une production d'énergie renouvelable et une autonomie plus importante du territoire. À noter également que des actions permettent de limiter et prendre en compte les impacts négatifs du développement de projets éoliens et la conservation d'un cadre de vie qualitatif par un accompagnement spécifique dédié à l'énergie éolienne.

L'évaluation environnementale souhaite néanmoins porter un point de vigilance sur ce qui pourrait apparaître comme contradictoire : La volonté de valoriser énergétiquement la ressource en bois (logique économique) ne doit pas se faire au détriment des paysages et de la biodiversité. Ainsi, la valorisation du bocage doit pouvoir intégrer les fonctions paysagères et écologiques de ce dernier.

De la même manière, « l'augmentation du peuplement forestier » ne devra pas se faire au détriment de milieux jugés « peu productifs », mais recouvrant pourtant une biodiversité particulière (fonds de vallées humides par exemple).

#### 4.6. Synthèse « sensibilisation »

La sensibilisation est une thématique particulièrement importante dans le plan d'action du PCAET du territoire de Leff Armor Communauté. Elle vise à accompagner les acteurs dans les différentes transitions qui vont s'opérer sur le territoire. La sensibilisation s'inscrit ainsi comme une action transversale et complémentaire aux autres. La force des actions de sensibilisation promues par le PCAET est de :

- Viser un large panel d'acteurs (agriculteur, personnel de santé, scolaire, touristes...), en lien avec les enjeux du territoire
- Mobiliser plusieurs leviers :
  - Amélioration de la connaissance
  - Mesures incitatives
  - Exemplarité des acteurs publics
  - Communication via des formats divers et à des moments clés

Néanmoins, l'évaluation environnementale porte un point de vigilance sur la multiplication des actions de sensibilisation qui doivent trouver une traduction concrète et mutualisée avec l'ensemble des politiques déjà engagées localement. Une priorisation des actions à mener en fonction des acteurs visés et des opportunités de communiquer sera à opérer pour transmettre un message le plus clair possible et qui produise un effet sensible en termes de prise de conscience et de changement des pratiques.

## 4.7. Synthèse globale et transversale

Globalement, le plan d'actions est complet. Il propose un panel d'actions à destination de nombreux acteurs et en corrélation avec les enjeux identifiés dans la 1<sup>ère</sup> partie de ce rapport. Le plan a pris soin de définir des actions complémentaires, sources de synergies positives.

Plusieurs actions visent à actionner les principaux leviers du territoire pour réduire la dépendance énergétique, limiter les dégagements de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique (sensibilisation, actions sur les bâtiments, sur les pratiques agricoles...).

Le programme d'actions dépasse les enjeux « climat-air-énergie » pour répondre de manière concomitante aux enjeux en matière de biodiversité, de préservation de la ressource en eau, de maintien de cadre de vie agréable et attractif... En cela, le programme d'actions s'affirme comme un bon complément opérationnel au SCoT, au PLUiH et au projet de territoire validé en décembre 2021 par les élus du territoire.

Enfin, la priorisation affichée semble allier « réalisme » et nécessité d'aller vite sur les actions stratégiques du plan.

Néanmoins, quelques limites peuvent être mises en évidence suite à la lecture du plan d'actions, principalement :

- La difficulté pour nombre d'actions d'en mesurer les impacts à ce stade et de visualiser en quoi le plan d'actions répond aux objectifs ambitieux de la stratégie
- Des actions « hors compétences » de la collectivité avec des acteurs porteurs pas toujours faciles à mobiliser. La question « agricole » devra faire l'objet d'un travail partenarial continu et ouvert.
- Des actions « de confirmation » de programmes déjà engagés ou prévus (volet H du PLUi ou Programme d'Intérêt Général par ex.)

- Des actions parfois très techniques pouvant être secondaires ou complémentaires à d'autres (action 16.1 « Promouvoir le raclage en V des fosses dans les porcheries » par ex.)

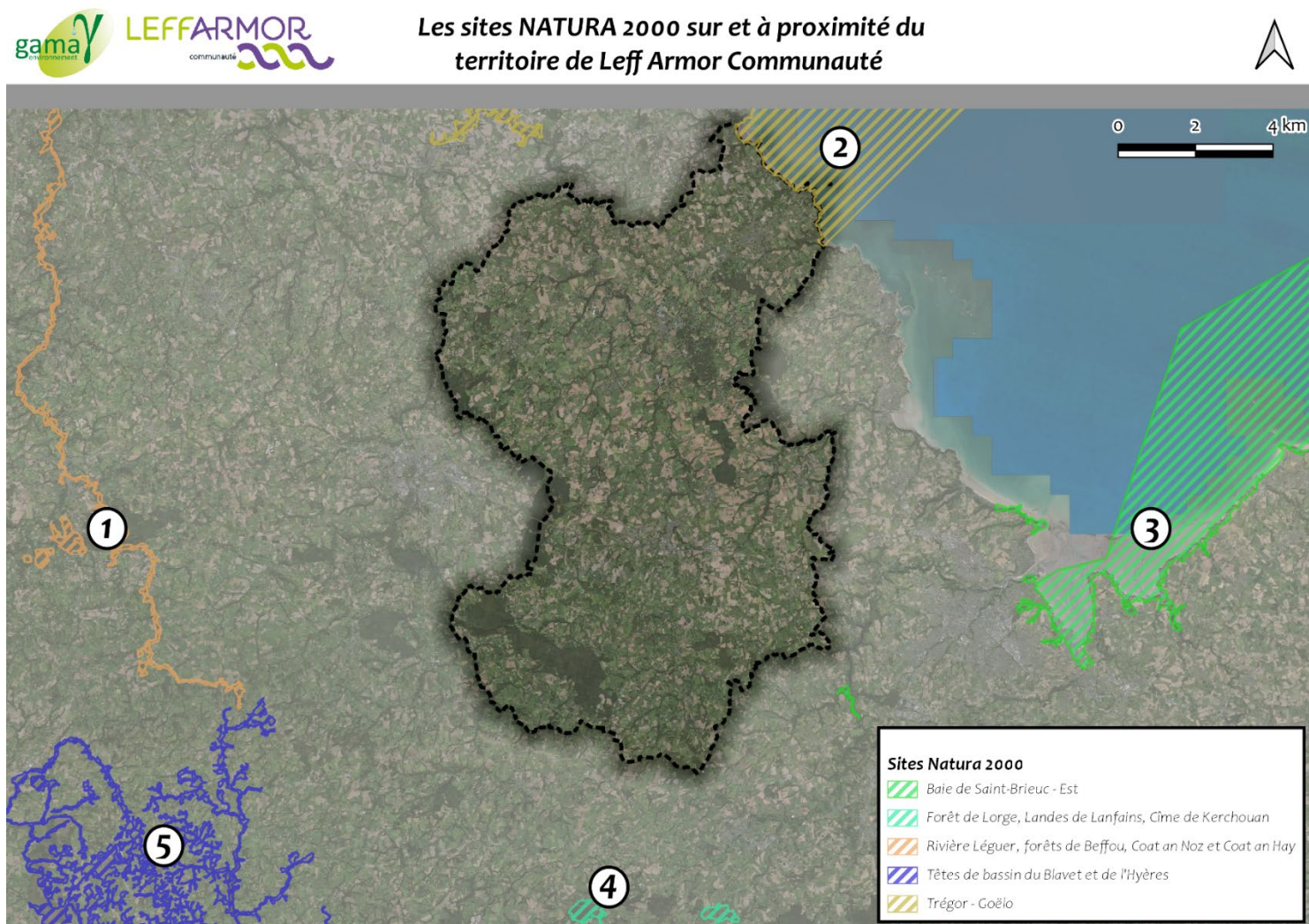
Au regard des limites ci-dessus, l'évaluation environnementale fait 4 recommandations principales :

- **Agir en priorité sur la gouvernance (action 22.1), le pilotage et le portage du PCAET pour bien organiser sa mise en œuvre**
- Profitez de l'outil de suivi pour établir à la fois les résultats des politiques engagées, **mais surtout leur bonne mise en œuvre** ; puis ajuster en fonction le plan d'actions
- Mettre à profit l'amélioration continue des connaissances (étude HMUC par ex.) et le retour d'expérience suite au lancement des 1ères actions pour adapter le programme
- S'inscrire en complémentarité avec les autres actions et acteurs pour mutualiser les forces, les moyens... (en matière de sensibilisation / communication notamment pour ne pas « brouiller le message »)



## 5. ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET SUR LE RESEAU NATURA 2000

La carte ci-dessous replace le territoire par rapport au réseau Natura 2000.



N° carte	Nom du site NATURA 2000	Distance du territoire
1	<i>Rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noaz et Coat An Hay</i>	<b>11,4 km</b>
2	<i>Trégor – Goëlo</i>	<b>0 km</b>
3	<i>Baie de Saint-Brieuc-Est</i>	<b>2,3 km</b>
4	<i>Forêt de Lorge, Landes de Lanfains, Cîme de Kerchouan</i>	<b>6,1 km</b>
5	<i>Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères</i>	<b>10,3 km</b>

La localisation des sites Natura 2000 par rapport au territoire, ainsi que le croisement des enjeux de chaque site avec le plan d'actions promu par le PCAET, permettent de conclure que :

- **Le PCAET n'induit pas d'impact direct ou indirect sur le réseau Natura 2000.**
- **Le PCAET apporte des réponses adaptées aux enjeux Natura 2000, en complémentarité avec les autres politiques engagées par le territoire (en matière d'aménagement notamment).**

Au cas par cas, les projets d'ampleur comme les parcs éoliens ou la mise en place de plans de valorisation du bocage devront intégrer une analyse plus précise des impacts indirects sur les sites Natura 2000.

## 8. HISTORIQUE DES REFLEXIONS ET SEQUENCE ERC

Il s'agit pour le territoire d'un premier Plan Climat Air Energie Territorial.

Cette élaboration s'est faite de manière collective avec l'ensemble des acteurs mentionnés en tant que porteurs ou partenaires dans les fiches action du PCAET.

S'agissant d'une première pour le territoire, la phase d'arrêt de projet a été l'occasion de confronter le PCAET dans sa version arrêtée, aux attentes des partenaires institutionnels (services de l'état, région...).

Les avis rendus par les personnes publiques associées (PPA) ont été l'occasion de cibler des manques (de fond et de forme) devant être pris en compte pour amender le document en vue de son approbation.

Notons également que le travail d'évaluation environnementale (même tardif) avait déjà permis de cibler des points de vigilance et de proposer des amendements pour la mise en œuvre des actions.

Le présent paragraphe a donc pour objet de présenter succinctement les principales évolutions apportées au document depuis l'arrêt de projet.

Sont donc présentés dans le tableau synthétique pages suivantes :

- Colonne 1 : les principales remarques et demandes de compléments faites par les personnes publiques associées
- Colonne 2 : Les réponses apportées par le territoire dans la reprise du document arrêté.

<b>Principales remarques demandes des PPA en phase d'arrêt de projet</b>	<b>Les amendements / réponses apportés par LAC aux documents constitutifs du PCAET</b>
<i>Les retours de la préfecture de Région</i>	
<p><i>Sur le diagnostic :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentiel de développement de la séquestration de carbone ;</li> <li>- Potentiel de réduction des consommations d'énergie ;</li> <li>- Potentiel développement EnR et énergies de récupération.</li> </ul>	<p><b>Le diagnostic a été repris dans son intégralité.</b></p> <p>Le profil « climat-air-énergie » a été mis à jour avec, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise à jour de l'analyse sur la consommation d'énergie, les émissions de Gaz à Effet de Serre, la production d'ENR sur la base des dernières données (2018) fournies par l'OEB,</li> <li>- La mise à jour de l'État Initial sur la qualité de l'air sur la base des dernières données (2018) fournies par Air Breizh,</li> <li>- L'intégration d'une analyse sur la séquestration carbone du territoire en utilisant des données fines d'occupation du sol (cf. diagnostic) sur le logiciel Aldo de l'ADEME,</li> <li>- L'intégration d'une lecture prospective sur les potentiels du territoire en matière de développement des énergies renouvelables</li> </ul> <p><b>La mise à jour du « profil climat » a donc permis de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Redéfinir les secteurs recouvrant un potentiel important d'économie d'énergie et d'émission de GES (bâtiment, agriculture, transports)</b></li> <li>- <b>Identifier les potentiels de développement d'ENR et de captation carbone</b></li> </ul> <p><b>Des chiffres clés sont donnés pour mieux appréhender les potentiels, mais sans que ces potentiels puissent être chiffrés précisément.</b></p> <p><b>Des investigations complémentaires ont aussi été menées sans pouvoir en ressortir des éléments de potentiel (sur les réseaux de chaleur et les énergies de récupération par ex.).</b></p> <p><b>Dans sa seconde partie, l'analyse a également été reprise pour mieux faire ressortir les dynamiques locales et les vulnérabilités induites dans un contexte de changement climatique.</b></p>

<b>Principales remarques demandes des PPA en phase d'arrêt de projet</b>	<b>Les amendements / réponses apportés par LAC aux documents constitutifs du PCAET</b>
<i>Les retours de la préfecture de Région</i>	
<p><i>Sur la stratégie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en conformité sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La production matériaux biosourcés ;</li> <li>- Le renforcement stockage carbone ;</li> <li>- Le développement énergies de récupération et réseaux de chaleur et de froid ;</li> <li>- Le développement énergies renouvelables.</li> </ul> </li> </ul>	<p>3 principales évolutions ont été apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Une restructuration de la stratégie (sur la forme) sur la base des enjeux actualisés et en cohérence avec la réorganisation du plan d'actions en parallèle</b>, ceci autour de 6 leviers d'actions (dont 1 spécifique aux ENR)</li> <li>- <b>L'ajout d'un explicatif et d'une annexe pour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relativiser / expliquer les objectifs chiffrés par rapport aux nouvelles données,</li> <li>- Préparer le bilan du PCAET.</li> </ul> </li> <li>- L'ajout d'orientations qualitatives en réponse au cadre réglementaire, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un accent mis sur le stockage du carbone, via l'utilisation de matériaux biosourcés</li> <li>- La volonté affichée d'une évaluation des potentiels en matière de récupération d'énergie et de développement des réseaux de chaleur</li> <li>- Un travail à prévoir avec le SDE 22 sur l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques</li> </ul> </li> </ul> <p>Là encore, les leviers d'actions sont clairement identifiés sans que ne soient chiffrés pour chacun d'entre eux les gains attendus pour répondre aux objectifs généraux du SRADDET.</p> <p>L'évaluation des gains est ici jugée précoce. L'enjeu pour le territoire est d'entamer rapidement une phase opérationnelle pour que le bilan à mi-parcours donne des informations plus précises sur la production des différentes actions et la faisabilité des objectifs chiffrés.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un engagement du territoire à réévaluer les objectifs stratégiques du PCAET dans le cadre du bilan à mi-parcours (au bout de 3 ans) et dans le cadre de la révision du PCAET (au bout de 6 ans).</li> </ul>	<p>Le territoire s'engage à réévaluer les objectifs stratégiques du PCAET dans le cadre du bilan à mi-parcours (au bout de 3 ans) et dans le cadre de la révision du PCAET (au bout de 6 ans). Ces étapes seront aussi l'occasion d'évaluer la possibilité pour le territoire de se conformer à la SNBC 2 (neutralité carbone à 2050).</p>

<b>Principales remarques demandes des PPA en phase d'arrêt de projet</b>	<b>Les amendements / réponses apportés par LAC aux documents constitutifs du PCAET</b>
<i>Les retours de la préfecture de Région</i>	
<p><i>Sur le plan d'action :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détailler le dispositif de suivi et d'évaluation pour chaque action</li> </ul>	<p>Les indicateurs de suivi ont pour parti été repris.</p> <p>Au sein de chaque fiche action, ont également été ajoutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La source des données pour le renseignement des indicateurs,</li> <li>- L'état 0 (si disponible), comme point de référence pour les bilans à venir</li> </ul> <p>Un outil dynamique (tableur Excel) a également été remis à la collectivité pour commencer à organiser le suivi. Cet intègre à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un suivi de la réalisation et de l'avancement des actions programmées,</li> <li>- Un suivi des résultats (impacts positifs et négatifs).</li> </ul> <p>Reste au territoire un travail d'appropriation, d'adaptation et de partage de l'outil de suivi pour le rendre vivant et efficace. Ce travail devra se faire avec les partenaires concernés (détenteurs de la donnée).</p>

<b>Principales remarques demandes des PPA en phase d'arrêt de projet</b>	<b>Les amendements / réponses apportés par LAC aux documents constitutifs du PCAET</b>
<i>Les retours de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale</i>	
<p><i>Sur le diagnostic :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentiel de développement de la séquestration de carbone,</li> <li>- Potentiel de réduction des consommations d'énergie,</li> <li>- Potentiel développement EnR et énergies de récupération,</li> </ul>	<p>Idem ci-dessus sur les remarques de la préfecture.</p>
<p><i>Sur la stratégie :</i></p> <p>Développer les leviers d'actions à mobiliser dans le cadre de la stratégie et définir des objectifs chiffrés associés.</p>	<p>La stratégie a été restructurée pour s'articuler autour des 6 axes ou leviers d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1- Préserver les ressources et développer les puits carbone</li> <li>- 2- Diminuer les consommations d'énergie</li> <li>- 3- Diminuer les émissions de GES et de polluants atmosphériques en adaptant les mobilités</li> <li>- 4- Diminuer les émissions de GES, préserver l'activité agricole et la biomasse en adaptant les pratiques</li> <li>- 5- Développer la production d'énergies renouvelables</li> <li>- 6- Sensibiliser, former, montrer l'exemple</li> </ul> <p>Le gain poursuivi est une plus grande cohérence d'ensemble et une meilleure lisibilité entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enjeux du diagnostic,</li> <li>- Les objectifs de la stratégie,</li> <li>- Les actions du plan d'actions.</li> </ul> <p>Comme précisé ci-dessus, les leviers d'actions sont clairement identifiés sans que ne soient chiffrés pour chacun d'entre eux les gains attendus pour répondre aux objectifs généraux de la stratégie. L'enjeu pour le territoire est d'entamer rapidement une phase opérationnelle pour que le bilan à mi-parcours donne des informations plus précises sur les résultats des différentes actions et la faisabilité des objectifs chiffrés.</p>

<b>Principales remarques demandes des PPA en phase d'arrêt de projet</b>	<b>Les amendements / réponses apportés par LAC aux documents constitutifs du PCAET</b>
<i>Les retours de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale</i>	
<p><i>Sur le plan d'action :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rajouter et/ou compléter une partie des fiches-actions (moyens humains mobilisables, financements possibles, partenaires...) et préciser la description des effets attendus,</li> </ul>	<p>Tous ces compléments ont été apportés dans chacune des fiches action.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider le dispositif de suivi (état zéro, objectifs chiffrés, responsable de la production de la donnée, fréquence de l'actualisation de la donnée)</li> </ul>	<p>Les indicateurs de suivi ont pour parti été repris.</p> <p>Au sein de chaque fiche action, ont également été ajoutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La source des données pour le renseignement des indicateurs,</li> <li>- L'état 0 (si disponible), comme point de référence pour les bilans à venir</li> </ul> <p>Un outil dynamique (tableur Excel) a également été remis à la collectivité pour commencer à organiser le suivi. Cet intègre à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un suivi de la réalisation et de l'avancement des actions programmées,</li> <li>- Un suivi des résultats (impacts positifs et négatifs).</li> </ul> <p>Reste au territoire un travail d'appropriation, d'adaptation et de partage de l'outil de suivi pour le rendre vivant et efficace. Ce travail devra se faire avec les partenaires concernés (détenteurs de la donnée).</p>



En conclusion, le territoire a souhaité répondre aux différentes demandes formulées par les partenaires institutionnels. L'enjeu est maintenant de pouvoir entamer la phase opérationnelle du PCAET. À ce titre, notons que le territoire n'attend pas l'approbation du PCAET pour initier ou poursuivre des actions présentées dans le plan d'actions.

<b>Rappel des actions en cours avant 2020 ou engagées en 2020-2021</b>		
<i>Action</i>	<i>Porteur</i>	<i>Avancement</i>
PIG	LAC	2020-2022 (en cours)
Informier et accompagner les ménages sur la rénovation énergétique et les économies d'énergie dans l'habitat		Echanges autour des partenariats possibles durant l'année 2021 (ALEC du Pays de Saint-Brieuc)
Accompagner les collectivités pour réduire leurs consommations d'énergie (CEP)		
Économiser les ressources : audits énergétiques des bâtiments communautaires	LAC	Programmés en 2021 pour une réalisation en 2022
Faire évoluer la flotte de véhicules communautaire	LAC	Bornes de recharge électriques installées à Châtelaudren et commande de 5 véhicules électriques pour le CIAS fin 2021
Mise en place d'un vélobus pour les centres de loisirs communautaires	LAC	1 <sup>ère</sup> réalisation en avril 2021
Promouvoir et développer le réseau de voies pour les déplacements doux	LAC	Préfiguration d'un schéma vélo (stage de 6 mois à Leff Armor en 2020)
Favoriser les regroupements parcellaires pour diminuer les émissions de GES et les consommations d'énergie	CRA Bretagne	Groupes de travail et 1 <sup>ères</sup> propositions d'échanges sur 48 ha en 2021 (secteur de Plouvara, Plélo et Plerneuf)
Développer les usages du biogaz	SDE 22, GPA, LAC, LTC	Lancement d'une expérimentation sur le transport de biogaz liquéfié en décembre 2021
Développer les Atlas de la Biodiversité Communale	Communes	1 atlas réalisé en 2021
Favoriser le développement de l'économie circulaire	LAC	Lancement du PLPDMA 2022-2027 en décembre 2021
Coordonner, animer et suivre le plan Climat	LAC	Présentation au nouveau bureau communautaire ; Implication de l'ensemble des services dans la démarche : interventions en réunions de services et de responsables, constitution d'un groupe projet, travail sur la communication

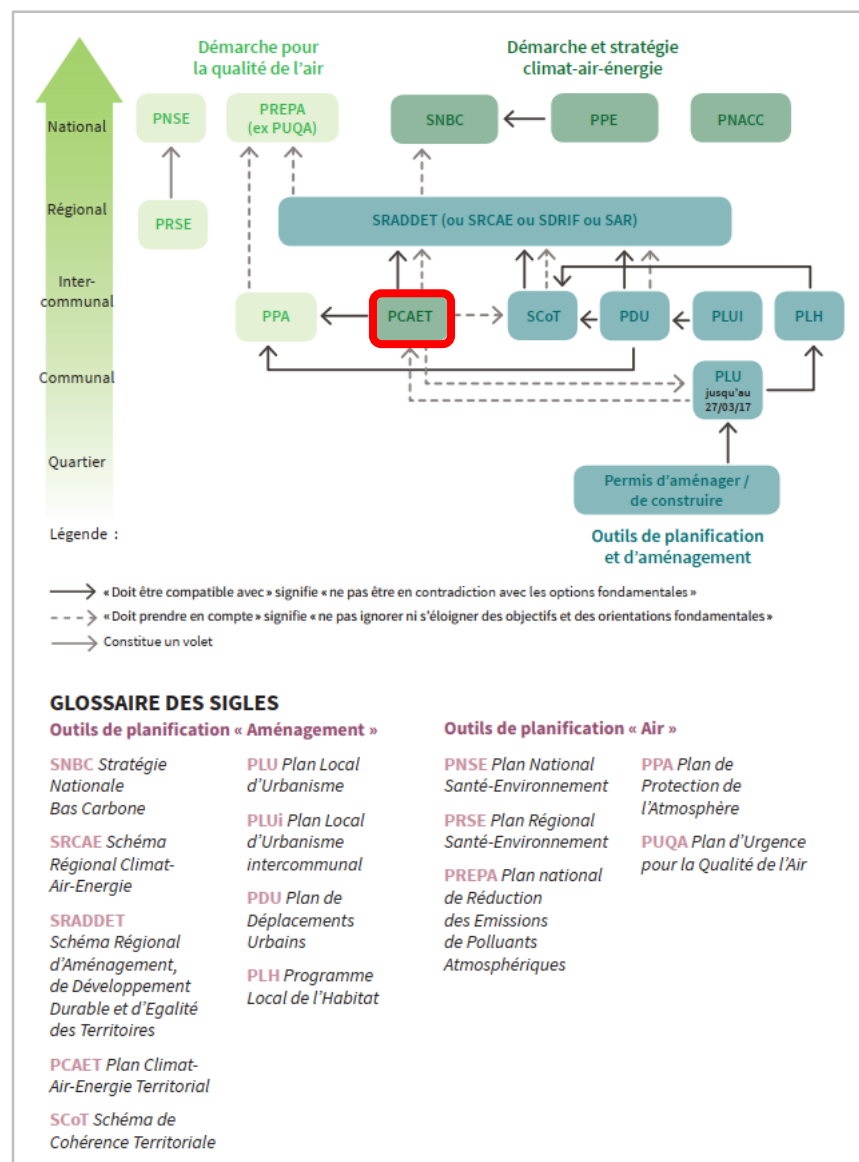
Les différents axes de la stratégie, et les actions, ne chiffrant pas de valeur cible à atteindre. À ce titre, le bilan à mi-parcours sera important pour mesurer le chemin parcouru et restant à parcourir. L'objectif est aussi d'offrir une marge de manœuvre dans la mise en œuvre des actions pour être le plus pragmatique et efficace possible.

L'Évaluation Environnementale n'identifie pas d'impact négatif direct du plan d'actions. Certaines actions soulèvent des points de vigilance quant à leur mise en œuvre, mais avec des impacts potentiels très incertains et diffus ne permettant pas une caractérisation. L'enjeu sera donc de rester vigilant dans la mise en œuvre des actions. Ainsi, la fiche action sur le développement de l'éolien a été reformulée pour intégrer cet enjeu de suivi-évaluation en continu.

## 6. ARTICULATION DU PCAET AVEC LES DOCUMENTS CADRE

Le schéma ci-contre permet de visualiser les différentes stratégies et documents-cadres qui interagissent avec le PCAET. Si l'on regarde les liens directs, il en ressort que :

- Le PCAET doit être compatible avec le SRADDET Breton (lui-même intégrateur du SRCAE et déclinant à l'échelle régionale la SNBC).
- Le PCAET doit prendre en compte le SCoT du Pays de Guingamp
- Le PCAET doit être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Notons que le territoire ne dispose pas de PPA



Source : ADEME 2016 PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre

Pour vérifier la compatibilité du PCAET avec le SRADDET et le SCoT, la méthode a été de confronter les objectifs ou orientations des dits documents avec les actions du PCAET.

Les principales conclusions du travail effectué sont les suivantes :

- **Le parti pris méthodologique de s'appuyer sur les objectifs du SRADDET pour traduire et adapter la stratégie chiffrée du PCAET permet de fait une compatibilité du PCAET avec les grands objectifs SRADDET**
- **Les objectifs « qualitatifs » ou écrits du SRADDET trouvent toujours plusieurs actions spécifiques en réponse**
- **Il reste difficile à ce stade d'anticiper à quel niveau le PCAET est en mesure de participer à la réalisation de certains objectifs ambitieux du SRADDET tel que le « zéro phyto » à horizon 2040**
- **Le PCAET s'affirme comme un bon complément opérationnel au SCoT du Pays de Guingamp**

**Ainsi, le PCAET apparait compatible avec le SRADDET et complémentaire au SCoT.**

## **7. LE SUIVI DU PCAET DE LEFF ARMOR**

Chaque plan climat-air-énergie territorial (PCAET) doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans. Ce bilan est le résultat d'un travail de suivi du PCAET, consistant à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs au fil du temps, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs.

### ***Ce que dit la réglementation :***

*Article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales : « Les EPCI (...), lorsqu'ils ont adopté le PCAET, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET et avec le SRCAE, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. »*

*Article R.229-51 du code de l'environnement : « IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »*

Comme évoqué précédemment, les amendements apportés au projet de PCAET pour prendre en compte les remarques formulées par les partenaires institutionnels (suite à l'arrêt de projet), ont aussi conduit à préciser l'outil de suivi.

Ainsi, les indicateurs de suivi ont été redéfinis pour chaque action. Plusieurs questions ont guidé le choix de ces indicateurs :

- L'indicateur est-il adapté aux finalités de l'action ? Est-il parlant au regard des objectifs fixés dans la stratégie ?
- La donnée pour renseigner l'indicateur est-elle disponible, facile d'accès, d'utilisation, d'interprétation... ?
- Les indicateurs sont-ils complémentaires entre eux, avec la possibilité d'une analyse croisée ?

Deux principaux types d'indicateurs sont utilisés :

- **Des indicateurs de réalisation**, permettant d'appréhender le niveau d'avancement d'une action, et par extension du PCAET. L'idée est ici de suivre l'opérationnalité du dispositif et sa mise en œuvre sur une durée relativement courte (3 puis 6 ans),
- **Des indicateurs de résultat**, au regard des objectifs du PCAET, mais aussi en fonction des impacts potentiels.

Pour chacun des indicateurs, sont précisés dans les fiches actions :

- La source des données pour le renseignement des indicateurs (détenteur de la donnée),
- L'état « 0 » (si disponible), comme point de référence pour les bilans à venir.

**Ainsi, chaque action dispose d'un ou plusieurs indicateurs adaptés, validés par la collectivité. Au total, l'outil de suivi comprend 197 indicateurs.**

Pour maximiser l'opérationnalité du dispositif, ont été conçus et remis à la collectivité 2 outils dynamiques (tableurs Excel).

- 1 - Un tableur reprenant la structure du plan d'actions et déclinant pour chacune d'entre elles : l'axe de la stratégie ; le numéro d'action, son intitulé ; le coût prévisionnel (budget) ; le(s) porteur(s) ; le(s) partenaire(s), le niveau de priorité ; l'état d'avancement (non commencée, en cours, réalisée) ; le ou les indicateurs ; la source (où se le procurer ?) ; la périodicité (fréquence de remplissage) ; l'unité de mesure.  
Sont ensuite prévues des cellules à remplir pour renseigner facilement l'évolution de chaque indicateur. Des graphiques associés pourront être prévus pour visualiser en direct les variations et résultats cumulés de certains indicateurs
- 2 – Un tableau de bord dynamique permettant de traduire certains indicateurs de résultat en impact CO2.

**En conclusion, l’outil de suivi est adapté au plan d’actions du PCAET de Leff Armor communauté en proposant des indicateurs évaluant la mise en œuvre et les résultats de chaque action.**

**La possibilité de traduire des indicateurs en CO2 permet une approche cumulée et comparative intéressante pour interpréter les résultats, visualiser les marges de progression et évaluer la satisfaction des objectifs de la stratégie.**

**Rappelons toutefois qu’il s’agit d’un 1<sup>er</sup> PCAET pour Leff Armor Communauté. À ce titre, la collectivité ne dispose pas d’un retour d’expérience suffisant pour anticiper toutes les questions qui se poseront lors de l’établissement du bilan intermédiaire.**

**L’enjeu sera donc de se confronter le plus tôt possible à l’exercice de suivi des actions. Ceci nécessitera probablement un temps d’appropriation / adaptation de l’outil de suivi.**

Les axes d’amélioration soulevés dans la présente évaluation sont les suivants :

- Une probable sélection d’indicateurs parmi ceux proposés pour optimiser le suivi (en fonction de la plus ou moins grande disponibilité des données par ex.),
- Une mobilisation des partenaires détenteurs de la donnée pour mieux appréhender leur implication dans le suivi,
- Un travail collaboratif avec les autres acteurs disposant un tableau de bord de suivi (SAGE(s), le Pays en charge du suivi du SCoT...),
- L’identification claire de la personne en charge du suivi du PCAET en interne.

**Enfin, notons que la mission Transition Écologique a produit un guide « Le bilan à mi-parcours des PCAET » qui s’adresse aux collectivités locales, et qui pourra constituer un support intéressant pour le bilan du PCAET.**

## 8. CONCLUSION GENERALE

La stratégie du PCAET, déclinée du SRADDET et adaptée localement, se traduit par des objectifs ambitieux marquant un tournant dans la lutte contre et l'adaptation au changement climatique, comparativement aux tendances observées sur la dernière décennie.

La réalisation effective de cette stratégie se traduirait par des impacts positifs multiples :

- De limitation des émissions de gaz à effet de serre responsables du dérèglement climatique,
- D'amélioration de la qualité de l'air avec les incidences sanitaires positives que cela suggère,
- De réduction de la dépendance du territoire et de ses acteurs aux énergies fossiles (moindre précarité énergétique).

Les actions promues par le PCAET :

- S'inscrivent en cohérence avec les objectifs de la stratégie et les enjeux identifiés en phase de diagnostic. En cela, les actions :
  - o s'avèrent positives pour la préservation et à la valorisation des atouts paysagers et environnementaux du territoire
  - o se concentrent sur les leviers les plus importants du territoire
- Sont non contradictoires, voire complémentaires entre elles, appelant des synergies positives
- Sont complémentaires aux politiques déjà engagées localement en matière d'aménagement du territoire, faisant du PCAET un outil opérationnel en appui du SCoT et du PLUiH notamment.

Néanmoins, il apparaît difficile à ce stade d'anticiper :

- La bonne mise en œuvre des actions, en fonction de différentes contraintes (mobilisation des acteurs sur des sujets où la collectivité n'est pas compétente, acceptabilité sociale de certains projets...),
- En quoi la réalisation des actions répond ou non aux objectifs chiffrés de la stratégie.

À ce titre, la collectivité a donc souhaité apporter 2 réponses fortes :

- Son engagement à réaliser un suivi de la mise en œuvre et des résultats du PCAET, avec des bilans à 3 et 6 ans, pour mieux connaître les marges de manœuvre, de progrès, et les efforts complémentaires à consentir pour s'inscrire dans une trajectoire de neutralité carbone à 2050,
- Un effort particulier sur les volets sensibilisation / communication, et gouvernance pour organiser une mise en œuvre efficace du PCAET qui doit limiter les doublons et mutualiser les différentes actions déjà lancées sur le territoire.

**En conclusion, le Plan Climat Air Energie Territorial de Leff Armor doit produire des effets globaux et locaux positifs sur l'environnement, et n'induit pas d'impact direct ou indirect négatif de nature à remettre en cause l'économie générale du projet.**

**Reste toutefois un enjeu fort de suivi des actions, quant à leur mise en œuvre et aux résultats induits.**